



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Projet de mise en valeur et de protection
des Bassins versants du Lac Alaotra (BV Lac Alaotra)

RAPPORT DE CAPITALISATION 2003-2013

CELLULE DE MAITRISE D'ŒUVRE DELEGUEE - CIRAD
Ambatondrazaka



Juin 2013

Financements : AFD CMG 6011.01.K – Etat malgache – Bénéficiaires



AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE

Introduction.....	9
VOLET MISE EN VALEUR.....	10
1 Enjeux et contexte initial de la mise en valeur agricole.....	10
2 Principes, évolution et adaptation de la méthodologie d'intervention.....	11
2.1 Approche parcellaire, exploitation et paysagère par l'aménagement de sous bassins versant et de terroir.....	11
2.2 Choix des systèmes de cultures en fonction des milieux et de toposéquence.....	15
2.3 Multiplication des semences spécifiques en agriculture de conservation.....	15
2.4 Mise en place de paysans relais.....	16
2.4.1 Conseillers agricole de groupement.....	16
2.4.2 Conseillers agricoles paysans : réseau de fermes modèles et paysan pilotes.....	17
2.5 Formations des techniciens en conseil de divers niveaux.....	18
2.5.1 Les thèmes de formations.....	18
2.5.2 Les compétences acquises.....	18
2.6 Les subventions agricoles.....	19
2.7 Missions d'appui et suivi-évaluation.....	21
2.8 Collaboration avec les autres opérateurs d'appuis du Projet BV Lac.....	22
2.8.1 Collaboration avec l'opérateur en socio-organisation de BEST.....	22
2.8.2 Collaboration avec le consultant individuel en pépinières.....	22
2.8.3 Collaboration avec TAFAs.....	22
2.8.4 Collaboration avec FOFIFA sur le Metarhizium :.....	23
2.8.5 Collaboration avec SD Mad et Andri-ko.....	23
3 Résultats obtenus, effets et perspectives.....	23
3.1 Contexte et problématique spécifique par zone.....	24
3.2 Evolution des réalisations.....	26
3.2.1 En terme de surface et nombre d'exploitations.....	26
3.2.2 En terme des thématiques culturelles.....	27
3.2.3 Ratios d'encadrement des techniciens.....	27
3.2.4 Les abandons des techniques.....	28
3.3 Diffusion des techniques agroécologiques sur tanety et baiboho.....	29
3.3.1 Contexte d'évolution de système de culture.....	29
3.3.2 Système de culture développés.....	29
3.3.3 Performances économiques des systèmes de culture.....	31
3.4 Appui aux systèmes de mise en valeur des rizières à mauvaise maîtrise de l'eau.....	33
3.4.1 Les propositions techniques sur RMME.....	33
3.4.2 Performances économiques des systèmes de culture.....	34

3.4.3	Perspectives	35
3.4.4	Effets.....	35
3.5	Appuis sur la riziculture irriguée	35
3.5.1	Riziculture irriguée hors périmètre.....	35
3.5.2	Riziculture irriguée dans les périmètres irrigués PC 15 – Vallée Marianina	36
3.6	Appui à la diversification des cultures et aux cultures de contre saison	39
3.6.1	Systèmes de culture de contre saison.....	39
3.6.2	Résultats économiques	40
3.7	Amélioration de la conduite d'élevage et intégration agriculture et élevage	40
3.7.1	Contexte et problématique d'élevage	40
3.7.2	Intégration agriculture et élevage	41
3.7.3	Santé animale.....	42
3.8	Aménagement de terroir.....	43
3.8.1	Principe et démarche d'aménagement.....	43
3.8.2	Résultats obtenus et effets	46
3.8.3	Perspectives d'évolution	48
3.9	Effets du volet.....	48
3.9.1	Productions estimée des principales cultures dans les zones du Projet BV Lac Alaotra	48
3.9.2	Réduction de la période de soudure.....	49
3.9.3	Amélioration de la viabilité de l'exploitation.....	49
3.9.4	Contribution à une dynamique nationale de promotion des bonnes pratiques agricoles 49	
VOLET RENFORCEMENT DES CAPACITES.....		50
1	Présentation du cadre de travail du volet.....	50
1.1	Objectif du volet.....	50
1.2	Démarche d'intervention.....	50
1.3	Dispositif et cadre de travail	51
1.3.1	Dispositif	51
1.3.2	Les orientations	51
2	Les activités de formations menées.....	53
3	Les résultats.....	55
3.1	OP Hors périmètre irrigué.....	55
3.1.1	Résultats en matière de structuration.....	55
3.1.2	Résultats sur les activités et services développés par les OP (professionnalisation des OP)	59
3.2	Les AUE et la Fédération des Associations des Usagers des Réseaux de la Vallée Marianina – PC 15.....	69

3.2.1	Les objectifs spécifiques.....	70
3.2.2	Les activités menées	70
3.2.3	Les résultats	71
3.2.4	Perspectives pour la FAUR et les AUE	74
4	Impacts de l'intervention du volet	75
	SECURISATION FONCIERE.....	77
	Introduction.....	77
1	2003-2008 : Laboratoire de mise en place et mise en œuvre de la Réforme Foncière.....	80
1.1	2003-2006 Projet laboratoire d'expérimentation de la réforme foncière	80
1.1.1	Laboratoire de la mise en place de la réforme	80
1.2	2006-2008 : Projet laboratoire de mise en œuvre de la réforme foncière.....	88
1.2.1	La mise en place d'un dispositif d'appui régional aux services fonciers communaux ..	89
1.2.2	Les premiers résultats :	91
1.2.3	Appui aux Services fonciers déconcentrés	93
2	2008-2013 BV Lac II : poursuite de la mise en œuvre de la Réforme Foncière.....	97
2.1	Mise en place d'une structure pérenne d'appui à la mise en œuvre de la Réforme Foncière	97
2.2	Appui au développement de la gestion foncière décentralisée.....	98
2.2.1	Poursuite de l'appui aux guichets fonciers mis en place.....	98
2.2.2	Appui à la création des guichets fonciers	98
2.2.3	Suivi appui conseil des guichets.....	101
2.3	Les résultats	102
2.3.1	Gestion foncière décentralisée	102
2.3.2	Modernisation des services fonciers déconcentrés.....	104
3	L'approfondissent du dispositif juridique et procédural.....	112
3.1	Le travail d'accompagnement de la mise en œuvre de la gestion foncière décentralisée..	112
3.2	Les liens entre la gestion foncière et celle des autres ressources naturelles, renouvelables ou non	112
4	Une première évaluation de la nouvelle politique foncière à partir de l'expérience du Lac ...	113
4.1	Appréciation d'ensemble	113
4.2	Des points positifs importants.....	114
4.3	Des contestations discutables pour ne pas dire plus	115
4.3.1	Une réforme « importée ».....	115
4.3.2	La critique de la gestion des guichets fonciers.....	115
4.3.3	La polémique non fondée sur la valeur du CF au regard du TF	116
4.3.4	L'affirmation non conforme à la loi de la nécessité de passer désormais par le CF pour avoir un TF.....	117
4.4	De véritables points d'interrogation	117
4.4.1	La sous-estimation de la portée de la suppression de la présomption de domanialité	117

4.4.2	La véritable portée de la réforme.....	118
4.4.3	L'élaboration et la mise à jour des PLOFS, une question fondamentale	119
4.4.4	Le problème récurrent de la mise à jour des documents fonciers	120
5	Les impacts et effets induits	121
5.1	Au niveau des Services Fonciers déconcentrés	121
5.2	Au niveau des communes en tant qu'institution	122
5.3	Au niveau des usagers	122
6	Conclusion	122
	INFRASTRUCTURES HYDROAGRIQUES PC 15 VALLEE MARIANINA	124
1	Contexte :	124
2	Les réalisations.....	124
2.1	En infrastructures hydroagricoles	124
2.2	Réseau de collecte de données pluviométriques et hydrométriques.....	128
3	Les impacts :.....	129
	SIG ET BASE DE DONNEES	130
1	Contexte initial.....	130
2	Démarches	130
2.1	Acquisition des données de base.....	130
2.2	Détermination des objectifs	131
2.3	Inventaire des données existantes et évaluation de leur qualité.....	131
3	Activités.....	134
3.1	Harmonisation des bases de données	134
3.2	Cartographie	134
3.3	Formations.....	134
4	Résultats.....	134
4.1	Résultats en SIG.....	134
4.2	Résultats en BD.....	135
5	Points forts et points faibles :	136
5.1	Points forts.....	136
5.2	Points faibles	136
6	Conclusion et perspectives en SIG et BD.....	136
	CONCLUSION GENERALE	138

Annexes :

Annexe 1 :	Liste des CoAGro dans la zone Sud Est.....	142
Annexe 2 :	Liste des CoAGro dans la zone Nord Est.....	142
Annexe 3 :	Liste des fermes modèles dans la rive Est :	142
Annexe 4 :	Liste des paysans pilotes dans la rive Ouest.....	144
Annexe 5 :	Liste des terroirs objets de schémas d'aménagement.....	145
Annexe 6 :	Résultat des enquêtes d'identification des OP, année 2003 (source : Rapport de réalisation BEST).....	146
Annexe 7 :	Notes sur la bourse des produits agricoles	147
Annexe 8 :	Budgets des fédérations.....	151
Annexe 9 :	Note sur la situation de la FAUR, janvier 2013.....	154

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Récapitulatif des principales actions d'opérateurs de diffusion 2003-2008	10
Tableau 2 : Récapitulatif des principales actions d'opérateurs de diffusion 2008-2013	10
Tableau 3 : Les thèmes de formation et les compétences mobilisées.....	18
Tableau 4 : Récapitulation du dispositif détaillé et les actions menés depuis 2003.....	19
Tableau 5 : Répartition en quantité par année des semences de légumineuses de couverture.....	20
Tableau 6 : Répartition en nombre de kits par année de légumineuses de couverture.....	20
Tableau 7 : Répartition par année des kits de semences de riz pluvial et du maïs.....	21
Tableau 8 : Ratios moyens d'encadrement par zone et en moyenne pour le projet en 2013.....	28
Tableau 9 : Synthèse des réalisations en techniques agroécologiques sur tanety et baiboho :.....	30
Tableau 10 : Synthèse des superficies et nombre de paysans encadrés sur les thématiques riz irrigués de 2008-2009 à 2012-2013 :	36
Tableau 11 : Synthèse des superficies par itinéraire technique pratiqué dans les périmètres PC 15 Vallée Marianina lors de la campagne 2011-2012 :	37
Tableau 12 : Synthèse des rendements moyens par itinéraire technique pratiqué dans les périmètres PC 15 Vallée Marianina de la campagne 2000-2001 à 2011-2012 :.....	38
Tableau 13 : Synthèse des surfaces et nombre de paysans concernés par les activités de contre saison de 2008-2009 à 2011-2012 :	39
Tableau 14 : Synthèse des surfaces de terroirs et nombre de ménages concernés par les schémas d'aménagement, les surfaces agricoles utiles, les surfaces mises en valeur en 2012 et 2013.....	46
Tableau 15 : Les formations au niveau des OP hors périmètre irrigué :.....	54
Tableau 16 : Les formations au niveau des AUE et de la FAUR, Vallée Marianina/PC 15.....	54
Tableau 17 : Synthèse des visites d'échanges, ateliers et séminaires	54
Tableau 18 : Synthèse de l'activité crédit dans le Projet BV Lac de 2004 à 2013	59
Tableau 19 : Synthèse de l'activité GCV dans le Projet BV Lac	62
Tableau 20 : Synthèse de l'activité approvisionnement avec les OP	63
Tableau 21 : Synthèse des opérations de vente par les OP sur la durée du Projet BV Lac.....	65
Tableau 22 : Prévision de l'évolution des redevances d'eau, de 2007 à 2013.....	70
Tableau 23 : Evolution du nombre de GF et AGF	101
Tableau 24: Résultat global des guichets par rapport aux prévisions.....	102

Tableau 25: Etat de fonctionnement des guichets.....	104
Tableau 26: Détail d'avancement du travail des opératrices de saisie à la date du 27 Mai 2013	105
Tableau 27 : Référence aménagement CIRDOMA	106
Tableau 28 : Résultats PLOFs au 31 mai 2013	108
Tableau 29 : répartition des images satellites Quickbird à 60 cm de résolution dont la.....	131

Liste des cartes :

Carte 1 : l'évolution dans le temps des approches et des actions du volet mise en valeur	14
Carte 2 : les terroirs d'intervention du volet mise en valeur du projet en 2012-2013	25
Carte 3 : Localisation des Fokontany concernés par les schémas d'aménagement pour le projet BV Lac	46
Carte 4 : Evolution des OP encadrées par le Projet de 2009 à 2013	58
Carte 5: Dispositif de gestion foncière 2005-2008 : 15 guichets fonciers.....	92
Carte 6 : Dispositif de gestion foncière en 2008-2013 : 38 guichets fonciers.....	100
Carte 7 : Carte générale des périmètres du Lac Alaotra	125
Carte 8 : Les infrastructures des périmètres PC 15 Vallée Marianina et les AUE	126
Carte 9 : localisations et caractérisations des travaux de réhabilitation prévus dans le cadre de PARECAM de 2009 à 2011.....	127
Carte 10 : localisation du dispositif de collecte des données pluviométriques et hydrométriques du projet.....	128
Carte 11 : Outils cartographiques disponibles auprès du projet Bv Lac	133

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des superficies mise en valeur (encadrées) depuis 2003 à 2013, en saison et contre saison	26
Graphique 2 : Evolution du nombre de paysans encadrés depuis 2003 à 2013, en saison et contre saison.....	26
Graphique 3 : Evolution des réalisations en termes de surfaces en fonction des thèmes techniques vulgarisés 2003-2013.....	27
Graphique 4 : Comparaison des rendements moyens du riz pluvial entre système conventionnel et système Projet pour les périodes de 2008 à 2012	31
Graphique 5 : Comparaison des rendements moyens du maïs entre système conventionnel et système Projet pour les périodes de 2008 à 2012	32

Graphique 6 : Evolution des indicateurs de rendements, marge brute et valorisation de journées de travail, en fonction de l'ancienneté des parcelles en SCV, cas du riz pluvial	32
Graphique 7 : Evolution des indicateurs de rendements, marge brute et valorisation de journées de travail, en fonction de l'ancienneté des parcelles en SCV, cas du maïs.....	33
Graphique 8 : Comparaison des rendements obtenus entre riz sur RMME encadré RMME par le projet et le riz sur RMME conventionnel de 2008-à 2012	34
Graphique 9 : Rendement, Marge brute, VJT et Temps de travaux selon l'ancienneté de la parcelle en SCV et en itinéraire conventionnel (Itinéraire riz RMME).....	35
Graphique 10 : Rendements comparés entre riz irrigué encadré par le projet et riz irrigué conventionnel de 2008-2009 à 2011-2012	36
Graphique 11 : Evolution du rendement moyen dans le PC 15 Vallée Marianina, de 2004-2005 à 2011-2012	38
Graphique 12 : Evaluation des bénéficiaires, des participants et bénéficiaires directement touchés par les actions d'aménagement en 2013 pour les 3 zones	47
Graphique 13 : Productions estimées des principales cultures depuis 2008.....	48
Graphique 14 : Evolution du nombre d'OP de base encadrées de 2003 à 2013	55
Graphique15 : Evolution de l'effectif total des membres des OP de 2003 à 2013	56
Graphique16 : Evolution des activités de crédit du projet de 2004 à 2013.....	60
Graphique17 : Evolution du taux de remboursement des crédits de 2004 à 2013	61
Graphique18 : Evolution du montant moyen de crédit par ACCS et par bénéficiaire de 2004 à 2013	62
Graphique19 : Evolution des valeurs des approvisionnements effectués à travers les OP de 2004 à 2013.....	63
Graphique20 : Evolution des valeurs commercialisation effectuée à travers les OP de 2004 à 2013..	65
Graphique21 : Evolution des budgets réalisés de la FAUR (en Ariary) de 2004 à 2013	72
Graphique22 : Evolution des redevances d'eau (Kg/ha en paddy) de 2003 à 2013	73
Graphique23 : Evolution du taux de collecte des redevances d'eau (en %) de 2003 à 2013	73
Graphique24 : Evolution de la gestion foncière au Lac Alaotra de 2003 à 2013	79
Graphique 25 : Guichets fonciers mis en place	101
Graphique 26: évolution des résultats des guichets fonciers	103

Introduction

La Phase 2 du Projet de Mise en Valeur et de Protection des Bassins Versants du Lac Alaotra a démarré fin mai 2008 à la suite d'une première phase de 5 ans. Ce projet s'est arrêté le 30 juin 2013, et le présent rapport tentera de synthétiser les 10 années de projet en mettant l'accent sur cette seconde phase de 5 ans. La première phase a déjà fait l'objet d'un rapport similaire en 2008.

Les objectifs généraux définis par le projet sont:

- La protection des bassins versants couplée avec le développement d'une agriculture de conservation,
- L'intensification de l'agriculture irriguée, y compris la valorisation des parcelles en saison sèche
- La responsabilisation des organisations paysannes concernées par le projet et le transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le projet vise l'amélioration durable des revenus des agriculteurs dans les bassins versants et les périmètres irrigués du lac Alaotra tout en préservant l'environnement et la promotion à l'échelon national de l'agro écologie par l'information, la formation et la diffusion des systèmes de semis direct. Cet objectif est la traduction pratique des objectifs globaux de la politique de développement des BVPI qui visent l'amélioration durable des conditions de vie et des revenus des populations rurales dans les bassins versants intégrant les périmètres irrigués, ainsi qu'une meilleure valorisation et préservation des ressources naturelles au profit de tout le pays, finalité aussi de la convention CMG 6011 01K du 02 mai 2008 qui le finance.

Pour ce faire, le Maître d'œuvre délégué a mis en place :

- Une cellule de projet (CP) composée de personnel national et expatrié, permanent ou d'appui, basée à Ambatondrazaka,
- Les moyens nécessaires au fonctionnement de cette CP et prévus au projet.
- Les contrats avec des opérateurs locaux, ou présents localement, nécessaires à la réalisation des différentes actions prévues par le projet compris avec la Cellule foncière de l'Alaotra.

Les prestations proprement dites du Maître d'œuvre délégué comprennent :

- La préparation des programmes et budgets annuels,
- La définition des cahiers des charges,
- Le lancement des appels d'offres, et participation au choix des opérateurs retenus,
- La prise en charge de la gestion technique et de la gestion financière du projet, dont la supervision des activités confiées aux opérateurs,
- Elaboration des rapports d'exécution,
- Organisation du suivi-évaluation.

Le présent rapport se veut être un rapport de capitalisation du projet, et tentera de présenter pour chaque volet du projet les acquis et les perspectives.

VOLET MISE EN VALEUR

1 Enjeux et contexte initial de la mise en valeur agricole

Le projet mise en valeur et protection de bassins versant du Lac Alaotra comportait dans sa première phase un volet important d'agriculture de conservation (2003 à 2008). Par rapport à cette phase, une sensible accélération, une diversification et une augmentation de la productivité des actions de diffusion est notée du fait tant de la simplification des paquets techniques proposés, que de la concentration des interventions sur des sous bassins versants cibles et de l'arrêt des actions de subvention crédit projet.

Au cours de cette période de 2003 à 2008, différentes actions ont été menées avec les opérateurs spécialisés suivant le récapitulatif donné par le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Récapitulatif des principales actions d'opérateurs de diffusion 2003-2008

Opérateurs	Actions
ANAE	Appui au reboisement et stabilisation de lavaka; appui aux pépinières
	Diffusion des techniques agro-écologiques
BRL	Diffusion agriculture de conservation
AVSF	Appui en matière d'aménagement de terroir et de gestion des ressources agropastorales auprès des paysans des Zones de Gestion Concertée des bassins versants d'Imamba et d'Ivakaka
	Santé Animale
SD Mad	Diffusion des techniques sur RMME

L'orientation de la 2^{nde} phase renforce cette option et vise à accélérer la diffusion des innovations agronomiques (notamment l'agriculture de conservation) de façon à aboutir à une transformation des paysages sur les bassins versants et à avoir un impact réel sur les ouvrages en aval. Entre ces deux phases, la vulgarisation a été menée avec une approche « exploitation » évoluant vers le conseil en exploitation et non avec le seul objectif d'augmentation des surfaces en agriculture de conservation. Progressivement, les appuis sur la riziculture irriguée ont été pris en compte et sur les cultures de contre saison et l'intégration agriculture et élevage ont été intensifiés dans la démarche de conseil à l'exploitation. En effet, l'approche exploitation qui est retenue permet de favoriser le financement par crédit bancaire des exploitations. A partir de 2011, la concentration des interventions sur 26 terroirs a permis de développer l'ensemble des actions (conseils techniques, élevage, lutte anti-érosive, aménagements, reboisement, embocagement, ...) par une certaine concentration des aménagements des terroirs à travers les communes et les fokontany.

Les actions entreprises avec les opérateurs spécialisés au cours de la deuxième phase du Projet sont données dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Récapitulatif des principales actions d'opérateurs de diffusion 2008-2013

Période	Opérateurs	Actions
2008 à 2011 (tranche ferme)	BRL	Gestion du territoire, l'appui aux exploitations agricoles, la promotion de techniques innovantes de production (Nord Est du Lac)
		gestion du territoire, l'appui aux exploitations agricoles, la promotion de techniques innovantes de production (Sud Est du Lac)
	AVSFANAE	gestion du territoire, l'appui aux exploitations agricoles, la promotion de techniques innovantes de production (Sud Est)
	AVSF	Santé animale et élevage

	SDMad/AGRO BP Conseil	Appui, conseil et formations dans le cadre du Programme d'Appui aux Grandes Exploitations
2011 à 2013 (tranche conditionnelle)	BRL	gestion du territoire, l'appui aux petites exploitations agricoles
		Appui, conseil et formations dans le cadre du Programme d'Appui aux Grandes et Moyennes Exploitations
	AVSF	gestion du territoire, l'appui aux petites exploitations agricoles
		Santé animale et élevage

Les enjeux de l'agriculture de conservation dans les actions du Projet :

La zone du Lac apparaît menacée par des phénomènes d'érosion et une stagnation de la production rizicole. Ainsi, la diminution de la production sur les bas fonds due notamment à l'ensablement des rizières lors des inondations a incité les paysans à développer et intensifier les cultures sur *tanety* (qui constitue 79% de la superficie totale de la cuvette) avec des pratiques non maîtrisées entraînant la dégradation des sols et favorisant l'érosion. La problématique initiale de la zone est donc d'augmenter la productivité de ces bas fonds et de les préserver en mettant en valeur les collines situées aux alentours selon des techniques durables. Mais la fertilité pose problème sur ces *tanety*, d'où l'intérêt de la diffusion d'une technique permettant de rehausser cette fertilité. En effet, les systèmes de Semis direct sous couvert végétal permettent d'apporter un certain nombre de réponses aux problèmes de production et aux pratiques agricoles érosives. Ces systèmes font parties des différentes thématiques développées dans la composante mise en valeur agricole et protection des ressources avec la promotion de techniques agroécologiques adaptées au développement des cultures intégrées aux systèmes de protection anti-érosifs fournissant de la biomasse. Ces systèmes visent non seulement à accroître la productivité des terres mais également à préserver les ressources naturelles eau et terre, donc d'assurer des productions durables.

Les enjeux des rizières à mauvaise maîtrise de l'eau dans la démarche du Projet :

La cuvette du Lac Alaotra est l'une des plus grandes zones rizicoles de Madagascar, avec plus de 100 000 ha de rizières. Globalement, ces rizières se répartissent comme suit : 30 000 ha sur des périmètres irrigués aménagés par la SOMALAC, et les restes sont des périmètres traditionnels ou des rizières à mauvaise maîtrise d'eau (RMME) avec peu d'infrastructures d'irrigation. Ces rizières qui occupent environ 70 000 hectares (70% des rizières du Lac), se caractérisent par la non maîtrise de l'eau d'une part et l'impossibilité de cultiver d'autre culture que le riz (effet de la nappe). Les itinéraires techniques traditionnels dans les RMME sont souvent assez extensifs en raison de contraintes connues avec l'envahissement des mauvaises herbes (*Cynodon dactylon* notamment). Des techniques performantes à base de rotation riz pluvial et plantes de couverture (légumineuses volubiles et graminées fourragères) en contre-saison et/ou du maraîchage paillé) permettent de valoriser efficacement ces rizières où les productions restent faibles avec des grandes fluctuations inter-annuelles (variant de 0t/ha en mauvaise année à 3 t/ha les meilleures années, pour une moyenne pluriannuelle inférieure à 1,5 t/ha) et fortement dépendantes de la pluviométrie en utilisant des variétés de riz poly-aptitudes (c'est-à-dire qui peuvent être cultivées soit en pluvial, soit en irrigué).

2 Principes, évolution et adaptation de la méthodologie d'intervention

2.1 Approche parcellaire, exploitation et paysagère par l'aménagement de sous bassins versant et de terroir

En termes d'évolution méthodologique, au début, l'approche du Projet BV Lac s'était limitée tout d'abord à l'échelle de la parcelle avec la démarche de vulgarisation des innovations proposées par la Recherche-Développement (FOFIFA, TAFA) avec un accent particulier sur la diffusion de semis direct sous couvert végétal. Cette démarche centrée sur la parcelle a été associée avec des objectifs quantitatifs de surfaces et nombre d'exploitants, dans un objectif de viser le plus grand nombre d'agriculteurs possibles pour l'adoption des techniques promues. L'adhésion des agriculteurs au programme de semis direct a été favorisée par le financement des campagnes agricoles en 2004 par

le canal des groupements de semis direct (GSD). Cette démarche s'inscrit dans l'approche terroir avec une démarche très techniciste, souvent très liée aux caractéristiques techniques des sols. Les crédits de campagne, sensés faciliter l'adoption des techniques, concernent aussi bien les intrants agricoles comme les engrais mais aussi les faisances valoir liées à la pratique des techniques de semis direct. Cette démarche de financement des campagnes agricoles, si elle est efficace par rapport à l'augmentation du nombre de paysans contractés, n'a pas été efficace en favorisant l'opportunisme pour certains GSD intéressés par la subvention mais pas par les techniques et encore moins efficace pour la pérennisation des actions. Elle a été abandonnée en 2005 pour cause de faible recouvrement du crédit opéré. Les paysans contractés semblent intéressés non par les techniques en soi mais aux crédits qui leur sont subordonnés. Cette approche parcellaire a connu des limites et ne tenant pas compte du type de l'exploitation et donc des capacités d'investissement de l'agriculteur et de ses objectifs et priorités (stratégies paysannes). Les techniciens des opérateurs, chargés de la diffusion des techniques, reçoivent systématiquement chaque campagne un recyclage sur les bases des techniques agroécologiques.

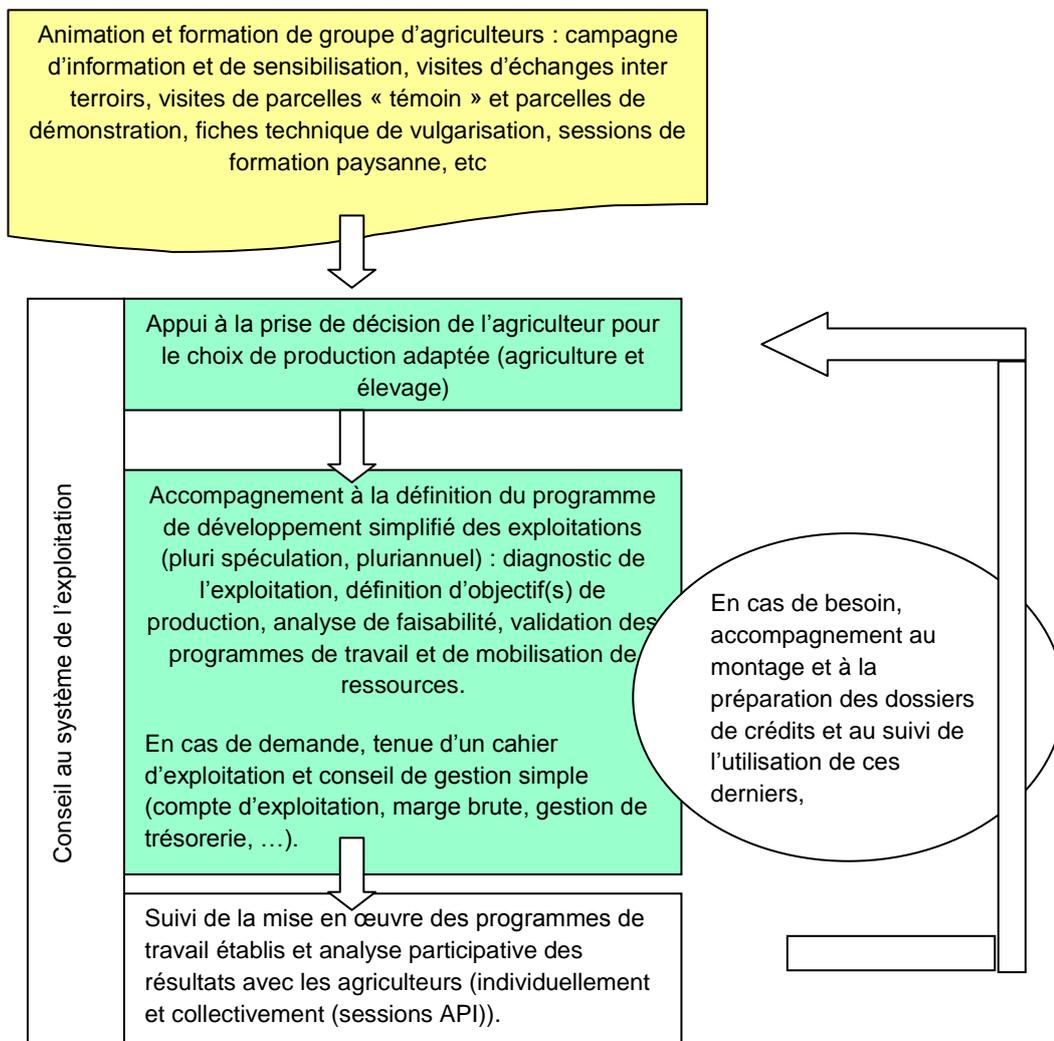
Depuis 2007, le projet a fait évoluer ses démarches d'intervention : considération de l'approche exploitation, analyse prospective, préparation des campagnes et des thèmes techniques en fonction des stratégies paysannes, utilisation d'une typologie opérationnelle, sessions API... Ce changement progressif de l'approche s'accompagne d'intenses formations spécifiques des techniciens des opérateurs et de la cellule sur l'approche exploitation en 2006-2007 par Eric Penot¹ et en 2008 avec le Programme de lutte antiérosive (PLAE) sur des techniques de lutte anti-érosive et l'Approche participative pour la pérennisation des actions de développement (APPAD) et avec FERT sur l'approche exploitation. L'objectif de l'approche exploitation est de ne pas se limiter seulement à la promotion des techniques agroécologiques mais intégrer aussi parmi les dispositifs de conseil, l'amélioration des techniques culturales, en prenant en compte les données socio-économiques et en privilégiant la promotion du SCV là où les conditions le permettent, de manière progressive et en accord avec l'exploitant. Les techniques culturales s'élargissent et incluent la riziculture irriguée qui est toujours prioritaires parmi les stratégies des exploitations, les RMME mais aussi la diversification en contre saison pour améliorer le revenu et réduire les périodes de soudure. Cette approche considère aussi l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Au-delà du conseil purement techniques, d'autres thèmes sont aussi pris en compte dans le conseil : production de fumier de qualité, préparation des bœufs de trait, affouragement du bétail, production de bois, santé animale,... En bref, les programmes de démonstration, l'apport d'innovations, le financement touchent l'ensemble du système de production.

Depuis 2011 et suite à l'étude des rapports d'évaluation de CA 17 et de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet entre 2008 à 2011, l'« approche exploitation » au niveau au niveau du terrain a été renforcée dans la période de 2011 à 2013 avec renforcement des paysans relais et démultiplication des conseils. Il s'agit d'assurer la pérennisation, essentiellement axé sur les techniques agricoles mais aussi de gestion de l'exploitation au travers l'utilisation de cahier de l'exploitation en tant qu'outils de décision et de l'utilisation de fiche PTA et de fiche de gestion de l'exploitation pour le suivi de sa mise en œuvre. L'objectif est d'améliorer progressivement la programmation des activités d'une campagne à l'autre pour les exploitations concernées (adoption d'une vision moyen et long termes au lieu de la vision « saison ») et d'optimiser l'utilisation des ressources de l'exploitation (gestion des parcelles, des calendriers culturaux, des ateliers d'élevage et de l'utilisation de la main d'œuvre, gestion de la trésorerie notamment). Environ 400 exploitations bénéficient de cet appui particulier centré autour d'un réseau constitué de plus de 100 exploitations modèles. Ce renforcement a été appuyé par des missions d'expertises du CIRAD et d'une assistance technique spécifique pour accompagner la mise en œuvre.

¹ Chercheur CIRAD_agro-économiste

De façon plus globale, l'approche « Exploitation » correspond pour l'ensemble des intervenants du Projet à un conseil technico-économique visant la diffusion d'innovations basé sur un dialogue entre l'agriculteur et le technicien/conseiller portant non seulement sur l'intérêt de l'innovation mais aussi sur la façon de l'intégrer dans son exploitation. Cette position a aussi amené les opérateurs à développer un conseil en matière de crédit de campagne (intrants engrais et herbicides, semences, main d'œuvre).

Le conseil à l'exploitation peut être schématisé à travers les activités spécifiques suivantes :



Un outil sur ce concept, en malagasy, reprenant les intérêts et objectifs du conseil à l'exploitation, les principales conditions de réalisation, les éléments pris en compte pour le conseil, et la démarche simplifiée a été produite avec l'opérateur BRL.

Un accent particulier a été également mis sur l'aménagement du territoire à plus grande échelle au travers la consolidation progressive des activités de terroirs individuels. L'ensemble des actions ont été développé au niveau des 26 terroirs de concentration par la mise en œuvre des schémas d'aménagement où l'ensemble des actions sont développées (conseils techniques, élevage, lutte anti-érosive, aménagements, reboisement, embocagement, ...). Par ailleurs, l'approche terroir recommandé par GSDM a été développée selon le contexte du Projet afin notamment :

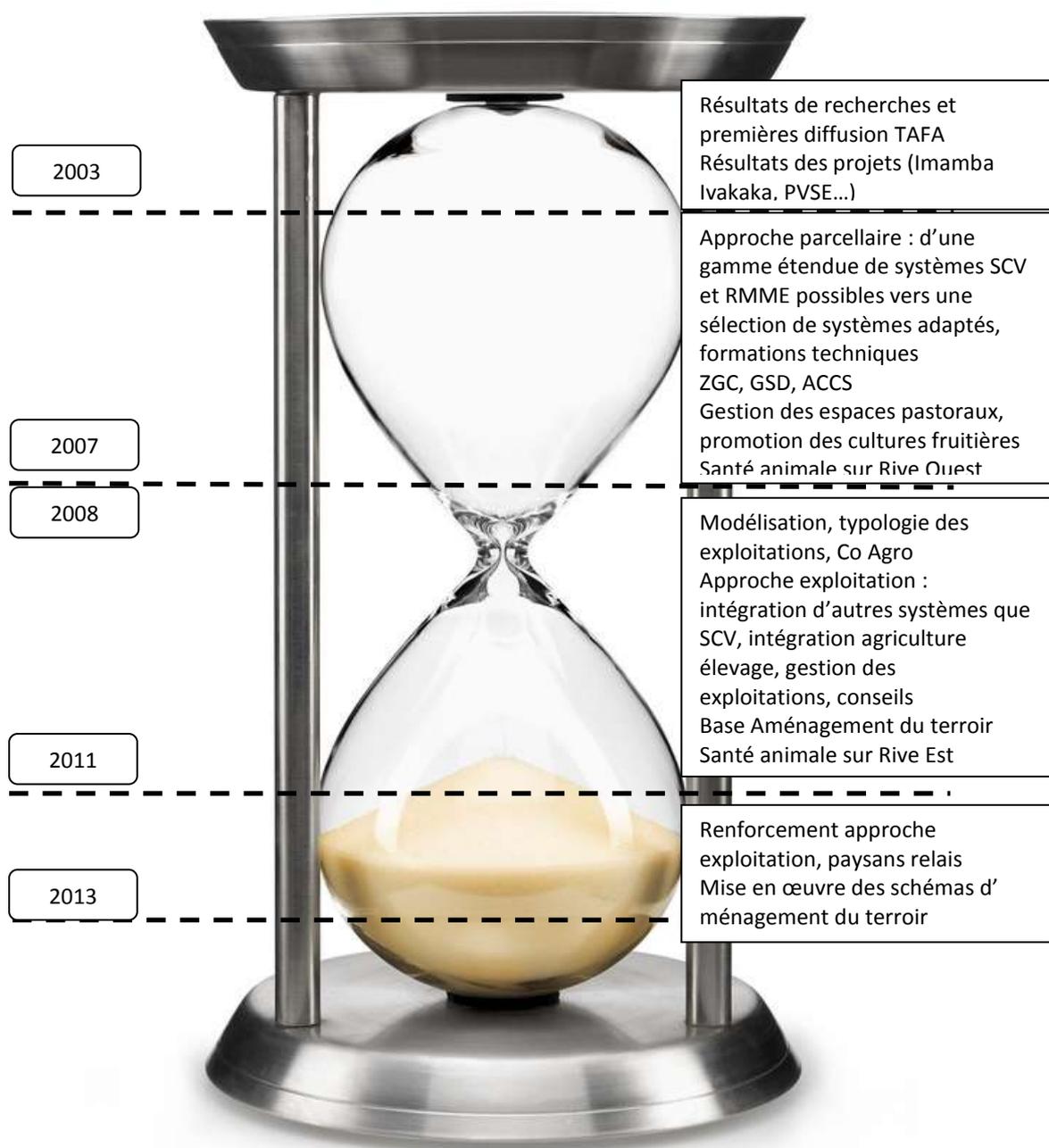
- d'avoir un impact palpable sur le paysage,
- de mieux cerner les facteurs d'intégration des techniques innovantes de production à l'échelle de l'exploitation agricole,
- d'évaluer l'impact des techniques sur le revenu de quelques exploitations de références,

- d'assurer un suivi rigoureux des paysans,
- de donner plus de sens aux actions de diffusion des techniques de l'agriculture de conservation dans les schémas d'aménagement globaux des terroirs (sécurisation foncière, accès au crédit, appui à l'élevage et à la gestion des pâturages, désenclavement, organisation sociale, lutte anti-érosive etc...) »

Pour les deux dernières campagnes du Projet, les appuis aux groupes cibles prennent en compte l'ensemble de l'exploitation et inclus les aspects liés à l'élevage et les démarches d'aménagement et de lutte anti-érosive. Le lien entre conseil technique, exploitation agricole, territoire et organisation de producteurs est ainsi maintenu pour une meilleure cohérence des activités du Projet.

La figure suivante tente de représenter dans le temps l'évolution des approches et des actions au sein du projet sur les 10 ans pour le volet

Carte 1 : l'évolution dans le temps des approches et des actions du volet mise en valeur



2.2 Choix des systèmes de cultures en fonction des milieux et de toposéquence

Dans sa démarche, le Projet BVLac Alaotra propose aux paysans des techniques novatrices dites agro-écologiques. Basées sur les principes essentiels de l'agriculture de conservation², les activités visent à stabiliser et améliorer les systèmes existants en développant les innovations mises au point par TAFE depuis 1998. En effet, des référentiels techniques d'aménagement ont ainsi été produits et mis à la disposition des différents organismes de vulgarisation agricole depuis 1999 par l'ONG TAFE. Les systèmes de culture vulgarisés sont adaptés aux différentes situations culturelles et catégories d'exploitations agricoles rencontrées. Ainsi, sur les zones basses les systèmes agriculture de conservation à base de riz pluvial en rotation avec des plantes de couverture (légumineuses volubiles et graminées fourragères) en contre-saison et/ou du maraîchage paillé sont les plus adoptés par les agriculteurs. Des techniques performantes permettent de valoriser efficacement les Rizières à Mauvaise Maîtrise de l'Eau où les productions restent très aléatoires et fortement dépendantes de la pluviométrie en utilisant des variétés de riz poly-aptitudes et des techniques culturelles adaptées. Cette riziculture d'agriculture de conservation alternative à celle des périmètres irrigués est très prometteur pour la production rizicole du Lac à court et moyen termes compte tenu de son coût réduit par rapport aux aménagements hydrauliques avec maîtrise totale de l'eau et de sa facilité d'extension.

Sur les collines, les systèmes à bas niveau d'intrants gagnent progressivement du terrain en fonction des moyens des exploitations agricoles. Certains agro-éleveurs s'intéressent à l'installation de pâturages dont l'enjeu est double : d'abord augmenter le revenu des paysans en améliorant les systèmes d'alimentation de leurs troupeaux et préserver les sols d'une érosion dévastatrice par les couvertures végétales. Il est désormais démontré que les techniques agro-écologiques procurent aux adoptants des revenus bien supérieurs aux pratiques locales à court terme sur les temps de main d'œuvre et à long terme sur les niveaux de rendement. Les rendements sont stables et résilients dans un contexte d'évolution climatique dominé par des déficits et des irrégularités fréquentes. En particulier sur les RMME, les rendements sont relativement élevés (3 t/ha par rapport à 2 t/ha les meilleures années pour le conventionnel).

Dans la démarche de diffusion des techniques d'agriculture de conservation, le maintien de site de référence de TAFE a joué un rôle clé notamment :

- A la formation des acteurs (publics variés : chercheurs agronomes, techniciens, agriculteurs). Cette fonction nécessite une structuration en modules de formation pluri-acteurs (qui devra faire l'objet d'une évaluation pour lui donner ses lettres de noblesse et lui assurer des revenus conséquents notamment en hissant cette formation au niveau international plaquette publicitaire à diffuser en Afrique, Asie ; modules de formation à organiser, etc...).
- Au maintien des sites de références, vitrines de la formation, de l'analyse scientifique du fonctionnement agronomique des agricultures de conservation (accueil de scientifiques en recherche), de l'agronomie de prévention (études des effets agriculture de conservation sur le milieu avant leur diffusion à grande échelle).
- A l'appui technique – expertise (conseil permanent) aux opérateurs dans les différentes régions.

2.3 Multiplication des semences spécifiques en agriculture de conservation

Après la mise en œuvre des deux premières campagnes du Projet BV Lac (contre saison 2003 et la campagne 2003-04), la fourniture de semences dans les délais voulus pose toujours des problèmes à la diffusion des légumineuses de couverture avec les techniques de l'agriculture de conservation. Il est donc apparu fort utile de disposer des semences nécessaires (riz pluvial, riz mixtes, maïs, légumineuses) compte tenu de la rapide croissance des superficies cultivées et par rapport à une forte

² Couverture permanente du sol, réduction du travail du sol (absence de labour, de pseudo labour ou de travail minimum de sol), et successions et/ou associations de culture avec des plantes de service (amélioration de la fertilité et structuration du sol).

demande des paysans au cours de la première phase du Projet. Ce rôle de production de semences spécifiques en agriculture de conservation a été assuré par l'ONG Tafa jusqu'en 2004, mais la forte augmentation constatée des superficies mises en place en 2004-05 et en 2005-06 exige un besoin en semences qui dépasse la capacité de production de cette ONG (réalisation passant de 84 hectares en 2003-04 à près de 1500 ha en 2005-06 avec une importante réalisation en technique améliorée sur rizière à mauvaise maîtrise de l'eau avec plus de 1000 ha de réalisation en 2005-06). En coordination avec le GSDM, le Projet a attribué cette activité de production de semences à la société SD Mad pour le compte de la campagne agricole 2004-2005 (MARCHE N° 47/04/MAEP/BV Lac) dans l'esprit de produire à court terme des semences spécifiques en quantité et qualité suffisantes pour assurer les programmes de diffusion du semis direct sur couverture végétale par les différents opérateurs chargés par le Projet BV Alaotra de cette diffusion dans la région du Lac Alaotra notamment pour les campagnes 2004-2005 et 2005-2006. Les productions de semences ont été réalisées pour partie en production directe par SD Mad, et pour partie par des paysans associés et encadrés par SD Mad en saison dans la région du Lac Alaotra, et en contre-saison dans la région de Manakara et de Toliara (zone d'Ankililoaka). Sur ce dernier, l'idée est d'organiser la production en contre-saison dans les régions où la culture de riz y est possible (région Sud-Est et Sud-Ouest) des semences non disponibles en quantité suffisante dans la région du Lac Alaotra, afin d'en disposer pour la saison des pluies suivantes.

Pour rappel, les semences utilisées pour les cultures en semis direct sur couverture végétale sont spécifiques et ne sont produites que par les différentes sociétés et organismes qui pratiquent le semis direct. Il est évident que cette organisation de la production de semences a contribué en partie à l'extension des surfaces dans les rizières à mauvaise maîtrise de l'eau.

Les semences spécifiques concernées sont les suivantes :

- Légumineuses de contre-saison, pour assolement avec les rizières : vesce, dolique
- Légumineuses pour cultures associées avec le maïs ou le riz : *Mucuna sp.*, *Vigna umbellata* (tsiasisa), niébés (voanemba) à cycle court (variétés David ou autre), à cycle long (variétés Morondava, SPLM1).
- Légumineuses de couverture, pour amélioration continue des sols : *Stylosanthes guyanensis*, *Arachis pintoï*.
- Maïs, variétés IRAT 200, IRAT 340, OC 202.
- Riz pluviaux stricts, variétés B 22, FOFIFA 154, CIRAD 141, Primavera, Espadon.
- Riz polyaptitude : série de SEBOTA, essentiellement pour la culture en rizières à mauvaise maîtrise d'eau.
- Céréale pour amélioration des sols, et culture en association avec le manioc : *Brachiaria ruziziensis*, *Brachiaria brizantha*, *Brachiaria humidicola*.

Pour les besoins croissants du semis direct au niveau du Lac, la mise en place de parcelles de multiplication de semences et de pépinières (*Brachiaria spp*, Bana grass...) en milieu paysan a été poursuivie par le Projet jusqu'à la deuxième phase. L'objectif est à la fois de végétaliser des zones érodées mais aussi de produire des boutures pour étendre les surfaces.

Actuellement, des échanges de semences entre paysans existent (vesces, riz, maïs) mais les précisions sur les quantités ne sont pas disponibles, compte tenu de la spontanéité de ces opérations.

2.4 Mise en place de paysans relais

2.4.1 Conseillers agricole de groupement

Dans un souci d'autonomisation des adoptants, des Conseillers Agricoles de Groupements (CoAgro) et le concept de paysans pilotes et ferme modèles ont été développés au cours de la deuxième phase du Projet pour servir de relais paysans. Développé à partir de 2008 et sur base de la proposition technique de BRL, le concept des conseillers de groupement a été basé sur le modèle de mise en place du réseau d'ACSA au cours de BV Lac 1. Pour rappel, le dispositif de « CoAGro » consiste à faire désigner au sein d'organisations paysannes de base (OPB) des paysans « conseillers agricoles

de groupement » qui seront les relais auprès de chaque groupement d'origine pour le conseil à l'exploitation, la diffusion, et l'accompagnement de cette diffusion. Ils sont paysans élus et nommés par les membres des groupements dont ils font partie. La démarche vise essentiellement la réduction du coût d'encadrement par la démultiplication de conseillers agricoles d'une part et la pérennisation des actions post projet d'autre part par la mise en place de réseau de paysans servant de relais entre les organismes d'appui (TAFa, SRPV, FOFIFA, etc.), les acteurs privés (fournisseurs, clients, etc.), les collectivités et le groupement d'agriculteurs. Les conseillers de groupements, ont été formés par les opérateurs techniques (y compris TAFa) et organisationnels (BEST) ainsi que FERT en 2010, sur les aspects animation et technique de formation.. Les Co-Agro assurent le relais du technicien sur le terrain en permettant transfert des techniques fondamentaux ; il présente le grand intérêt de pouvoir « intervenir » dans la proximité, sur des choses simples et communiquer à qui de droit les problèmes qui leur sont rapportés quand ces derniers dépassent leur compétence. Cela suppose qu'il doit être capable de savoir à qui s'adresser en réponse à un problème rencontré par les membres de l'OP. Il dispose de connaissance nécessaire pour le contexte socio-économique de la région, la connaissance des acteurs du développement rural et les services accessibles aux paysans. Ces paysans relais sont avant tout au service de leurs membres de groupement en matière de conseil technique et joue un rôle d'interface avec l'extérieur. Le CoAgro a principalement un rôle d'animation (animation de réunions, animations de groupe autour d'une parcelle) pour favoriser et aider à l'adoption des techniques de production innovantes. En général, il s'agit des paysans qui ont un certain niveau d'études et capables d'assurer aussi bien l'appui des membres de l'OP sur la maîtrise des techniques agricoles de base que le rôle de relais entre les partenaires techniques et l'OP.

Dans cette action, BEST a porté surtout son attention sur les démarches que les OP adoptent dans la mise en place de ces conseillers de façon à ce qu'elles permettent de concilier réellement leurs attentes face à leurs ressources dans l'utilisation de ces conseillers.

16 CoAgros ont ainsi été formés et mis en place dans la zone Est. La liste détaillée de ces CoAgro est livrée en annexe du présent rapport.

2.4.2 Conseillers agricoles paysans : réseau de fermes modèles et paysan pilotes

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche exploitation, des conseils individualisés ont été donnés à des paysans qui à leur tour constituent un point focus pour l'élargissement de ces conseils à un groupe de paysans se trouvant dans les mêmes situations d'exploitation, c'est-à-dire dans la même typologie. Ces paysans sont appelés fermes modèles pour BRL ou paysans pilotes pour AVSF. Pour la rive Est, 61 fermes modèles ont été choisis et formés en 2011-2012 avec l'appui de l'opérateur BRL afin d'assurer le relais sur le conseil agricole (notamment de gestion). La démarche consiste donc à former un noyau autour d'un certain nombre de paysans ayant les mêmes activités et objectifs. Ensuite, des échanges d'expériences et de compétences à travers des réunions de groupe et visite sur terrain autour d'un ou plusieurs thèmes sont organisés. Ce système fonctionne déjà à la fin du Projet BVLac mais la nécessité d'accompagner certains groupes s'avère indispensable pour assurer la poursuite et la pérennisation de cette action. 235 paysans ont été touchés par cette diffusion depuis sa mise en place.

Quant à la rive Ouest, des paysans pilotes ont été choisis et formés depuis 2008 avec l'appui de l'opérateur AVSF et ANAE pour assurer ce rôle de « conseillers paysans » à la fin du projet (au nombre de 40). Le bilan en 2013 a montré que ces conseillers sont fonctionnels et bien capables de prodiguer des conseils simples aux autres paysans suivant les demandes (conseil technique ou de gestion de l'exploitation). A ce stade, 681 paysans ont pu bénéficier directement de leurs conseils.

Les listes détaillées de ces conseillers agricoles de groupement sont livrées en annexe pour les 3 zones.

2.5 Formations des techniciens en conseil de divers niveaux

2.5.1 Les thèmes de formations

En réponse au changement d'approche du projet, le passage de l'encadrement à la parcelle vers l'approche exploitation, la mutation du technicien d'un appui à la mise en œuvre de techniques agricoles vers un concept de conseil à l'exploitation et d'aménagement de terroir, quelques formations ont été dispensées. La collaboration sur la durée, l'appui des missions d'experts ont permis de renforcer les compétences des agents des opérateurs et d'élargir leur champ d'intervention (approche exploitation et approche paysagère depuis 2008). Par ailleurs, l'ONG Tafa a assuré un grand nombre de formations. La plupart des techniciens, cadres employés dans le projet mettant en œuvre les techniques d'agriculture de conservation sont passés par Tafa à Antsirabe. Le tableau ci-dessous résume les thèmes de formation et les compétences mobilisées.

Tableau 3 : Les thèmes de formation et les compétences mobilisées

Thèmes de formation	Compétences
Techniques de semis direct (recyclage et mise à jour des connaissances)	ONG Tafa
Conduites d'élevage	Assistant technique d'AVSF
L'approche participative pour un aménagement durable et les techniques de lutte anti-érosive	PLAE
Diagnostic du terroir et Olympe	CIRAD
Conseil à l'exploitation et conduite technique d'animation de groupe	FERT
Conseil à l'exploitation	CIRAD
Conduites des cultures maraîchères	Assistant technique BRL
Pratique d'élaboration de schéma d'aménagement	Assistants techniques AVSF

L'idée de la Cellule de projet est de doter ces techniciens d'une « mallette du conseiller » dans laquelle les idées principales de ces formations seront reprises pour que l'utilisateur puisse y chercher les premiers éléments de réponses aux questions posées par les exploitants.

2.5.2 Les compétences acquises

Depuis 2003, les compétences issues des différentes interventions concernent les domaines ci-après :

- ✓ Gestion du territoire, appui aux exploitations agricoles et promotion de techniques innovantes de production
- ✓ Santé Animale
- ✓ Gestion des ressources agropastorales (Zones de Gestion Concertée)
- ✓ Conseil-formation aux grandes et moyennes exploitations
- ✓ Stabilisation de lavaka, reboisement et appui aux pépinières

En cumul, les compétences locales essentielles développées au cours de ces dix ans de Projet se résument comme suit :

- ✓ 17 ingénieurs, 49 techniciens (dont 7 techniciens d'élevage), 60 agents vulgarisateur de base
- ✓ 100 paysans relais, 16 conseillers de groupement
- ✓ 52 pépiniéristes locaux en activité (dont 21 autonomes)

Il s'agit de compétence développés dans le cadre de du projet et ils ont vocation à rester dans la région. A noter que la démarche en lien avec le recours à ces opérateurs plutôt qu'à une équipe projet pluridisciplinaire a permis de bénéficier de leurs expériences développées dans le cadre du projets.

Tableau 4 : Récapitulation du dispositif détaillé et les actions menés depuis 2003.

Période	Opérateurs	Actions	Dispositif
2003-2008	ANAE	Appui au reboisement et stabilisation de lavaka; appui aux pépinières	1 ingénieur ; 2 techniciens, 3 pépiniéristes
		Diffusion agriculture de conservation	2 ingénieurs ; 4 techniciens, 8 technicien paysans
	BRL	Diffusion agriculture de conservation	1 ingénieur, 11 techniciens ; 10 AVB
	AVSF	Appui en matière d'aménagement de terroir et de gestion des ressources agropastorales auprès des paysans des Zones de Gestion Concertée des bassins versants d'Imamba et d'Ivakaka	2 ingénieurs; 7 techniciens agricoles; 2 techniciens d'élevage; 2 AVB
		Santé Animale	3 Techniciens
SD Mad	Diffusion RMME	1 ingénieur ; 5 technicien ; 20 chefs de culture ; 1 machiniste ; 8 magasiniers	
2008-2011	BRL	Gestion du territoire, l'appui aux exploitations agricoles, la promotion de techniques innovantes de production (Nord Est du Lac)	2 ingénieurs, 7 techniciens agricoles; 7 AVBs
		Gestion du territoire, l'appui aux exploitations agricoles, la promotion de techniques innovantes de production (Sud Est du Lac)	2 ingénieurs, 11 techniciens agricoles + 10 AVBs
	AVSFANAE	Gestion du territoire, l'appui aux exploitations agricoles, la promotion de techniques innovantes de production (Ouest du Lac)	2 ingénieurs, 8 techniciens dont 1 d'élevage; 4 techniciens paysans
	AVSF	Santé Animale	1 technicien d'élevage
	SDMad/AGRO BP Conseil	Appui, conseil et formations PAGE	1 ingénieur, 2 techniciens agricoles
2011-2013	BRL	Gestion du territoire, l'appui aux petites exploitations agricoles	3 ingénieurs, 12 techniciens ; 8 AVBs
		Appui, conseil et formations PAGME	3 ingénieurs
	AVSF	Gestion du territoire, l'appui aux petites exploitations agricoles	1 ingénieur, 1 assistant technique, 3 techniciens, 40 paysans pilotes
		Santé Animale	1 technicien d'élevage

2.6 Les subventions agricoles

Entre la campagne 2003-04 à la campagne 2004-05, on note les subventions liées sous forme de crédit intrant et des parcelles de démonstration des performances de l'utilisation de la fumure (opération VOUCHER). Ces mesures ont été choisies par le Projet pour répondre à l'expression des besoins en intrants et en crédit et dans l'appui à la diffusion des groupements de semis direct. Cette mesure a développé certains groupement opportunistes, le Projet s'est progressivement retiré de ces appuis directs et a fait évoluer ses démarches en ne subventionnant que les semences spécifiques en vue de susciter l'intérêt des paysans sur la performance des systèmes agriculture de conservation diffusés et pour répondre aux besoins en semences avec l'approche agroécologique. En effet, le projet n'a plus aidé directement les agriculteurs qu'à l'accès aux semences spécifiques par la

subvention limitée sous forme de mise à disposition des kits de semence pour servir de démonstration.

Les paysans ciblés peuvent être des non adoptants susceptibles d'intégrer le système de culture proposés dans l'accompagnement de la démarche de diffusion des techniques agro écologiques. L'adoption spontanée sera également une cible privilégiée de cette démonstration. En principe, les kits de légumineuses sont utilisés spécifiquement dans l'habillage des parcelles classiques en traditionnelles. Cette opération cible aussi bien les petites, grandes et moyennes exploitations appuyées par le Projet mais aussi dans d'autres zones comme le long de la RN44 ou directement les autres partenaires dans la région : JICA et BV PI Banque Mondiale notamment.

Pour rappel, d'autres domaines ont bénéficié des subventions limitées du Projet au cours de la première phase du Projet de façon à mettre au point les techniques agro-écologiques d'une part et pour assurer la disponibilité du matériels végétal pour les actions spécifiques d'autre part. Ces subventions concernent entre autre :

- l'écobuage : achat et transport de la balle de riz (combustible),
- la création de pépinières de plantes de couverture : main d'œuvre pour l'installation, engrais...
- la mise en place de pâturages artificiels (Brachiaria, Stylosanthes), en vue de la récupération de terres dégradées et/ou le reboisement de zones de pente incultes. Ce paquet inclura les intrants nécessaires à une implantation correcte des plantes,
- les appareils ou équipements spécifiques du semis direct : cannes planteuses, roues semeuses, semoirs rotatifs, ...
- certaines semences spécifiques lorsqu'elles n'existent pas dans le terroir.

Le bilan de la distribution des semences et des kits de semences depuis 2006 est résumé dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 5 : Répartition en quantité par année des semences de légumineuses de couverture

Unité (Kg)	Dolique	Vesce	Niébé	Mucuna
2 006	1 356	446	1 360	58
2 007	2 154	234	1	
2 008	300	378	70	
2 009		500		
2 011		955		
2 012		500		
Total	3 810	3 013	1 431	58

Tableau 6 : Répartition en nombre de kits par année de légumineuses de couverture

Année	Vesce (300g)	Dolique (1Kg)	Stylosanthes (100g)	Vigna umbellata (1kg)	Crotalaire Ochroleuca (150g)	Crotalaire Juncea (100g)
2 008	1 847	415	211			
2 009	1 697					
2 010	3 095	82	1 995	705	49	18
2 011	3 328		2		25	69
2 012	4 467					
Total	14 434	497	2 208	705	74	87

Tableau 7 : Répartition par année des kits de semences de riz pluvial et du maïs

Année	Maïs mailaka 200g (épis)	Sebota 63 (250g)	Sebota 67 (250g)	FOFIFA 160 (250 g)	Sebota 403 (250g)	Sebota 406 (250g)
2 010	406	808	495	449	465	492
2 011	2 610					
Total	3 016	808	495	449	465	492

2.7 Missions d'appui et suivi-évaluation

C'est surtout à travers les missions d'appuis que sont fournis les principaux éléments sur l'appréciation des performances et d'évaluation des résultats obtenus, qui ont permis à la Cellule de projet et ses opérateurs d'améliorer les approches, méthodes, actions et les résultats. Sur le volet mise en valeur en particulier, les missions suivantes sont intégrées dans le dispositif de suivi-évaluation des actions :

- Mission d'appuis spécifiques : selon les besoins exprimés par le Projet ou plus spécifiquement par le volet : mise au point des techniques innovantes à base de agriculture de conservation par l'expert du CIRAD M. L. Séguy ; Hubert Charpentier en appui ponctuel au dispositif RMME et le programme de grandes cultures, O. Husson dans le cadre des systèmes de cultures agroécologiques et les supports de diffusion. Les différents rapports de ces missions ont été exploités par la Cellule de projet et le GSDM pour l'amélioration de la diffusion des pratiques d'agriculture de conservation.
- Les missions d'appui dans le domaine de l'érosion hydrique de l'expert international spécialisé (Professeur Michel Mietton), ont donné des avis et recommandations sur les différentes actions menées par le Projet en matière d'aménagement des terroirs dans une optique de protection contre les risques d'érosion et la gestion spatiale des BVPI. Non seulement que ces missions ont permis de mieux comprendre les phénomènes géologiques qui gèrent les dégradations du sol dans les bassins versants et ses conséquences sur les parties en aval, mais elles ont appuyé aussi au fil du temps à la compréhension des systèmes hydriques du Lac. Les regards externes, les échanges avec les acteurs ont permis de rationaliser les appuis en matière de mise en place et mise en œuvre des schémas d'aménagement dont il a été une des premières personnes ressources sur l'amont de Bevava, qui a permis de tester le modèle d'approche et d'élaborer avec les assistants techniques chargés de l'aménagement du terroir les ossatures de ce concept au sein du projet. En particulier pour la rive droite de la Vallée Marianina, objet des deux dernières missions, les discussions avec les paysans concernés concernent la nécessité de consacrer ces zones, pour assurer une meilleure protection des infrastructures hydroagricoles (zone d'épandage) avec des alternatives adéquates (système de culture adaptée notamment abandon de la riziculture de saison et développement des cultures maraîchères de contre saison qui peuvent profiter de ces dépôts d'épandage). Ces propositions négociées, bien que difficilement acceptées par les riziculteurs, sont actuellement intégrées dans les schémas d'aménagement de ces terroirs. Des recommandations pour la gestion de l'eau dans le périmètre PC 15 Vallée Marianina ont aussi été communiquées à la FAUR pour une gestion rationnelle de cette eau.
- Missions d'appui périodiques du GSDM sur le suivi de l'agriculture de conservation
Les missions de suivi-évaluation du GSDM sur les activités de diffusion des systèmes agriculture de conservation visent à mieux adapter les systèmes préconisés (contenus et approches). Ces missions ont été entreprises dans le but d'assurer une meilleure validation des actions de diffusion du semis direct par les opérateurs de BV Lac et la complémentarité des actions avec ce groupement d'envergure nationale. Outre cette fonction d'appuis aux Projet de développement dans le domaine de la diffusion des systèmes d'agriculture de conservation, le GSDM assure également d'autres rôles : restructuration de la recherche appliquée, formation, harmonisation des méthodes de suivi-évaluation, information. Ces derniers points sont surtout concrétisés par la mise en place d'une base de données commune Manamora qui est appelée à renseigner sur l'évolution de la diffusion et son intégration dans les exploitations agricoles.

- Suivi par le sondage de rendement des cultures pluviales et irriguées

Afin de renforcer le système, la Cellule a externalisé certaines missions de suivi évaluation : sondage de rendement des cultures (rizicultures et cultures pluviales), évaluation de la FAUR, évaluation des organisations paysannes, etc. Les sondages de rendement sur le périmètre PC 15 – Vallée Marianina ont lieu chaque année pour l'évaluation de la production rizicole de tout le périmètre. Cette évaluation tient une place particulière dans la mesure où elle sert d'indicateur déterminant le niveau des redevances dans la gestion de l'eau. Du fait de la nécessité d'avoir un évaluateur indépendant non lié à la diffusion des agriculture de conservation et suite aux recommandations des bailleurs de fonds, une évaluation externe des rendements sur cultures pluviales et sur rizières à irrigation aléatoire a été menée depuis la campagne 2008-2009. Cette évaluation concerne quatre grands systèmes : le riz pluvial, le riz sur rizière à irrigation aléatoire, le maïs légumineuse, et les fourrages.

2.8 Collaboration avec les autres opérateurs d'appuis du Projet BV Lac

2.8.1 Collaboration avec l'opérateur en socio-organisation de BEST

BEST intervient depuis le dispositif de la première phase, dans le domaine d'accès crédit, de l'organisation des intrants (approvisionnement, répartition, ...) et les formations/informations techniques (y compris l'organisation des visites échanges). A partir de 2008, la collaboration se complète surtout sur la structuration autour de la gestion de Schéma d'aménagement au niveau de 14 terroirs dans la rive Est. A noter que l'opérateur 'AVSF dans la rive Ouest n'a pas été concerné directement par ces actions de BEST puisqu'il dispose de système intégré d'assistant technique depuis 2008 pour assurer la coordination des activités au niveau de ses 12 fokontany d'intervention faisant l'objet de démarche d'aménagement. Mais AVSF participe aux diverses réflexions d'évaluation et d'orientation de ce dispositif aux fins d'harmonisation des approches.

2.8.2 Collaboration avec le consultant individuel en pépinières

Les appuis du Projet en matière de mise en pépinière des plantes de couvertures, agroforestières ou fruitières concernent trois axes à savoir, l'appui à la production de plants en pépinière et appui à la mise en œuvre du schéma d'aménagement, la production de semences pour agriculture de conservation et embocagement et la correspondance avec CTHT pour le développement de l'arboriculture fruitière. L'appui à la mise en œuvre du schéma d'aménagement se fait en collaboration étroite avec les opérateurs techniques concernent la réalisation des séances de formation et d'informations. Il convient de noter que les actions sont complémentaires avec la démarche d'aménagement, renforcée en 2011. Les actions réalisées ont permis aux paysans et aux opérateurs de disposer des capacités de production de plants, d'intégrer les activités de boisement dans les schémas d'aménagement (programmations et réalisations)

2.8.3 Collaboration avec TAFE

Depuis le démarrage du Projet en 2003, les sites de références à Marololo et Vallée Marianina contribuent surtout à la formation des bénéficiaires au travers des visites organisées ou des sessions de formations sur les techniques de l'agriculture de conservation. Ces sites jouent le rôle de vitrine et de support de formation pour les systèmes de semis direct au Lac. La collaboration avec TAFE est aussi entretenue au cours de la deuxième phase dans le domaine de mis au pont des essais additionnels, formulé de façon à répondre aux problématiques réelles des opérateurs en matière de diffusion de l'agriculture de conservation sur base des recommandations diverses (experts, assistants techniques, ...). Pour rappel, ces essais ont été conduits en milieu réel de diffusion chez les opérateurs techniques ou sur site de référence en milieu contrôlé de TAFE. Bref, les mandats de TAFE au niveau du dispositif du Projet se résument comme suit : appui technique aux opérateurs de diffusion à travers des ajustements techniques sur les itinéraires peu maîtrisés et l'appui-formation ; multiplication des semences spécifiques de plantes de couvertures. Il s'agit d'assurer la multiplication des semences de plantes de couvertures jugées utiles à la diffusion de l'agriculture de conservation.

2.8.4 Collaboration avec FOFIFA sur le Metarhizium :

Les activités de recherche sur la lutte contre les insectes terricoles *Heteronycus* sur les cultures pluviales à base de maïs et de riz pluvial par lutte biologique par utilisation de champignon entomopathogène *Metarhizium* a été initié depuis 2005 pour la recherche expérimentale sur station, et depuis 2008 pour le test en grandeur en milieu paysan. L'objectif est de trouver une alternative de lutte durable, à moindre coût et non polluant par rapport à la lutte chimique la plus utilisée dans la protection des cultures à Madagascar. L'un des problèmes majeurs dans la promotion des cultures pluviales, et plus spécifiques dans la mise en œuvre de l'agriculture de conservation est la nécessité de protection des semences contre l'attaque de ces insectes terricoles, et en particulier dans le Lac Alaotra, l'attaque des *Heteronycus* qui sont capables de réduire voire annuler toute possibilité de production quand elle se manifeste. L'utilisation du Gaucho® (imidaclopride), bien qu'efficace contre ces insectes, a un coût financier et, pour certains auteurs, un coût écologique. D'où les efforts menés en collaboration avec le FOFIFA, pour avancer une alternative de lutte biologique. Les résultats des essais en station sont prometteurs, dans le sens que le *Metarhizium* peut aussi réduire voire annuler les populations d'*Heteronycus plebius* au même titre que le Gaucho®, tout en étant sélectif pour cette espèce donc moins nocif pour la faune et flore. Les procédures de multiplication et d'activation des souches aussi sont validées, et on abouti à une première conclusion que le coût économique du traitement est nettement moindre que celui avec le Gaucho®. Mais un grand travail reste à mener et poursuivi par le FOFIFA sur la possibilité de mise en œuvre en milieu réel paysan où la difficulté réside dans la procédure d'inoculation (périodes et méthodes), la nécessité de traitement groupé de tous les champs (ingénierie sociale) et certainement une évolution des cadres réglementaires sur la lutte biologique. Cette étape est nécessaire en vue d'une validation des résultats obtenus en milieu contrôlé, procédure obligatoire avant l'homologation du produit.

Une fiche technique d'information sur la lutte biologique et un outil support d'animation en malagasy ont été élaborés pour faire connaître l'*Heteronycus*. Des affiches sur le cycle de vie de l'*Heteronycus* et la méthode de lutte biologique ont été éditées par le FOFIFA et une communication a été faite sur les premiers résultats des essais. La fiche technique et l'outil sont joints en annexe sur CD de ce rapport.

2.8.5 Collaboration avec SD Mad et Andri-ko

Cette collaboration a pris forme soit sur la production de semence avec la société SD Mad (voir & 2.3 sur la multiplication des semences de plante de couverture), soit par la mise en place des collections testées de riz avec la coopérative Andri-ko.

Cette collaboration a été élargie avec la diffusion du système RMME le long de la RN 44, dans le cadre de la convention de collaboration de renforcement de capacité de la VIFAM qui a été le maître d'ouvrage, et qui a mandaté Andri-Ko pour assurer l'encadrement technique (socio-organisation et formations techniques).

3 Résultats obtenus, effets et perspectives

Le volet mise en valeur et protection de ressource regroupe les activités de nature productive et environnementale : Agriculture de conservation, aménagement de terroir, conseil à l'exploitation, élevage et santé animale, mise en valeur de périmètres irrigués. Cette composante mise en valeur qui repose, une large part, sur l'agriculture agro-écologique s'articule avec le dispositif national de recherche et de formation en ce domaine assuré par le GSDM et TAFE. Ce volet vise deux principaux résultats :

- La production et les revenus agricoles des exploitants sont augmentés dans les trois zones d'intervention
- Des terroirs sont aménagés par les collectivités locales pour réduire l'érosion suivant des plans élaborés avec l'appui des projets.

Il s'agit d'apporter de réponse « intégrée » à la problématique Bassins-versants-Périmètres irrigués : valorisation et protection des *tanety* (pour limiter l'érosion) et bas fonds à moindre coût (pour améliorer

la sécurité alimentaire des ménages appuyés et pour réduire la période de soudure par la diversification des ateliers de l'exploitation).

3.1 Contexte et problématique spécifique par zone

Quelque soit les zones du Projet, la problématique commune repose sur la saturation des bas fonds (Rizières Irriguées et Rizières à Mauvaise Maîtrise de l'Eau) couplée avec la diminution de la production due notamment à l'ensablement des rizières lors des inondations. Ce phénomène a entraîné les agriculteurs à amorcer la colonisation des collines des alentours avec des pratiques culturales et agropastorales peu respectueuses de l'environnement favorisant ainsi l'érosion sur les bassins versants fragilisés, provoquant l'ensablement des bas fonds, constitués essentiellement par des rizières. Par ailleurs, dans les périmètres irrigués de PC 15 et de la Vallée Marianina, les ouvrages hydroagricoles sur lesquels des investissements importants et coûteux ont été consentis pénalisent fortement les usagers du réseau pendant la saison pluvieuse en entraînant de fortes baisses de productivité. Enfin, l'irrégularité de la pluviométrie dans la région et l'inadéquation des techniques pratiquées pour y faire face constituent un handicap à l'agriculture pluviale.

Pour les bassins versants de la zone Ouest, les pratiques agro-écologiques et d'intégration agriculture-élevage représentent des alternatives prometteuses pour maintenir voire augmenter la fertilité des sols cultivés mais aussi pour valoriser tous les produits et sous-produits disponibles afin d'améliorer la productivité des systèmes d'exploitation. En effet, la priorité accordée à l'agriculture a entraîné le retrait des troupeaux de bovins de ces espaces anciennement dévolus au pâturage. Il apparaît alors un problème de concurrence dans l'utilisation des terres. En outre, la mise en culture conventionnelle et la surexploitation des pâturages résiduels sur les collines exposent les sols à des processus d'érosion intenses.

Pour la zone Nord Est du Lac, constituée par de vastes étendus de collines avec de potentiel agronomique intéressant propices aux cultures pluviales, les systèmes de Semis direct permettent de résoudre en partie les problèmes de faible production. En effet, ces techniques consistent à améliorer les pratiques culturales actuelles avec différents systèmes contribuant à la lutte contre l'érosion. Ces systèmes visent non seulement à accroître la productivité des terres mais également à protéger l'environnement, donc d'assurer des productions durables. L'expérience acquise au cours de la première phase de BV Lac a permis de constater que c'est dans cette zone qu'est observée la plus forte demande en matière d'appuis et a enregistré le plus fort taux de croissance des techniques agroécologiques. En effet, les alluvions récentes type baibohos présentent un fort potentiel avec des possibilités de diversification en particulier sur les zones où l'humidité résiduelle est suffisante pour permettre deux cycles de cultures.

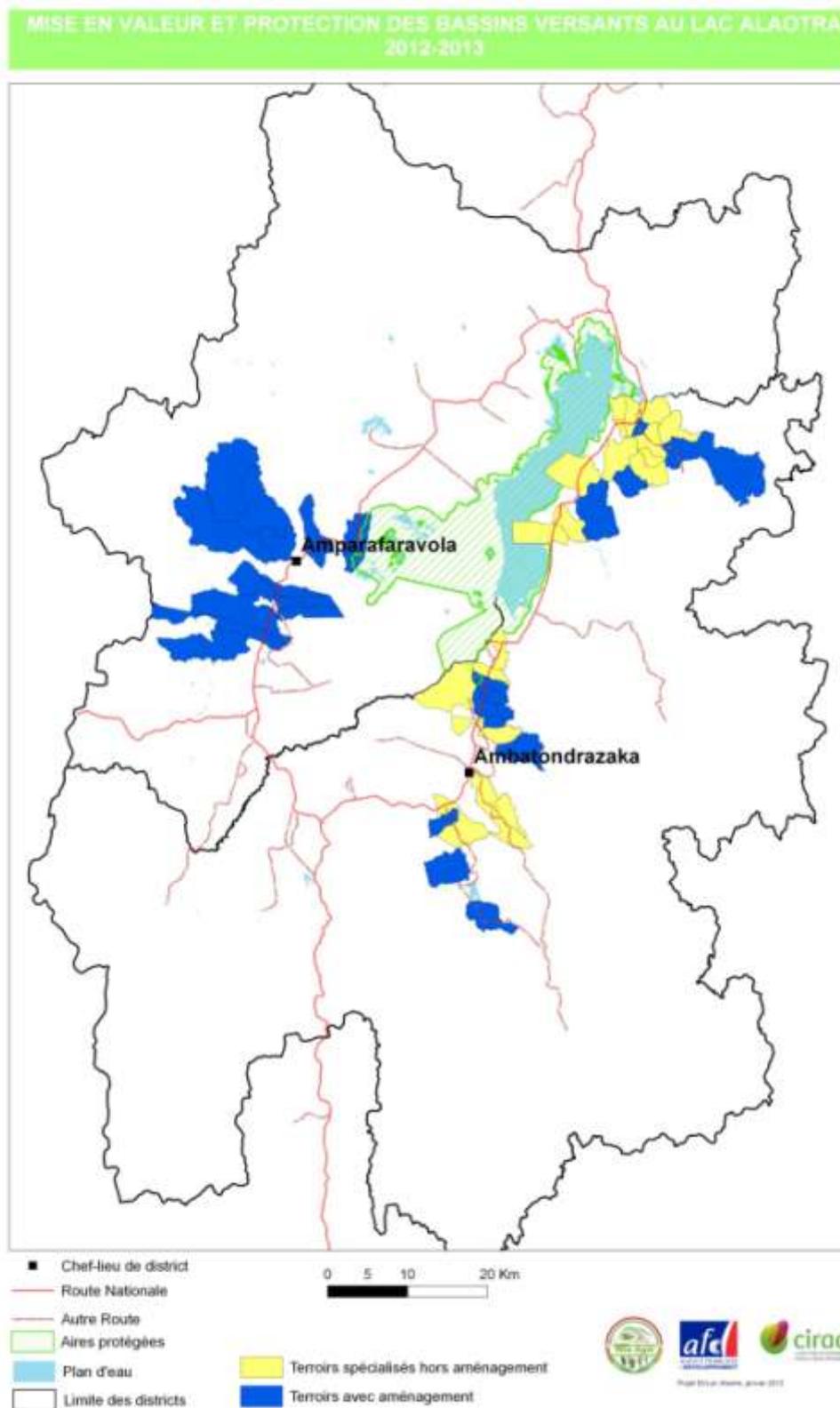
Pour la vallée du Sud Est, caractérisée par une étendue des bas fonds et bas de pente (soit 60 à 70% de la surface physique), la diffusion des techniques agro écologiques sur les rizières à mauvaise maîtrise de l'eau offre une perspectives de production de riz et de diversification des productions de contre saison. La protection des périmètres par des dispositifs de végétalisation sur les pentes et le reboisement ou l'embroussaillage sur les crêtes et de lutte anti-érosive ont été préconisé dans la démarche « aménagement de terroir ». Même avec un potentiel plus limité les systèmes agriculture de conservation à base de cultures pluviales vivrières seront diffusés sur les zones de faibles pentes. A noter que cette zone Sud Est, s'expose également au problème de l'érosion provoquée sur les fortes pentes qui les dominant. Par ailleurs, les recouvrements sableux sont fréquents dans la zone et les sols des périmètres irrigués sont dégradés

Comme sur la plupart des zones du Projet, la production en bois reste aussi insuffisante dans l'ensemble de ces zones, et par conséquent, le reboisement est une technique proposée pouvant valoriser au mieux les sols pauvres et dégradés.

La carte ci-après représente les zones d'intervention du volet en 2012-2013 avec les deux types de terroirs : ceux qui font l'objet d'élaboration de schéma d'aménagement (26 dont 20 Fokontany et 6

sous bassins versants), et les terroirs spécialisés hors schéma d'aménagement, choisis pour les concentrations de dynamiques en matière d'agriculture de conservation mais où la dynamique communautaire de schéma d'aménagement est encore absente.

Carte 2 : les terroirs d'intervention du volet mise en valeur du projet en 2012-2013



En

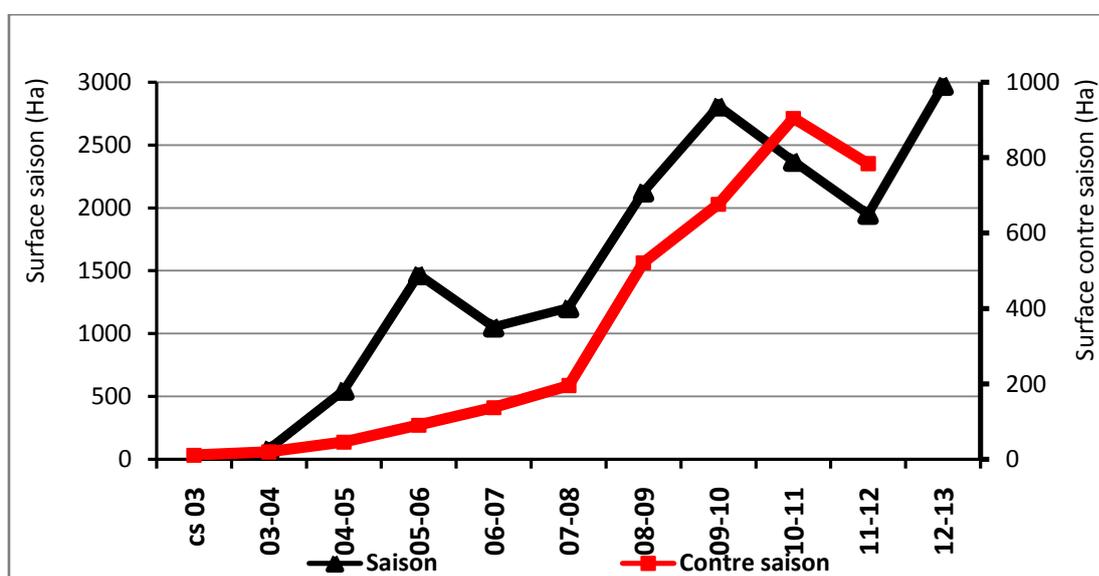
3.2 Evolution des réalisations

3.2.1 En terme de surface et nombre d'exploitations

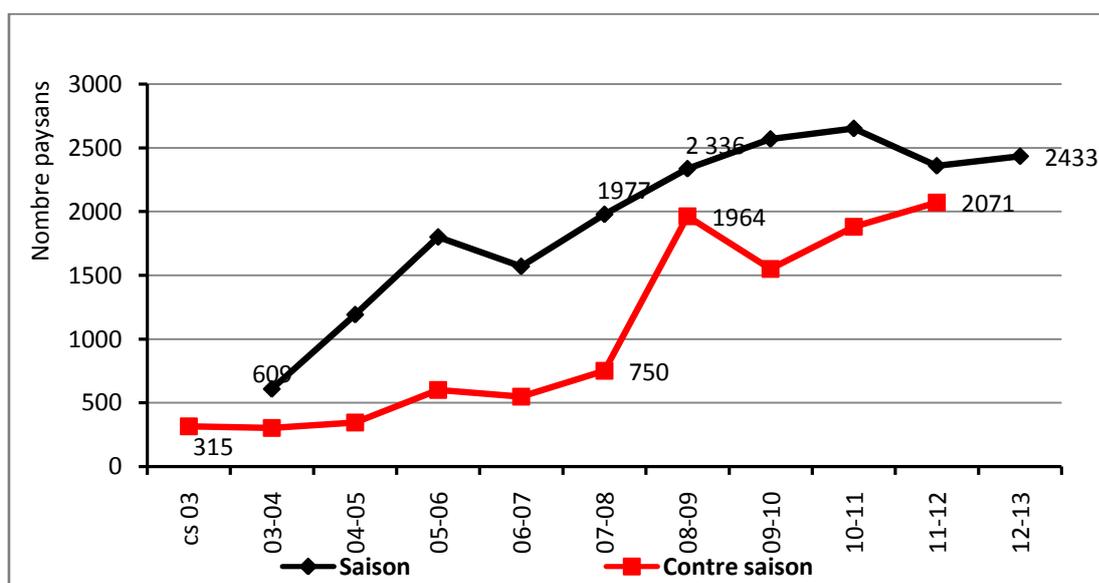
Tout système confondu, la superficie mise en valeur encadrée par le projet a progressivement évolué en partant de quelques démonstrations sur les parcelles des paysans sur une dizaine d'ares. Elle a passé d'une dizaine d'hectare à près de 3000 ha pour la campagne de saison et de dizaine d'hectare à plus de 700 ha pour la campagne de contre saison. Il en est de même pour le nombre d'exploitations encadrées au cours des deux phases du Projet allant de 600 à près de 2500 exploitations en saison et de plus de 300 à plus de 2000 exploitations encadrées en contre saison.

Les graphiques ci-dessous récapitulent l'évolution des réalisations en surface et nombre de paysans appuyé dans les zones du Projet depuis 2003.

Graphique 1 : Evolution des superficies mise en valeur (encadrées) depuis 2003 à 2013, en saison et contre saison



Graphique 2 : Evolution du nombre de paysans encadrés depuis 2003 à 2013, en saison et contre saison



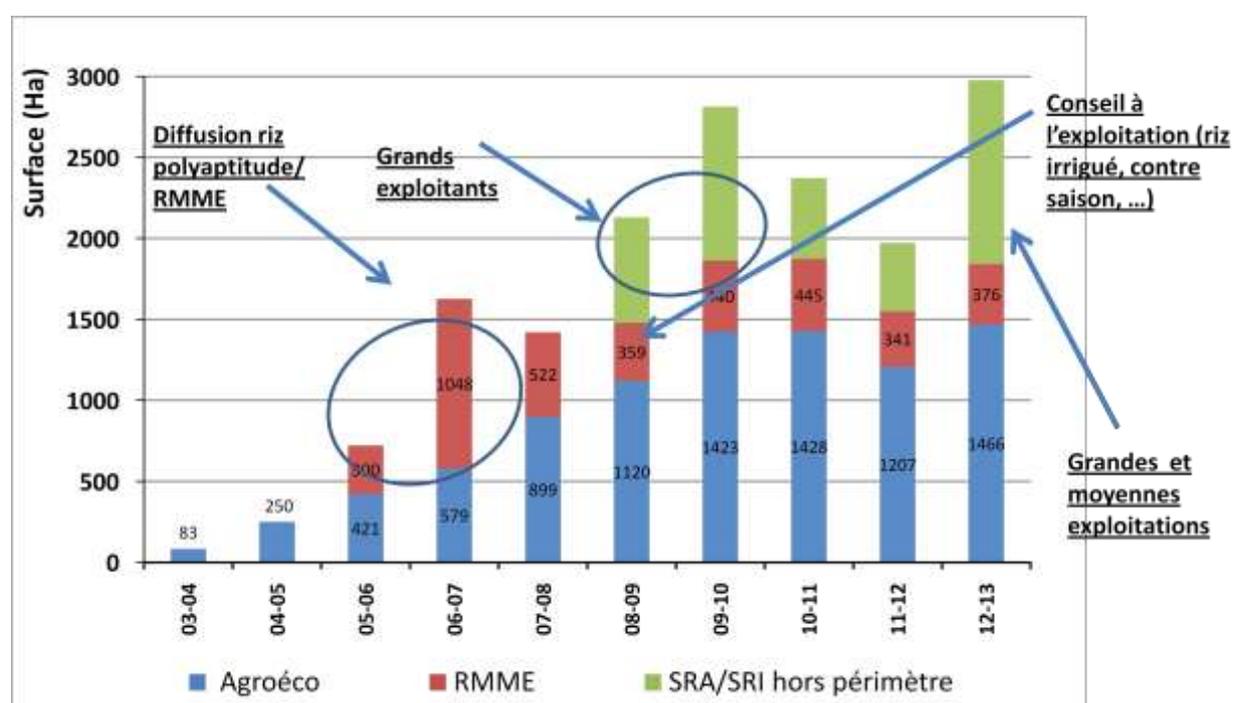
3.2.2 En terme des thématiques culturelles

Par rapport à la 1ère phase du Projet, une sensible accélération, une diversification et une augmentation de la productivité des actions de diffusion est notée du fait tant de la simplification des paquets techniques proposés, que de la concentration des interventions sur des sous bassins versants cibles et de l'arrêt des actions de crédit projet.

Depuis 2008, les appuis sur la riziculture irriguée ont été pris en compte progressivement et les cultures de contre saison ont été intensifiées dans la démarche de conseil à l'exploitation. En effet, l'approche exploitation qui est retenue permet de favoriser le financement par crédit bancaire des exploitations. A parti de 2010, la concentration des interventions sur 26 terroirs a permis de développer l'ensemble des actions (conseils techniques, élevage, lutte anti-érosive, aménagements, reboisement, embocagement, ...) par une certaine concentration des aménagements des terroirs à travers les communes et les fokontany.

Le graphique suivant détaille les réalisations en fonction des thèmes techniques vulgarisés au cours de ces deux phases du Projet.

Graphique 3 : Evolution des réalisations en termes de surfaces en fonction des thèmes techniques vulgarisés 2003-2013



En bref, il y a une adoption réelle de l'agriculture de conservation au niveau des exploitations. Les grands exploitants, même s'ils sont en nombre relativement réduit par rapport aux petites exploitations familiales ont des grandes superficies, surtout en riziculture irriguée. Au fil du temps, on peut constater aussi que les agriculteurs étendent leurs superficies mises en culture à l'intérieur de leurs exploitations (taux de pénétration à l'intérieur des exploitations).

3.2.3 Ratios d'encadrement des techniciens

Le tableau suivant récapitule les ratios moyens de l'encadrement des techniciens dans les zones du Projet, pour la campagne 2012-2013.

Tableau 8 : Ratios moyens d'encadrement par zone et en moyenne pour le projet en 2013

Ratios moyens techniciens	rive Ouest	Nord Est	Sud Est	Moyenne Projet
Agriculteurs / technicien	50	122	136	103
Surface (ha) / technicien	51	97	125	91
Parcelles / technicien	151	332	376	286
Surface moyenne parcelle (ha)/ paysan	0,34	0,29	0,33	0,32

On constate globalement que la zone Est présente un fort ratio surface par technicien. Ceci est lié au fait que les parcelles sont relativement proches et de taille conséquente dans cette zone. L'analyse de la base de données montre d'ailleurs une forte concentration d'adoptants dans cette zone, notamment le village d'Ilafy. A l'inverse, les zones d'intervention du Projet dans la rive Ouest se caractérisent par des zones reculées, et les parcelles restent dispersées malgré la mise en œuvre d'une approche en zones de concentration. Ce qui explique les faibles ratios des techniciens par rapport à celui de la rive Est.

3.2.4 Les abandons des techniques

Les niveaux d'abandons restaient relativement élevés au cours des trois premières années du Projet (plus de 40% en termes de nombre de parcelle). A partir de 2007, la qualité de l'adoption a été privilégiée et un accent a été mis en avant sur la pérennisation des parcelles. L'analyse des abandons fait remarquer que le taux se stabilisent à moins de 30% des parcelles non pérennisées chaque année après une phase critique lors du passage de BV Lac 1 à 2 en 2009-2010 où un certain nombre d'agriculteurs ont eu un comportement opportuniste. On distingue deux origines d'abandon des itinéraires en semis direct : soit l'encadrement de la parcelle a été complètement abandonné (retrait de l'opérateur du terroir pour une concentration des appuis), soit la parcelle est encore encadrée mais elle a été labourée pour des raisons diverses et revient en A0. La considération d'un abandon suite un labour est en cours d'évolution car de nombreux intervenants considèrent qu'un labour peut être exceptionnellement justifié pour contrôler un enherbement, ce qui n'empêche pas l'agriculteur de reprendre un système de culture en SCV avec l'installation d'une plante de couverture et rotations.

Des études spécifiques sur ces abandons ont été menées pour mieux les cerner et en proposer des solutions adaptées. Globalement, les raisons principales d'abandon sont d'ordre technique (48% des parcelles abandonnées en moyenne), souvent en liaison avec le non respect des itinéraires techniques ou insuffisance de production de biomasse, mais aussi d'ordre foncier pour plus de 40% des parcelles abandonnées sachant que les propriétaires ne possédant pas de titre foncier hésitent à faire louer leurs parcelles sur plusieurs années, de peur de s'en faire déposséder. Une minorité d'entre eux préfèrent par ailleurs récupérer leurs parcelles pour les mettre en valeur, au regard des résultats obtenus par leurs locataires. Par ailleurs, les problèmes de chevauchement des temps de travaux sur rizière irriguée incitent également les paysans à abandonner les systèmes de semis direct. Les abandons causés par des problèmes d'ordre financiers représentent en moyenne 32% du total des surfaces et les problèmes liés au foncier représentent 44% des parcelles abandonnées. Parfois, après plusieurs années de pratiques SCV, les agriculteurs reprennent le labour pour solutionner une compaction du sol. Mais les parcelles sont remises en SCV par après.

Les approches appliquées depuis la deuxième phase ont permis de réduire ces abandons (approche globalisée exploitation, intégration dans un schéma d'aménagement). D'où la progression en moyenne des superficies à l'intérieur des exploitations (cf. 3.2.2).

3.3 Diffusion des techniques agroécologiques sur tanety et baiboho

3.3.1 Contexte d'évolution de système de culture

Avant 2003, il y a mise au point des systèmes agriculture de conservation par l'ONG Tafa en 1998 (tanety, rizières mal irriguées) et mis à disposition des référentiels techniques aux différents organismes de diffusion dans la région du Lac en 1999 (ANAE, BRL, VSF). Depuis la première phase du Projet BV Lac (2003-2008), il y a eu beaucoup d'investissement technique et méthodologique sur les systèmes et l'approche développée. La diffusion des techniques de l'agriculture de conservation sur tanety a fait l'objet de contrat avec BRL Madagascar, VSF et ANAE et rizières à mauvaise maîtrise de l'eau avec SD Mad. Depuis 2008, les opérateurs de diffusion, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche exploitation, ont intégré la diffusion des techniques RMME et SRI/SRA dans leurs conseils, et ont mis l'accent sur l'intégration agriculture-élevage et le conseil en gestion d'exploitation. BRL Madagascar, AVSF/ANAE et SD Mad&Agro BP ne se limitent plus à la promotion des techniques agroécologiques mais s'est élargi à la fourniture de conseils d'amélioration des techniques culturales, en prenant en compte les données socio-économiques et en privilégiant la promotion de l'agriculture de conservation là où les conditions le permettent, de manière progressive et en accord avec l'exploitant. Comme améliorations, on note la production des données sur agriculture de conservation en conditions réelles et la contribution du projet dans la formulation des propositions « testées » et « adoptées/validées par les paysans » selon les toposéquences et surtout les types d'exploitation. Ces données ont été valorisés dans le manuel pratique du semis direct à Madagascar à travers les travaux de capitalisation et de mise au point des systèmes agriculture de conservation à Madagascar par le GSDM. Il s'agit de définir les différents systèmes proposés selon les unités agronomiques existantes au Lac Alaotra (tanety, baiboho, RMME, rizières irriguées, ...).

3.3.2 Système de culture développés

Tous les systèmes de culture proposés aux paysans ne sont pas repris pour l'ensemble des trois zones du Projet. En effet, le choix des systèmes ont évolué en fonction des contraintes de la mise en œuvre. Dans la rive Ouest, les systèmes pérennes à base de *Stylosanthes* sont en progression soutenue dans la zone Ouest du Lac. Les anciennes parcelles de *Stylosanthes* de deux ou trois ans peuvent être reprises en culture céréalière pour la campagne suivante avec une biomasse suffisante. A noter toutefois que la qualité du sol de cette zone est assez basse comparée à la rive Est et le développement des couvertures nécessite au moins deux ans pour permettre une bonne entrée en agriculture de conservation avec du riz ou du maïs. Par rapport aux années antérieures, un progrès significatif a été constaté dans la zone Ouest en termes de qualités de réalisations. On note également une progression soutenue des fourrages à base de *Brachiaria* ou *Stylosanthes* installé en pure par rapport aux précédentes interventions. Les compétences des deux parties du consortium sont complémentaires dans le bon sens. D'autres potentiels peuvent être aussi développés dans cette zone pour les années à venir : RMME argileux, ratooning sur rizière irriguée. Les systèmes tanety diffusés dans la zone Nord Est sont composés essentiellement du riz pluvial en A1 et plus en rotation avec maïs+légumineuses à base de Dolique, du Niébé ou du *Vigna umbellata*. Parfois, il est souvent nécessaire de recharger la biomasse avec le maïs associé aux légumineuses pendant deux premières campagnes successives. Sur la toposéquence RMME et baiboho notamment, le système riz/Vesce ou Dolique en contre saison est aussi important après le riz pluvial sur tanety. Le choix des couvertures en contre saison est fonction de la nappe phréatique. Le 3ème système est constitué des associations sur sols pauvres : arachide + *Stylosanthes*, pois de terre + *Stylosanthes* pour bien préparer l'entrée agriculture de conservation pour la campagne suivante. Pour la Vallée du Sud Est, les systèmes diffusés sont essentiellement composés du riz pluvial, en général sur baiboho et RMME, et qui sera suivi de contre-saison de Vesce ou de Dolique. Le potentiel de production en contre saison est importante pour cette zone. Les fourrages ont connu aussi beaucoup de succès auprès des adoptants de cette zone. Enfin, on note aussi quelques systèmes qui sont en progression constante : manioc ou arachide + *Stylosanthes* sur sol râpé en reprise de jachère ; les associations de maïs + légumineuses (Dolique, Niébé, ou *Mucuna*) qui seront suivies de riz à la saison suivante.

Tableau 9 : Synthèse des réalisations en techniques agroécologiques sur tanety et baiboho :

Saison pluviale	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Surfa ce (ha)	Nb paysa ns								
Riz pluvial	576	1 427	613	1 494	566	1730	501	1334	478	1173
Maïs	169	593	256	716	241	731	170	479	159	424
Pois de terre et arachide	84	271	115	338	110	339	68	197	107	230
Autres systèmes AC sur tanety et baiboho	108	360	127	409	124	434	89	289	110	385
Fourrages	90	221	97	228	120	272	82	216	71	173
Autres systèmes (Reboisement, embocagement, végétalisation, ...)	83	66	202	185	263	411	297	399	541	504
Démonstrations et essais	10	17	14	31	4	6				
TOTAL (tous systèmes)	1 120	2 336	1 424	2 569	1 428	2652	1 207	2360	1 466	2433

() : Un paysan peut adopter diverses techniques dans son exploitation

Quelques contraintes ont été relevées par rapport à la mise en œuvre de l'ensemble des activités de diffusion des techniques, à savoir :

- La technique de l'écobuage sur maïs et riz pluvial associé à des légumineuses reste peu pratiquée quelque soit les phases du Projet du fait de la difficulté de sa mise en œuvre (nécessité d'une quantité de main d'œuvre pour sa mise en place, disponibilité de combustible et capacité de transport de celui-ci de la source au champ...).
- L'augmentation des volumes de travail occasionnés par les recueils de données systématiques en vue d'alimenter les nouvelles bases de données cumulée avec la réduction du nombre de techniciens et l'augmentation du nombre de paysans et de parcelles à suivre.
- Le chevauchement des calendriers culturaux : collines-rizières irriguées suite aux successions de retard des premières pluies.

La mise en œuvre des techniques ont permis de savoir que l'adoption d'innovations prenne du temps (processus d'appropriation inévitablement longs).

Les fiches techniques suivantes sont disponibles par rapport aux expériences acquises au cours de la durée du Projet. Elles ont été élaborées avec GSDM et les opérateurs et la cellule de Projet.

Fiches techniques	Contenu	Observations
Systèmes à base de rotation de Riz et de Maïs + Légumineuses Volubiles	avantages des systèmes ; conduite culturale ; préparation des couvertures ; semis du riz sur couverture.	Fiche élaborée avec GSDM ; version malgache
Systèmes à base de rotation du Riz et de la Vesce sur bas fonds et baiboho	: avantages des systèmes ; conduite culturale ; calendrier culturale ; contrôle de la vesce.	Fiche élaborée avec GSDM ; version malgache
Techniques améliorées sur RMME	problématiques sur RMME ; avantages des techniques RMME ; conduite de la technique RMME (irrigué et pluvial)	Fiche élaborée par BRL ; version malgache
Systèmes sur sol pauvre (Manioc+ Stylosanthès et/ou Brachiaria, pois de terre ou Arachide + stylosanthes, culture sur cynodon)	problématique et avantage de la pratique du système bas niveau d'intrant ; système de culture ; conduite culturale	Fiche élaborée par BRL ; version malgache
Système de culture sur baiboho riche	Problématiques sur baiboho ; description des systèmes proposés sur baiboho ; conduite culturale	Fiche élaborée par BRL ; version malgache

Compost de 18 jours	Les intérêts économiques du produit, la méthode de production et les précautions d'usage, l'équivalence par rapport aux engrais chimiques	Fiche élaborée par AVSF : version malagasy
---------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

3.3.3 Performances économiques des systèmes de culture

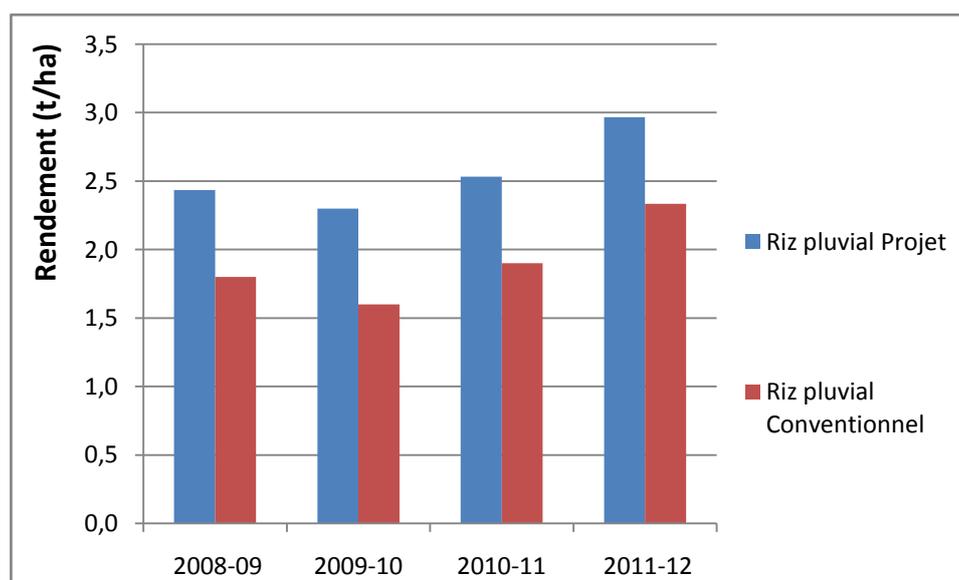
Les indicateurs souvent analysés concernent essentiellement le rendement des principales cultures, l'analyse de la marge brute et la valorisation des journées de travail avec en particulier les techniques de l'agriculture de conservation. L'analyse de ces performances a été rendue possible grâce à la mise en place d'une base de données de projet et la mise en place du réseau de fermes de références qui ont permis d'enregistrer les données économiques, et la mise en œuvre d'un sondage externe de rendement pour confronter les résultats communiqués par les opérateurs de projet.

Globalement, les rendements des cultures pluviales encadrés par le Projet sont stables et résilients dans un contexte d'évolution climatique dominé par des déficits et des irrégularités fréquentes (cas de la région du Lac Alaotra). La dynamique a été constatée sur l'augmentation de la surface en riz pluvial pour la deuxième phase du Projet. La diffusion des variétés performante a permis d'avoir de bon rendement avec une large diffusion des variétés de riz pluvial comme la primavera. Entre autre, les techniques vulgarisées à base de l'agriculture de conservation permettent de sécuriser le rendement des cultures, même pour la condition déficitaire de pluie en 2011 et en 2013. Les rendements obtenus semblent montrer que les rendements sont constants, notamment sur tanety, et ceci dans un contexte d'évolution climatique dominé par des déficits et irrégularité fréquentes (cas de 2011 et de 2013).

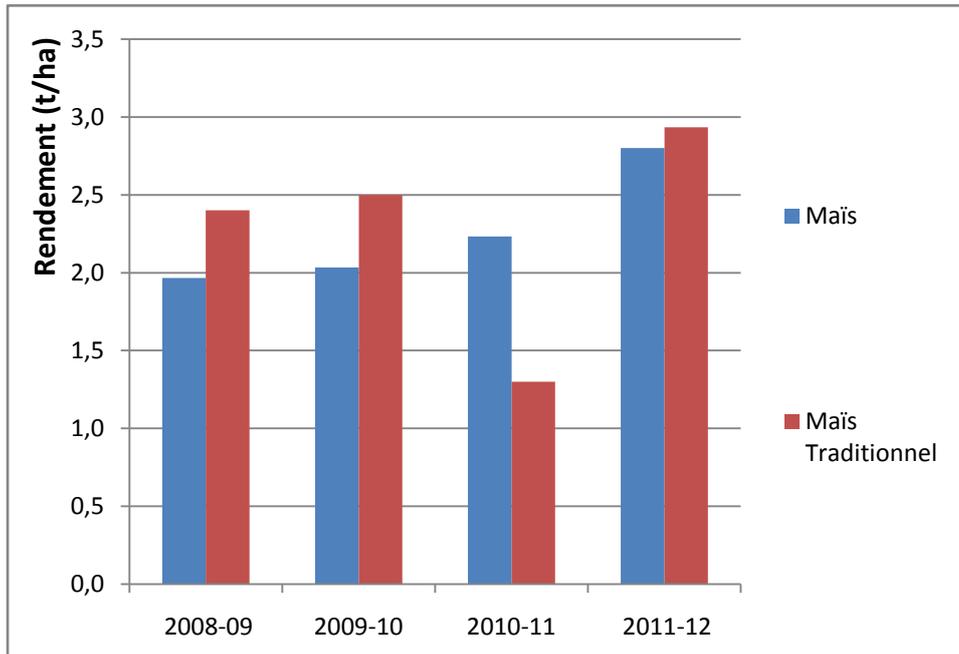
L'analyse de rendement ressort que le riz pluvial joue un rôle central au niveau de l'exploitation car les productions sont aussi importantes que le système irrigué (2,5 t/ha en moyenne).

Les figures suivantes présentent la comparaison des rendements moyens du riz pluvial et du maïs entre système conventionnel et système Projet pour les périodes de 2008 à 2012.

Graphique 4 : Comparaison des rendements moyens du riz pluvial entre système conventionnel et système Projet pour les périodes de 2008 à 2012

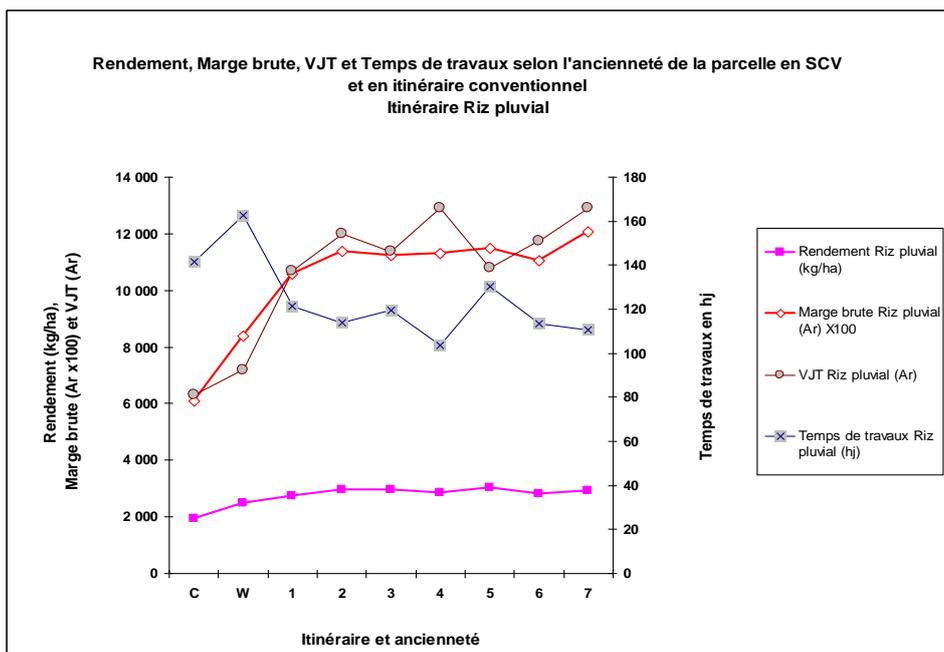


Graphique 5 : Comparaison des rendements moyens du maïs entre système conventionnel et système Projet pour les périodes de 2008 à 2012

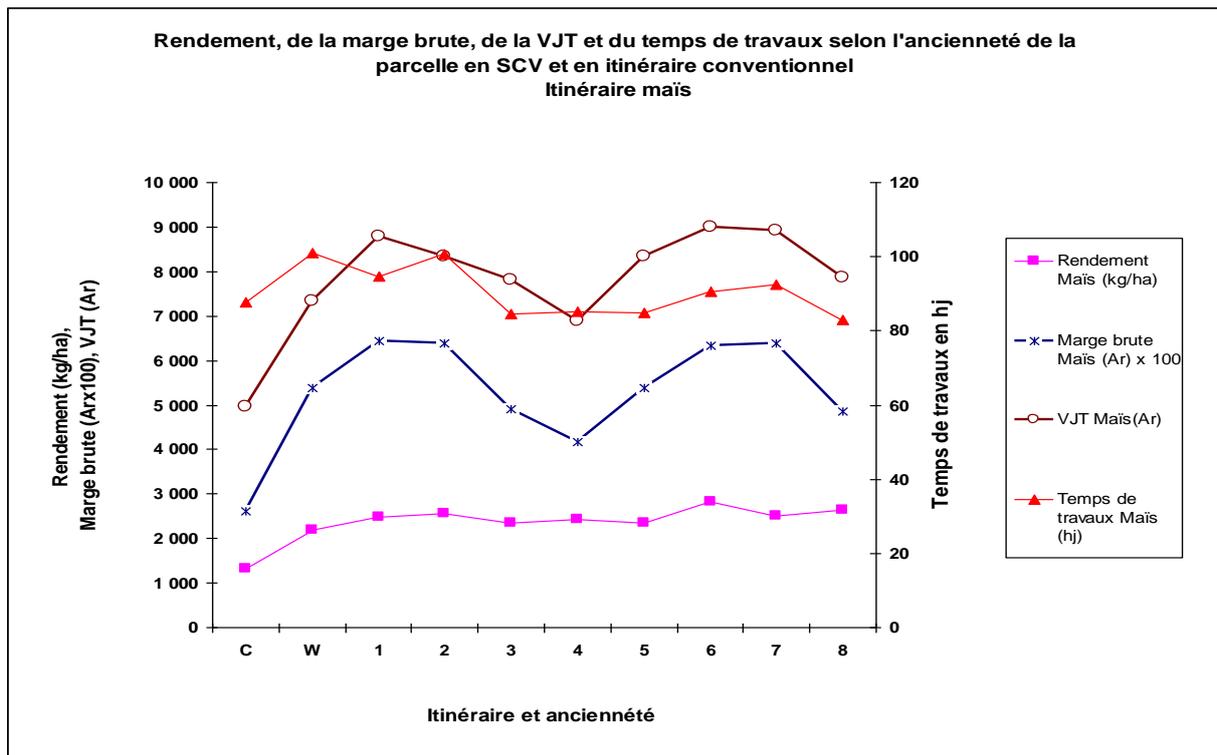


Sur la base des résultats de BRL où les données sont les plus anciennes, on constate une augmentation des rendements et de la valorisation de la journée de travail (VJT) avec les années de la pratique de l'agriculture de conservation sachant que les nombres d'observations sont relativement faibles au fur et à mesure où les parcelles sont plus anciennes. Les graphiques ci-dessous récapitulent l'évolution des indicateurs de rendement, marge brute et la valorisation de journées de travail en fonction de l'ancienneté des parcelles pour le riz pluvial et le maïs (source : BRL) qui montrent les différences par rapport aux résultats économiques de la pratique conventionnelle (C) situés à l'extrême gauche des graphiques.

Graphique 6 : Evolution des indicateurs de rendements, marge brute et valorisation de journées de travail, en fonction de l'ancienneté des parcelles en SCV, cas du riz pluvial



Graphique 7 : Evolution des indicateurs de rendements, marge brute et valorisation de journées de travail, en fonction de l'ancienneté des parcelles en SCV, cas du maïs



Par ailleurs, les techniques de l'agriculture de conservation présentent des effets certains sur la fertilité des sols et permettent, en fonction des cultures et milieux, des marges nettes de 10 à 45% supérieures aux techniques traditionnelles avec labour. Elles n'ont cependant pas réussi à convaincre les masses critiques des paysans en raison des fortes contraintes (main d'œuvre, protection contre les animaux, achat de semences, ...). Ce signifie que l'adoption de ces innovations techniques prene du temps (processus d'appropriation inévitablement long). En outre, l'analyse des résultats a montré aussi que les effets suivants sont perceptibles, à savoir :

- Pérennisation SCV et augmentation de la fertilité du sol ;
- Augmentation du taux de pénétration des SCV dans les terroirs.
- Les paysans gagnent plus avec le riz pluvial en SCV qu'avec le riz irrigué dans la majorité des cas.
- La majorité des parcelles sont pérennisées en SCV et le taux de pénétration des SCV dans les terroirs mis en valeur est élevé (plus de 50%).
- Même si on a toujours des problèmes de non maîtrise des mauvaises herbes, la plupart des paysans n'ont fait qu'un sarclage.

3.4 Appui aux systèmes de mise en valeur des rizières à mauvaise maîtrise de l'eau

3.4.1 Les propositions techniques sur RMME

L'introduction de nouvelles variétés de riz poly-aptitudes (c'est-à-dire qui peuvent être cultivées soit en pluvial, soit en irrigué) et les premiers essais en milieu paysan effectués en 2003 - 2004 par l'ONG TAFE sur la rive Ouest du Lac montrent qu'il est possible dans certaines conditions d'obtenir des rendements élevés (de 3 à 6 t/ha, selon le niveau de fertilisation) sur ces rizières à mauvaise maîtrise d'eau. Quand le riz est semé tôt avec des variétés à cycle court (inférieure à 120 jours), on augmente considérablement les chances de réussite des cultures en contre-saison, qui seront alors semées en fin de saison des pluies / début saison sèche et profiteront d'un niveau de nappe élevé pour s'alimenter en eau en saison sèche. Après la récolte du riz sur la parcelle, un traitement herbicide total

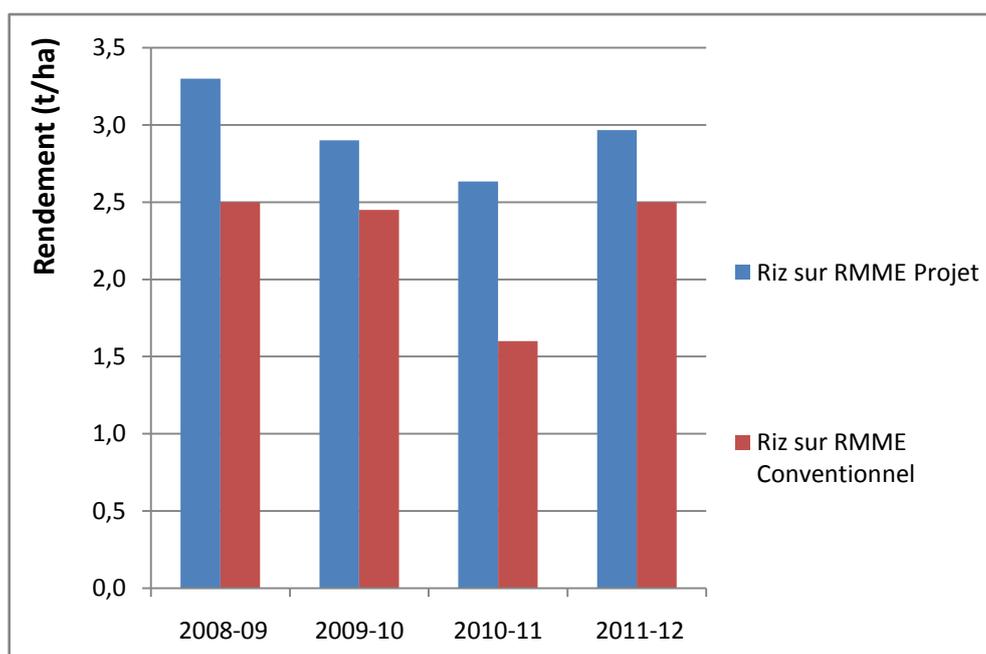
sera réalisé et une plante de couverture ou du maraîchage paillé sera installé pour la contre-saison si les conditions hydriques du sol le permettent. Dans le cas contraire, un labour de fin de saison est préconisé après la récolte du riz dès que l'humidité de sol le permet. Après le labour, il faut procéder à l'émottage et la parcelle est prête pour le semis pour la saison suivante dès que la première pluie utile arrivée.

La réussite de la conduite des systèmes sur ce milieu est conditionnée par le respect de l'écartement et du calendrier (date butoir de mise en place de culture fixé au 30 décembre). A noter l'importance du rôle de recherche-développement dans la démarche RMME que ce soit sur le plan variétal avec les variétés polyaptitude ou sur la pratique culturale. L'itinéraire proposé consiste à semer ces rizières dès les premières pluies, afin de commencer le cycle de culture en pluvial ; ces riz pourront ensuite continuer leur cycle en irrigué, au moment de l'arrivée de l'eau. Il est également possible, dans les endroits où l'eau est disponible en début de saison des pluies, mais où l'irrigation n'est pas assurée jusqu'à la fin de la culture, de repiquer ces riz en irrigué et de poursuivre en pluvial lorsque l'eau n'arrivera plus dans les parcelles.

Les variétés principalement utilisées sont les variétés SEBOTA 68, FOFIFA 154 et B22 sur les rizières hautes, les SEBOTA 68, 69 et 70, 239 et 281 sur les rizières de plaines et les vallées.

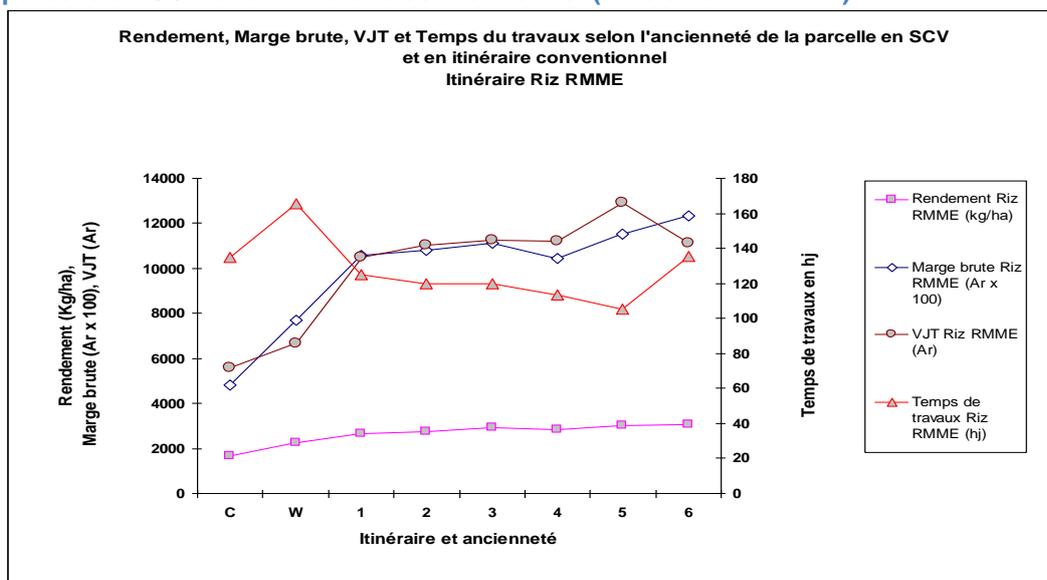
3.4.2 Performances économiques des systèmes de culture

Graphique 8 : Comparaison des rendements obtenus entre riz sur RMME encadré RMME par le projet et le riz sur RMME conventionnel de 2008-à 2012



Les rendements sur RMME sont aussi satisfaisants avec une moyenne annuelle de 3 tonnes/ha. Généralement, les rendements de culture sur ce milieu sont faibles avec des grandes fluctuations inter-annuelles, variant de 0 à 3 t/ha les meilleures années, pour une moyenne pluriannuelle inférieure à 1,5 t/ha.

Graphique 9 : Rendement, Marge brute, VJT et Temps de travaux selon l'ancienneté de la parcelle en SCV et en itinéraire conventionnel (Itinéraire riz RMME)



3.4.3 Perspectives

L'adoption des techniques sur RMME demeure globalement faible par rapport au potentiel de la zone pour diverses raisons dont l'essentiel est liée au contexte (risques trop importants, divagation des animaux, investissement et fort accroissement des charges intermédiaires au début de l'installation des plantes de couverture qui n'est pas compensée qu'après 2 ou 3 ans de mise en œuvre). Le taux de parcelles en année zéro est élevée et une grande partie des paysans encadrés se renouvelle chaque année (taux de pérennisation des parcelles en agriculture de conservation entre de 51 à 55 % en moyenne). Il reste à répondre aux questions posées par rapport à la mise en œuvre de ces techniques à savoir :

- Comment réduire les risques liés à la maîtrise de l'eau ?
- Comment accompagner les investissements, notamment en première année ?
- Comment réduire l'influence des hétérogénéités lié au type de rizière (argileux, organique, ...) ?

3.4.4 Effets

La mise en valeur des Tanety représente en effet à la fois un enjeu majeur pour l'augmentation et la sécurisation des revenus de ménages ayant peu ou pas de surfaces dans les périmètres irrigués, et donne une piste valable sinon validée pour réduire le risque de dégradation de la ressource sol, pour augmenter la préservation de la ressource eau sur les collines et à terme réduire les risque d'ensablement des périmètres irrigués dominés.

L'effort consenti en matière de développement de RMME a permis de rendre moins vulnérables les ménages qui ne disposent que de ce type de rizière pour subvenir aux besoins alimentaire (surtout en riz). Néanmoins, au stade actuel de chose (en absence d'une vraie intensification), ce risque est réduit sans être annulé.

3.5 Appuis sur la riziculture irriguée

3.5.1 Riziculture irriguée hors périmètre

Dans les zones hors périmètres, les appuis sur la riziculture irriguée ont été pris en compte progressivement dans le cadre conceptuel de la démarche de conseil à l'exploitation. En effet, l'évolution vers le conseil en exploitation a permis aux exploitants d'avoir d'emblée accès aux conseils

techniques (formations et accompagnements), au financement bancaire lorsque leur condition économique le permet.

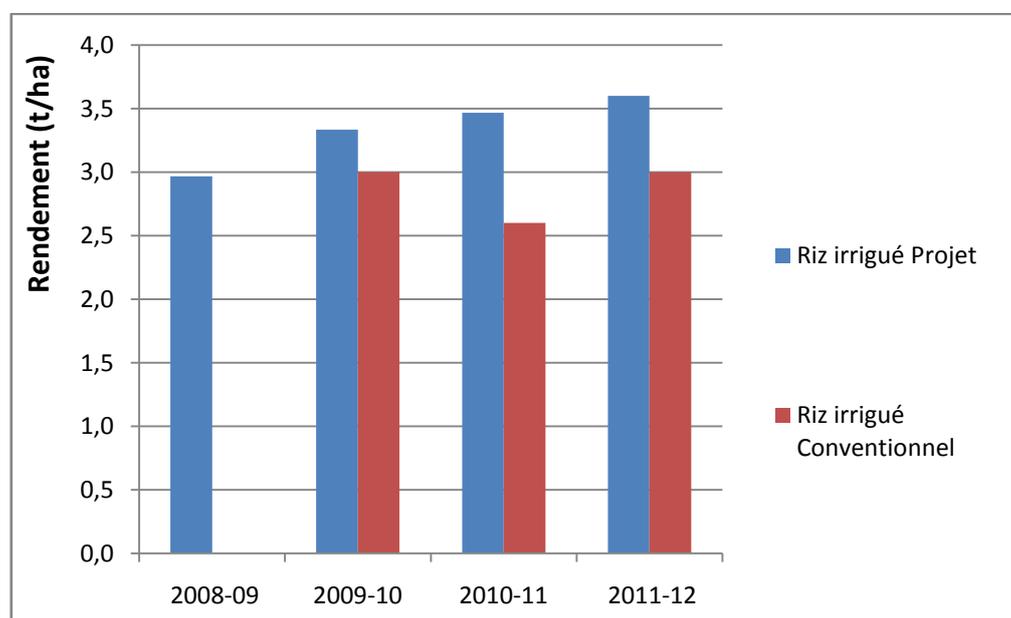
Les itinéraires en système irrigué diffusé reposent généralement sur le repiquage des plants jeunes. Le projet appuie également les exploitants sur le choix des variétés performantes sur rizières ainsi que quelques conseils techniques sur les itinéraires adaptés (densité, fertilisation, sarclage, gestion de l'eau, ...). On rappelle qu'il n'y a pas d'objectif quantitatif pour le rendement de la riziculture irriguée appuyée mais elle a été proposée aux paysans afin d'optimiser l'impact des appuis à l'échelle de l'exploitation. Pour la campagne 2009-10, le rendement moyen du riz sur rizières irriguées est acceptable dans l'ensemble des trois zones du Projet (3,1 à 3,6 t/ha en moyenne).

Tableau 10 : Synthèse des superficies et nombre de paysans encadrés sur les thématiques riz irrigués de 2008-2009 à 2012-2013 :

Campagne agricole	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Surface (ha)	Nb paysans								
Riz irrigué hors périmètre, saison	651	289	950	427	498	471	424	487	1135	560
Riz irrigué, contre saison	114	190	158	193	153	251	81	151		
TOTAL riz irrigué	765	479	1108	620	651	722	505	638		

En matière de rendement, l'encadrement du Projet a permis d'améliorer les résultats par rapport système conventionnel.

Graphique 10 : Rendements comparés entre riz irrigué encadré par le projet et riz irrigué conventionnel de 2008-2009 à 2011-2012



3.5.2 Riziculture irriguée dans les périmètres irrigués PC 15 – Vallée Marianina

Pour les périmètres PC 15-Vallée Marianina, les travaux de réhabilitation de réseau d'irrigation en 2009 et 2010 a permis d'augmenter la superficie irriguée passant de 3600 ha à 3900 ha.

Les itinéraires culturales pratiqués sont dominés par les pratiques de jeunes plants de 15 à 25 jours. Le tableau suivant donne la répartition de techniques pratiquées dans les périmètres.

Tableau 11 : Synthèse des superficies par itinéraire technique pratiqué dans les périmètres PC 15 Vallée Marianina lors de la campagne 2011-2012 :

	SRI	PJ	RA	RT	SDA	SDT	TOTAL
Surface (Ha)	0,75	150,97	50,90	10,08	18,08	4,33	235,11
% par rapport à la superficie sondée	0,32	64,21	21,65	4,29	7,69	1,84	100,00
Nombre de parcelles	3	211	73	8	21	4	320
% par rapport au nombre de parcelles 2011/2012	0,94	65,94	22,81	2,50	6,56	1,25	100,00

Source : Sondage de rendement 2012 ; Koperativa Andry-Ko

SRI : Système de Riziculture Intensive

Variété sélectionnée à haute performance, repiquage de plants de 8 à 15 jours, parcelles bien entretenues (sarclages manuels et herbicides), engrais organiques de fond ou amendement calcique, utilisation de fertilisants chimiques : NPK à 150 kg/ha et urée 100kg/ha en 2 apports, bonne maîtrise de l'eau (successions de mise en eau et assecs avec maîtrise de la hauteur d'eau).

PJ : Plants Jeunes

Repiquage de plants de 15 à 25 jours, mise en place avant le 15 janvier, avec sarclages.

RA : Repiquage Amélioré

Repiquage de plants de 25 à 35 jours, mise en place avant le 15 janvier, avec sarclage, respectant la densité de repiquage (40pieds au m²).

RT : Repiquage Traditionnel

Repiquage après le 15 janvier, âge de plants supérieurs à 35 jours.

SDA : Semis Direct amélioré

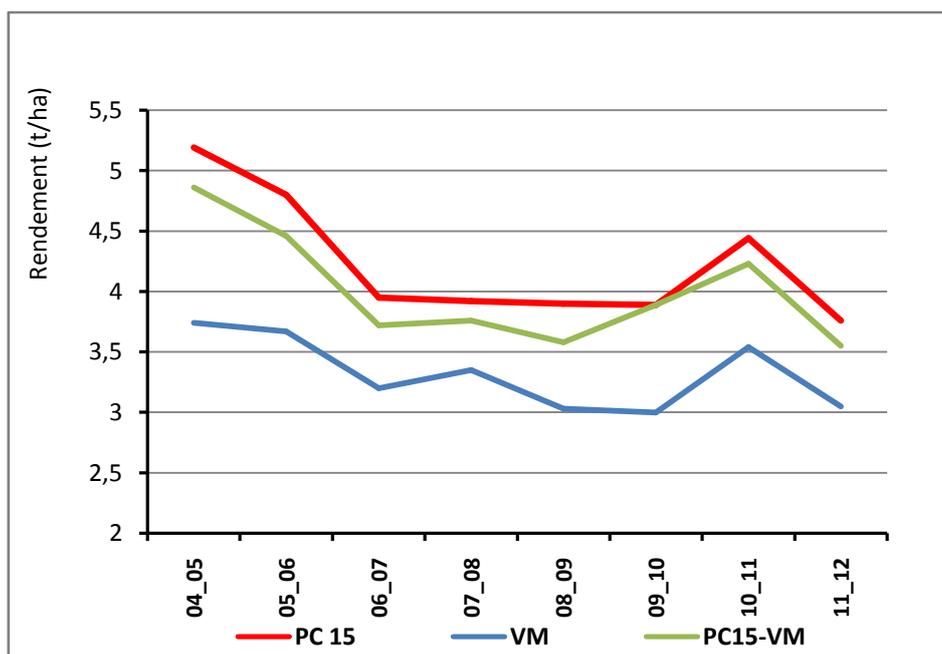
Mise en place avant le 15 décembre, bonne préparation du sol, semis pré- germé parfois en poquet, avec sarclage à l'herbicide.

SDT : Semis Direct traditionnelle

Mise en place souvent tardive, dans de mauvaises conditions (Pratique dans les endroits où les autres itinéraires ne sont pas possibles)

L'analyse de rendement depuis 2004 a montré une grande disparité sur la moyenne obtenue au niveau des deux périmètres entre Vallée Marianina et PC 15. En effet, les types de sol de ces deux périmètres sont différents d'amont en aval. Ceci est évident dans la mesure où le sol en amont est beaucoup plus filtrant et donc moins adapté à la riziculture irriguée par rapport au périmètre aval. L'analyse de l'évolution de rendement depuis la campagne agricole 2004-2005 montre une baisse de rendement d'une manière générale, due essentiellement à la quasi absence d'une intensification et aux pratiques qui ne restituent que très peu les prélèvements de nutriments du sol. La pluviométrie qui n'est pas régulière combinée avec la difficulté de mise en œuvre du système de recouvrement des redevances, surtout ces dernières années, ont aussi peut-être contribué à cette baisse.

Graphique 11 : Evolution du rendement moyen dans le PC 15 Vallée Marianina, de 2004-2005 à 2011-2012



La bonne conduite de l'irrigation est sans doute le facteur le plus déterminant du rendement. Mais après une bonne récolte, il faudrait que le riziculteur réfléchisse sur la compensation des exportations par l'apport d'une fertilisation, celle organique surtout. Nous estimons que ce thème mérite d'être pris en considération dans le cadre de la vulgarisation du service d'encadrement de la fédération. Entre 2011 et 2012 par exemple, le rendement du riz a baissé passant de 4,24 tonnes/ha à 3,55 tonnes/ha cette baisse s'explique par le retard de la mise en eau qui a été repoussée de 20 jours par rapport aux années normales (report de la date de lâchée d'eau du barrage à cause du retard de recouvrement des redevances par les AUE auprès de la Fédération). En effet, la date de semis en pépinière a été le facteur déterminant des rendements de cette campagne. Après plusieurs années de « vulgarisation » des techniques d'intensification de la riziculture, la thématique « maîtrise de l'eau » de la pépinière à la rizière nous semble être une des priorités publiques, pour intégrer une vraie gestion rationnelle de cette ressource. Dans le cas actuel, l'eau est « maintenue » dans les parcelles pour ses effets désherbants.

Tableau 12 : Synthèse des rendements moyens par itinéraire technique pratiqué dans les périmètres PC 15 Vallée Marianina de la campagne 2000-2001 à 2011-2012 :

Campagnes agricoles	Rendements moyens (t/ha)					
	SRI	PJ	RA	RT	SDA	SDT
2000-2001	7,10	4,40	5,40	3,30	4,20	2,80
2001-2002	5,59	4,49	4,72	3,63	4,28	2,98
2002-2003	5,10	4,92	4,72	4,81	4,53	2,86
2003-2004	4,67	4,22	3,77	4,18	4,13	3,68
2006-2007	4,87	3,91	3,98	3,63	2,97	1,82
2007-2008	3,64	3,86	3,85	3,54	3,17	2,48
2008-2009	4,63	3,66	3,96	3,60	1,62	2,39
2009-2010	3,99	3,97	3,98	3,66	2,03	2,52
2010-2011	5,12	4,20	4,26	3,82	3,31	4,15
2011-2012	4,67	3,70	3,49	3,21	2,70	3,52

3.6 Appui à la diversification des cultures et aux cultures de contre saison

3.6.1 Systèmes de culture de contre saison

Les principaux systèmes diffusés sont surtout à base de légumineuse en pure dont essentiellement de la Vesce. Les systèmes mixtes de cultures maraîchères associées aux légumineuses intéressent également les agriculteurs n'ayant que très peu de superficie sur bas fond et voulant pérenniser leurs parcelles en système SCV. L'itinéraire présente tous les avantages du maraîchage et des légumineuses (gain économique et production de couverture). Il s'agit d'associer une plante de couverture et une culture maraîchère à cycle court, en l'occurrence la vesce associée au haricot et/ou au petit pois voire à la tomate ou à l'aubergine. Les légumineuses volubiles suivantes sont les plus cultivées au Lac : vesce (*Viscia villosa*), dolique (*Dolichos lablab*) et tsiasisa (*Vigna umbellata*). Suivant les milieux, les cultures de contre saison présentent diverses avantages : sur les parcelles de RMME où il n'est possible d'installer que du riz pluvial ou poly-aptitudes en saison, la contre-saison a pour principal objectif de casser la monoculture du riz. Sur les baiboho, l'introduction de cultures de contre-saison permet d'une part la culture continue du riz en saison et d'autre part de générer des revenus complémentaires en saison sèche. Dans certains cas, des cultures maraîchères peuvent être installées sur les bas de pente à condition qu'il existe de point d'eau pour permettre l'arrosage. Le maraîchage sur couverture morte ou associés aux légumineuses de couverture présente un double avantage aux paysans : une source de revenu en période sèche par la diversification et une amélioration de la production du riz par effet de légumineuse ou de la fertilisation minérale de la culture maraîchère. La pomme de terre, le piment, les choux, le haricot, le petsai, le concombre, l'aubergine, la tomate et la courgette sont les principales cultures maraîchères rencontrées en contre-saison au Lac Alaotra. En outre :

- Les temps de travaux et donc les coûts de main d'œuvre sont fortement diminués sur paillage car les travaux de sarclobinage sont éliminés et la fréquence d'arrosage diminuée.
- Le riz de saison peut bénéficier de l'arrière effet des engrais apportés sur le maraîchage de contre-saison. Généralement, le riz avec précédent maraîchage donne de très bons résultats.
- Enfin, le maraîchage constitue une véritable source de revenu pour les paysans au cours de la saison sèche.

Depuis le démarrage du Projet, les réalisations en contre-saison sont en constante augmentation en termes de surface appuée (cf. paragraphe 3.2.1). L'évolution des systèmes de culture en contre saison est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Synthèse des surfaces et nombre de paysans concernés par les activités de contre saison de 2008-2009 à 2011-2012 :

Campagne agricole	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Surface (ha)	Nb paysans						
Légumineuses	214	709	257	804	365	1102	399	704
Maraîchage associé aux légumineuses	85	364	120	511	205	833	103	420
Maraîchage sur couverture morte	106	508	120	608	135	701	180	688
Avoine, maïs de contre saison associé ou non avec des légumineuses	7	28	11	49	47	329	22	97
TOTAL contre saison	412		508		752		704	

3.6.2 Résultats économiques

Les productions en contre saison permettent aux paysans de diversifier leurs productions et en cas d'excédent, de compléter leurs sources de revenus. La pratique de contre saison en maraîchage paillé ou associé avec des légumineuses, introduite par le projet ont permis de réduire les dépenses encourues lors de la mise en place de ces cultures, et ont augmenté les possibilités de cultures d'autres variétés que les traditionnels haricots.

Et les arrières effets sur les cultures de saison sont aussi appréciés par les paysans qui disposent ainsi d'un sol structuré et enrichi en nutriments au début de la saison. Malheureusement, ces pratiques de contre saison ne sont possibles que sur certaines catégories de sols, où la possibilité de rétention d'eau existe ou tout au moins l'arrosage n'est pas compliqué. L'analyse de la valorisation de la journée de travail (VJT) a montré que l'exploitant a intérêt à valoriser le temps qui lui est disponible au profit de son exploitation que d'aller vendre ailleurs sa force de travail pendant la contre saison. Autrement dit, si le paysan veut rentabiliser ses journées de travail, il a intérêt à assurer tout d'abord les activités agricoles au sein de son exploitation avant de chercher d'autres opportunités, qui seraient moins rémunératrices. Pour toutes spéculations, la VJT reste toujours supérieur à ce coût d'opportunité. Pour rappel, la VJT permet de comparer la rentabilité économique du travail fourni par l'adoptant à son exploitation au coût d'opportunité du travail à l'extérieur (coût estimé autour de 3000 Ar par jour).

Sur base des résultats de l'opérateur BRL dans la rive Est, les conclusions ci-après peuvent être soulevées pour les systèmes à base de maraichage. Comme c'est une activité fortement génératrice de revenu dans la zone, il est tout à fait normal que cette spéculation présente les meilleurs résultats économiques, notamment en termes de marge brute et de VJT. Ce constat est valable que ce soit en culture pure ou mixte. Tous les produits maraichers présentent un VJT supérieur à 20 000Ar, pour toute année d'ancienneté confondue, mis à part le haricot, le petit pois, le piment et l'aubergine. Rappelons au passage que le besoin en main d'œuvre est plus élevé en maraichage. Malgré la rentabilité que présente le maraichage, le contrainte à sa commercialisation réside sur le fait que certains produits sont périssables et que le risques de chute de prix est à craindre au moment où une grosse quantité arrive en même temps sur le marché.

Quant aux légumineuses de couverture, l'objectif de la plupart des paysans est de produire de la biomasse sur les parcelles. C'est pourquoi les récoltes ont été faites suivant leur besoin local en semence. Toutefois, des ventes de semences entre paysans ou auprès des Projets donnent une opportunité aux producteurs d'avoir des meilleurs prix de vente, notamment la vesce et le mucuna. Pour le cas de niébé et du *Vigna umbellata*, les ventes se font d'habitude sur le marché local. Mise à part l'intérêt économique de cet itinéraire en cas de vente en semences, d'autres avantages agronomiques peuvent être procurés plus tard, à savoir :

- La génération de biomasse permet de diminuer d'une manière assez conséquente la pression des mauvaises herbes, d'où la baisse des besoins en main d'œuvre pour le sarclage.
- Le sol peut bénéficier de la recharge en azote apportée par les légumineuses par le biais des nodosités, d'où la diminution de la quantité d'urée à apporter sur les cultures suivantes. Notons que par rapport à la hausse des intrants depuis deux ans, l'utilisation des engrais sur les cultures diminue fortement la rentabilité des itinéraires.
- Par rapport aux aléas climatiques, la présence de biomasse sur les parcelles permet de faire un semis précoce, avant même l'arrivée des premières pluies utiles. Le maintien de l'humidité par le biais du mulch permet de plus de tamponner les aléas climatiques.

3.7 Amélioration de la conduite d'élevage et intégration agriculture et élevage

3.7.1 Contexte et problématique d'élevage

Au lac Alaotra, l'élevage est toutefois confronté à trois contraintes majeures :

- le fort taux de mortalité en cas d'épizootie, du fait d'une couverture sanitaire faible (2 vétérinaires privés et 8 vétérinaires mandatés travaillant dans 24 communes pour les deux districts. Ces vétérinaires ont formés des aides)

- le manque de technicité des éleveurs qui handicape toute perspective de « modernisation » de la pratique

- l'alimentation : recours aux cultures fourragères faible voir nul (la **paille de riz** est la seule pratique d'affouragement), surpâturage sur les zones de *tanety* avec pratique régulière de feux de brousses qui ont un impact fort sur l'érosion de ces sols fragiles et constituent un frein réel au développement de l'agriculture de conservation. Les périodes de soudure alimentaire du bétail sont fréquentes.

Une approche spécifique a été opérée par le Projet en matière d'élevage en passant par les ressources pastorales, au développement des ressources fourragères, à l'amélioration de la santé animale puis à l'intégration agriculture-élevage (parcs améliorés, fosses fumières, ...). Les actions d'appui visent à améliorer les performances de l'élevage par une gestion optimale de l'espace, l'intégration Agriculture-Elevage, le développement du petit élevage et une couverture sanitaire de proximité. Il s'agit notamment d'améliorer les élevages traditionnels par l'amélioration des races locales, de l'habitat et de l'alimentation des animaux. Dans un contexte de faible accès et recours aux engrais chimiques, l'élevage constitue une source de fumure organique indispensable. Il constitue aussi une porte d'entrée pour les techniques agro-écologiques par la mise en place des plantes de couverture à aptitude fourragère (*brachiaria*, *Stylosanthes*).

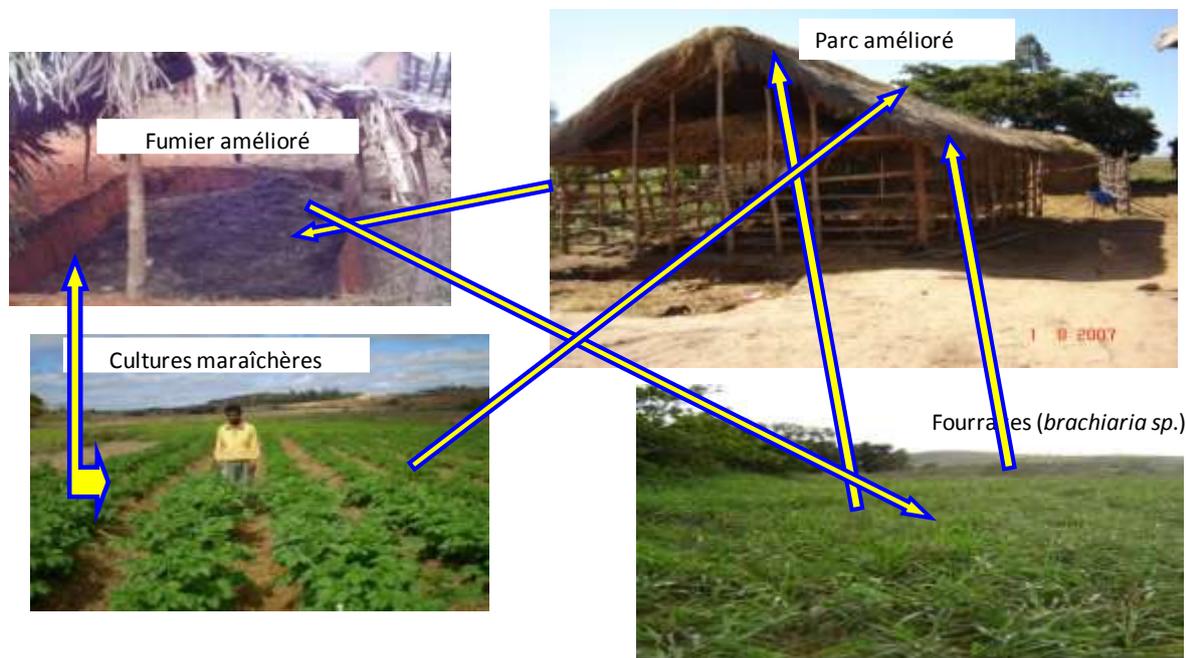
Les fiches techniques suivantes sont disponibles :

Fiches techniques	Contenu	Observations
Les bonnes pratiques de l'élevage	Les intérêts de la mise en pratique, les actions de préventions y comprises les vaccinations, les besoins alimentaires généraux et les sources	Fiche élaborée avec AVSF ; version malgache
Amélioration de l'élevage bovin	avantages de l'action, principes des parcs améliorés, l'amélioration de l'alimentation avec les produits locaux et la composition des rations, les bonnes pratiques sanitaires.	Fiche élaborée avec AVSF ; version malgache
Amélioration de l'élevage traditionnel des oies et canards	Les intérêts de l'action, les principes de la basse cours, les principes de l'alimentation avec des exemples de rations par catégorie d'âge, les actions de protection préventives	Fiche élaborée avec AVSF ; version malgache
Amélioration de l'élevage de porcs	Les intérêts de l'action, l'amélioration de la porcherie avec les matériaux locaux, les abreuvoirs, les conseils en rations alimentaires, les actions de protections sanitaires et les conseils de gestion du cheptel	Fiche élaborée avec AVSF ; version malgache
Amélioration de l'élevage des poulets de race locale	Les intérêts de l'action, l'amélioration des poulaillers et la gestion, les conseils en rations alimentaires, les actions de protections sanitaires et les maladies courantes	Fiche élaborée avec AVSF ; version malgache

3.7.2 Intégration agriculture et élevage

Au travers la pratique de l'intégration progressive des activités d'agriculture et d'élevage, les agro-éleveurs pratiquant les SCV pourront ainsi diversifier leurs sources de revenus. L'objectif est d'améliorer les performances techniques en développant les intégrations agriculture - élevage au

niveau des exploitations. Les effets conjoints des parcs améliorés et des parcelles fourragères constatés par les paysans sont l'amélioration de l'état général et des performances des bovins (élevage occupant une place prépondérante, tant au niveau du prestige social que de la gestion de la trésorerie). Les ACSA collabore avec les techniciens agricoles sur cet aspect « intégration agriculture élevage » au travers la mise en place de pâturage, de haies vives fourragères, d'étables fumières...



Un outil sur l'intégration agriculture élevage a été élaboré dont le contenu montre les composantes du concept, les fosses fumières et les parcs améliorés, et les principes techniques du concept.

En 2013 :

- 1 600 éleveurs ont bénéficié de conseils spécifiques à l'élevage; 434 parcs améliorés ont été mis en place ainsi que 184 ha fourragère
- En moyenne 10 tonnes de fumier sortent des étables à chaque saison et sont utilisés pour les cultures vivrières.

3.7.3 Santé animale

Confié par le Projet à AVSF, le volet santé animale s'est inscrit dans le paysage du Lac Alaotra et le réseau des Auxiliaires communautaires de santé animale (52 ACSA au total sur les deux rives du Lac) sous la supervision de 5 vétérinaires sanitaires et la DIREL. A l'origine, Ce sont des éleveurs élus par leur communauté et ont été par la suite formés par le Projet à la prophylaxie et aux soins de base vétérinaires (270 heures de cours théorique réparties sur 9 semaines). Cette formation de base a été perfectionné par des formations pratiques et qui consiste en des jeux de rôles et des travaux pratiques (injections sur des volailles, des bovins, castration de bovins, de porcins..) réalisés gratuitement chez des éleveurs volontaires. Ces auxiliaires ont des activités liées à la santé animale (vaccination, déparasitage, castration et autres interventions hors diagnostic médical et traitements pathologiques) et des activités liées aux conseils en zootechnie (alimentation, reproduction, allaitement, ...). Ils pratiquent leurs activités dans un cadre précis (uniquement dans la zone qui leur a été attribuée, sous la responsabilité du vétérinaire sanitaire de la zone, et dans la limite de leurs compétences). Enfin, ils se rémunèrent sur la marge effectuée lors de la vente des produits vétérinaires en cours de consultation. Les intrants sont achetés exclusivement chez leur VS, à prix préférentiel.

Comme résultats depuis son fonctionnement, la demande paysanne est selon les auxiliaires en augmentation et ils réalisent un volume d'interventions croissant. Le dispositif ACSA s'intègre bien avec le dispositif de conseil du Projet dans la mesure où les agro-éleveurs ont été mis en

contact avec les ACSA pour les questions de santé animale. En effet, cette collaboration renforce l'efficacité du conseil à l'échelle de l'exploitation. Globalement, les principaux résultats de ce volet se résument sur :

- ✓ 59 ACSA formés en 2005 et en 2009 réparties sur 21 communes
- 48 ACSA en activité
- ✓ 3 associations d'ACSA
- ✓ 5 vétérinaires sanitaires privés encadrant

A noter aussi l'appropriation du projet par les vétérinaires sanitaires (formation recyclage).

La coordination des activités est sous l'initiative de la direction régionale de l'élevage par le suivi et contrôle des activités des ACSA. Les résultats de ce volet sont détaillés dans le rapport final de l'assistante technique en santé animale (Dr SANDRA Mondy). Néanmoins, selon les enquêtes en 2010 sur 150 éleveurs (K. BORSA, 2010), il en résulte que :

- 83 % des éleveurs interrogés avaient fait appel aux ACSA dans l'année précédente
- Une réduction de la morbidité constatée pour 80 % des éleveurs de bovins et 66 % des éleveurs de porcins
- Une réduction de la mortalité pour 50 % des éleveurs de volailles
- Une réduction du temps d'intervention d'un intervenant en santé animale pour 97 % des éleveurs (Cas de Sahamamy : 24-48h à 30 min)
- Une amélioration des revenus pour 80 % des éleveurs de bovins (meilleure force de travail) et de porcins (meilleure reproduction, meilleur engraissement)

Lors des enquêtes menées en collaboration avec le réseau d'ACSA et la Direction Régionale de l'Elevage en 2012, il en ressort que :

- Environ 15 000 foyers ont bénéficié du réseau ACSA
- Environ 12 000 bovins ont été déparasités
- Et 40 000 volailles vaccinées

Grâce à cette assistance technique, un manuel de formation des ACSA, un manuel sur l'alimentation bovine, et un manuel sur les bonnes pratiques de l'élevage en version malagasy et en version française, ont été produites et des exemplaires ont été remis au Ministère de l'Elevage, à l'ordre des vétérinaires, à la Faculté de Médecine, Ecole des Vétérinaires, à la Direction Régionale de l'Elevage et à la Direction Régionale du Développement Rural.

La question sur le statut officiel des ACSA est en cours de traitement au niveau de la Direction Générale de l'Elevage, qui dépend de l'avancement des réflexions au niveau national du statut des paravétérinaires.

3.8 Aménagement de terroir

3.8.1 Principe et démarche d'aménagement

La démarche d'aménagement à l'échelle d'une petite unité territoriale (de l'ordre de 50 km²) a été amorcée en 2006-2007. Elle a commencé par la mise en place d'une phase transitoire de plan de gestion agro-sylvo-pastoral du Bassin Versant de Bevava en 2008 pour arriver à une conception d'aménagement concertée à l'échelle de terroir. L'objectif général demeure la protection de la retenue à travers une nouvelle gestion agro-sylvo-pastorale par la coordination dans l'espace à l'échelle de sous bassin versant, d'une manière participative. Cette démarche se veut concilier des objectifs de restauration avec des objectifs de développement local au travers de la combinaison des méthodes culturelles efficaces (Agriculture de conservation notamment mais aussi l'agroforesterie) et les *méthodes pastorales* (association manioc - Brachiaria qui se révèle très efficace)..

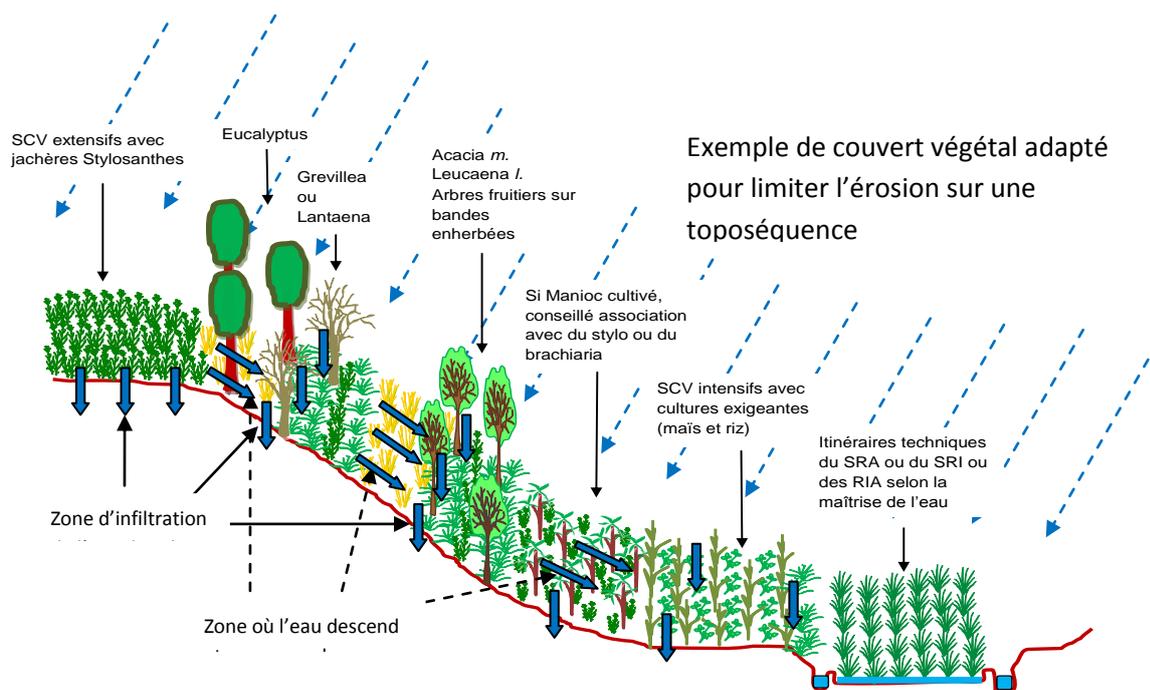


Photo 1 : Haies vives d'Acacia mangium et de grevillea semés en janvier 2008 sur des traits de charrue

Par la suite, l'assistant technique en aménagement³ a appuyé la démarche de mise en œuvre de schémas d'aménagement dans la zone Sud Est au niveau de 5 Fokontany (2008-2009) (Ambohitranjakana, Ambodivolosy, Bedabo, Ilafy et Mangabe) ; (2009-2010) dans la zone Nord Est sur 2 Fokontany (Ankasina et Betsianjava) ; et enfin au niveau de 6 Fokontany dans la rive Ouest avec AVSF : Ampasika ; Sahamamy ; Mahavolona ; Marotaolana ; Ampasikely ; Ankeranambo (Andrebakely).

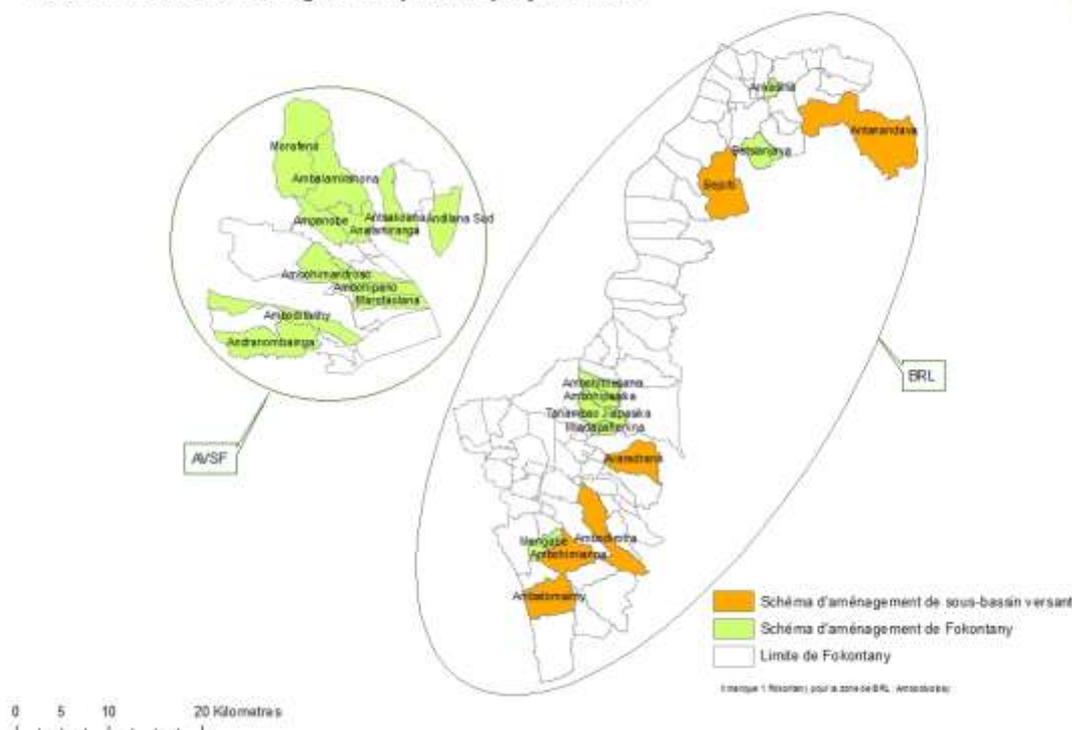
Le processus actuel de schéma d'aménagement a pour objectif de mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation des acteurs locaux (individus, groupements et autorités locale) pour la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources naturelles. L'objectif est d'amorcer une prise en charge du développement d'activités agricoles par les populations locales. Dans la Rive Ouest, il y a une mise en relation effective entre schéma d'aménagement et plan de développement du Fokontany.

Depuis 2010, 26 terroirs ont été concernés par les actions de mise en œuvre de schéma d'aménagement. Ils représentent plus de 40 000 ha de surfaces dont près de 50% sont constitués des surfaces agricoles utiles dédiées à des activités productives. Les activités d'aménagements associent des travaux communautaires et des actions spécifiques de protection de bassin versant (lutte anti-érosive, embocagement, végétalisation, ...).

³ M. Brice DUPIN (AVSF) 2008-2011, puis relevé par Laurence DEFRISE, 2011-2013

Carte 3 : Localisation des Fokontany concernés par les schémas d'aménagement pour le projet BV Lac

Localisation des Fokontany concernés par les Schémas d'Aménagement pour le projet BV Lac



3.8.2 Résultats obtenus et effets

Pour la saison pluviale 2012-2013, les réalisations réelles dans ces terroirs représentent plus de 1000 hectares de mise en valeur (essentiellement composé d'agriculture de conservation et de reboisement jusqu'à 80% de ces réalisations réelles). Les effets de ces actions combinées de protection de bassins versants et d'aménagement de terroir dépassent ces réalisations réelles (sécurisation des périmètres en aval des aménagements, amélioration du taux de couverture forestier, ...).

La démarche a permis de donner plus de lisibilité et de légitimité aux activités, à l'échelle des bassins versants mais aussi des terroirs et exploitations.

En termes de mise en valeur agricole :

Tableau 14 : Synthèse des surfaces de terroirs et nombre de ménages concernés par les schémas d'aménagement, les surfaces agricoles utiles, les surfaces mises en valeur en 2012 et 2013

(Ha)	Surface terroir SA (Ha)	Nbre de ménages	Surface agricole utile	Surface agricole MV 2012	Surface agricole MV 2013	Surfaces Aménagées (Ha)
Rive Ouest(12)	31 042	4382	13 175	365	441	778
Nord Est(4)	6 314	3333	4 441	448	454	1 850
Sud Est(10)	2 655	704	2 053	209	188	435
TOTAL 26 fokontany	40 011	8 419	19 669	1 022	1 084	3 063

Les répartitions par terroir sont données en annexe de ce rapport.

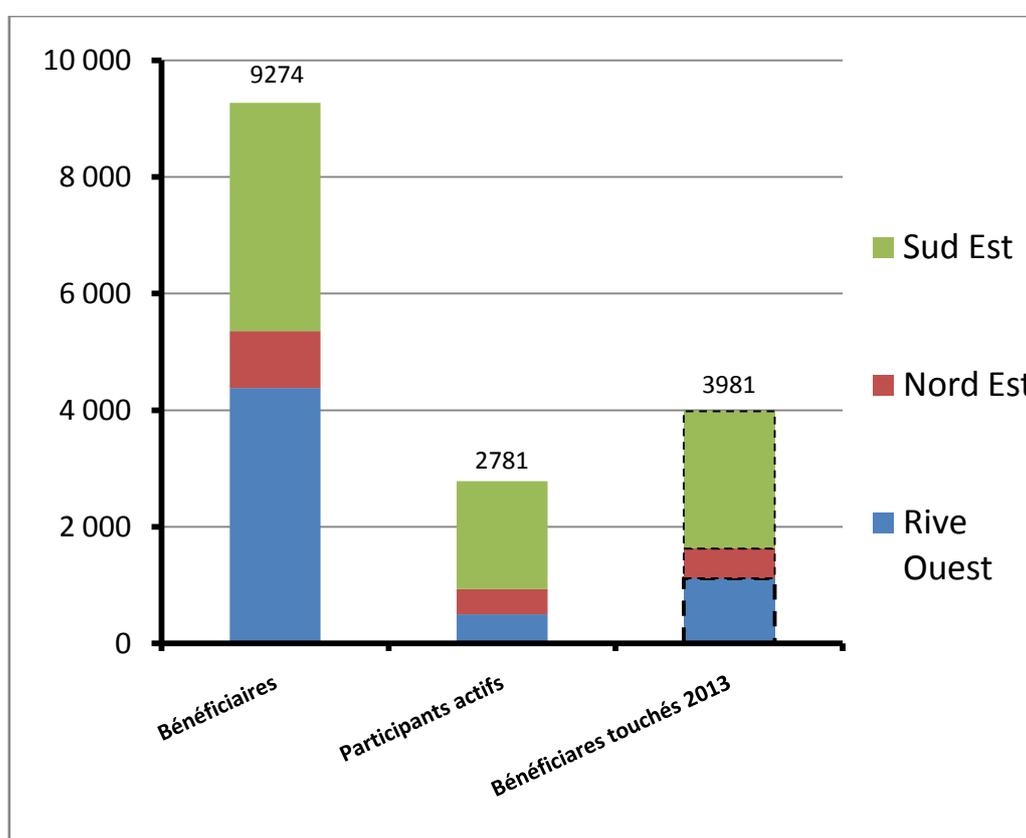
En termes des techniques de protection et de lutte anti-érosive :

- ✓ 400 ha de reboisement, 31 nouveaux pépiniéristes locaux formés et fonctionnels
- ✓ Plus de 400 fascines, 8 km d'embocagement, 3 km de canal d'infiltration, cordon de paille, ...

Chaque Fokontany dispose actuellement des documents relatifs à son schéma d'aménagement, après les processus de validation de ces derniers. Ils sont composés d'un schéma d'aménagement sous forme de carte A0, d'un plan d'aménagement (Rive Est) ou d'un plan de développement du Fokontany (Rive Ouest), et d'une série de fiches techniques agricoles.

Un outil sur la démarche pour la mise en place et la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement a été élaboré avec AVSF, et une fiche technique en version malagasy sur les techniques de lutte antiérosive appliquée avec BRL, qui complète les fiches techniques de production agricole déjà mentionnées.

Graphique 12 : Evaluation des bénéficiaires, des participants et bénéficiaires directement touchés par les actions d'aménagement en 2013 pour les 3 zones



Les actions prévues et réalisées dans le cadre de ces schémas d'aménagement embrassent d'autres dimensions telles que l'entretien et réfection des infrastructures locaux et contribution à une meilleure organisation sociale. Les données suivantes illustrent les réalisations dans les 26 terroirs :

- ✓ Infrastructures locales : 46 km de piste réhabilitées/entretenues ;
- ✓ 42 km de canal d'irrigation curé et 1 km de digue protégée ;
- ✓ Marchés, écoles, église entretenus ;
- ✓ Dizaine de puits mis en place
- ✓ Renforcement de dina (ou règlements collectifs internes)

3.8.3 Perspectives d'évolution

La concentration des interventions sur quelques terroirs a permis de développer l'ensemble des actions (conseils techniques, élevage, lutte anti-érosive, aménagements, reboisement, embocagement, ...) par une certaine concentration des aménagements des terroirs à travers les communes et les fokontany. La démarche a permis de donner plus de lisibilité et de légitimité aux activités, à l'échelle des bassins versants mais aussi des terroirs et exploitations (en combinant le conseil à l'exploitation sur quelques exploitants modèles). Toutefois, l'expérience liée à la mise en œuvre de ces schémas d'aménagement est encore récente et les compétences ne sont pas encore consolidées (Temps d'adaptation nécessaire). A noter que les enjeux dépassent la communauté spatialement et les effets sont beaucoup plus environnementaux, économiques et sociaux. D'où, la nécessité de prévoir des appuis conséquent et raisonnés (subvention des plants de reboisement ou des travaux de lutte anti-érosive important).

A l'issue de ces deux campagnes de mise en œuvre, le bilan a montré que les structures créées pour assurer la coordination des actions d'aménagement semblent encore fragiles et nécessitent un accompagnement continu dans le court et moyen terme avant le transfert de compétences.

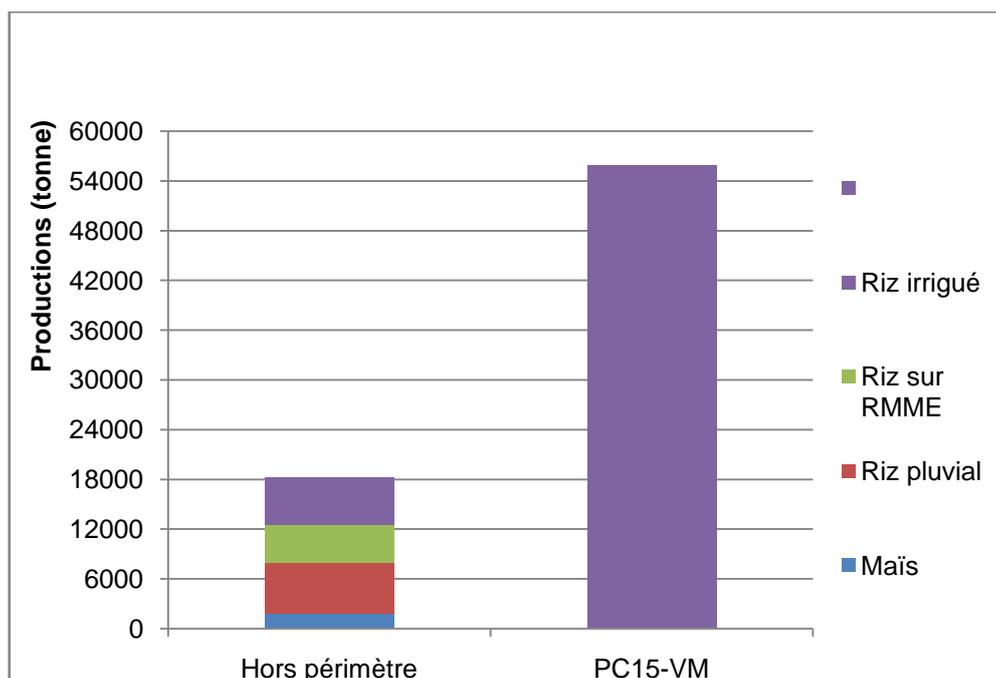
3.9 Effets du volet

3.9.1 Productions estimée des principales cultures dans les zones du Projet BV Lac Alaotra

Pour les 4 dernières campagnes de 2008-2009 à 2011-2012, les productions des principales cultures dans les zones hors périmètres sont estimées à 16 500 tonnes de production de riz et de 1 850 tonnes de maïs. D'autres productions sont aussi assurées par le Projet avec les cultures de légumineuses et de cultures maraîchères. A noter que pour les périmètres PC 15-Vallée Marianina, les travaux de réhabilitation de réseau d'irrigation en 2009 et 2010 a permis d'augmenter la superficie irriguée passant de 3600 ha à 3900 ha. Pour les quatre dernières campagnes, les productions estimées représentent environ 55 000 tonnes de riz (sondage de rendement 2011-2012). Par ailleurs, la production rizicole de la même période au niveau des deux districts d'Ambatondrazaka et Amparafaravola représentent environ 1 500 000 tonnes (source : DRDR Alaotra Mangoro).

Le graphique ci-dessous récapitule les différentes productions des principales cultures depuis 2008.

Graphique 13 : Productions estimées des principales cultures depuis 2008



3.9.2 Réduction de la période de soudure

Etant donné que les techniques diffusées, notamment les techniques d'agriculture de conservation, permettent de tamponner les aléas climatiques et que son adoption permet aux adoptants d'installer tôt les cultures avec des variétés à cycle moyen ; les agriculteurs récoltent tôt leur production au moment où le prix de vente est le plus rentable économiquement. Avec cette stratégie, les producteurs réussissent à réduire la période de soudure.

Si auparavant la période de soudure dure 4 mois (de février à mai), avec l'adoption des cultures pluviales (avec des variétés précoces) elle est raccourcie à deux mois. Il s'agit des effets combinés de la diversification des activités agricoles par l'intégration de l'élevage notamment et les conseils à l'exploitation par une meilleure affectation des ressources.

3.9.3 Amélioration de la viabilité de l'exploitation

Diverses techniques aussi bien en agriculture qu'en élevage ont été diffusées par le Projet. Ce techniques ont permis aux adoptants de diversifier les spéculations au sein de leurs exploitations et de rentabiliser leurs exploitations avec moins de risques. La diversification des activités permet d'améliorer la viabilité de l'exploitation et de renforcer sa résilience face aux aléas.

S'y ajoute les différentiels de revenus si le surplus de production est vendu, ou gain en sécurité alimentaire si les produits sont autoconsommés, engendré par les différentiels de rendement entre les pratiques conventionnelles et celles promues par le projet.

3.9.4 Contribution à une dynamique nationale de promotion des bonnes pratiques agricoles

Les résultats du projet ont été communiqués à plusieurs projets de développement, grâce à des ateliers ou des visites de projet. Spécifiquement pour les techniques d'agriculture de conservation, et grâce au GSDM, beaucoup d'apports du projet ont pu servir pour promouvoir ces techniques dans d'autres régions du pays. La mise en œuvre de la Politique Nationale BV PI peut y trouver des ressources pour s'améliorer.

VOLET RENFORCEMENT DES CAPACITES

1 Présentation du cadre de travail du volet

A forte composante agricole, le Projet BV Lac Alaotra a comme acteurs principaux les paysans et les structures paysannes. A la fois bénéficiaires des actions et supports sur lesquels s'appuie le Projet dans la diffusion de ses actions, ils font l'objet d'une attention particulière. En effet, la réussite du Projet dépend essentiellement des capacités que devraient disposer ces acteurs pour mettre en œuvre les actions à mener

Le Volet Renforcement de capacités et Appui aux Organisations Paysannes a ainsi pour mission la mise en œuvre des actions spécifiques destinées à faire acquérir aux producteurs et aux structures paysannes l'état d'esprit et les capacités nécessaires à la conduite de ces actions, puis à prendre le relais de certaines actions du Projet dans des conditions optimales.

Malgré que la structuration paysanne, déjà présente sur le Lac à travers les associations d'irrigation ou les associations dites zones de gestion concertée de l'espace qui avaient bénéficié d'une action d'animation – formation auparavant, elle avait besoin d'un second « souffle » pour s'engager sur les actions proposées par le Projet.

1.1 Objectif du volet

L'objectif principal du Volet est de renforcer les capacités des producteurs et de leurs Organisations leur permettant de prendre en charge leur développement en particulier la gestion des terroirs, des aménagements agricoles et l'organisation des producteurs dans les filières agricoles.

Le Volet contribue aussi à l'institutionnalisation de l'accès au crédit rural et facilite la mise en relation directe des opérateurs privés et les producteurs sur la fourniture d'intrants et des matériels agricoles.

La base du travail consiste ainsi à appuyer les organisations des producteurs en leur permettant de devenir progressivement des maîtres d'ouvrages locaux d'actions de développement.

A terme, les acteurs devront être capables de définir eux même des schémas d'aménagement et des objectifs à court et long terme, de prendre des décisions, de négocier des contrats, de mobiliser les financements nécessaires à leurs activités, d'améliorer leurs services et de vendre leurs produits dans de bonnes conditions économiques

1.2 Démarche d'intervention

Au démarrage du Projet BV Lac en 2003, des OP plus ou moins fonctionnelles sont déjà présentes dans ses zones d'intervention, résultat du passage de nombreux projets de développement antérieurs. Suivant une logique de la valorisation des acquis et de la mise en œuvre rapide, le Projet BV Lac, dans la conduite de ses interventions, a opté la démarche de partenariat avec ces OP existantes, fonctionnelles et disposant des objectifs compatibles aux actions à développer par le Projet.

Pour cela, des enquêtes d'identification de ces OP ont été menées dans les zones d'intervention dont le résultat a permis de sélectionner un lot de 180 OP susceptibles de travailler avec le Projet sur les 792 recensées existantes dans la zone hors périmètre irrigué.

Les résultats de ces enquêtes d'identification des OP, réalisées en 2003 sont joints en annexe de ce rapport.

De nouvelles OP venaient ensuite s'ajouter progressivement à ce premier effectif au fil des années en fonction de l'avancement des activités. La capacité d'encadrement de l'opérateur concerné⁴ a été

⁴ BEST a étoffé son équipe de terrain à partir de son 2^{ème} marché conclu dans BV Lac.

adaptée en fonction de cette évolution : consolidation des OP existantes et renforcement des OP nouvellement créées⁵ en fonction des besoins sentis au niveau des producteurs (renforcement technique, accès au crédit, approvisionnement, gestion de schémas d'aménagement, filières, ...)

1.3 Dispositif et cadre de travail

1.3.1 Dispositif

Dans son principe de projet, la mise en œuvre des actions a été confiée à des prestataires, des opérateurs spécialisés privés : en effet, ce dispositif pourrait à terme développer des relations de partenariat entre les OP et ces opérateurs spécialisés ; les OP qui prendraient le relais pour poursuivre les activités une fois le Projet disparaît.

Dans ce dispositif, le Projet par l'intermédiaire de sa Cellule, assure la coordination et la supervision des actions mises en œuvre par les opérateurs. Un responsable national appuyé par un consultant expatrié à mi-temps assure le fonctionnement du Volet.

Le cadre d'intervention du Volet a été distingué en deux zones séparées :

- Les périmètres rizicoles de la Vallée Marianina – PC 15 où des AUE et leur fédération sont mises en place spécifiquement pour la gestion, l'entretien et la police des réseaux hydroagricoles. Du fait de la spécificité de ces structures paysannes qui ont une vocation d'assurer un service public (gestion de l'eau et des réseaux amenant à gérer des fonds publics, les redevances d'eau des usagers), un opérateur spécialisé en appui aux AUE, la société BERELAC, a assuré les prestations pour ce type d'OP.
- Les zones hors périmètre Vallée Marianina-PC 15, dans lesquelles des organisations paysannes différentes parfois les unes des autres quant aux activités qu'elles développent mais dont le critère commun est l'adhésion volontaire des membres. Le bureau d'études BEST a intervenu sur ce type d'OP.

Outre ces 02 opérateurs, des experts, des consultants de courte durée, des assistants techniques et des stagiaires ont apporté leurs appuis dans des domaines différents comme le crédit agricole, l'organisation/structuration, la commercialisation, l'approvisionnement, l'approche exploitation, l'élevage.

1.3.2 Les orientations

1.3.2.1 Les orientations de base

Quelles que soient les actions menées dans le cadre du Projet, qu'il s'agisse de la protection des bassins versants, d'intensification ou de la rationalisation de la mise en valeur, ou de la gestion des infrastructures hydroagricoles, elles s'appuyaient d'abord sur un solide fond d'animation-formation des paysans et de leurs structures.

Le volet a assuré ce travail de base d'animation – formation, permettant ainsi aux acteurs d'ajuster les comportements par rapport aux actions et d'acquérir les capacités nécessaires à la conduite de ces actions.

Les activités menées dans le Volet englobent ainsi toutes les actions d'information, de formation, de conseils et d'accompagnement destinées aux producteurs et à leurs structures paysannes.

Néanmoins, ces activités ont été précisées en fonction des résultats attendus à des étapes définies dans la mise en œuvre :

⁵ Parfois les OP qui existent ne répondent pas aux besoins des producteurs ou dans certains cas, aucune OP n'existe dans leurs zones

- Etape de mise en fonction ou de redynamisation des OP, marquée par des actions d'information, de sensibilisation et de formation portant sur l'aspect de la vie associative dont l'objectif est de rendre les OP fonctionnelles, condition préalable qui les permet d'entreprendre les activités économiques ou de fournir du service au bénéfice de leurs membres. Cette étape est concernée spécifiquement par des actions de structuration.
- Etape d'opérationnalisation et de professionnalisation des OP, durant laquelle des actions spécifiques sont menées visant à appuyer l'OP et à renforcer ses capacités dans l'exercice des activités qu'elle développe pour servir ses membres : des formations spécifiques suivant les besoins (thèmes adaptés et cibles), des séances d'appui (suivi et conseils dans la mise en pratique des formations reçues) et d'accompagnement dans l'organisation et la mise en œuvre suivant les spécificités de chaque activité (réflexion avec les OP et leurs membres sur l'organisation à mettre en place, interface pour les éventuelles rencontres et mise en place des collaborations avec les partenaires, ...). C'est la période d'apprentissage pour la marche progressive vers la professionnalisation.

Les activités développées par les OP concernent en général l'accès au crédit agricole par le système de crédit à caution solidaire, l'approvisionnement en intrants (achat groupé) et la commercialisation des produits des membres (vente groupée)

- La phase de l'autonomie :

Le constat et les expériences passées dans le terme de développement montrent qu'aucun projet/action de développement n'est viable, ne peut durer et ne rapporte/ne profite à ses paysans bénéficiaires que si ces derniers ne se l'approprient et ne la maîtrisent pas, donc la prennent totalement en charge. Rendre les producteurs et leurs structures paysannes autonomes garantit ainsi la pérennisation des actions du Projet BV Lac.

Partir ainsi de ce constat, il est adopté le principe que seule l'entité autonome, donc l'OP autonome peut se prendre en charge dans les actions de développement qu'elle a choisies et met en œuvre ;

A rappeler que la définition retenue pour l'autonomie d'une OP, est l'état d'une OP qui, à partir d'un moment donné, dispose d'une organisation et de structure, des moyens et des compétences nécessaires lui permettant d'identifier, de concevoir, d'organiser et de conduire la mise en œuvre de ses propres actions/projets de développement d'une manière indépendante et professionnelle.

A ce stade, l'OP est capable d'un côté, d'évaluer et d'organiser ses moyens techniques, financiers et économiques et de l'autre côté d'identifier les éventuels partenaires et de contractualiser avec eux, dans la concrétisation de ses projets.

Menée en parallèle avec la phase d'opérationnalisation et de professionnalisation, c'est une étape durant laquelle des appuis en matière de sensibilisation, d'accompagnement à des réflexions, d'organisation et de formation développant l'état et les critères énumérés ci-dessus ont été menées auprès de l'OP.

L'objectif final est ainsi d'amener les producteurs et les structures paysannes à être capables de se prendre en charge, d'une autre manière de les amener à devenir les maîtres d'ouvrages de leurs propres actions/projets de développement.

1.3.2.2 Réorientations de la démarche

L'évolution des résultats obtenus au travers les différentes phases d'intervention a entraîné la nécessité de procéder à des réorientations dans les démarches entreprises de façon à ce que les résultats souhaités à atteindre à la fin aillent dans le sens des objectifs visés.

Au niveau des OP hors périmètre irrigué, ces réorientations ont été :

- A la fin de phase 1 du Projet, une démarche de consolidation des OP a été adoptée visant renforcer celles qui sont jugées viables après une évaluation interne faite par BEST (120 OP).
- Poursuite des actions d'appui uniquement avec les 85 OP qui sont arrivées à l'autonomie ou celles qui seraient capables de franchir cette étape. Le reste a été abandonné (fin 2010).
- Puis en même temps, de concentrer le travail sur l'appui aux 04 OP faïtières, avec comme objectif la mise en œuvre des programmes d'activités soutenables, centrés sur les services économiques aux membres des OP faïtières et adaptés aux spécificités de chacune d'elles. En effet, comme la plupart des OP de base sont de taille relativement petite, il a été préconisé, suite à une série d'évaluations, d'intervenir au niveau des OP faïtières pour atteindre une masse critique de producteurs tout en économisant le temps d'intervention.

Au niveau de la FAUR et des AUE :

- Au début, la plupart des appuis menés étaient concentrés au niveau de la FAUR qui visaient à l'amener vers l'autonomie financière et de gestion,
- A la fin de l'année 2008, l'intervention consistait d'un côté à une consolidation des acquis de la FAUR (réduction du temps d'intervention à ce niveau) tandis que de l'autre côté, les appuis étaient concentrés au niveau des AUE en vue de les redynamiser pour suivre l'évolution de la FAUR.

2 Les activités de formations menées

A la base des actions menées dans le cadre du Volet sont surtout des formations renforcées par des suivis dans la mise en pratique par les formés sur le terrain, puis des échanges matérialisés par des visites organisées permettant des transmissions réciproques, entre les participants, des savoirs, des expériences et des pratiques (entre paysans et entre technicien et paysan).

Ainsi, les réalisations dans le Volet sont ainsi appréciées à travers les réalisations sur ces deux actions de base. A remarquer qu'un total de 450 formations a été prévu à être réalisé sur financement du Projet en début de la phase 2. Cependant, du fait de la crise de 2009 et de la suspension de projets partenaires (BVPI/Banque mondiale, BVPI/JICA), le Centre d'Appui à la Formation d'Ambohitsilaozana, récemment réhabilité et géré par la Direction Régionale du Développement Rural, n'a pas pu jouer son rôle comme prévu dans le dispositif de formation décrit dans la préparation de la phase 2.

A part les réalisations de formation, les activités menées dans le cadre du Volet sont aussi des séances de sensibilisation et d'information, des conseils, des accompagnements aux réflexions ou à la mise en pratique (apprentissage), de travail d'interface entre les producteurs et leurs structures paysannes et les partenaires éventuelles.

Les tableaux qui suivent présentent la synthèse de ces deux principales activités menées au niveau des OP et de leurs membres sur la durée du Projet, en termes du nombre de participants :

Tableau 15 : Les formations au niveau des OP hors périmètre irrigué :

Thèmes principaux	Participants formés	
	Producteurs membres des OP	Responsables élus
<i>Structuration/Organisation/Vie associative</i>	966	1 411
<i>Crédit à caution solidaire</i>	1 120	547
<i>Approvisionnement/Commercialisation</i>	665	416
<i>Diffusion des techniques</i>	7 652	-
<i>Gestion de l'exploitation familiale</i>	1 073	-
Total	11 476 (1)	2 374 (2)
Total général des participants formés (1)+(2)	13 850	

- Les Paysans auxiliaires formés sur des techniques spécifiques :
 - Pépiniéristes : 65
 - Auxiliaires Communautaires de Santé Animale (ACSA) : 59
 - Conseillers aux Groupements des producteurs (CoAgro) : 16

- Les Techniciens des Opérateurs formés dans le cadre du Volet :
 - Techniciens : 78
 - Agents Vulgarisateurs de base (AVB) : 60

Tableau 16 : Les formations au niveau des AUE et de la FAUR, Vallée Marianina/PC 15

Thèmes principaux	Participants formés	
	Responsables élus	Techniciens de la FAUR
<i>Fonctionnement et administration des structures</i>	387	12
<i>Collecte des redevances d'eau : stratégie et procédures</i>	281	07
<i>Diffusion des techniques</i>	9	6
<i>Restructuration (blocs tertiaires)</i>	336	07
Total	1 013 (1)	32 (2)
Total général des participants (1) + (2)	1045	

Tableau 17 : Synthèse des visites d'échanges, ateliers et séminaires

Année	Nombre des participants aux visites organisées	Nombre des participants : ateliers et séminaires
2004	310	19
2005	2 568	02
2006	3 885	19
2007	2 933	-
2008	531	-
2010	182	18
Total des participants	10 409	58

A part quelques rencontres hors des zones d'intervention du Projet BV Lac, la majeure partie des visites à l'intention des producteurs intéressés sont organisées dans les zones du Projet (les sites de référence et de démonstration, les sites sur lesquels les paysans travaillent avec les opérateurs techniques) dans un objectif de sensibilisation et diffusion des techniques promues.

3 Les résultats

A rappeler que l'objectif final du Volet est d'arriver à mettre en place des producteurs et des structures paysannes capables de se prendre en charge pour dans la mise en œuvre de leurs propres actions de développement, d'être les maîtres d'ouvrages de leurs actions/projets.

Les résultats qui suivent présentent l'état actuel des OP, permettant d'apprécier le niveau qu'elles atteignent par rapport à cet objectif final.

Les résultats présentés sont distingués suivant les 2 types d'OP.

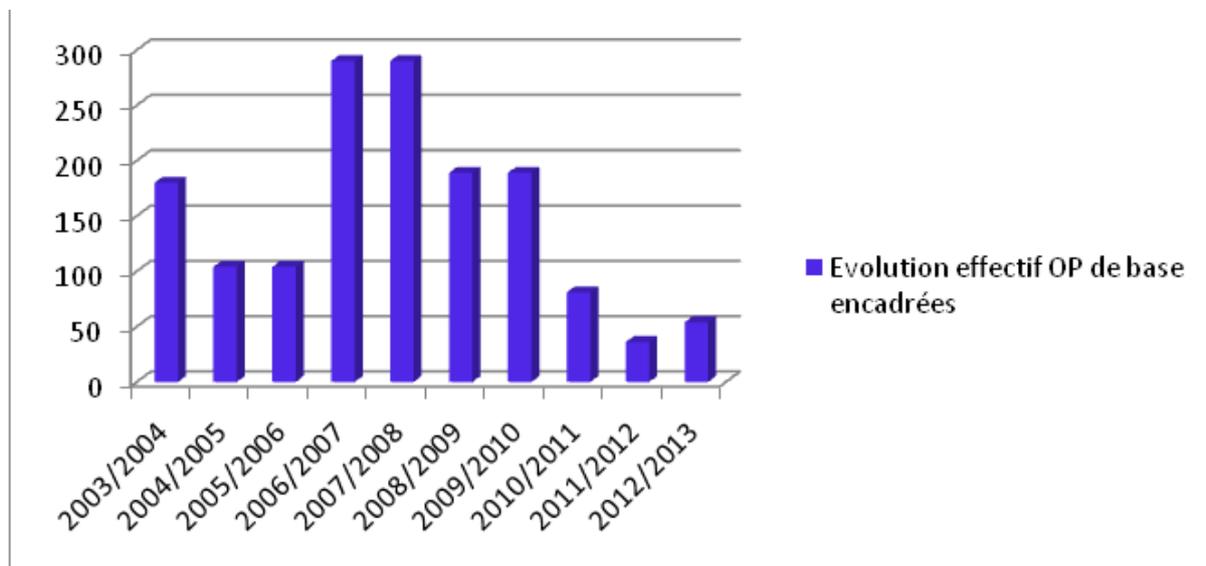
3.1 OP Hors périmètre irrigué

3.1.1 Résultats en matière de structuration

- *Evolution du nombre d'OP et des membres sur la durée du Projet*

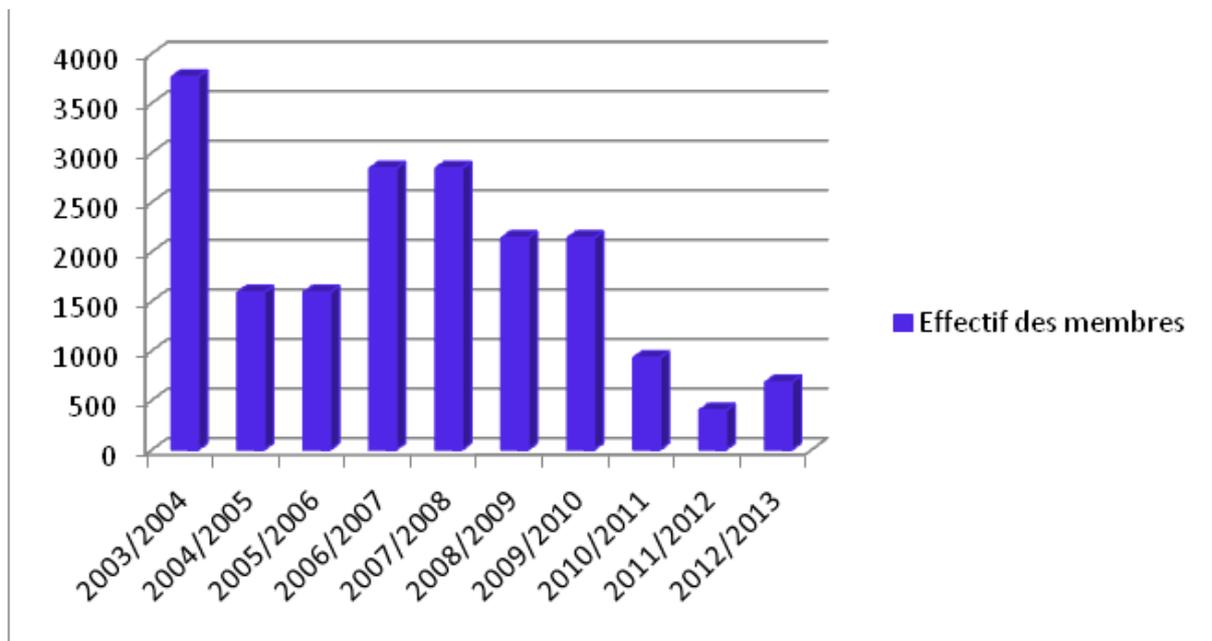
Au départ du Projet, la stratégie était de partir avec des OP existantes pour identifier celles qui pouvaient être des partenaires de BV Lac dans la mise en œuvre de ses actions; cette démarche valorisait déjà les acquis disponibles sur place, économisait le temps d'intervention et réduisait le phénomène d'OP opportunistes⁶. Néanmoins, de nouvelles OP ont été créées lorsque le besoin se fait nécessaire dans certaines zones.

Graphique 14 : Evolution du nombre d'OP de base encadrées de 2003 à 2013



⁶ Un nouveau projet rime souvent à la création de nouvelles OP

Graphique15 : Evolution de l'effectif total des membres des OP de 2003 à 2013



180 OP de base (3 763 membres) ont été encadrées à la première année ; retombé à 100 en 2^{ème} année, cet effectif a atteint le pic de 280 OP de base (2 840 membres) à la 4^{ème} et la 5^{ème} année puis a régressé progressivement pour n'être plus qu'à 54 (681 membres) en 10^{ème} année (2012/2013).

Dans la plupart des cas, ce sont des OP de petite taille (de 05 à 15 membres). Elles ont, au début, des objectifs et des activités sensiblement différents d'une OP à l'autre mais reprennent une ou des actions développées par le Projet : des actions relatives à la protection et la mise en valeur des bassins versants pour les Zones de gestion concertée (ZGC) en Rive Ouest, adoption et diffusion des techniques agro-écologiques pour les Groupements de Semis Direct (GSD) sur la Rive Est, des Associations de Crédit à Caution Solidaire (ACCS), plus tard des Groupements sur la riziculture à irrigation aléatoire et récemment les Structures Primaires qui sont des organisations paysannes vouées spécifiquement à des actions d'aménagement des terroirs (2010-2011).

A part les Structures Primaires, la plupart de ces OP de base, pour soutenir les activités de production que les membres mènent, ont développé des activités ou des services connexes dont le crédit puis l'approvisionnement en intrants et semences et plus tard la commercialisation des produits des membres.

Les raisons suivantes, considérées comme les principales, sont constatées comme à l'origine de la fluctuation du nombre des OP de base encadrées sur la durée du Projet :

- Malgré la précaution prise au début dans l'approche pour réduire le phénomène de « projet manne qui distribue de fonds », des OP qui ont accepté de travailler avec le Projet en 1^{ère} année ont tout simplement abandonné la collaboration en 2^{ème} année après avoir constaté qu'aucun fonds ni matériel ne leur a été distribué.
- La plupart des OP de base n'ont défini que des objectifs à court terme et que les besoins des membres une fois satisfaits, l'OP est vouée à disparaître. C'est le cas du crédit à caution solidaire dans des GSD et de la sécurisation foncière dans les ZGC : de nombreux membres des associations de crédit à caution solidaire (ACCS) ayant de l'expérience et la confiance des Institutions financières après quelques campagnes de crédit à caution solidaire, ont basculé dans le crédit individuel. Au niveau des ZGC,

lorsque les procédures à l'obtention d'un certificat foncier ne nécessitent plus le fait de se mettre en groupe, les membres ont abandonné leur association.

En plus de ces faits, particulièrement pour l'accès au crédit, des membres d'ACCS n'ont pas remboursé leur crédit et sont devenus non crédibles, entraînant la dissolution de leur OP. Ce phénomène n'est pas spécifique du Lac Alaotra dans le cadre des associations de crédit où l'application du cautionnement solidaire malgré l'engagement écrit est difficile à mettre en œuvre tant financièrement que socialement parlant.

Ce qui explique la fluctuation du nombre des OP de base qui, à partir de la 2ème année, évolue très vite pour atteindre le pic en 3ème et 4ème année (280) puis de régresser vers la 10ème année (54).

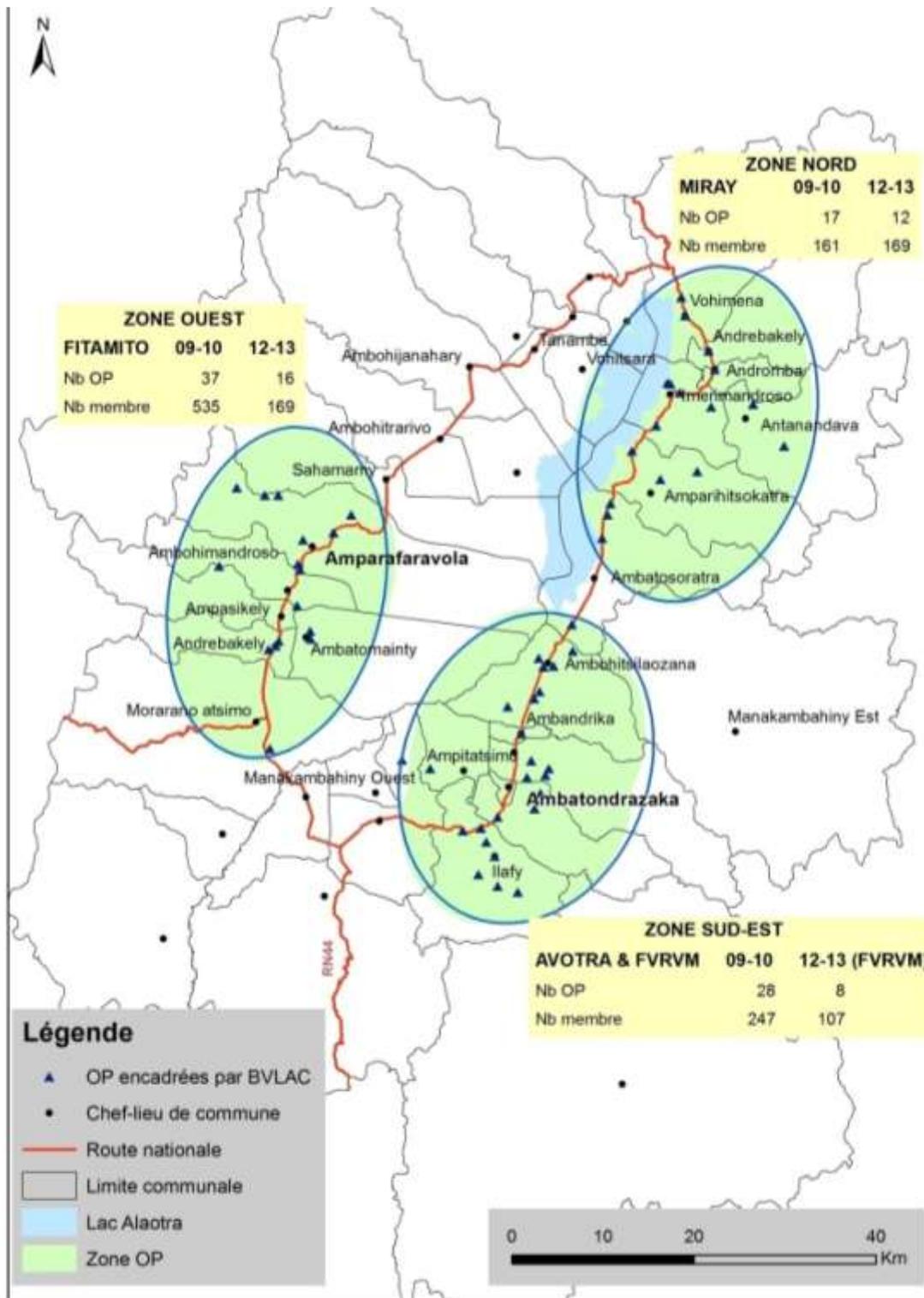
Les OP qui continuent à fonctionner vers la fin du Projet sont celles qui ont redéfini des objectifs plus ou moins à moyen et long terme et qui vont dans le sens de la pérennisation des activités de leurs membres (approvisionnement en intrants, commercialisation, développement des filières, ...).

A remarquer qu'à la fin de l'année 2011, un certain nombre d'OP avec un niveau d'engagement et de fonctionnement relativement faible et insuffisant (évaluation par BEST), manifestaient encore de vouloir poursuivre la collaboration avec le Projet. Cependant, sous peine de ne pas obtenir les résultats significatifs à la fin de l'intervention, le Volet a suggéré à BEST d'arrêter leur appui.

Ainsi, en 2012/2013, il reste 54 OP de base encadrées par le Projet : 36 regroupées dans 03 fédérations, 04 évoluent hors fédération et 14 Structures Primaires, ces dernières sont des OP nouvellement créées.

La carte ci après localise les OP dans le projet, et quantifie par zone d'intervention et par organisation paysanne faitière, les évolutions nu nombre d'OP et des membres de ces dernières entre 2009 et 2012.

Carte 4 : Evolution des OP encadrées par le Projet de 2009 à 2013



▪ *Evolution au niveau de l'organisation*

Au niveau des structures faitières, de 2005 à 2008, une fédération a été redynamisée (la FITAMITO des ZCG de l'Ouest), 02 fédérations (celles des GSD : FVRVM pour la Vallée de Sud Est et MIRAY pour la zone Nord Est) et la confédération VIFAM, regroupant les 03 fédérations, ont été créées.

A l'initiative des producteurs membres, les fédérations et la confédération sont mises en place pour répondre d'une manière plus avantageuse, aux besoins communs des membres (achats groupés des intrants, ventes groupées des produits, ...) et pour assurer la fonction de représentation et de la défense d'intérêt des membres.

36 OP de base sont regroupées au niveau des ces 03 fédérations, et ces dernières sont à leur tour fédérées au niveau de la confédération VIFAM.

Des OP de base, notamment sur la Rive Est, ont mis en place un dispositif interne au sein de leur structure : dans chaque OP, un paysan préparé pour servir d'animateur aux autres membres et de relais avec les partenaires éventuels de l'OP, le Conseiller au Groupement (CoAgro). Au nombre de 16, ils ont bénéficié des formations spécifiques de la part des Opérateurs du Projet et de l'organisme FERT d'Antsirabe. Actuellement, 14 sont opérationnels.

3.1.2 Résultats sur les activités et services développés par les OP (professionnalisation des OP)

Trois principales activités économiques ont été développées dans le OP avec lesquelles elles ont essayé d'apporter des services à leurs membres :

3.1.2.1 Accès au crédit

Activité la plus développée par les OP dès le début, le crédit constitue, entre autres, un appui à la diffusion des techniques améliorées préconisées par le Projet (les techniques de culture agroécologiques en particulier mais élargies aux autres techniques en fonction des besoins de l'exploitation depuis 2009).

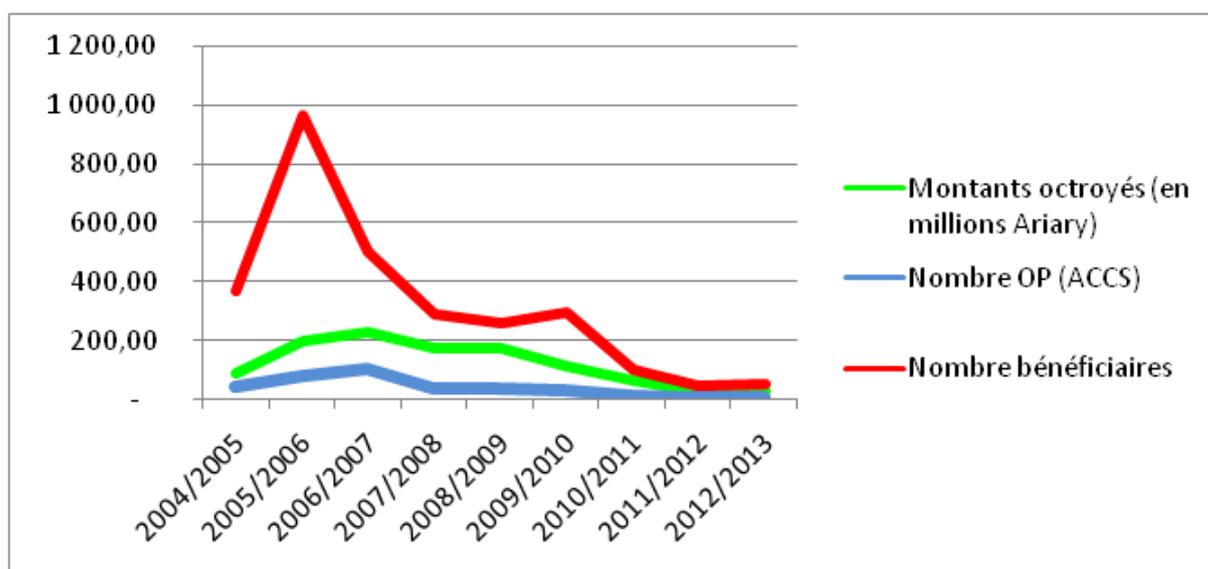
Comme la plupart des producteurs encadrés par le Projet étant des petits paysans, ils sont limités seulement à l'accès au crédit avec le système à caution solidaire. Pour simplifier l'organisation, nombreuses OP ont intégré dans leurs activités l'appui de leurs membres à l'accès au crédit et deviennent des Associations de Crédit à Caution Solidaire (ACCS). La banque BOA et l'institution de microfinance OTIV constituent les principaux partenaires pour cette activité.

A part une contribution dans la constitution d'un fonds de garantie au niveau de l'OTIV en 2005 pour appuyer les producteurs encadrés en tant que nouveaux contractants, le Projet BV Lac a beaucoup investi dans les formations des producteurs sur les aspects du crédit en général et du crédit à caution solidaire en particulier.

Tableau 18 : Synthèse de l'activité crédit dans le Projet BV Lac de 2004 à 2013

Campagnes	Montants octroyés (en millions Ariary)	Nombre OP (ACCS)	Nombre bénéficiaires	Taux de remboursement (%)
2004/2005	85,21	44	368	97,7
2005/2006	195,70	82	964	70,83
2006/2007	228,69	103	500	80,7
2007/2008	171,92	40	287	85
2008/2009	175,38	38	258	86,84
2009/2010	115,55	33	294	76
2010/2011	63,94	16	97	100
2011/2012	26,89	9	45	100
2012/2013	28,00	8	51	

Graphique16 : Evolution des activités de crédit du projet de 2004 à 2013



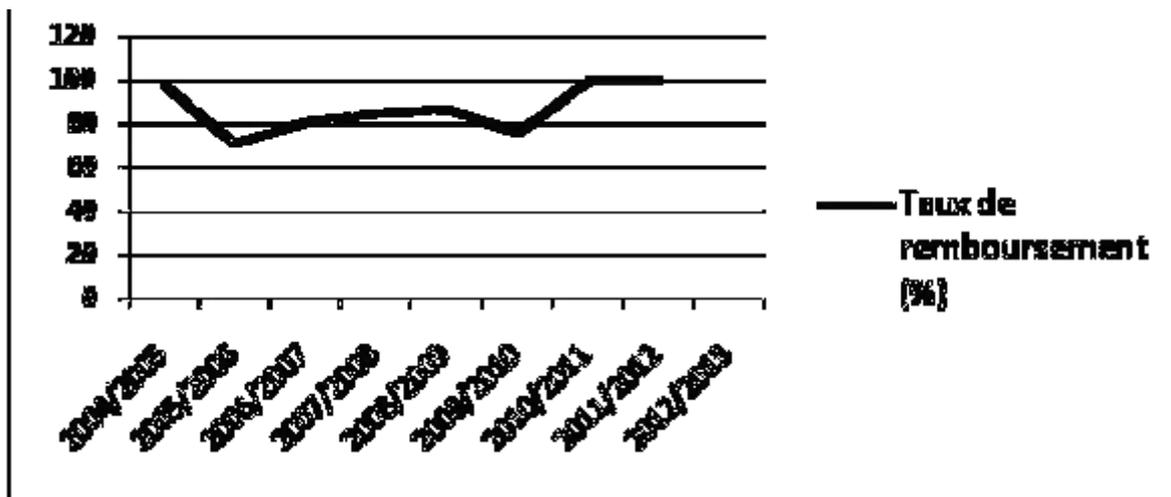
Les points marquants de l'activité crédit sont les suivant

L'activité crédit, démarrée en 2004 (368 bénéficiaires pour 44 ACCS) a connu une forte implication des OP dès l'année 2005 et 2006 (964 bénéficiaires avec 82 à 103 ACCS). Cependant, les chiffres diminuent progressivement pour devenir très faible en 2012 (51 bénéficiaires pour 08 ACCS encadrées) ; les raisons qui expliquent cette variation sont:

- Comme évoqué dans la partie structuration, bon nombre des bénéficiaires qui ont assimilé les procédures d'accès au crédit auprès de l'OTIV et de la BOA et qui ont eu la confiance de ces institutions après, ont basculé dans le crédit individuel et continuent de travailler avec elles sous cette forme ; ce qui a entraîné la dissolution de leurs ACCS.
Pour la même raison, certaines OP qui maîtrisent cette activité continuent la collaboration avec ces institutions mais plus avec l'appui du Projet en matière de crédit. Dans ce cas, seules les ACCS qui ont encore besoin d'appui qui sont comptabilisées parmi les OP encadrées en matière de crédit par le Projet.
- A côté de tout cela, quelques ACCS ne sont pas crédibles et ce qui a entraîné leur dissolution ou leur mise en veilleuse.
Ce sont les mêmes facteurs qui sont à l'origine de la diminution de l'effectif des OP de base encadrées.

Pour le taux de remboursement de crédit, il variait de 80 à 95% auparavant et se stabilise à 100% sur les deux dernières années :

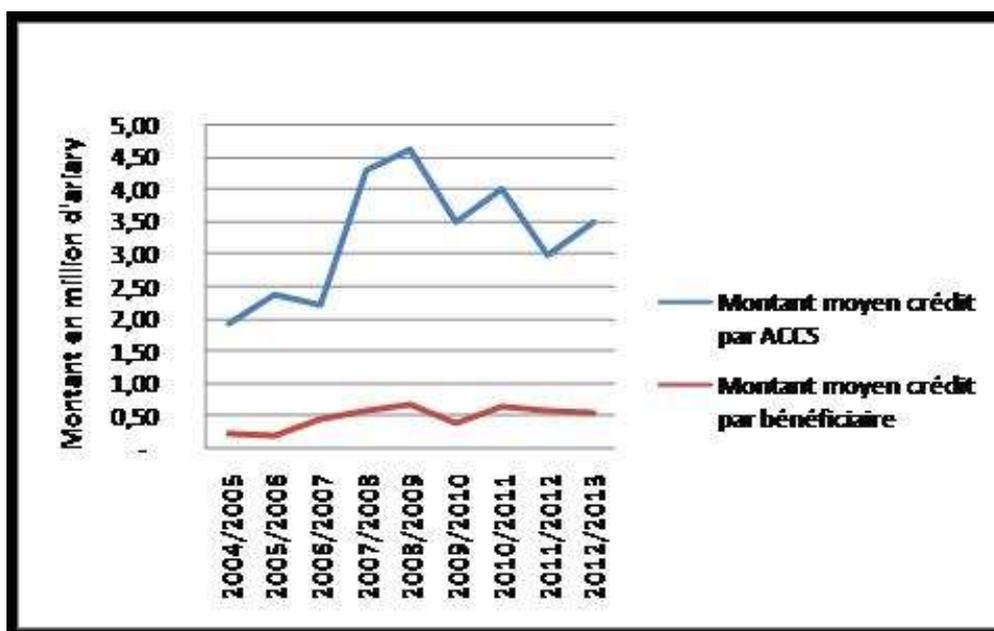
Graphique17 : Evolution du taux de remboursement des crédits de 2004 à 2013



En matière de l'évolution des procédures d'accès au crédit, des réunions de travail étaient organisées sur les fins de campagne auxquelles participaient les institutions financières, les représentants des OP bénéficiaires du crédit et la Cellule et les Opérateurs du Projet de BV Lac, dont les grands points qui en sont ressortis sont :

- Amélioration dans toutes les procédures administratives d'accès au crédit : simplification des demandes avec une forte implication des OP dans le cautionnement de leurs bénéficiaires (sélection des bénéficiaires), date de déblocage du crédit correspondant au calendrier culturel, possibilité de procéder à l'anticipation du remboursement du crédit (réduction du taux d'intérêt) ; possibilité de solliciter un crédit de campagne (crédit de saison et de contre-saison) ;
- Financement des spéculations agricoles hors riziculture irriguée: auparavant, aucune institution financière ne s'est engagée dans le financement des spéculations autres que la riziculture irriguée faute d'informations pour permettre une prise de décisions raisonnables. Avec le Projet BV Lac, la BOA et l'OTIV ont financé des opérations de cultures sur tanety.
- Dans le même ordre d'idée, constatant l'évolution dans l'utilisation du crédit par le producteur, il a été adopté que la conception et l'utilisation du crédit ne se limitent plus au niveau d'une spéculation mais doivent être rapportées au niveau de la totalité de l'exploitation pour être un véritable outil de développement pour le bénéficiaire.
- Le taux de crédit alloué a évolué progressivement en vue de le faire correspondre au réel besoin des bénéficiaires, ceci grâce aux données techniques fournies par le Projet aux institutions financières. De 350 000 Ariary/Ha au début, il est actuellement à 750 000 Ariary/Ha.
- En termes de montant moyen de crédit alloué, par ACCS et par bénéficiaire, on a enregistré une progression de 2004 à 2009, campagne où les deux parties ont constaté un record tant par ACCS que par bénéficiaire (respectivement 4.620.000 Ariary et 680.000 Ariary). La concentration de la zone d'action a réduit le nombre d'ACCS « cautionnées » par le projet, mais à l'interne aussi suite au mauvais taux de remboursement de la campagne 2009-2010, il a été opéré une sélection de telle sorte que le nombre d'ACCS se réduisait, mais le montant moyen de crédit octroyé par bénéficiaire reste stable autour de 600.000 Ariary.

Graphique18 : Evolution du montant moyen de crédit par ACCS et par bénéficiaire de 2004 à 2013



- Au niveau de la BOA, la gestion des fonds de garantie constitués par les bénéficiaires du crédit a été faite par la BOA au niveau de chacune de ses agences, ce qui voulait dire que chaque bénéficiaire du crédit dans une agence BOA se porte garant des crédits contractés par tous les bénéficiaires de cette agence, alors que la plupart ne se connaissent même pas. Ce qui entraîné des problèmes lors de la mobilisation du fonds de garantie pour les bénéficiaires crédibles.
Depuis 2007, pour corriger ce manque d'équité dans cette gestion classique des FGM dans les agences BOA, il a été décidé que ces fonds sont regroupés pour les bénéficiaires encadrés par le Projet, au niveau de chacune de leur fédération respective (FVRVM, MIRAY et FITAMITO) et cogérés par elles et la BOA. Cette organisation constitue en plus un apprentissage et un moyen amenant les bénéficiaires et leurs structures vers la professionnalisation.
- En matière de GCV, quelques OP issues de la fédération FVRVM ont procédé à cette activité sur la campagne 2004/2005. La fluctuation du prix du paddy de ces dernières années avec la difficulté des OP à maîtriser ce phénomène a quelque peu incité les producteurs à s'investir dans cette activité.

Tableau 19 : Synthèse de l'activité GCV dans le Projet BV Lac

Nombre de groupements sur le GCV	Quantité de paddy stocké (kg)	Avances octroyées par les institutions financières (Ariary)	Taux de remboursement (%)
14	87 569	29 323 400	100

Cette expérience n'a pas été reprise car les participants paysans ont constaté la difficulté de gérer un fonds commun en nature, et que la différence payée entre la mise en garantie et le prix réel sur le marché au moment du débloqué n'est pas assez profitable pour supporter l'intérêt payé sur l'avance selon les paysans.

- Enfin, sur la campagne 2008/2009, 08 membres d'OP issues de la fédération FITAMITO ont contracté un crédit matériel auprès de la BOA pour un montant total de 26 650 000 Ariary, payable en deux tranches (deux campagnes). Le remboursement a été effectué à 100%.

D'une manière générale, après plusieurs années, les informations et les formations apportées ainsi que les outils et les organisations mis en place permettent aux structures concernées (ACCS, groupements, fédérations, mandataires, commissions, ...) de poursuivre maintenant l'activité crédit d'une manière autonome et de la développer à ces niveaux d'organisation. Les leçons tirées par les paysans eux-mêmes sur les conditions de succès de ce crédit, et les dispositifs qu'ils ont mis en place (dépersonnalisation de la pression de recouvrement vers les OP faitières, la collaboration directe avec l'institution d'octroi) peuvent contribuer pour l'amélioration du système. Les partages de ces expériences entre les paysans peuvent améliorer la compréhension du fonctionnement du système de crédit rural par ces derniers.

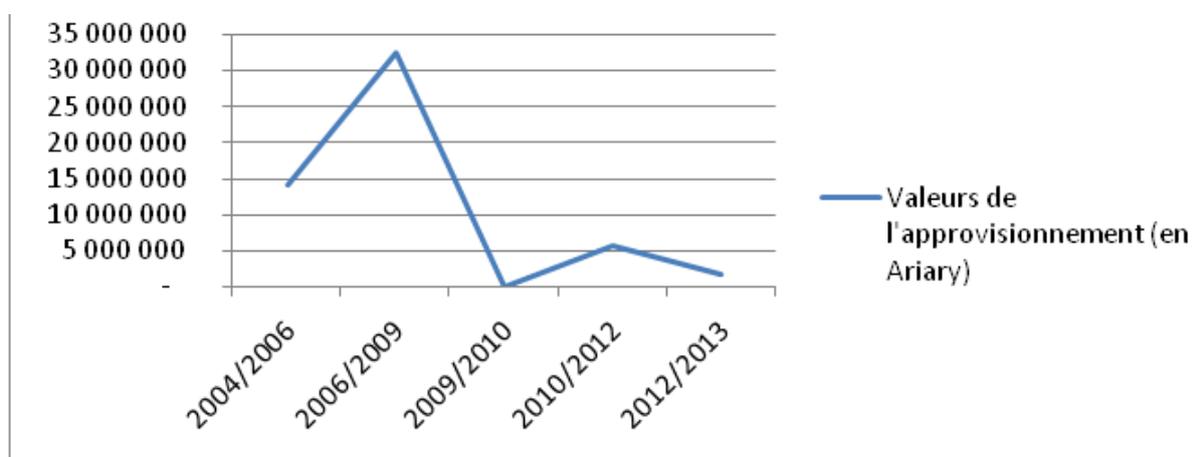
3.1.2.2 Approvisionnement en intrants

Une des activités menée depuis la phase I du Projet, elle est mise en œuvre par la plupart des OP (groupements de base ou fédérations) travaillant avec le Projet pour l'approvisionnement de leurs membres en intrants agricoles. Elle consiste notamment à des achats groupés auprès des fournisseurs locaux ou nationaux, soit par des commandes avec des paiements directs ou avec des paiements en différé, soit par le système de virement bancaire. Cette dernière option a été adoptée par des OP qui ont eu accès au crédit avec la BOA : les fournisseurs d'intrants livrent aux OP leurs commandes bien avant le déblocage du crédit⁷ et ils sont payés en retour par la banque en imputant les valeurs des commandes aux comptes des OP suivant les crédits qu'elles ont contractés.

Tableau 20 : Synthèse de l'activité approvisionnement avec les OP

Produits	Valeurs (en Ariary)	Nombre bénéficiaires
Intrants agricoles	33 268 284	629
Semences	15 938 700	214
Plants forestiers et fruitiers	4 465 900	317
Autres	312 000	7
Total	53 984 884	1167

Graphique19 : Evolution des valeurs des approvisionnements effectués à travers les OP de 2004 à 2013



⁷ Entre la décision d'octroi et le déblocage du crédit, il y a un laps de temps, ce système joue ainsi à l'avantage du producteur bénéficiaire de crédit aussi bien sur le temps pour disposer des intrants que pour leur prix (achat groupé).

L'opérateur en appui aux OP a mené des actions intenses de formation, d'organisation (mise en place à différents niveaux des organes sur l'approvisionnement) et d'accompagnement (interface, parfois avec l'appui de la Cellule de Projet, et négociation) pour la mise en place du système d'approvisionnement.

Malgré que ce soit une activité que les OP et leurs membres ont su rapidement mettre en œuvre, ces dernières ont rencontré des difficultés et des contraintes lors de sa réalisation :

- En 2006/2007, des négociations ont été établies par les fédérations avec des grands fournisseurs nationaux pour leur approvisionnement en intrants. En effet, les fédérations se sont engagées avec des volumes assez conséquents après une préparation de l'activité (collecte des besoins au niveau des producteurs membres, organisation mise en place pour la distribution et le suivi). Cependant, une fois que les fédérations sont sur le terrain, des vendeurs informels apparaissaient subitement et venaient avec des prix plus bas pour les mêmes produits, ce qui a provoqué une perturbation dans la distribution puisque des producteurs membres ont refusé leur commande pour aller acheter les produits moins chers. La conséquence était qu'une partie des produits commandés par les fédérations a été retournée aux fournisseurs. Cet événement a freiné momentanément, en grande partie, l'engagement des OP à s'investir dans cette activité.
- Les fluctuations des prix des intrants où des fois il y avait une période où une forte concurrence a été observée entraînant une baisse des prix qui a fait que le producteur ne voyait pas l'intérêt de faire des achats groupés.
- Au contraire, en 2009/2010, les prix des intrants ont connu une hausse importante amenant les producteurs à réduire fortement l'utilisation des intrants (système à bas niveau d'intrants) et qui se répercutait sur l'organisation des achats groupés des intrants.
- Côté pratique, certaines fédérations ont des difficultés pour organiser les demandes émanant de la base du fait que les besoins ne sont pas uniques avec des périodes différentes.

Depuis 2011, les fédérations reprennent contact progressivement avec des fournisseurs locaux pour l'approvisionnement en intrants de leurs membres.

3.1.2.3 Activité de Commercialisation

Déjà en 2005, un essai de vente groupée de la production de pommes de terre de leurs membres a été initié par la fédération FVRVM.

L'organisation de la commercialisation des produits des membres par les OP a été préparée au niveau du Projet depuis l'année 2006. Une consultante nationale en matière de commercialisation était venue en appui à l'équipe sur place notamment pour tous les aspects relatifs à la formation sur la commercialisation et la vente groupée, à l'organisation des opérations, au développement des stratégies et moyens de vente et à la prospection des marchés.

Un des problèmes des OP est encore la difficulté dans l'organisation de la collecte des produits à vendre : parfois les OP doivent recourir auprès d'autres producteurs non membres pour pouvoir honorer les commandes⁸. Dans ce cas, il est souvent difficile de tracer le nombre de bénéficiaires sur les ventes.

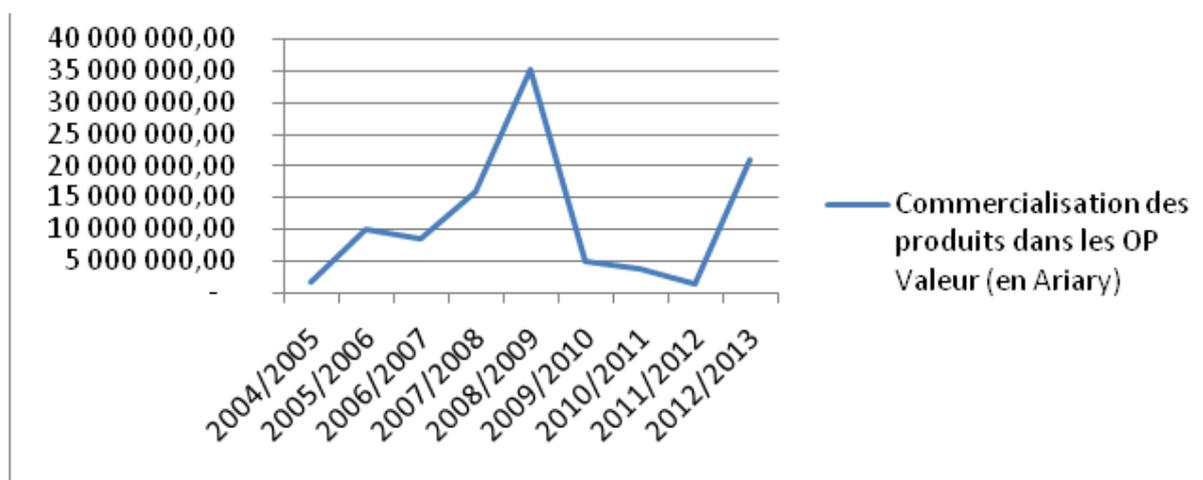
⁸ Des fois les membres n'ont pas la quantité suffisante des produits qu'ils avaient déclarée lors de la commande de l'acheteur, ou d'autres cas c'est l'estimation de la quantité disponible au niveau de l'OP qui n'est pas fiable

Tableau 21 : Synthèse des opérations de vente par les OP sur la durée du Projet BV Lac

Produits	Valeurs (en Ariary)
Paddy/Riz biologique	94 593 500
Pomme de terre	2 999 900
Autres	5 082 000

NB : n'inclut pas les exportations effectuées dans le cadre de l'appui à la Coopérative Koloharena Ivolamiarina sur le riz Dista sous contrat avec Lotus Food aux Etats Unis.

Graphique20 : Evolution des valeurs commercialisation effectuée à travers les OP de 2004 à 2013



Malgré les appuis apportés : des commissions et des organisations mises en place des OP de base, en passant par les fédérations, à la confédération VIFAM ; de nombreux responsables élus formés (plus de 600) sur différents thèmes portant sur la commercialisation et la vente groupée ; des prospections de marché et la mise en contact des OP avec les acheteurs par différents moyens dont l'organisation d'une bourse des produits agricoles au niveau de VIFAM, l'activité de commercialisation au niveau des OP peine à se développer correctement.

Entre autres, les facteurs suivants sont à l'origine de cette situation :

- La difficulté de trouver des marchés pour certains produits étant donné que d'autres zones ou d'autres régions disposent les mêmes produits à des prix concurrentiels (cas du maïs et des tomates par exemple).
- La collecte de certains produits est déjà sous le contrôle de quelques grands collecteurs par l'utilisation du système « avances » aux producteurs (cas des tomates).
- Mais le plus important demeure encore dans la faiblesse de l'organisation et la volonté des OP à s'investir réellement dans la mise au marché des produits de leurs membres : attitude et comportement d'un « vendeur » à développer pour satisfaire des demandes des clients ou pour présenter des offres valables dont le respect des engagements pris ; prospection de marché faible et insuffisamment organisée, manque de transparence dans les transactions réalisées, non disposition d'une infrastructure adéquate et d'une organisation pour centraliser physiquement les produits et garantir leur existence, d'où des négociations sur des intentions de vendre et sur base de quantités souvent surestimées....

- De l'autre côté, certains acheteurs ne jouent pas le jeu par des pratiques non favorables au développement de la vente groupée (paiement d'une commission aux responsables de vente de l'OP lors des transactions pour un prix à l'avantage de l'acheteur).
- La loi sur la libéralisation du marché et celle sur la libre concurrence sont interprétées de différentes manières par les acteurs : prétextant cette liberté, un acquéreur ou un fournisseur potentiel peut désister, sans aucune possibilité de poursuite, pour autant qu'un contrat ferme (difficile à établir, la plupart du temps ce sera une promesse de vente ou d'achat qui est conclue et le plus souvent verbale) ne soit pas signé. L'absence d'une « vraie » chambre de l'agriculture ou d'une autre structure efficace pour informer et former et cadrer les paysans sur les règles et principes du marché y est peut être l'une des causes.
- Enfin, l'appui sur place avait des difficultés pour déterminer une stratégie et un programme bien définis pour mener l'action, que souvent des initiatives ou des propositions prévues à être mises en œuvre avec les producteurs sont demeurées sans suite après.

En conclusion, la disposition d'un appui spécialisé en la matière au niveau des fédérations et de la confédération VIFAM pour susciter les réflexions, orienter les actions à mener, définir les démarches et accompagner dans les actions est fortement recommandée pour poursuivre cette activité dans l'avenir.

Malgré cela, des actions ont été réalisées dont les plus importantes, à mettre dans l'actif de l'activité commercialisation sont :

- L'organisation de la bourse de produits agricoles : système qui consiste à organiser une rencontre directe entre les producteurs par le biais des OP et les acheteurs éventuels pour vendre leurs produits à une date et à un lieu donné. La bourse des produits constitue entre autres, un système d'informations des marchés agricoles d'une zone. Les concepts-notes sur la bourse des produits agricoles sont livrés en annexe. Jusqu'ici, les 04 séances organisées sous l'égide des fédérations puis de VIFAM n'ont pas abouti à des transactions concrètes mais sont restées au niveau de l'information sur les OP et des propositions de collaboration. Les transactions prévues d'intérêt de groupe dérivent facilement en négociations individuelles.
- La mise en place du Système d'Information Economique sur les Légumes ou SIEL dans les 06 communes, qui consiste à informer les intéressés sur le prix des produits au niveau des grands marchés comme Antananarivo et Toamasina (les produits ne se limitent pas aux légumes mais concernent aussi d'autres produits comme le riz). Les données sont collectées grâce à une collaboration avec FIFATA et sont tenues à jour au niveau des communes par les fédérations et les OP.
- Les ventes de paddy (société FANAMPY Rice Mill de Vohidiala, société MARIO, société Fruid'Îles et Société CASTELL'S pour du riz biologique) : au total, les OP ont vendu 185,5 tonnes pour une valeur de 94 593 500 Ariary,
- Enfin, en matière d'agriculture contractuelle, la fédération FVRVM et la société CASTELL'S sont en cours de développer une collaboration dans la production du riz biologique. Deux campagnes d'essai ont été concluantes pour des productions de 5,5 tonnes puis de 30 tonnes de riz biologique.

3.1.2.4 Résultats en matière d'autonomie et de maîtrise d'ouvrage

A rappeler que la définition retenue pour l'autonomie d'une OP, est l'état d'une OP qui, à partir d'un moment donné, dispose d'une organisation et de structure, des moyens et des compétences

nécessaires lui permettant d'identifier, de concevoir, d'organiser et de conduire la mise en œuvre de ses propres actions/projets de développement d'une manière indépendante et professionnelle.

A ce stade, l'OP est capable d'un côté, d'évaluer et d'organiser ses moyens techniques, financiers et économiques et de l'autre côté d'identifier les éventuels partenaires et de contractualiser avec eux, dans la concrétisation de ses projets.

Par rapport à ces critères, des missions externes ont réalisées des évaluations des OP en 2010 (cf. Rapport de Mamisoa, de GRET) sur la base desquelles une réorientation a été mise en œuvre en vue de cet objectif d'autonomie et de maîtrise d'ouvrage des OP. Ainsi, depuis l'année 2011, dans un souci d'efficacité, les appuis apportés aux OP ont été concentrés au niveau des fédérations et de la confédération pour permettre la mise en œuvre des programmes d'activités soutenables, centrés sur les services économiques aux membres des OP faïtières et adaptés aux spécificités de chacune d'elles et d'atteindre une masse critique de bénéficiaires.

Ainsi, au niveau des 03 fédérations :

- ✓ Des services aux membres sont de plus en plus développés au niveau des fédérations :
 - Pour FVRVM : l'accès au crédit, l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des pommes de terre et la mise en œuvre du contrat de production de riz biologique.
 - Pour MIRAY : l'approvisionnement en intrants, l'accès au crédit et l'amélioration de la santé animale (vaccination des poulets)
 - Pour FITAMITO : l'approvisionnement en intrants et l'accès au crédit ;
- ✓ Les fédérations FVRVM et MIRAY, disposant de l'organisation et des moyens nécessaires, acquièrent progressivement les capacités requises pour être des maîtres d'ouvrages. Ayant rempli les conditions nécessaires, des contrats de collaboration dans la contribution du financement de leurs équipements ont été établis avec la Cellule de Projet en début de 2013. Les budgets de ces fédérations sont livrés en annexe de ce rapport. Cet appui, non seulement leur permettrait de développer assez vite les services qu'elles fournissent à leurs membres d'une manière pérenne, mais constitue aussi une expérience dans l'apprentissage de la maîtrise d'ouvrage. Cependant, la fédération FITAMITO ayant une difficulté dans le redressement de son fonctionnement, n'a pas pu conclure qu'un contrat d'appui en matière de formations des membres avec la Cellule de Projet.
- ✓ Malgré que des OP de base ont atteint la phase de l'autonomie (elles sont au nombre de 12 à la fin de l'année 2011, 20 en voie de l'autonomie et 32 plus ou moins fonctionnelles), le transfert des appuis vers les fédérations provoque actuellement un changement progressif dans l'organisation et la structuration au niveau des producteurs membres avec le développement de la notion de filière. A titre d'illustration, au niveau de la FVRVM, la tendance consiste maintenant au regroupement des membres autour d'une filière (pommes de terre, riz biologique) et de ramener les services demandés par les membres à ce niveau. Les OP de base se réduisent de plus en plus à un organe de diffusion d'informations et de garant de l'effectivité des engagements (dans le cas du crédit à caution solidaire).

3.1.2.5 Appui en matière de conseil de gestion

Le Volet a contribué dans la mise en œuvre du conseil à l'exploitation, notamment dans l'appui aux producteurs pour la tenue d'un outil simple de gestion, le cahier de l'exploitant.

Le cahier consiste à l'enregistrement de toutes les opérations réalisées dans l'exploitation qui permet dans un premier temps de faire un suivi des opérations engagées puis en deuxième temps de comparer les résultats obtenus par rapport aux prévisions et par rapport aux campagnes antérieures

et en troisième temps, si la capacité de l'exploitant le permet, de procéder à des calculs économiques plus ou moins simples⁹ lui permettant d'analyser ses résultats et de prévoir l'avenir.

En termes de réalisation et de résultats :

- ✓ En 2008, 500 paysans dont 267 sont membres des organisations paysannes ont été formés par BEST sur la tenue du cahier de l'exploitant.
- ✓ Depuis 2008, 171 paysans issus de ces 267 membres des organisations paysannes ont bénéficié d'un recyclage sur la tenue du cahier de l'exploitant et une formation sur l'exploitation des données du cahier pour des calculs économiques simplifiés (marge brute, différents ratios de base)
- ✓ Actuellement, 202 paysans formés, membres des organisations paysannes tiennent un cahier avec ou sans l'aide du technicien et sont capables de calculer la marge brute des spéculations de leur exploitation.

3.1.2.6 La relève partielle du projet par les paysans : le transfert transversal paysans-paysans de compétences

Depuis 2010, dans le cadre de sa collaboration avec l'ANR PEPITES du CIRAD, plus précisément la Tâche 8 de cette ANR, le projet a travaillé sur la possibilité de mise en place d'un réseau de paysans capables de valoriser ses aptitudes techniques, d'adapter les techniques assimilées pour en faire une innovation, et de communiquer ces innovations aux autres paysans. Conçu au départ comme un observatoire des transferts transversaux d'innovations, cette activité a évolué de plus en plus vers la constitution de réseau de compétences paysannes. S'il ne réunissait qu'une dizaine de paysans innovateurs au début, le processus a pu intéresser d'autres paysans, informés du probable retrait de projet et voulant « apporter » leurs contributions dans la diffusion des techniques. Le travail avait commencé par un diagnostic des innovations, élargi au-delà des techniques de cultures sous couvert végétal transmises par le projet, et au-delà de la zone d'action du projet. L'atelier de restitution de ce travail de diagnostic, en octobre 2010, concentré sur la pérennisation des activités et la définition de l'axe de collaboration entre BV Lac et la Tâche 8 PEPITES se résumant ainsi : viser la pérennisation et autonomisation des OP avec comme objectif de la Tâche 8 de renforcer et mobiliser les compétences et connaissances des opérateurs et des OP afin de contribuer à adapter et améliorer la démarche et les outils de conception et diffusion de systèmes SCV, dans un objectif de pérennisation des processus d'appropriation de l'innovation SCV, et d'autonomisation des acteurs locaux.

Les axes de travail de la Tâche 8 sont alors de :

- Identifier, renforcer et mobiliser les compétences et expériences pouvant contribuer à l'émergence de processus d'innovation (SCV) dynamiques et pérennes.
- Adapter et partager des outils et supports répondant aux besoins des opérateurs et des OP
- Mettre en place un comité de pilotage multi-acteur

Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés pour le renforcement des travaux de diagnostics (complément d'inventaire et transcription des innovations, études sur le processus de transfert paysan-paysan). En parallèle, un stage master étudiait le processus de transfert des techniques SCV a été encadré. Un premier atelier de réflexion multi-acteurs intitulé « Comment opérer pour que les organisations paysannes soient autoporteurs de la diffusion du SCV ? » a été tenu les 25 et 27 mai 2011 à Ambatondrazaka où des institutions partenaires probables ont été associées : CSA, DRDR, VIFAM et les opérateurs techniques du projet. A la fin de l'atelier, tous les acteurs ont exprimé leur souhait de voir les OP prendre en charge une partie de la diffusion des techniques (les techniques qui sont « maîtrisées », « adaptées »), mais n'ont pas pu définir le processus et l'organisation pour y

⁹ Du calcul de la marge brute vers la détermination de différents ratios économiques et autres indicateurs.

arriver. Parmi les questions qui ont été en suspens figuraient la notion de prise en charge, en partant des expériences en matière de Conseil Agricole de Groupement (CoAgro), et la forme et composition du comité de pilotage du processus. Ces questions ont été laissées à la Tâche 8 et le projet pour être approfondies dans la suite des actions. C'est ce que la Tâche 8 et la Cellule de Projet ont fait avec les multiples concertations menées pour analyser ensemble les capacités des acteurs à se prendre en charge ou prendre le relais des appuis du projet. Ce processus a été accompagné par un stage étudiant qui a permis de compléter et référencier les innovations paysannes mais aussi d'approfondir le mécanisme de transfert transversal (comment transférer, avec qui ?). Il a été aussi planifié d'étudier le fonctionnement du dispositif Co-Agro pour en tirer les scénarios probables de prise en charge de la diffusion inter-paysans. Une succession de pré-ateliers a été tenue dans ce sens. Pour le comité de pilotage, les entretiens menés avec les acteurs ont fait émerger que ce sont les paysans à travers leurs structures déjà mises en place qui sont les plus aptes à piloter le processus de transfert. Les opérateurs et institutions se sont mis à disposition pour intervenir à la demande des paysans. De cette idée naissait le processus de triangulation (acteurs paysans, opérateurs techniques, recherche) pour identifier les éléments qui devront être inclus dans les termes de référence des opérateurs pour la tranche conditionnelle du projet. Les résultats de cette étude et ceux des pré-ateliers ont été restitués aux acteurs concernés lors de l'atelier d'octobre 2011.

De cette restitution ont émergé les propositions de poursuivre les travaux de référencement des connaissances, d'analyse du processus de transfert de connaissances entre paysans, et de recherche de dispositif(s) plus approprié(s) pour la réalisation « autonome » de ce processus. La Tâche 8 PEPITES et la Cellule de projet ont continué à animer les réflexions durant l'année 2012. Une assemblée paysanne a été organisée pour partager / compléter les résultats d'inventaire des connaissances, réfléchir sur le dispositif de pilotage du processus qui est désormais dénommée plateforme paysanne. Les 14 paysans identifiés au départ sont devenus des animateurs de zones pour informer sur l'idée de plateforme dans leurs zones respectives. A la fin du projet, l'ANR PEPITES et spécifiquement la Tâche 8 a décidé de poursuivre les activités pour renforcer le processus en se rapprochant de la VIFAM. Les 6 paysans référents du programme PAGME ont rejoint cette plateforme et ont manifesté leur volonté de partager leurs expériences à d'autres paysans. Si ce processus abouti, un élément important sur la diffusion des connaissances est disponible d'une manière « indépendante » au niveau de la zone et peut assurer du moins partiellement l'appui aux paysans demandeurs de savoirs à travers des partages et des démonstrations, moyennant les fiches techniques élaborées par le projet. Les institutions publiques (DRDR, DIREL) ou parapubliques (CSA) se sont prononcées adhérentes au processus.

3.2 Les AUE et la Fédération des Associations des Usagers des Réseaux de la Vallée Marianina – PC 15

Créée en 1994, la Fédération des Associations des Usagers de l'Eau de la Vallée Marianina – PC 15 (FAUR) regroupe en son sein les 16 Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) des périmètres de la Vallée Marianina et du PC 15, deux périmètres irrigués d'une superficie totale de 3 780 ha, dominés par le barrage de retenue de Bevava, dans la zone d'Ambatondrazaka au Lac Alaotra. Environ, 2 700 usagers exploitent actuellement les deux périmètres.

Depuis le transfert de gérance des réseaux hydroagricoles des deux périmètres aux AUE et à la FAUR en 1997, elles deviennent responsables de l'exploitation des infrastructures primaires pour la FAUR (Canal Principal Rive Gauche, drains et chenaux, ouvrages ainsi que les pistes d'entretien) et secondaires pour les AUE (canaux, drains et ouvrages connexes).

Déjà avec l'objectif principal d'être autonomes dans la gestion financière et technique des réseaux sous leurs responsabilités, les quelques points suivants ont marqué la FAUR et les AUE au début du Projet BV Lac :

- La FAUR ne disposait pas de siège et était encore hébergée par son Service d'appui technique (BRL),
- Avec un objectif d'équivalent en paddy de 200 Kg/Ha¹⁰ de redevances d'eau, en 2004 la situation au niveau des AUE était une redevance d'eau moyenne de 70 Kg/Ha. Cependant, le taux de collecte avoisine les 80% ;
- La gestion administrative et financière aussi bien au niveau de la FAUR qu'au niveau des AUE présentait beaucoup de lacunes tant au niveau de l'organisation, des procédures, des responsables qu'au niveau des outils, La façon dont se fait la gestion au sein de la FAUR n'avait pas permis de faire passer un audit à ses comptes au démarrage de l'appui en 2004.
- La FAUR ne disposait aucune compétence technique propre à lui ;
- Des textes internes non mis à jour et qui ne correspondaient plus aux réalités vécues par la FAUR et ses AUE.
- La FAUR venait de signer sa première convention de collaboration directe avec l'AFD pour un appui financier pour un montant de 420 000 Euros.

3.2.1 Les objectifs spécifiques

Dans ce contexte, les objectifs principaux sont d'amener la Fédération des AUE de la Vallée Marianina – PC 15 vers :

- Une autonomie de gestion complète, nécessitant un changement de stature, avec l'acquisition et ou le renforcement des capacités nécessaires à cette nouvelle situation,
- Une autonomie financière dont la mise en place d'un système de recouvrement performant des redevances à payer par les usagers des AUE, et d'une gestion financière efficace. Ces redevances devront être suffisantes pour faire face aux obligations de la Fédération : entretiens des infrastructures secondaires, police de réseaux, gestion de l'eau à travers la gestion des infrastructures hydroagricoles.

Tableau 22 : Prévision de l'évolution des redevances d'eau, de 2007 à 2013

<i>Prévisions</i>	<i>2007/2008</i>	<i>2008/2009</i>	<i>2009/2010</i>	<i>2010/2011</i>	<i>2011/2012</i>	<i>2012/2013</i>
Equivalent paddy/ha (Part FAUR)	90	95	100	110	120	130
Equivalent paddy/ha (Part AUE)	95	105	100	100	100	100
Montant de la redevance (Kg de paddy/Ha)	185	200	200	210	220	230

3.2.2 Les activités menées

A part les séances de formation menées sur tous les aspects visant à amener la FAUR et les AUE vers l'autonomie déjà mentionné en opus, du travail d'accompagnement et de réflexion, de conseils, d'interface et de médiation a été réalisé tout le long des phases d'appui successives se rapportant sur différents thèmes dont les plus importants sont :

- La restructuration et la réorganisation au sein de la FAUR et puis au niveau des AUE : redéfinition et partage de rôles,
- La collecte des redevances en nature ;

¹⁰ Estimation établie à partir des quantifications « moyennes » prévisibles des travaux d'entretiens et de police de réseaux (y compris les frais administratifs des AUE et de la FAUR) qui ont été financées sur les années précédentes. Une partie de ces redevances

- L'application effective du dina, notamment dans le cas du non-paiement des redevances d'eau ;
- Le partage effectif des responsabilités entre l'Etat et la FAUR/AUE en matière de gestion et d'entretien des réseaux par la mise en place d'un contrat-plan entre les deux parties ;
- Collaborations à mettre en œuvre avec les partenaires, notamment les communes, la Direction Régionale du Développement Rural, le District, la Région et le Tribunal.

3.2.3 Les résultats

La situation à la FAUR et dans les AUE qui prévaut actuellement décrit les résultats obtenus, ces derniers permettraient en quelque sorte d'apprécier le niveau atteint par rapport à cet objectif d'autonomie :

– En matière de structuration et d'organisation :

Au niveau de la FAUR :

- ✓ Une Assemblée Générale (AG) constituée de 32 membres représentant les 16 AUE (2 par AUE),
- ✓ Un bureau exécutif composé de 1 président, 2 vice-présidents, 1 secrétaire et 1 trésorier. Le mandat d'un Bureau exécutif est de 4 ans.
- ✓ Sept commissions issues de l'AG dont cinq sont des anciennes commissions classiques (Travaux, Gestion de l'eau, Dina, Finance, Commissaires aux comptes), tandis que deux viennent d'être créées pour un meilleur contrôle et suivi des activités (Commissaires généraux) et pour promouvoir l'amélioration du rendement rizicole (Intensification de la production rizicole)
- ✓ Les outils et procédures de gestion, d'administration et de fonctionnement sont en place et fonctionnels,
- ✓ Les textes internes sont disponibles, à jour et appliqués ; périodes de la tenue des AG et des réunions des différents organes respectées,

Au niveau des AUE :

- ✓ Les textes internes amendés et mis à jour suivant le contexte actuel,
- ✓ Mise en place des blocs tertiaires identifiés, ils sont sous la conduite des chefs de bloc dans chaque AUE pour favoriser la circulation d'informations, la sensibilisation des usagers sur leurs responsabilités (paiement des redevances et entretien des réseaux internes), sur l'intensification de la production et appui aux délégués et chefs de secteur dans la gestion de l'eau.

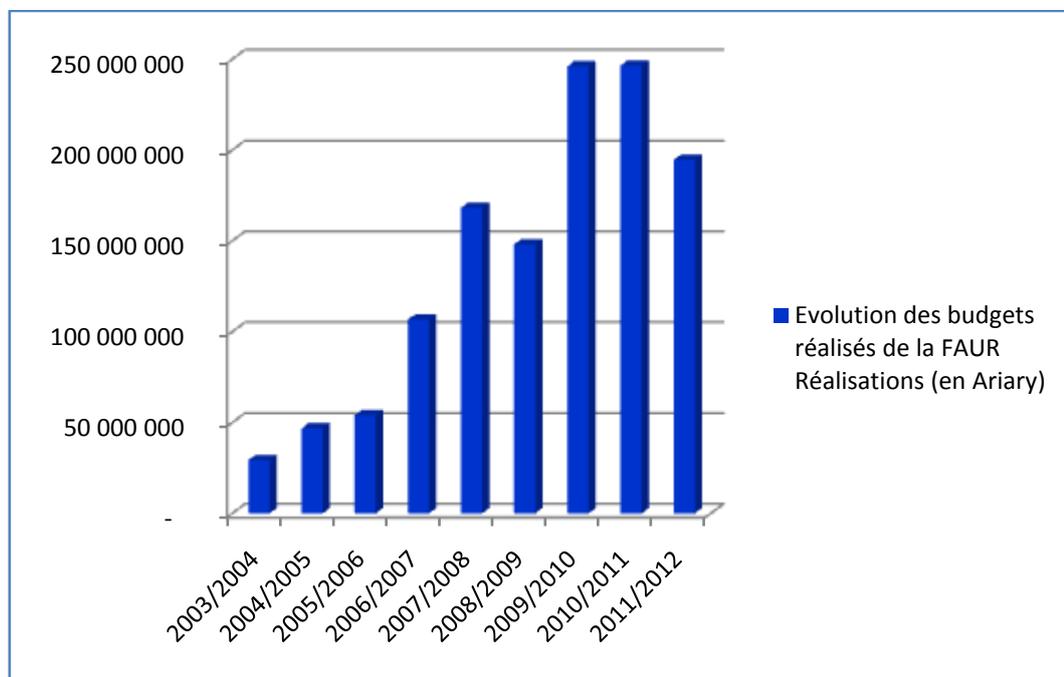
– En matière d'engagement :

Au niveau de la FAUR :

- ✓ Personnel salarié, à charge entière de la Fédération sur ses fonds propres :
 - Service gestion et comptabilité : une secrétaire comptable, un caissier et un gardien
 - Gestion de l'eau, organisation des riziculteurs et appuis aux AUE : un technicien supérieur et 6 chefs de secteur
 - Intensification de la production : un technicien supérieur avec 6 Agents Vulgarisateurs de Base (AVB)
 - 4 gardiens des réseaux et pistes

- ✓ Equipements :
 - Bureau autonome équipé de téléphone, de matériels informatiques et des mobiliers de bureau (Siège : Mahatsara-Anosindrafo, Ambatondrazaka)
 - Moyens de déplacement disponibles, notamment pour le personnel technique (motos et vélos),
 - La fédération s'est dotée sur ses propres fonds de nouveaux matériels informatiques (ordinateurs), moyens de déplacements (motos) et mobiliers en complément pour son personnel (2007/2008).
 - Avec l'appui du projet PARECAM, extension du local de la FAUR ainsi qu'un complément de matériels : ordinateurs, photocopieur, motos et autres fournitures.
- ✓ Budgets effectifs de la FAUR :
 - De 29 250 000 Ariary en 2003/2004, ils varient entre 150 000 000 Ariary et 250 000 000 Ariary entre 2007/2008 et 2011/2012 ;

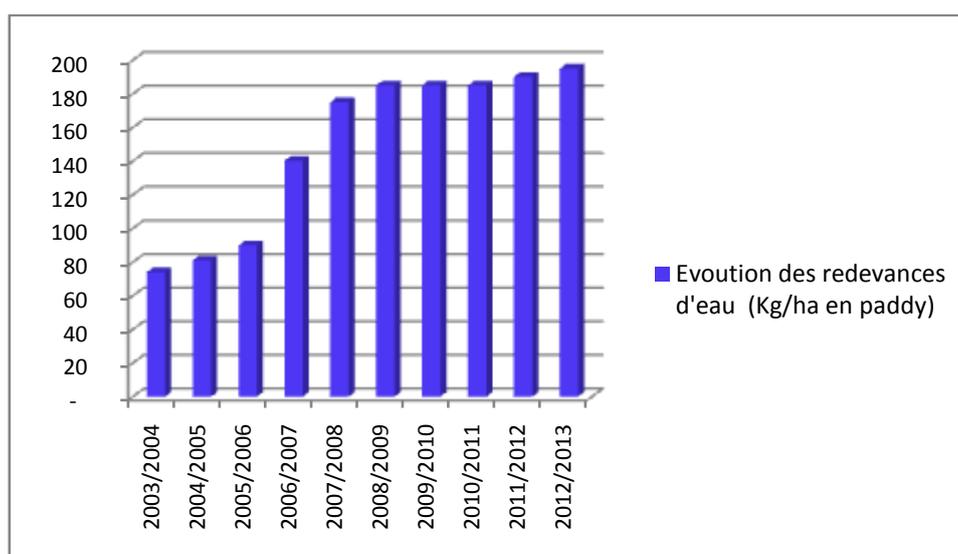
Graphique21 : Evolution des budgets réalisés de la FAUR (en Ariary) de 2004 à 2013



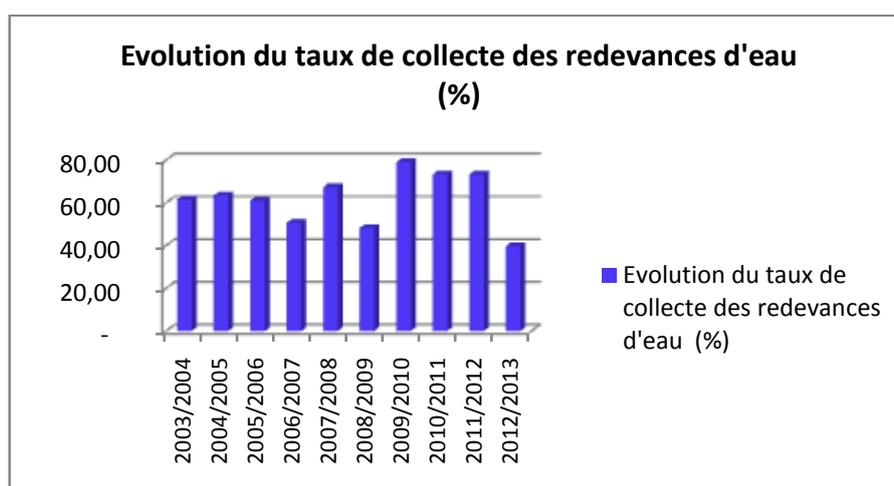
Au niveau des AUE :

- ✓ Le taux moyen des redevances d'eau payées dans les périmètres, est de 195 Kg/Ha de paddy (04 AUE ont des redevances d'eau de 200KG/Ha)
- ✓ Le taux de collecte des redevances d'eau sur les 5 dernières campagnes oscille entre 75 et 80%, sauf pour la dernière campagne 2012/2013 (38%) suite à un problème né entre la FAUR et la Commune d'Ampitatsimo entrainant le non-paiement des redevances par les usagers au niveau des périmètres (Annexe 4 : Note sur la situation de la FAUR, Janvier 2013)
- ✓ Le taux de participation des AUE à la FAUR à l'échéance varie de 95 à 100% sur les cinq dernières campagnes. Néanmoins, les arriérés ont été toujours récupérés.

Graphique22 : Evolution des redevances d'eau (Kg/ha en paddy) de 2003 à 2013



Graphique23 : Evolution du taux de collecte des redevances d'eau (en %) de 2003 à 2013



- **En matière de gestion, de travaux d'entretien et de protection des réseaux**
- ✓ Travaux d'entretien annuel: des réseaux à la charge totale AUE et FAUR, réalisés à 100%. Au niveau de la FAUR, l'AG approuve à chaque fin de campagne les réalisations en regard des objectifs fixés.
- ✓ Dispositif de gestion des réseaux et de l'eau en place et fonctionnel (6 chefs de secteur avec un superviseur, des délégués des mailles et 156 chefs de blocs opérationnels)
- ✓ Travaux d'amélioration en cofinancement avec l'AFD : convention directe non gérée par le Projet
- ✓ Poursuite des actions de protection des réseaux avec la plantation de vétiver, initiées avec le projet PARECAM : 7 000 ml de plantation effectués.
- ✓ Contribution à des travaux d'urgence,
- ✓ La FAUR, enrichie de ses expériences, dispose maintenant la capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux,

3.2.4 Perspectives pour la FAUR et les AUE

En conclusion, la situation générale que présentent la FAUR et les AUE en matière d'engagement sur la gestion des réseaux des périmètres irrigués de la Vallée Marianina et PC 15 est positive ; les résultats obtenus confirment que la FAUR a fait un grand pas dans la marche vers l'autonomie. Néanmoins, cet acquis semble encore fragile du fait que certains aspects qui influent directement ou indirectement sur les engagements des usagers donc sur la vie des AUE et de la FAUR, ne sont pas maîtrisés :

- La difficulté d'application des lois et règlements homologués par le tribunal, relatifs à la gestion, l'entretien et la police des réseaux hydroagricoles, corollaire d'une méconnaissance des textes et lois en la matière par la plupart des entités concernées. Cet aspect est flagrant au niveau des autorités locales, non seulement c'est à cette entité que revient l'éducation, l'information et la médiation en cas de litige sur toute question de gestion des réseaux, mais, selon la loi, elles doivent impérativement appuyer la FAUR et des AUE dans l'application de ces lois.
- En début de l'année 2012, un différend opposant la FAUR avec le Maire de la Commune d'Ampitatsimo illustre cet aspect. Il en résulte que le problème a pris une ampleur considérable devenant un frein à la bonne marche des AUE et de la FAUR (refus et/ou abstention des usagers au paiement des redevances d'eau, cf. note en annexe).
- Absence de compétence technique appropriée dans la gestion technique et administrative de la FAUR (genre directeur technique) : compte tenu du niveau et de l'importance des activités de gestion et d'administration auxquelles fait face la FAUR actuellement, cette lacune se fait sentir et nécessite un redressement très rapide.
- Malgré un niveau de structuration élevé de la FAUR, il reste que certains aspects méritent d'être cernés de près pour éviter les dérapages pouvant affecter le bon fonctionnement de la fédération : en effet, le bureau exécutif qui a tendance à s'imposer fait que souvent l'AG n'arrive pas à jouer correctement son rôle d'organe suprême et instance de décisions.
- Une des raisons à cette situation provient de la difficulté de mise en œuvre des rôles et attributions des membres de l'AG durant l'exercice de leur fonction.
- Il est nécessaire que la FAUR prévoie ainsi des séances de formation (ou recyclage) d'une manière périodique, non seulement pour les membres de l'AG mais pour les organes de travail de la FAUR sur leurs rôles et attributions respectives, du moins au début de chaque mandat du bureau exécutif et de l'AG.
- Le partage effectif des responsabilités entre la FAUR/AUE et l'Etat constitue un facteur important permettant à la FAUR et aux AUE d'assurer une bonne gestion des réseaux.
- Faisant suite à cette obligation de faire connaître les lois et de les appliquer, une définition précise des responsabilités de chaque partie (FAUR, AUE, Etat, Collectivités Décentralisées) dans la gestion et l'entretien des réseaux des périmètres Vallée Marianina et PC 15 s'avère nécessaire.

A noter que dans ce cadre, une partie des réseaux dénommés des « ouvrages stratégiques et gros ouvrages » ne fait pas l'objet de transfert de gérance à la FAUR et aux AUE, par conséquent, ce type de réseaux est toujours sous l'entière responsabilité de l'Etat.

Cependant, la défaillance dans l'entretien de ces réseaux dits stratégiques et gros ouvrages aura certainement une répercussion néfaste sur le fonctionnement de l'ensemble des réseaux dans les deux périmètres.

Il est donc impératif qu'un partage des responsabilités de toutes les parties prenantes doit se faire. Une étude suivie d'un projet de contrat plan ont été déjà réalisés avec des experts, la réflexion et la

négociation doivent être poursuivies maintenant pour aboutir à un contrat qui définit clairement les engagements et les responsabilités de toutes les parties.

- La faible évolution des rendements qui n'a pas suivi l'évolution des engagements des usagers : l'objectif visé après la 5ème année d'intervention (au moins 5 t/ha) n'est pas atteint. Dans un certain sens, les usagers peuvent remettre en cause la retombée de ces engagements conséquents sur leur production.
- Le constat fait état que l'intervention de l'équipe technique de la FAUR, responsable de l'intensification agricole (AVB sous le contrôle d'un superviseur) n'a pas jusqu'ici apporté les résultats escomptés et mérite d'être repensée.
- Et enfin, toutes les AUE viennent d'être restructurées avec le dispositif « blocs tertiaires et Chefs de bloc », des textes internes nouvellement mis à jour. Elles ont encore besoin d'un accompagnement approprié pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif avec probablement de nouveaux élus (les mandats des responsables élus dans toutes les AUE et la FAUR seront renouvelés pour l'année 2013).

La dernière mission de Mr Mietton a recommandé des actions pour améliorer les principes qui gèrent la collecte de redevances, qui si elle est mal gérée est prétexte à conflit et provoque des retards de mise en eau, pénalisant ainsi la gestion du réseau. Pour ce faire, il a recommandé à ce que « c'est au niveau des groupes de base desservis par une même prise tertiaire qu'il faut intervenir. Il n'est pas bon qu'en cas de retard de paiement de quelques-uns, ce soit toute l'association concernée qui soit pénalisée. L'AUE prend du retard, le cycle cultural est moins bien assuré, les rendements sont moins bons. C'est un cercle vicieux, qui doit être cassé. La cohésion doit être renforcée au sein du périmètre. Il faut donc travailler à un encadrement plus rapproché des secteurs en difficulté. L'installation de vannes cadenassées sur ces prises tertiaires (le principe d'installation et le financement sont a priori acquis ; il faudrait que la réalisation en soit effective le plus rapidement possible) permettra de mieux assurer la gestion hydraulique et aussi la vulgarisation. En effet, en cas de retard, on peut obliger - ou du moins fortement conseiller – d'adopter cette année-là une variété non photopériodique, à cycle plus long. La responsabilisation opérée de manière plus étroite au sein d'un groupe « hydrauliquement solidaire », à forte « interconnaissance » entre usagers, devrait effacer toute contagion de contestation ».

4 Impacts de l'intervention du volet

Les quelques aspects suivants sont observés et pourraient être considérés comme impacts des actions mises en œuvre par le Volet ;

- ✓ Notoriété acquise par certaines Organisations Paysannes Faitières (FVRVM, MIRAY) au niveau de leur communauté respective notamment au niveau de la commune, et celle de la FAUR au niveau national.
- ✓ Les actions menées sur l'aspect crédit n'ont pas seulement permis aux bénéficiaires d'accéder au crédit mais ont apportés un certain changement dans leur comportement : maintenant, dans la plupart des OP, la façon de penser, d'organiser et de faire le crédit rappellent au bénéficiaire que le crédit doit être remboursé et le ramènent vers une attitude d'un partenaire fiable vis-à-vis de son engagement.
- ✓ Cet aspect fait actuellement l'apanage de la commune rurale d'Ilafy : en effet cette circonscription qui a été mise par la BOA des années auparavant dans sa « liste noire » du fait qu'une grande partie de crédit alloué n'était pas remboursée, devient actuellement la zone phare et modèle pour la collaboration en matière de crédit rural avec la BOA par le biais de la fédération FVRVM.
- ✓ La culture du remboursement de crédit revient s'installer au niveau des bénéficiaires.
- ✓ Actuellement, les OP faitières sont de plus en plus sollicitées directement à des partenaires économiques pour des collaborations, sans plus passer par les équipes d'appui (CASTELL'S sur la production du riz biologique avec FVRVM, la BOA sur des propositions d'autres

services autour du crédit avec les OPF, un collecteur de poulets de race locale pour la collaboration avec MIRAY, ...)

- ✓ Un changement de comportement des usagers de la Vallée Marianina et PC 15, apprécié à travers le paiement des redevances d'eau et la participation à la prise de décision (AG des AUE dynamiques et actives) : cas des 05 AUE de la Vallée Marianina, des AUE Mailles 11-12, 4-7-8 et 1-2-3 du PC 15
- ✓ La FAUR fait actuellement l'objet de nombreuses convoitises compte tenu du volume de budget annuel mis en œuvre, du nombre paysans en jeu dans un objectif politique,

SECURISATION FONCIERE

Introduction

Dès son installation en 2003, le Projet BV Lac Alaotra a considéré la sécurisation foncière comme un préalable aux actions de protection de l'environnement et d'amélioration de la productivité¹¹. L'histoire de la nouvelle politique foncière malgache, en particulier sous l'angle de la réforme foncière, autrement dit juridique et institutionnelle, est presque indissociable des activités menées dans le cadre du volet foncier de ce qu'ont été les Projets BV Lac 1 et 2. Il convient en effet de rappeler ici que c'est dans le cadre de BV Lac 1 qu'ont été initiés, avant que la Lettre de politique foncière officialisée en 2005 ne vienne fixer le cadre politique de la réforme foncière qui allait être mise en place, pratiquement tous les éléments de base celle-ci, notamment la gestion foncière décentralisée par un nouveau service communal prenant en charge, dans une procédure appropriée, les droits locaux, autrement dits les perceptions juridiques du foncier telles que comprises et utilisées par la grande majorité des usagers ruraux. Les appuis fonciers ont été démarrés avec les zones de gestion concertées créés depuis le projet Imamba Ivakaka de 1991-1993. Des titres fonciers ont été délivrés au profit de 3 ZGC malgré la crise foncière que la Nation a enduré à cette époque.

En 2004, le volet Foncier du projet appuyé par consultant international et 2 stagiaires ont pu établir un état des lieux de la situation foncière, autour du Lac et à Madagascar, qui peut être caractérisé par les points suivants :

- Existence d'un dispositif institutionnel, conforme à la loi, dont les limites en matière de gestion foncière sont conformes à celles déjà identifiées dans d'autres travaux, qui sont :
 - la complexité des procédures proposées ;
 - leur difficile compréhension par les usagers ;
 - leur « éloignement » pour les usagers obligés, dans la Région du Lac, de se rendre à Ambatondrazaka pour obtenir un titre foncier, seul document légal possible ;
 - le coût de celui-ci ;
 - le décalage entre les pratiques juridiques locales et ces règles légales.

Le résultat est que les usagers, dans la pratique, usent peu du titre foncier, se limitant à des modes locaux de reconnaissance de leurs droits sur la terre comme les « petits papiers »¹², dont la fragilité juridique est donc très forte ;

- Existence d'un texte de loi, celle n° 2003-29, avec son Décret d'application n° 2003-908¹³, textes peu connus, mais ouvrant la porte à une véritable révolution foncière. Cela ressort de la lecture articulée des dispositions de la Loi et de celles du Décret. La première prévoit qu'une association ou une collectivité peut demander une dotation pour mettre en œuvre « *une forme de sécurisation foncière dont elle a besoin pour une zone déterminée* »¹⁴, cette forme pouvant consister dans une « *opération de délimitation d'ensemble consistant soit en une simple constatation des occupations, soit en une constatation des droits de propriété par une ou plusieurs brigades*

¹¹ Ces notions ont été reprises dans la Lettre de Politique Nationale BVPI comme base du premier axe stratégique et mesure d'accompagnement de la politique.

¹² On doit rappeler ici que les « petits papiers » sont des actes sous seing privé qui font l'objet d'un enregistrement public (légalisation des signatures), à la commune ou au district, moyennant le versement de frais, mais sans validation du droit sur le fond.

¹³ Loi n° 2003-029 du 27 août 2003, modifiant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 60-146 du 3 octobre 1960, relative au régime foncier de l'immatriculation ; Décret n° 2003-908 du 2 septembre 2003, portant application de la loi n° 2003-29 modifiant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 60-146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation

¹⁴ Exposé des motifs de la loi 2003-29

topographiques ». ¹⁵ On doit souligner ici l'importance de la place de la virgule après « occupations » qui laisse donc la porte ouverte à de la gestion foncière locale sans intervention des géomètres du Service topographique ;

- Possibilité à partir de là de remettre en cause l'application trop généralisée (problème non spécifique à Madagascar), du principe de présomption de domanialité aux terrains coutumiers ; il faut rappeler ici que ce principe, hérité du droit français tel que mis en œuvre par l'administration coloniale, permet juridiquement et en fait de refuser aux droits portant sur ces terrains coutumiers toute valeur juridique, faute d'être reconnus par un titre foncier conforme à la loi ¹⁶ ;
- Et donc, possibilité d'inventer et de mettre en place, au niveau communal, un nouveau dispositif, s'appuyant à la fois sur les textes de décentralisation et ceux fonciers, surtout ceux mentionnés aux points précédents.

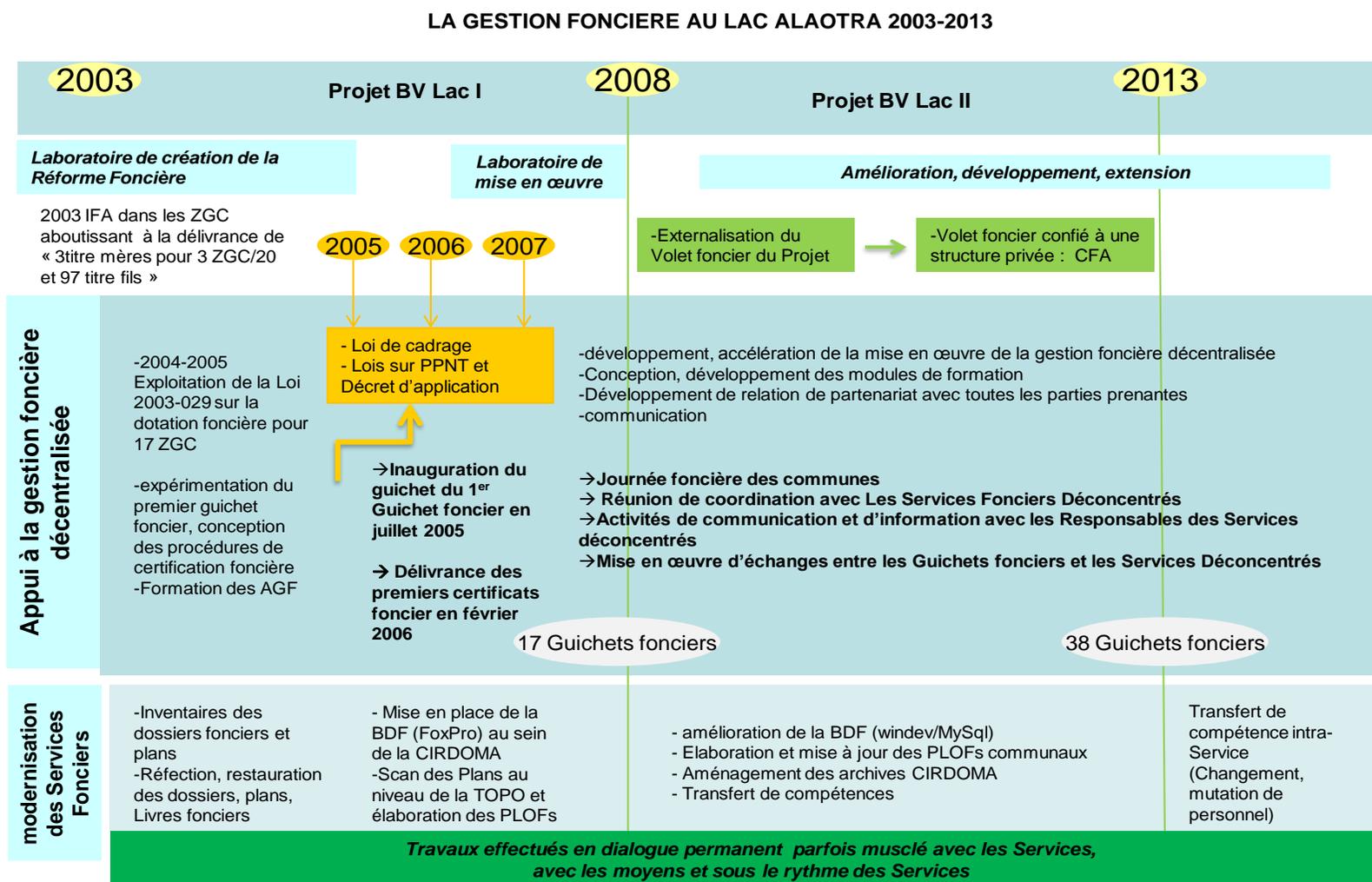
Il s'agissait notamment de l'expérimentation des techniques innovantes de régularisation foncière fondée sur la gestion foncière décentralisée. A cet effet la loi 2003 029 relative à la dotation a été exploitée dans l'objectif de transférer aux communes la gestion domaniale de leurs terrains. 17 ZGC ont été dotées à l'intercommunalité d'Amparafaravola, d'Ambohimandroso et de Sahamamy (OPCI ASA MIRAY) soit par titre de dotation soit par arrêté de dotation du District. Les procédures de certification foncière ont été testées dans les parcelles situées à l'intérieur de ces zones dotées. Les bases de ce que qu'on allait appeler le « laboratoire » de la Réforme foncière ont été ainsi posées. Les résultats de ces premières expériences ont permis la mise en place du premier guichet foncier d'Amparafaravola en 2005 et de la délivrance des premiers certificats fonciers en 2006. Progressivement, au rythme du Projet, BV Lac 1 d'abord, puis BV Lac 2 ensuite, en même temps qu'en fonction de la mise en œuvre progressive de la nouvelle politique foncière à l'échelle nationale, ce « laboratoire » allait voir sa démarche évoluer ; après avoir permis de contribuer à l'élaboration de la nouvelle gestion foncière, il allait devenir progressivement un lieu privilégié de sa mise en œuvre expérimentale.

Ces différentes étapes qui reflètent les évolutions du concept et celles de la démarche sont résumées dans le schéma ci après.

¹⁵ Art. 1 Décret n° 2003-908

¹⁶ Certes la loi, depuis 1960, permettait aux détenteurs coutumier d'obtenir un titre foncier, mais à des conditions qui étaient telles qu'elles dissuadaient les usagers d'y recourir, et encore aurait-il fallu, pour ce faire, qu'ils aient conscience de l'importance de cette procédure, qu'ils en aient la possibilité et les moyens financiers..

Graphique24 : Evolution de la gestion foncière au Lac Alaotra de 2003 à 2013



1 2003-2008 : Laboratoire de mise en place et mise en œuvre de la Reforme Foncière

1.1 2003-2006 Projet laboratoire d'expérimentation de la réforme foncière

Dès le départ, au sein du projet, il y a eu une conviction que cette réforme foncière aura deux axes complémentaires : un appui à la gestion foncière décentralisée et un appui à la modernisation du service déconcentré.

1.1.1 Laboratoire de la mise en place de la reforme

1.1.1.1 L'identification d'un dispositif de gestion foncière décentralisée légalement acceptable

A partir des analyses et études précédentes, il est apparu qu'il était légalement possible de mettre en place le nouveau dispositif attendu, en s'appuyant sur les textes en vigueur, même si, évidemment, ce système ne saurait avoir le même poids institutionnel que celui qui résulterait des travaux à venir relatifs à la nouvelle politique foncière.

Pour la mise en place de cette nouvelle gestion foncière, deux dimensions devaient être prises particulièrement en compte :

- d'une part, la création d'un nouvel instrument juridique, le futur « certificat foncier », géré par une administration foncière de proximité, les futurs « guichets fonciers », en s'appuyant sur une procédure d'identification des droits fonciers détenus par les usagers, reconnus comme légitimes par ces derniers, dans le cadre de leurs relations communautaires ;
- d'autre part, la mise en place des guichets eux-mêmes, comme nouveaux services communaux, susceptibles de mettre en œuvre cette nouvelle procédure et donc de délivrer les nouveaux certificats.

Ainsi, des expertises techniques et diverses compétences ont été mises à la disposition de l'OPCI ASA Miray. Le Projet a pris toutes les initiatives en accord avec les Communes concernées :

- Choix de commune d'intervention pour expérimenter les techniques innovantes de sécurisation foncière à savoir la gestion foncière décentralisée
- Déploiement de moyens financier, matériel et humain très important pour effectuer les expériences
- Prise en charge effectif par le Projet de tout le fonctionnement du guichet laboratoire
- Partage et communication des résultats du laboratoire aux institutions partenaires notamment le PNF.

1.1.1.2 Un nouvel instrument foncier : le certificat foncier

En 2004, proposer un nouvel instrument foncier, à côté du titre foncier, apparaissait comme un véritable défi. Les défenseurs du TF, les uns soucieux de leurs prérogatives administratives, les autres convaincus de la qualité intrinsèque du TF en tant qu'instrument juridique de reconnaissance de la

propriété foncière, d'autres encore tenant à préserver une procédure permettant un certain nombre de négociations, s'entendaient tous sur un point : la seule réforme foncière à entreprendre n'était pas juridique ni institutionnelle, mais matérielle ; il fallait donner aux services de l'Etat concernés, Domaines et Conservation foncière, Topographie, les moyens de travail appropriés.

Même si le projet est convaincu de la qualité juridique intrinsèque du système du Livre foncier (et donc du TF), il a émis des réserves quant à l'adaptation de cet instrument foncier au contexte, à la fois culturel, institutionnel, administratif et matériel. Et au demeurant, il existe d'innombrables études qui montrent les limites de l'instrument TF, renvoyant à la fois à des problèmes de compréhension, de coût, d'éloignement des administrations en charge, de la lenteur extrême de la procédure, etc. Et ce n'est pas un problème spécifiquement malgache.

Partant de certains travaux scientifiques qui ont identifié des pistes, il fallait mettre en place un « papier » qui ne soit pas un « petit papier », mais un vrai document légal, permettant de reconnaître les droits de propriété selon les normes locales, celles reconnues légitimes dans les communautés locales, au moment de la question de l'existence d'un droit revendiqué. Le document en question devait donc être produit à l'issue d'une procédure elle aussi locale, « décentralisée » au sens juridique du terme, pour rendre efficace l'opération de reconnaissance des droits locaux. De plus, cette même proximité devait faciliter, autant que possible, l'accès des usagers aux nouveaux services fonciers en charge de l'émission et du suivi juridique des nouveaux documents.

Les modalités prévues par la Loi 2003-29 et son Décret d'application allaient permettre le montage juridique approprié dans la mesure où ils disposent qu'à l'intérieur des zones dotées¹⁷ par l'Etat au profit de communes ou associations, les instances de celles-ci fixent les règles de gestion du sol. Donc, rien n'excluait dans ces zones qu'une commune, par délibération, mette en place un nouveau mode de reconnaissance des droits et des ayants-droits constatés et enregistrés lors des enquêtes foncières ayant précédé et permis la dotation. Et pour ce faire, comme on le verra plus loin, la commune devait se doter d'un nouveau service en charge du foncier décentralisé. C'est ce qui va se faire à Amparafaravola pour tester le dispositif.

Ce dispositif expérimental va permettre de confirmer le processus qui sera celui établi légalement par les textes de la réforme foncière, concernant d'une part, l'identification des droits, ceux que l'on appellera, à partir de la loi 2005-19, « droits de propriété privée non titrée », d'autre part, la manière de les établir, en s'appuyant sur des reconnaissances locales, un service public communal étant en charge de gérer toute la procédure à partir de la demande d'un usager.

1.1.1.3 La conception des guichets fonciers communaux

Un certain nombre de points ont dû être réglés concernant la création et le fonctionnement du guichet foncier, lequel pouvait conçu comme un service communal ou intercommunal.

¹⁷ Il convient de rappeler ici que la dotation est en pratique un transfert de propriété d'un bien domanial foncier.

La mise en place d'un guichet communal est relativement facile car il suffit d'une délibération communale relative à la mise en place d'un tel service. Cette délibération, compte tenu de son objet, est de droit commun, ne nécessitant donc pas de majorité particulière mais surtout, ne justifiant pas une approbation a priori par l'autorité de tutelle mais un simple contrôle de légalité, celui de droit commun en matière de décentralisation. En effet, l'objet de la délibération ne pose pas de problème particulier dans la mesure où il porte sur la mise en place d'un dispositif de gestion d'une activité qui est légalement confiée à la commune, c'est-à-dire la gestion des « documents fonciers » portant sur des terrains « dotés » à celle-là, dans le cadre de l'application de la Loi n° 2003-29 (et ses textes d'application), les usagers concernés demeurant libres de choisir de recourir au mode de sécurisation foncière qui leur paraît le plus approprié. Et il est donc normal que la notion de certificat foncier n'apparaisse pas dans cette Loi, qui se positionne plus en amont, sous réserve bien sûr du strict respect par ailleurs des dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion du sol et des ressources naturelles.

Dans le cas d'un guichet intercommunal, (solution qui peut être intéressante, soit en phase de démarrage pour limiter les coûts « expérimentaux », soit en phase de fonctionnement normal, pour tenir compte des moyens des communes, encore que les expériences menées aient permis d'en mesurer les limites), il faut appliquer les dispositions du Décret relatif aux Organismes Publics de Coopération Intercommunale (OPCI) de 1999¹⁸. Ce qui devrait impliquer des étapes institutionnelles (délibération appropriée de chacune des communes intéressées ; mise en place du dispositif intercommunal au niveau institutionnel ; implantation de l'organisme de coopération), mais surtout la nécessité de déterminer si l'OPCI doit être spécialisé (autrement dit, spécifiquement créé pour gérer le dispositif foncier), ou si il doit être un instrument à compétences variables, le foncier n'en n'étant qu'une des dimensions possibles.

Une fois créé, le guichet doit être rendu fonctionnel, en tenant compte de deux idées principales :

- Le guichet communal ne peut pas intervenir dans des procédures domaniales et foncières qui relèvent de la compétence des services techniques spécifiques de l'Etat ; il est donc impérativement nécessaire de disposer des informations appropriées sur les statuts des terrains constitutifs du territoire communal pour s'assurer de la compétence foncière communale ;
- Le guichet communal (ou intercommunal) peut d'abord intervenir dans toutes les questions qui se rattachent au domaine communal, autrement dit relatives aux espaces relevant des domaines publics et privés de la commune. A ce titre, en 2004, à Amparafaravola, il va être compétent pour gérer les zones dotées à la Commune pour faire l'objet d'une nouvelle sécurisation foncière mais dans le cadre du domaine privé. Mais l'idée est qu'à partir de 2005 et de la nouvelle loi foncière attendue, il devienne surtout compétent pour constater, enregistrer et mettre à jour les droits sur le sol des occupants coutumiers de ce qui était

¹⁸ Décret n° 99-952 du 15 décembre 1999, portant réglementation de la création, de l'organisation et du fonctionnement d'un OPCI

jusque là le domaine privé national¹⁹ (ce concept de 1960 a été de fait mis de côté par la Loi de 2005-19, les terrains y inclus étant répartis soit en domaine privé de l'Etat, immatriculé au nom de celui-ci ou terrains vacants et sans maître, susceptibles de l'être, et terrains notamment coutumiers, présumés propriété privée, susceptibles d'être certifiés ou titrés).

Le guichet devrait avoir plusieurs types d'actions, comme :

- l'accueil et l'information des usagers, pour les questions foncières ;
- la conservation et la mise en jour permanente des instruments fonciers communaux : cartographie, fiches parcellaires, registre(s) ad hoc, etc. ;
- la coordination entre la (les) commune(s) concerné(es) et les services domaniaux et fonciers déconcentrés de l'Etat ;
- la constitution et le suivi des demandes d'arrêtés de dotation ou de délimitation de périmètres de sécurisation foncière, portant sur des terrains situés sur le(s) territoire(s) de la (des) commune(s) intéressée(s) pour l'application de la Loi 2003-29 ;
- l'identification des règles qui organisent les pratiques locales en matière foncière (en particulier concernant les limites et les « signaux », donc les bornes, reconnues par les usagers ;
- l'émission et suivi des nouveaux « certificats fonciers » portant sur des parcelles incluses dans les périmètres ayant fait l'objet d'un arrêté de dotation ou de délimitation de périmètres de sécurisation foncière ;
- la demande et le suivi des procédures de « cadastre collectif²⁰ » au profit d'associations de détenteurs de droits fonciers ressortissants de la commune (ou des communes en cas d'intercommunalité).

Le guichet devait donc être organisé pour traiter les quatre grandes fonctions énumérées plus haut : accueil/information, gestion domaniale et foncière des usagers, médiation, gestion du domaine communal. Cela justifiait les propositions faites pour son organisation matérielle ; le guichet devrait compter au moins :

- un préau, couvert pour protéger des intempéries comme du soleil, avec; un panneau d'affichage permettant une information permanente sur les activités du guichet, en langue malgache et en français ;
- une salle, dite d'accueil, avec une grande table (pour supporter les documents, cartographie, photo aérienne, pièces de dossiers, etc.), permettant d'accueillir les usagers. C'est dans cette

¹⁹ Pour résumer, ce domaine privé national tel que défini par la Loi n° 60-004 du 15 février 1960, sur le domaine privé national, incluait notamment les terrains relevant du domaine privé de l'Etat et les terrains non titrés présumés domaniaux, à l'exclusion des terrains relevant du domaine public, du « domaine titré » et des terrains soumis à un régime particulier comme ceux constitutifs des aires protégées (même si, sur ce dernier point, il faudrait inclure des nuances juridiques).

²⁰ Procédure spécifique à Madagascar, du moins sous ce nom-là, permettant des régularisations collectives des terrains après une reconnaissance groupée permettant d'identifier les ayants droits coutumiers selon les dispositions de la loi n° 67-029 du 18 décembre 1967 modifiant certaines dispositions de la loi domaniale n° 60-004 (remplaçant donc les dispositions mises en place par l'administration coloniale dans le décret du 25 août 1929)

salle que doivent être placés la carte foncière communale (celle qui va devenir le PLOF, Plan local d'occupation foncière), les fichiers et registres nécessaires à la gestion domaniale et foncière. Cette salle devait pouvoir accueillir aussi, si l'équipement du service le justifie, de(s) poste(s) informatique(s). Et elle devait aussi pouvoir servir à des réunions d'information comme de formation. ...;

- une deuxième salle réservée au traitement administratif et à la conservation des archives, cette conservation devant être conçue pour permettre un accès et un rangement facile des documents. L'accès de cette salle devrait être strictement réservé à l'agent (ou aux agents) du guichet.

Dans l'idéal, le guichet devrait compter deux agents, un pour chacune des fonctions : accueil / traitement administratif ou permanence au guichet / information d'une part, et suivi des opérations sur terrain d'autre part, soit un agent fixe et un mobile.

Partant de ces analyses, au demeurant non exhaustives à l'époque, des documents ont été élaborés pour permettre le développement ultérieurs de la gestion foncière décentralisée, d'une part, sous la forme d'un « Manuel pratique du guichet foncier » et d'autre part, un « Guide pratique de l'utilisateur », plus simple, très descriptif et pratique, se limitant à mettre en évidence les points clés des différentes démarches possibles. Ces documents sont restés spécifiques au Lac, même s'ils ont inspirés, pour le premier au moins, les guides pratiques mis en place par le Programme National Foncier (PNF) ou encore par le Millenium Challenge Account (MCA) lors de son intervention massive d'appui à la création de guichets fonciers décentralisés.

Tous les éléments (dispositif de procédure pour les reconnaissances et l'identification des droits fonciers locaux, instruments juridiques de la gestion locale ; conception, implantation et fonctionnement des guichets), proposés dès 2004 et développés à partir de 2005 à Amparafaravola, ont ensuite été repris soit dans les textes législatifs et réglementaires nouveaux, soit dans les actions menées, à partir de 2005, pour implanter des guichets à l'échelle nationale.

Le guichet foncier d'Amparafaravola :

Le guichet foncier d'Amparafaravola est le précurseur, qui sera suivi rapidement de très nombreux autres pour arriver à couvrir la quasi-totalité des communes de la Région du Lac, jusqu'à Andilamena au Nord, en 2012. Ce processus d'implantation des guichets va être mené avec des échanges permanents avec le Ministère de l'Agriculture, en charge du Foncier et particulièrement dynamique sur ce chantier de la réforme, mais aussi avec les services centraux compétents (notamment les Domaines et la Topographie).

Comme on l'a déjà indiqué, l'implantation d'un premier guichet foncier communal dans la commune d'Amparafaravola, a été décidée en tenant compte de multiples critères et au premier rang de ceux-ci, de l'existence des associations de gestion des ZGC.

Il est important de rappeler ici que le choix a été fait, par le Projet, de procéder à l'implantation de ce premier service foncier communal en y intégrant tous les aménagements et équipements qui seraient

souhaitables, y compris l'informatique (outillage et imagerie), en quelque sorte le « *guichet idéal* », même si en faisant ce choix, le Projet était conscient du fait que ces circonstances à la fois matérielles et financières ne permettraient qu'à très peu de communes de se doter d'un service équivalent. Il a donc fallu dans le même temps, imaginer le fonctionnement du guichet, le déroulement des procédures à mettre en œuvre, en tenant compte du fait que l'informatique pourrait ne pas être installée ou utilisable. Il fallait avant tout permettre, quels que soient les moyens mis en œuvre, un fonctionnement du guichet pour gérer le foncier au niveau communal.

Dans l'implantation du service d'Amparafaravola, les procédures légales ont été strictement respectées ; délibération communale créant le service foncier communal ; démarches auprès de l'Etat en application de la Loi 2003-29, pour obtenir le transfert de la gestion foncière des zones de ZGC aux associations et d'autres zones à la commune (ce qui sera fait par des arrêtés de District) ; mise en place, au niveau du guichet foncier communal, d'un dispositif ad hoc de reconnaissance des droits des acteurs détenant des parcelles sur les zones transférées en gestion, en tenant compte « des usages du moment et du lieu » (formule reprise plus tard par la nouvelle loi foncière). Dans cette nouvelle procédure décentralisée une place particulière a été donnée aux reconnaissances des parcelles, sur le terrain, effectuées par des commissions ad hoc, associant à la fois des représentants des communes, des Ray-Amandreny (les sages des Fokontany, « ceux qui savent »), les voisins, après une large information locale, de manière à établir de manière aussi certaine que possible les droits revendiqués. Et pour s'assurer du bien-fondé de ces derniers, le service foncier communal aura eu à vérifier préalablement que les terrains ne sont pas titrés, qu'ils ne relèvent pas du domaine public ni du domaine privé (de l'Etat ou d'une commune), ni d'un statut particulier (forestier ou aire protégée). Ces informations devaient pouvoir trouver leur traduction iconographique sous la forme d'une carte foncière communale, tenue à jour par le service, et qui s'appellera plus tard « Plan local d'occupation foncière » (PLOF) comme on l'a indiqué plus haut.

Très rapidement, un local a été identifié par la commune d'Amparafaravola pour accueillir le nouveau service dont les travaux d'aménagement vont être réalisés aussi vite que possible, en tenant compte d'une exigence fondamentale : ce nouveau service devait être aussi « ouvert » que possible aux usagers ; on sait que ceux-ci, notamment les plus démunis, ont souvent une certaine inquiétude, sinon une méfiance lorsqu'ils doivent fréquenter les administrations. Et le contexte habituel de celles-ci, notamment les comptoirs derrière lesquels les fonctionnaires semblent parfois « retranchés », ne facilitent pas le contact. Le guichet foncier devait donner une autre image, avec des tables et des chaises pour accueillir les usagers, pour étaler les documents, cartes et photos lorsqu'elles existent, pour permettre la discussion. Au demeurant, cette manière d'aménager un service administratif était tellement inhabituelle que l'entrepreneur en charge du chantier avait dans un premier temps installé des comptoirs selon le mode habituel et qu'il a fallu, avant réception des travaux, tout reprendre.

Après des travaux d'aménagement rendus plus complexes par la taille du bâtiment (ancien local du Fokontany de la période socialiste, devenu provisoirement l'église d'une secte pentecôtiste), qu'il a fallu diviser en plusieurs salles, certaines devant servir au guichet proprement dit, d'autres appelés à accueillir le futur OPCI et un bureau de passage pour les services déconcentrés, le guichet foncier

d'Amparafaravola a été inauguré en Juillet 2005, par le Ministre de l'Agriculture, alors qu'il avait déjà commencé à fonctionner.



Photo 2 : Amparafaravola : l'intérieur du bâtiment futur guichet foncier (Photo AR, 2004)

Dans l'intervalle, avait eu lieu l'Atelier national sur la Lettre de politique foncière qui avait permis d'organiser un débat sur cette dernière et de la valider, marquant le lancement officiel de la réforme foncière nationale, et permettant de confirmer la mise en place d'une part, du dispositif qui allait animer le processus, le Programme national foncier, d'autre part, du Comité national de révision des textes fonciers. On doit ajouter, relativement à ce dernier, que le Consultant en charge du suivi juridique et institutionnel du Projet avait en même temps été retenu pour en faire partie, comme expert international. Il y a avait donc là une opportunité remarquable pour permettre à la fois l'enrichissement des textes à partir des pratiques, et un ajustement régulier de ces dernières pour tenir compte de l'avancement des textes.

Le guichet délivrera ses premiers certificats fonciers, lors d'une cérémonie solennelle, le 2 février 2006.



Photo 3 Amparafaravola : l'intérieur du guichet foncier (Photo AR, 2005)

Ce guichet, le premier de Madagascar (ce qui est normal pour un site qualifié de « laboratoire »), va permettre de tester un certain nombre de points importants pour la réforme : dimensionnement institutionnel des guichets ; recrutement et formation des agents ; équipements et infrastructures des bureaux ... Par ailleurs, son fonctionnement va permettre au Projet de produire un certain nombre de notes techniques destinées à améliorer le fonctionnement des procédures, la compréhension par les agents des textes en vigueur, les applications possibles de la nouvelle gestion foncière. En même temps, il a permis, comme on l'a indiqué ci-haut, au Consultant chargé du suivi institutionnel et juridique du projet, d'alimenter le Comité national chargé de la rédaction des textes en informations pratiques dictées par la pratique expérimentale d'Amparafaravola.

Extrait de A. Rochegude, 2013, Capitalisation du volet foncier : Le Projet BV Lac, une contribution exceptionnelle à la nouvelle Politique foncière malgache, juin 2013.

Une première promotion d'agents fonciers va être recrutée, par l'OPCI, avec l'accompagnement de la Cellule foncière du Projet, laquelle, pour ce faire, a fixé, à cette occasion, les critères de recrutement. Ces critères seront progressivement identifiés, par le PNF, comme ceux devant normalement s'appliquer à l'échelle nationale.

La Cellule foncière du Projet a préparé dans le même temps un programme et un dispositif de formation devant permettre de dispenser aux futurs agents à la fois les connaissances théoriques nécessaires (institutionnelles, juridiques, sociologiques, ..) et des éléments pratiques (maîtrise des instruments techniques comme boussole et GPS, initiation au SIG, etc.). Cette formation, en salle et sur le terrain (notamment pour apprendre aux agents à d'identifier sur le terrain les limites et la

consistance des droits fonciers), est complétée par un stage à accomplir dans la commune avant de confirmer l'engagement définitif de l'agent par la commune. Ce dispositif de formation, initialement un peu long (près de six mois), a été légèrement redéfini, et dans son calendrier et dans son contenu, en fonction des sessions réalisées pour satisfaire les besoins de toutes les communes autour du Lac. Et depuis, il a été jugé, à Antananarivo, que cette formation pouvait être considérée comme le modèle de référence. Sur ce sujet, encore une fois, il est clair que le Projet, par son volet foncier, a eu un rôle important dans la nouvelle politique foncière.

Cette formation foncière de base a été complétée ensuite par des journées spécifiques, en fonction des besoins identifiés, permettant de renforcer la formation des agents, en particulier en droit minier, en droit forestier, en fiscalité. Toutes ces actions spécifiques ont été réalisées en coopération avec les services déconcentrés de l'Etat spécialisés dans ces matières de manière à assurer une cohérence aussi pertinente que possible entre la gestion foncière et ces autres activités.

Autres actions mises en œuvre par l'équipe foncière du Projet et destinées à améliorer le fonctionnement de la nouvelle gestion foncière, les journées mensuelles de concertation des agents des guichets fonciers. Ces journées permettent, tous les mois, moyennant un coût minimum, de réunir les agents fonciers des communes autour du Lac, à Ambatondrazaka, de faire le point avec eux sur les problèmes qu'ils rencontrent, de trouver les solutions, et surtout, de faciliter les échanges d'informations sur les nouvelles parcelles certifiées ou titrées avec les services déconcentrés réglant ainsi la question de la mise à jour du PLOF. Un formulaire ad hoc a été mis au point pour faciliter ces échanges d'informations. Ce document est aujourd'hui celui administrativement reconnu pour ces derniers.

D'autres actions vont être développées parallèlement, pour renforcer la diffusion de la nouvelle politique, comme par exemple les Journées foncières des Communes du Lac, réunissant un fois par an tous les maires, les représentants de la Région et ceux des services déconcentrés, puis, plus tard, des représentants des administrations centrales en charge du Foncier. Ce sont des moments importants qui vont devenir rapidement un rendez-vous annuel permettant de faire le point sur la gestion foncière décentralisée, de discuter des problèmes qui se posent et de trouver des solutions, mais aussi de discuter de questions plus générales, fiscalité, développement rural, etc., en lien avec la gestion foncière décentralisée.

Font également partie de ces actions de sensibilisation et d'information les journées initiées à l'intention de catégories professionnelles spécifiques, magistrats, police et gendarmerie, impôts, structures de micro-crédit, etc., qui permettent à l'équipe foncière du Lac de diffuser la réforme, d'expliquer le nouveau mode de gestion du foncier, de mettre en évidence les particularités de la réforme foncière.

1.2 2006-2008 : Projet laboratoire de mise en œuvre de la réforme foncière

Dès 2006, il va falloir tenir compte de l'évolution du contexte foncier national ; la réforme est mise en œuvre ; il ne s'agit plus d'une attente, d'une espérance, mais d'un processus d'ensemble à maîtriser,

avec l'appui de quelques partenaires techniques et financiers qui apportent des moyens quantitativement variables, mais surtout veulent des résultats quantitatifs ; la réforme devrait être jugée sur le nombre de communes disposant de guichets fonciers, sur le nombre de certificats produits. Les activités de BV Lac, en phase 1 mais aussi en phase 2, vont évidemment en être affectées ; le laboratoire qui a contribué à la naissance de la réforme va se transformer en laboratoire pour sa mise en œuvre. Cela est d'autant plus nécessaire que tout est à inventer en gestion foncière décentralisée, mais aussi et surtout parce que, en application de l'un des Axes de la Politique foncière, tous les textes fonciers sont mis en relecture, pour les mettre en harmonie avec la nouvelle loi « cadre », celle n° 2005-19, du 17 octobre 2005, fixant les principes régissant les statuts des terres, et que, dans le même temps, les services déconcentrés, qui viennent de mener, une opération de mise à jour et de rangement, doivent s'adapter au nouveau contexte juridique et institutionnel. Ils devraient sans doute pouvoir être appuyés en ce sens, ne serait-ce que parce que le principe de fond du nouveau dispositif foncier national est celui de la cohérence et de la collaboration entre services déconcentrés, en charge des Titres fonciers et de la Topographie, et les guichets fonciers communaux.

1.2.1 La mise en place d'un dispositif d'appui régional aux services fonciers communaux

La question se pose, depuis le début de la nouvelle politique foncière, de savoir comment appuyer ce processus et plus spécifiquement au niveau des communes : appuyer les seules communes pour l'implantation de leur nouveau service, ou intervenir aussi et en même temps pour renforcer les services déconcentrés de l'Etat en charge du Foncier ?

Cette question est d'autant plus délicate que l'instauration de la gestion foncière décentralisée de la propriété foncière non titrée ne peut pas être considérée comme le résultat d'un transfert de compétence ; ce dernier supposerait que la compétence ait préalablement existé et ait été assurée par un autre acteur, ce qui n'est le cas. On se trouve donc face à une innovation pour laquelle il n'existe donc, a priori, aucune compétence disponible autre que celles du PNF et des quelques personnes, surtout des consultants, ayant une expertise appropriée.

La situation est d'autant plus complexe que cette gestion foncière communale doit nécessairement s'articuler, parfois s'appuyer, sur celle assurée par les services fonciers déconcentrés de l'Etat. Pour illustrer l'ampleur du problème qui se pose, il faut rappeler que dans la *Loi n° 2006-31 du 24 novembre 2006, fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée*, il est expressément prévu que le PLOF de base, celui qui va permettre le démarrage des activités du guichet foncier, doit être élaboré « en collaboration avec les Services domaniaux et topographiques déconcentrés territorialement compétents »²¹, ce qui est logique puisque ceux-ci détiennent l'essentiel des documents nécessaires, notamment les versions à jour des plans de repérage sur lesquels devraient être reportés outre les titres fonciers, les dépendances du domaine public, mais aussi les terrains relevant du domaine privé des acteurs publics, et, idéalement, les limites des aires protégées (forêts et autres). Par ailleurs, toujours en vertu des dispositions de la Loi de 2005, les PLOFs

²¹ Art. 4, alinéa 2 Loi 2006-31

communaux d'une part, et les plans de repérage des services topographiques d'autre part, devraient être régulièrement tenus à jour par des échanges entre les deux acteurs, de manière éviter l'implantation de titres sur des terrains certifiés et vice-versa.

C'est dire l'importance, dans la mise en œuvre de la réforme, de tenir compte de la capacité des services déconcentrés à remplir leurs missions, de ne pas se limiter à appuyer l'implantation de guichets fonciers communaux, même si ces derniers constituent la grande innovation de la politique foncière. Autrement dit, il ne s'agit pas ici de se préoccuper de concurrence entre les deux types de services qui répondent à des besoins spécifiques de catégories d'usagers différents, mais plutôt de la nécessaire complémentarité opérationnelle desdits services.

Pour contribuer à régler cette situation, il a été décidé, dans le cadre du Projet, dès le début de celui-ci, d'organiser le travail en constituant une réserve de capacités foncières chargées d'assurer l'implantation et le développement cohérent de la nouvelle politique foncière, au moins dans la région du Lac, le Consultant chargé de l'appui juridique devant en assurer la formation « sur le tas ». C'est ainsi que le stagiaire malgache qui était intervenu en 2004 a été recruté pour travailler avec la personne en charge du volet foncier du Projet, dès la fin de ses études. Afin de préparer la suite de l'histoire, il a été fixé, pour ce recrutement, une règle impérative ; il ne devait pas s'agir d'un emploi salarié mais d'un contrat avec un consultant ; l'intéressé était donc invité à se déclarer en professionnel indépendant avant tout contrat avec le Projet. L'équipe foncière s'est donc peu à peu structurée, avec en appui régulier le Consultant international chargé du suivi juridique et institutionnel. Progressivement, avec la consolidation du dispositif, régulièrement renforcé tant par des stagiaires que par des consultants externes, nationaux, de diverses compétence, est née la Cellule foncière du Lac Alaotra (CFA première version).

Celle-ci avait une double dimension : d'une part, elle intervenait comme une des dimension du Projet BV Lac, pour mener le Volet foncier, d'autre part, progressivement, elle est devenue aussi la « correspondante régionale » du PNF, un accord ayant permis de consolider une coopération évidemment plus que pertinente dans le contexte.

Ainsi, toutes les activités ont été cadrées par des conventions de partenariats impliquant à la fois le Projet et les Services. Les activités ont été réalisées par les agents des Services avec de l'appui technique, financier et matériel du Projet.

- au niveau de la CIRTOPO, la méthodologie proposée pour l'élaboration de PLOF est la suivante :
 - o Inventaire des Plans de repérage
 - o Réfection, mise à jour et scan
 - o Digitalisation avec la table à digitalisation
 - o Constitution de diverses couches du PLOF et installation dans les Ordinateurs du guichet.

Deux agents supplémentaires ont été mis à la disposition du Service pour effectuer l'inventaire et la réfection des plans de repérage.

La finalisation du PLOF a été confiée à un opérateur privé (Land Ressources)

- Au niveau de la CIRDOMA, les travaux ont été essentiellement axés sur l'amélioration des archivages. Pour cela, la méthodologie suivante a été appliquée
 - o Inventaire des dossiers fonciers et dossiers affaires
 - o Restauration des livres fonciers
 - o Aménagement des archives foncières
 - o Mise en place d'une Base des données foncières : deux opératrices de saisie ont été mises à la disposition du Service pour effectuer les inventaires des dossiers et les saisies.

1.2.2 Les premiers résultats :

Après le guichet foncier expérimental d'Amparafaravola, qui a continué à être observé, la démultiplication dans la zone d'action du projet a été entreprise, en maintenant le principe de « répondre à la demande des communes ». A la fin de la première phase de BV Lac 15 guichet foncier ont été ainsi créés, et 24 agents des guichets fonciers ont été ainsi formés pour en assurer les services. Malheureusement, 4 de ces derniers ont été démissionnaires. La localisation de ces guichets sont données par la carte qui suit. On en distingue 3 types de guichets :

- 1- Les CRIF ou Centre de Ressources en Informations Foncières qui sont des guichets qui centralisent les informations foncières (informatisées) des communes environnantes, et de par la disposition de matériels informatiques, éditent les certificats fonciers de ces communes membres.
- 2- Les GFP ou guichets fonciers papiers, qui ne disposent pas de matériels informatiques, procèdent aux délivrances de certificats fonciers, en les faisant éditer par les CRIFs,
- 3- Et les GFS ou guichets fonciers standards, qui sont autonomes pour émettre les certificats fonciers car disposent de matériels informatiques.

1.2.3 Appui aux Services fonciers déconcentrés

Dès la mission juridique et institutionnelle de 2004 qui devait proposer les fondamentaux du futur nouveau dispositif, après les visites par le Consultant des services fonciers déconcentrés d'Ambatondrazaka, il est apparu clairement qu'il fallait envisager dans le Volet foncier, un appui pour ces derniers, à la fois pour compléter la remise en ordre de leurs archives, condition sine qua non du travail quotidien, mais aussi pour les moderniser, autrement dit, leur permettre de disposer d'une nouvelle organisation, de nouveaux équipements. L'intérêt de cette démarche était double : par-delà le bénéfice que pouvaient en tirer les services, il fallait aussi, pour ne pas dire surtout, les mettre en condition de jouer leur rôle dans l'élaboration du nouveau système de gestion foncière, et notamment de fournir des informations, cartographiques et juridiques, aussi à jour que possible, sur les statuts fonciers existant, notamment les titres et les domaines publics et privés des acteurs publics. A l'époque, vu l'état des services, c'était quasiment impossible au moins pour certains terrains, vu l'état des dossiers et des archives.

Les différents rapports du Projet relatifs au Volet foncier illustrent suffisamment les choses pour qu'il ne soit pas nécessaire de rentrer dans les détails, néanmoins, il convient ici d'indiquer l'essentiel pour mieux comprendre et évaluer le chemin parcouru pendant le Projet, avec l'aide de celui-ci, les services concernés restant les premiers impliqués dans la réalisation des actions menées. Cette dernière modalité avait été proposée par l'équipe foncière du Projet pour s'assurer d'un maximum d'appropriation des réalisations, tout en ayant conscience que cette démarche pourrait avoir pour conséquence un allongement du calendrier de ces dernières.

1.2.3.1 Appui au Service topographique

Au Service topographique, les archives sous forme de plans de repérage (plans d'ensemble d'un cadastre au sens courant du terme²²) ou de plans particuliers, ceux des parcelles, étaient dans un désordre important, faute de mobilier de classement susceptible de les accueillir. Bon nombre d'entre eux, compte tenu de cette situation, étaient déchirés, plus ou moins lisibles, et donc peu utilisables. En outre, les supports de ces documents, papier Canson (même de fort grammage), et autres transparents, sont évidemment fragiles et leur utilisation dans la longue durée (certains documents remontent au début des années 1900), a eu pour effet leur détérioration plus ou moins avancée. Pour compléter le tableau, un grand retard dans le report des informations topographiques pouvait être constaté, de plusieurs années parfois, pour le report des levés les plus récents. Le pire étant que tous ces documents dits « topographiques » étaient dans leur quasi-totalité dénués de coordonnées géographiques permettant de les situer avec précision²³. On mesure les conséquences de cette situation. En cas de vérification sur le terrain, pour situer les bornes, il fallait se référer aux éventuels témoins (pour les terrains coloniaux on imagine ce que cela veut dire), ou interroger les voisins avec

²² Le terme « cadastre » apparaît réservé, à Madagascar, à l'identification de la procédure collective évoquée plus haut ; le service compétent est nommé « Topographique », et les documents consistent en plans d'ensemble, ceux de repérage, et plans individuels, ceux des parcelles titrées.

²³ Il faut préciser que cette situation se retrouve dans tout Madagascar, pour la majeure partie des terrains titrés ; on peut penser que l'Administration coloniale n'avait pas éprouvé le besoin de cette précision compte tenu du faible nombre des terrains titrés, et par ailleurs, de l'existence de la présomption de domanialité déjà évoquée qui permettait de régler les situations d'incertitude juridique).

l'espoir que l'un ou l'autre puisse situer au moins l'une de ces bornes. De telles recherches ont été effectuées à maintes reprises par l'équipe foncière du Projet, en compagnie d'agents du Service topographique, ce qui a permis de mesurer l'importance du problème posé. On pourrait évidemment s'interroger sur la valeur juridique d'un droit de propriété portant sur un bien dit foncier que l'on ne peut connaître que par des bornes numérotées, certes, mais non situées ; un bien virtuel, abstrait, mais assurément pas foncier, et dès lors, quelle valeur accorder au titre foncier portant sur un tel bien ? Comment établir des PLOFs acceptables dans de telles conditions ?

Outre ces problèmes d'archives, le Service souffrait aussi de multiples problèmes matériels comme les fuites dans le toit du bâtiment, l'électricité incertaine, le téléphone ne pouvant que recevoir les appels, le véhicule de service en mauvais état, ... etc. Donc, une extrême pénurie de moyens, à la disposition, si l'on peut dire, d'un personnel en voie de réduction constante !

Par-delà le travail de consolidation, de complément et de mise à jour des archives topographiques qui se poursuit, à la fois par un gros travail manuel (nécessaire) et un travail numérique, l'activité principale durant la période a consisté à numériser les PLOFs de toutes les communes autour du Lac, après mise à jour de tous les plans de repérage, de manière à doter les services concernés (à la fois les communaux et les déconcentrés) des instruments cartographiques nécessaires à leur action spécifique et aux échanges d'information qui sont la condition de la bonne gestion des uns et des autres.

1.2.3.2 Appui au Service des Domaines et de la Conservation foncière

Au Service des Domaines et de la Conservation foncière, la situation n'était pas plus brillante. Un peu de matériel informatique mais peu performant (avec en plus une alimentation électrique insuffisante lorsqu'elle fonctionnait), des mobiliers branlants entassés dans des pièces trop petites pour les accueillir, des archives empilées partout, des dossiers ouverts sur les tables, exposés à tous les courants d'air, et souvent plus ou moins abandonnés puisque l'on pouvait marcher un peu partout sur des morceaux d'actes juridiques, de plans particuliers, et autres, sortis des dossiers ou envolés, et qu'il était désormais quasi impossible de reclasser, faute de temps, de moyens surtout. Là aussi, la réduction du nombre d'agents se faisait sentir et on avait un peu l'impression d'entrer dans un lieu plus ou moins à l'abandon, même si les agents étaient au travail pour accueillir les usagers. L'examen plus attentif de multiples dossiers fonciers a permis de montrer à quel point les recherches et manipulations étaient difficiles, incitant assurément, comme l'encombrement général, à ne pas se presser pour remettre en place le dossier sorti de l'une de ces piles. La poussière, les insectes, morts ou vivants, l'humidité (là aussi des problèmes d'étanchéité du toit), tout cela contribuait à rendre le travail difficile, pour ne pas dire plus. Rien d'étonnant donc que nombre de dossiers ne soient pas complets, pas à jour, voire parfois perdus. Et les livres fonciers, support fondamental de l'information foncière puisque c'est sur leurs pages que se succèdent les titres par ordre chronologique d'immatriculation, n'étaient pas en meilleur état (voir photo 4 page suivante), ceux notamment de la période socialiste compte tenu de la qualité exécrable des fournitures et en particulier du papier, à l'époque. Certains de ces livres avaient disparu, d'autres étaient transformés en rouleaux de feuilles de papier, presque impossibles à manipuler au risque de les réduire en poussière ! Les autres, la

grande majorité, avec des pages déchirées, des couvertures plus ou moins arrachées, des cheminements de termites, ...



Photo 4 : Ambatondrazaka : les livres fonciers (en bas) (Photo AR, 2004)

Et dans le même temps des chiffres impressionnants : 23000 dossiers d'affaires en attente, autrement dit de demandes de titres non abouties, certaines remontant aux années 50, un peu plus de 8000 dossiers de titres supposés actifs, 159 livres fonciers, et une collection de plans SOMALAC²⁴, héritage de la dissolution de l'ex-AMVR²⁵, le Service ayant hérité de la responsabilité de suivre le volet foncier des activités de la société disparue.

Et, bien évidemment, compte tenu de l'état des deux services, il était impossible d'espérer que les deux puissent confronter leurs archives pour avoir une vision exhaustive et précise des titres fonciers et des demandes de titres dans la région du Lac. Le numéro d'affaire, conjoint, qui permet aux deux services d'échanger des informations, ne servait donc plus que pour les nouveaux dossiers, et encore pas toujours comme on a pu le constater.

L'appui à la modernisation du Service concerne deux grands volets :

²⁴ Société d'Etat chargée de la mise en valeur d'un certain nombre de terrains dans la région du Lac

²⁵ Aire de mise en valeur rurale ; dispositif à la fois foncier et agraire permettant en théorie une optimisation de la gestion des terrains ruraux y inclus ; ce dispositif avait laissé la place à celui des ZAF, zones d'aménagement foncier, reprenant peu ou prou les mêmes principes et mode de mise en œuvre

1. L'établissement de la base de données foncières : l'objectif était de rendre opérationnelle la Base de Données Foncières.
2. Remise en ordre et réhabilitation des archives : le travail a été poursuivi de manière à préparer le transfert des dossiers dans le nouveau mode de conservation (dossiers suspendus) qui doit faciliter l'accès au contenu des dossiers, mais aussi un rangement plus facile après utilisation, ce qui devrait limiter par exemple les pertes de pièces résultant des difficultés matérielles parfois excessives du classement actuel (dossiers empilés sur plusieurs épaisseurs ; sur plusieurs rayonnages en hauteur).

1.2.3.2.1 Base de Données Foncières CIRDOMA

BDF est une application qui permet de rendre effective la dématérialisation des informations foncières au niveau de la CIRDOMA. Elle permet l'informatisation de toutes les informations foncières inscrites dans les livres foncières. Elle a diverses fonctions de requêtes qui facilitent les tâches des agents du Service et améliorent la qualité des services rendus aux usagers.

Initialement, la BDF de la CIRDOMA d'Ambatondrazaka était la copie d'une BDF d'une autre Circonscription à laquelle on a apporté des modifications en fonction de la réalité de terrain et des pratiques des agents. Elle était installée en 2006 dans les ordinateurs du Service. Après un sérieux « ménage » informatique ; les procédures d'accès et de sécurisation des données ont été modifiées de manière à éviter le renouvellement des incidents qui avaient entraîné le blocage de la base.

La base a été en panne pendant une longue période entre 2007 et 2009. Le Logiciel n'a pas supporté les différentes retouches apportées sur requêtes de leurs utilisateurs principaux. En plus des problèmes techniques, certaines données ont été effacées. Ce qui a retardé conséquemment la réalisation de la saisie. Les opératrices ont dû recommencer toutes les opérations.

Le Conservateur a commencé le travail de validation des données saisies de manière à donner au fichier toute sa valeur juridique ; il restera à établir la cohérence entre la BDF et les données détenues au service Topographique ;

Néanmoins, dès la fin de la première phase du Projet, 6940 Titres Fonciers ont été saisis sur 8800 existants et 14040 dossiers actifs ont été inventoriés

1.2.3.2.2 Modernisation de l'archivage

Dès 2005 le Projet a proposé de remettre en ordre les dossiers après avoir vérifié les différentes pièces ainsi que leur concordance aux inscriptions dans le livre foncier ; vérifier également l'existence des plans parcellaires pour les dossiers fonciers.

Les diverses missions de suivi institutionnel ont proposé de mettre en place un système de classement vertical pour, notamment, faciliter la manipulation des dossiers et rendre plus rapide les recherches. La phase 2006-2008 a été consacrée aux vérifications des dossiers (inventaires), aux éventuels reclassements et réfections. Ce travail n'a pas pu être mis en place que vers la fin de la phase 2 du Projet.

2 2008-2013 BV Lac II : poursuite de la mise en œuvre de la Reforme Foncière

Dès le début de la seconde phase, l'objectif fixé par le volet foncier était de sortir du logique projet vers une logique de mise en place d'une structure pérenne d'appui-conseil et de suivi des actions foncières liées au développement. Cet objectif a nécessité l'implication effective de tous les acteurs dans le processus. Ce qui a justifié l'utilisation de l'approche participative et responsabilisante.

Le volet foncier a bénéficié de l'appui institutionnel et juridique de l'Expert international qui intervenait ponctuellement depuis 2004 - 2005.

Un dispositif spécifique de suivi a été mis en place et poursuivi depuis 2009. Il s'agissait d'organiser :

1. Une réunion de coordination mensuelle entre CFA les responsables des Services Fonciers déconcentrés et les guichets fonciers. Les réunions ont permis de rendre compte de l'avancement des activités, de partager des expériences, de rapporter des problèmes et d'en trouver des solutions.
2. Une journée foncière des communes : une réunion annuelle regroupant tous les acteurs locaux et nationaux qui est devenue rituelle depuis 2007. Chaque réunion était une occasion d'autoévaluation, de capitalisation, de discussion et d'échange

La mise en œuvre de la réforme foncière au Lac Alaotra a été poursuivie dans trois domaines complémentaires fondamentaux que sont :

- 1- La mise en place d'une structure pérenne d'appui, indépendante du projet
- 2- L'appui au développement de la gestion foncière décentralisée : il s'agit dans un premier temps d'appuyer les collectivités décentralisées dans le montage des nouveaux guichets, et dans un second temps de poursuivre le suivi-appui-conseil et l'encadrement technique des dispositifs déjà en place.
- 3- L'appui aux services régionaux déconcentrés des Domaines : les actions de modernisation des Services ont pour finalité l'amélioration de la qualité de service rendu au public. Mais aussi ces actions ont permis aux communes de disposer des outils basiques de travail.

2.1 Mise en place d'une structure pérenne d'appui à la mise en œuvre de la Reforme Foncière

A la fin de la phase 1 de BV Lac, il a été constaté que :

- 1- Le Volet Foncier intervient au-delà des 2 districts définis comme zone d'action du projet,
- 2- La pérennisation de l'appui devra passer par une structure qui est « indépendante » du projet.

D'où le choix stratégique d'externaliser ce Volet Foncier, et d'œuvrer pour la mise en place d'une société privée capable de répondre non seulement aux besoins du projet, mais aux besoins de la mise en œuvre de la Reforme Foncière sur tout le territoire malagasy. Ainsi est né les « Consultants Fonciers Associés », une Société Anonyme à Responsabilité Limitée, après diverses démarches de consultations et de réflexions internes entre les membres qui l'ont constituée.

Ainsi, les CFA se sont ouverts à d'autres partenaires techniques et financiers, ont travaillé dans leurs domaines de compétences dans d'autres zones, et ont pu générer des recettes autres que leur contrat avec le projet BV Lac.

2.2 Appui au développement de la gestion foncière décentralisée

2.2.1 Poursuite de l'appui aux guichets fonciers mis en place

L'action d'appui aux communes pour faciliter l'implantation des guichets fonciers lorsque le choix en a été fait par les collectivités intéressées (demande manifestée). Il faut en effet rappeler que le travail du projet, confié aux CFA, consiste en informations et sensibilisation auprès des communes non équipées, et en appui à l'implantation lorsque la décision politique (délibération) locale est prise.

Des expertises ont été également réalisées aussi bien au niveau local que national en vu d'apporter d'éléments de réponses par rapport à la difficulté de la mise en œuvre de la réforme foncière. Complétés par les Missions d'appuis institutionnels et juridiques de l'Expert juriste, ces expertises ont permis entre autres de :

- ✓ Etablir le manuel du guichet
- ✓ Mettre en œuvre les échanges entre Services fonciers déconcentrés et services fonciers décentralisés
- ✓ Sortir diverse notes méthodologiques par rapport à la régularisation des anciens statuts de terres comme les AMVR, les Réserves Indigènes, les grands titres au nom de l'Etat,
- ✓ Mettre en œuvre diverses approches comme la Délégation de Service Public,
- ✓ ...

L'appui se fait à la demande de la commune, au rythme de la commune et avec les moyens disponibles de la commune. Ceci afin de favoriser l'appropriation du service par les responsables communaux. Comme pour la première phase, le projet a veillé à ce que le fonctionnement des dispositifs en place se conforme à la réglementation en vigueur. En effet, les démarches adoptées en termes de suivi-appui conseil des guichets ont été les suivantes :

- Visite des guichets pour la vérification de la tenue des documents officiels et registres du guichet, l'apurement des données des guichets
- La tenue des réunions mensuelles de coordination avec les AGF et les Responsables des Services fonciers déconcentrés
- Le suivi par correspondance : souvent utilisé pour les situations d'urgences qui requièrent des interventions immédiates
- Les visites échanges entre les Guichet du Lac, mais aussi des échanges avec les autres sites
- L'accueil des usagers au bureau de CFA pour des informations conseils

2.2.2 Appui à la création des guichets fonciers

Les demandes d'appui à la création des guichets fonciers se sont montées en flèche à partir de 2007 année à partir de laquelle l'organisation annuelle de la journée foncière des communes a commencé.

L'appui du Projet a concerné l'installation et au démarrage du guichet y compris la formation des AGF. Soit une prise en charge de 6 mois de formation initiale + 6 mois d'accompagnement.

De 2008 à 2010, 21 nouveaux guichets ont été installés. La formation de la 3ème promotion des AGF a été réalisée en 2009. Cette promotion a regroupée 22 AGF qui son actuellement en activités au niveau des 19 guichets installées en 2009 et de 2 autres en 2010.

Tous les guichets appuyé ont bénéficié de :

- ✓ Un lot de mobiliers de bureau : 1 Armoire en bois, 1 table de bureau, 2 Bancs, 4 tabourets
- ✓ Un panneau d'affichage
- ✓ Un kit terrain : 1 Vélo tout terrain, 1 GPS, 1 Boussole clisymetre , 1 décamètre, 1 planchette de dessin, 1 Sac à dos, 6 jalons
- ✓ un cachet sec
- ✓ un lot de fournitures de bureau : 2 Registres, des chemises, des rame des papiers, stylos, crayons, colle de bureau, paire de ciseaux, diverses formulaires de procédures,...

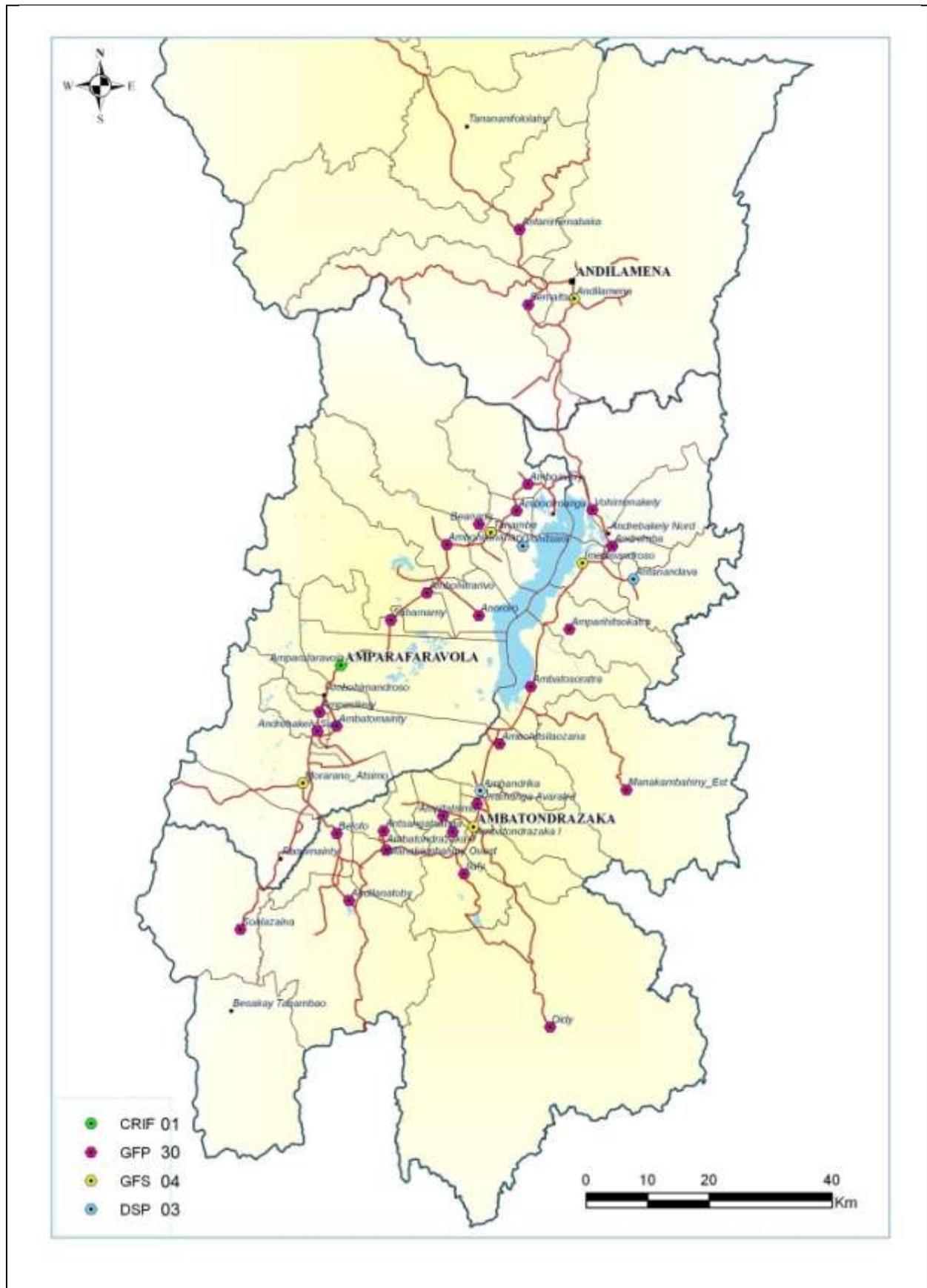
Des appuis ont été proposés à la commune de Ranomainty depuis 2009 pour régulariser l'installation de son Guichet foncier que la Commune a créé sans aucun appui extérieur vers 2007. Cependant la commune a préféré abandonné complètement son guichet qui aurait pu servir de « nouveau modèle » pour la réforme foncière.

De 2011 à 2013, Toutes les communes non équipées en guichet ont été informées sur la possibilité de mise en place d'un guichet foncier. Les deux éditions de la journée foncière en 2011 et en 2012 auxquelles toutes les communes des trois Districts ont participé, les réunions d'information organisées au niveau des Districts en partenariat avec le Tribunal, les Responsable TOPO/Domaine étaient des occasions de large diffusion des informations.

Deux nouvelles Communes ont manifesté leur intérêt pour l'installation d'un guichet :

- **Morarano Chrome** : le processus de mise en place du guichet a été entamé dès Juin 2013. La Commune a bénéficié du financement du JICA dans le Cadre du Projet PRODAIRE.
- **Ambandrika** : La Commune a contracté directement avec CFA pour la mise en place et le suivi de son guichet. Le contrat de délégation de Service pour la gestion foncière a démarré en août 2011.

Carte 6 : Dispositif de gestion foncière en 2008-2013 : 38 guichets fonciers



Graphique 25 : Guichets fonciers mis en place

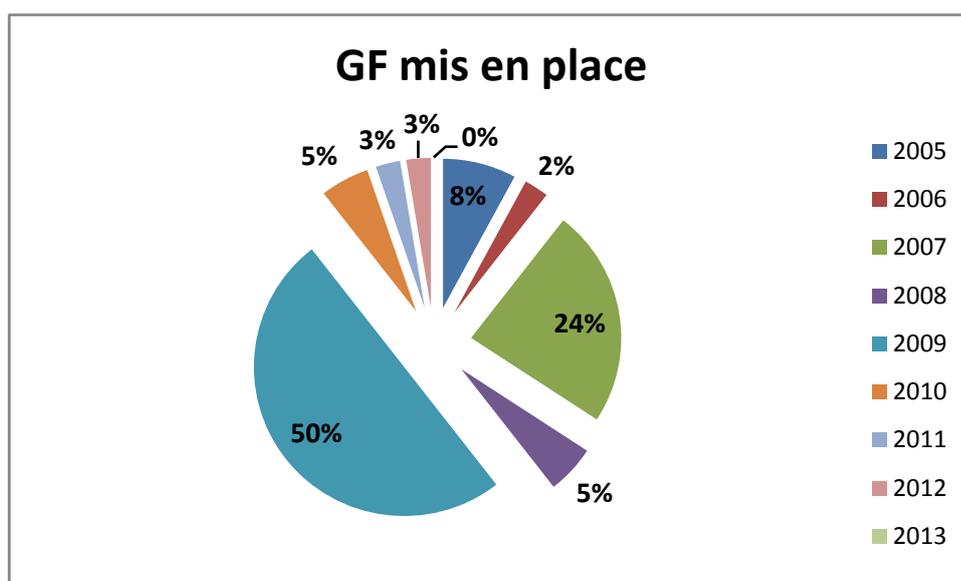


Tableau 23 : Evolution du nombre de GF et AGF

Année	GF mis en place	AGF formés	AGF opérationnels	AGF démissionnaires
2005	3	5	3	0
2006	1	0	2	0
2007	9	19	18	1
2008	2	0	0	3
2009	19	22	21	2
2010	2	0	0	1
2011	1	0	0	5
2012	1	4	4	3
2013	0	0	0	1
TOTAL	38	50	48	16

2.2.3 Suivi appui conseil des guichets

Toutes les communes équipées de Guichet ont bénéficié de l'appui conseil de CFA. Le mandat des CFA dans le cadre de son contrat était d'appuyer les communes pour faire en sorte que les guichets respectent les dispositions en vigueur et délivrent des certificats fonciers. Ainsi :

- Toutes les procédures engagées au niveau des 30 guichets fonciers opérationnels ont été vérifiées. Ici, un certain nombre de problèmes a été identifié entre autres, l'omission de quelques écritures dans les registres, la délivrance de certificat sans validation du registre par le maire. Certaines communes (Ambatondrazaka, Manakambahiny Est, Tanambe, Ambohitrarivo) à défaut de mise à jour à temps des registres, les demandes ne sont pas enregistrées chronologiquement. Les AGF ont été accompagnées dans la remise en ordre de ces problèmes.

- Quelques difficultés majeurs ont été généralisées et qui ont poussé CFA a organisé des séances de renforcements de capacité :
 - Sentence arbitrale : certains dossiers sont bloqués car le circuit de régularisation de litige n'a pas été maîtrisé. Par conséquent une formation en sentence arbitrale a été organisée avec le tribunal en novembre 2012 au profit des AGF, Maires, et Conseillers.
 - Correspondance administrative : les AGF ont des difficultés à garder la trace des échanges et correspondances qu'ils effectuent dans le cadre de leur fonction.
- Quelques cas problèmes techniques ont été également recensés et auxquels les responsables des Services techniques concernés ont été sollicités à apporter leurs appuis.
 - Les Réserves Indigènes : 17 réquisitions de RI ont été annulées par voie de décret N° 2006-171 pendant l'interprétation du décret diffère d'un Responsable à l'autre.
 - Les anciens titres à grande superficie,
 - La transformation de certificat en titre foncier,
 - La difficulté d'identification de titres dans le PLOF, ...
- Les guichets ont été appuyés dans le renouvellement et la formation des membres des commissions de reconnaissances locales. Cette opération a été réalisée avant le mois de juillet 2012.
- Des réunions de coordination mensuelles ont été organisées. Elles ont permis de renforcer la coordination des activités foncière, la relation avec les Service fonciers déconcentrés, le partage des expériences et notamment la résolution des difficultés rencontrées.
- CFA ont appuyés les communes dans l'édition des certificats fonciers. En effet, aucun CRIF n'est opérationnel dans la Rive Ouest du Lac et dans le District d'Andilamena. Les Guichets foncier papier dans ces communes éditent leurs certificats aux CFA. Ici, CFA jouent le rôle de CRIF prestataire.

2.3 Les résultats

2.3.1 Gestion foncière décentralisée

Les guichets fonciers ont délivré jusqu'à présent 3623 certificats fonciers dont 2305 ont été émis dans le cadre la deuxième phase. Le rythme des guichets est relativement faible, car en moyenne, un guichet reçoit difficilement 3 demandes par mois. Le rythme moyen de délivrance de certificat est de 1 à 2 certificat/guichet/mois.

Tableau 24: Résultat global des guichets par rapport aux prévisions

Période	demandes			certificats		
	prévisions	réalisation	taux réalisation	prévisions	réalisation	taux réalisation
2005-2008	3000	3396	113%	2000	1318	66%
2008-2013	5000	3 901	78%	5000	2 305	46%

De 2005 à 2008, les résultats ont été fortement marqués par l'intensité de l'appui au guichet laboratoire. Les résultats d'Amparafaravola ont dominé l'ensemble de la période.

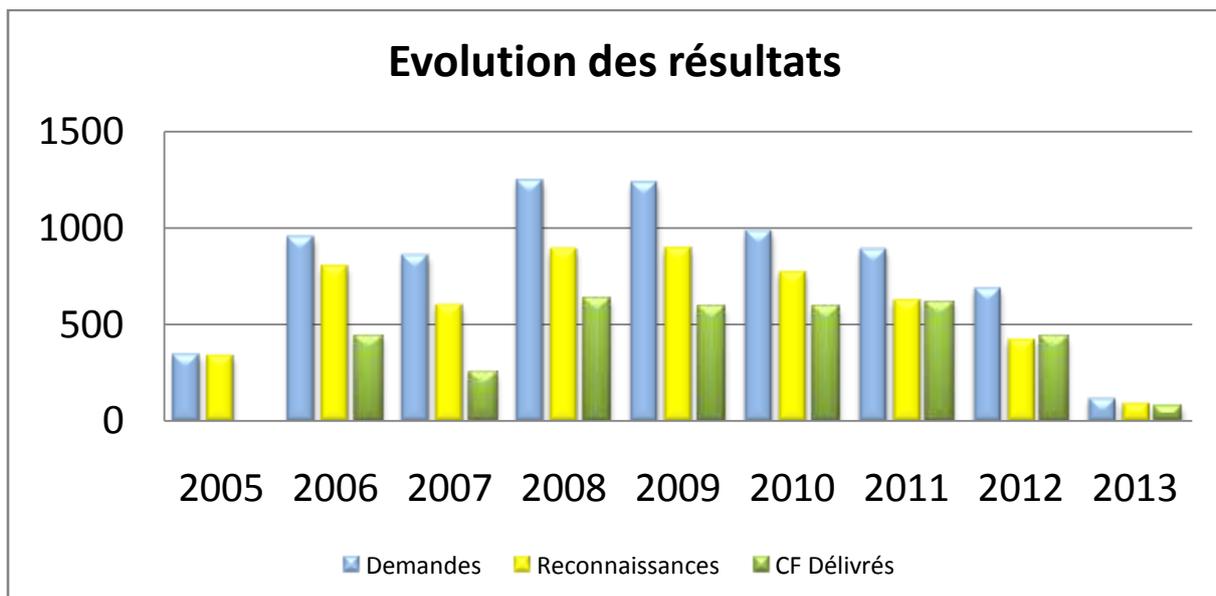
- Les demandes ont dépassés la prévision en raison notamment du dynamisme des membres des ZGC en 2005-2006.
- Les certificats n'ont pas atteint l'objectif fixé car bon nombre de paysans se sont sentis sécurisés après la reconnaissance de leurs parcelles

De 2008 à 2013, malgré l'explosion du nombre des guichets fonciers mis en place, les résultats n'ont pas augmenté. Au contraire, ils ont baissé d'année en année après avoir atteint leur sommet en 2009. Ici, on voit bien que la volonté des communes à mettre en place le service était réellement présente mais la crise politique a entravé le dynamisme aussi bien au niveau des responsables communaux que des usagers. D'où, le ralentissement du rythme des guichets.

De plus, aucune législation n'oblige les Malagasy à recourir à la sécurisation foncière. Par conséquent, les usagers ne certifient que les parcelles exposées au litige et celles prévues pour être vendues.

Cette pratique a été confirmée par les enquêtes foncières réalisées par CFA en 2009-2010. Les demandeurs potentiels de certificat foncier sont, en premier lieu les « *vahiny* » ou « *mpiavy* ». En second lieu viennent les héritiers.

Graphique 26: évolution des résultats des guichets fonciers



Dans son ensemble, 31 guichets fonciers dont 1 en partenariat avec le Projet JICA, ont pu bénéficier de l'appui de CFA jusqu'en 2013. 6 guichets fonciers sont en cessation d'activités notamment à cause de la démission des AGF qui n'ont pas touché de salaire pendant plusieurs mois.

Tableau 25: Etat de fonctionnement des guichets

Période	GF mis en place	GF capable de fournir de service	GF incapable de fournir de service	
2005-2008	15	13	2	Ampasikely en 2008 Andromba en 2008
2008-2013	23	19	4	Ambatosoratra en 2009 Bejofo en 2011 Beanana en 2011 Sahamamy en 2011

NB : Toutes les Communes en cessation de service ont été approchées. La délégation de service a été proposée pour reprendre les activités mais les communes citées précédemment n'ont pas adhérer à la démarche.

Les communes suivantes ont pu reprendre leurs activités grâce à la collaboration avec CFA :

- Tanadava : activités interrompues en 2008, DSP en 2011
- Vohitsata : activités interrompues en 2011, DSP en 2011
- Ambodimanga : activité interrompues en 2009, DSP en 2012

2.3.2 Modernisation des services fonciers déconcentrés

2.3.2.1 Appui au Service des Domaines

2.3.2.1.1 Base de Données Foncières :

A partir de 2009, une refonte totale de la base de données foncières s'est avérée nécessaire. Le Projet, par son volet foncier externalisé, a conçu une nouvelle version de la BDF développée avec windev et my SQL. Cette version est plus performante et intègre désormais toutes propositions de modifications émanant des opératrices de saisie et du Conservateur. La base inclut également des fonctions automatiques de requêtes telles que édition des certificats d'immatriculation et de situation juridique, édition de divers bordereaux, sélections des informations foncières avec diverses objet (Titres par Commune, les diverses transactions, ...)

La version finale de la BDF a été installée en mars 2012, cependant des améliorations ont été apportées suite à la découverte de nouveaux besoins au cours de la saisie et l'exploitation de la BDF.

Depuis la mise en place de BDF en 2006, 3 Chefs Circonscriptions et conservateurs des Domaines se sont succédés, ce qui n'a pas facilité les procédures de validations des dossiers saisis. La synthèse des opérations effectuées est livrée dans le tableau ci-après.

Tableau 26: Détail d'avancement du travail des opératrices de saisie à la date du 27 Mai 2013

Période	Inventaire dossiers affaires	Nouvelle saisie TF			MAJ TF			Annulation Titres	Validation Titres	Transfert de dossiers au BIF
		Nb TF	Nb Bordereaux	Nb Propriétaires	Nb TF	Nb Bordereaux	Nb Propriétaires			
Cumul 2009-2011	24238	716			6634			5	881	22
Cumul 2012	2953	615	85	116	2090	4101	8303	0	0	0
Cumul 2013	0	92	112	145	304	587	970	0	0	0
TOTAL GENERAL	27191	1423	197	261	9028	4688	9273	5	881	22

- ✓ 10451 titres sont actuellement enregistrés et à jour dans la BDF sur les 12000 existants.
- ✓ 881 titres ont été validés par les deux précédents Chefs de Circonscription
- ✓ 7 Certificat de Situation juridiques ont été édités à partir de la BDF.

Néanmoins, il nous paraît urgent dans la suite de :

- Poursuivre la saisie de 1500 titres restant
- Poursuivre la mise à jour des titres déjà stockés dans la base
- Former le nouveau Chef et son adjointe à la manipulation de la BDF et au processus de validation des données enregistrées
- Relancer le processus de validation des données
- Exploiter la BDF
- Mettre la BDF en relation avec les données du PLOF au niveau de la CIRTOPO
- Poursuivre l'inventaire des dossiers affaires pour distinguer les dossiers actifs et les classer par la suite.

Une amélioration de la BDF a été proposée par le nouveau Chef de Circonscription. Il s'agit d'intégrer dans les modèles de certificat d'immatriculation et de situation juridique les informations concernant les cartes d'identités du dernier ayant droit inscrit. La proposition a été déjà intégrée dans la BDF

Afin de pouvoir entamer la validation, une séance de formation a été organisée le 21 et 22 juin 2013 pour le Chef de circonscription et son Adjointe. Un planning de validation sera conçu à l'issue de cette formation.

2.3.2.1.2 Aménagement de l'archive

2.3.2.1.2.1 Mise en place du mobilier d'archivage

Le tableau ci après montre quelques points de repères clé pour la réalisation de ce travail

Tableau 27 : Référence aménagement CIRDOMA

Date	Activités	Observation
17 mars 2012	Appel à manifestation d'intérêt pour la commande et l'installation des modules d'archivage	Offre infructueuse, décision de commission de relancer l'AMI
07 avril 2012	Relance de l'appel à manifestation d'intérêt	- Offre infructueuse - mobilier et fournisseur non disponibles à Madagascar
05 juin 2012	Autorisation de passer les commandes du mobilier et des fardes en gré à gré	
01 juillet 2012	Validation du plan d'aménagement	Plan approuvé par le Chef CIRDOMA
26 juillet 2012	Commande des mobiliers chez PROSTOK OI (Etagères métalliques)	LC N° N° 26/SF/CSA/BV Lac II pour un montant de 9727,82 €
24 septembre 2012	Commande de 16675 fardes chez SODIM	LC N° 28/SF/CSA/BVLac II pour un montant de 117.676.476 ariary TTC
12 septembre - 05 octobre 2012	Réalisation des travaux préliminaires à l'installation des modules d'archivage	- rénovation des Installations électriques - rénovation des installations du réseau d'ordinateurs - réhabilitation des murs et dallages
04 janvier 2013	Arrivée des modules de classement	Mobiliers livrés au magasin de stockage du projet
7-10 janvier 2013	Installation des modules de classement	- déménagement des dossiers fonciers - Désinstallation des anciens mobiliers de classement - Installation des nouveaux modules d'archivage
25 janvier 2013	Arrivée des fardes	Fardes livrés directement à la CIRDOMA, stocké dans une pièce libre du logement
30 janvier 2013	Début du reclassement des dossiers fonciers	- Réunion de travail pour mise au point sur la méthodologie, le programme de travail et les diverses instructions - Mise au point sur l'inauguration
19 mars 2013	Remise officielle des travaux	- Cérémonie inaugurale - Démonstration BDF
	Commande de 3325 fardes supplémentaires	- Même fournisseur : SODIM - LC N° 10/CFA/2013
26 avril 2013	Livraison des fardes supplémentaires	- Livré au Service

L'aménagement des archives a nécessité un réaménagement complet des installations des réseaux électriques (installation d'une prise de terre, installation d'unité de contrôle, un tableau électrique abritant différents disjoncteurs, Installation de prises étanches, installation de diverses sources de lumières, installation de détecteurs de présence dans la salle d'archives), et informatique (installation des points d'accès à toutes les prises réseaux : Switch à 24 ports à Gigabit Ethernet, installation de

Routeur/point d'accès Wifi pour un accès sans fil, changement des cartes réseaux existants par des cartes Gb (lan) et une remise en état des murs et dallage

Le Service a dû fermer pendant plus d'un mois car les agents ont participé dans le démontage des anciens rangements notamment la manipulation des dossiers. (Vérification, classement, ficelage, déplacement)

L'installation des nouveaux mobiliers de rangement n'a duré que deux jours. Le travail a été conduit par un spécialiste à l'installation des modules mandaté par le fournisseur. Il a été appuyé par une équipe locale.

40 modules ont été ainsi installés dont :

- ✓ 18 modules de 1 m et 16 modules de 1,25 m soit 34 modules pour le classement des dossiers foncier. Chaque module contient 8 étagères
- ✓ 6 modules de 1m pour le classement des livres fonciers. Chaque module contient 3 étagères

2.3.2.1.2.2 Mise en œuvre du classement vertical :

La mise en œuvre du classement a été réalisée intégralement par le service. Elle a donné les résultats suivants :

- **Classement des livres fonciers** : tous les livres fonciers sont rangés verticalement dans les rayonnages, coté droite de la grande salle d'accueil. Les livres sont condensés dans les trois rangés du premier rayonnage. Par conséquent leur manipulation s'est avérée difficile parce que les livres sont trop serrés de plus,
- **Classement des dossiers titrés** : 12000 dossiers fonciers sont classés dans la salle d'archive. Ils sont classés par ordre chronologique à raison de 5 à 10 dossiers par farde. Ce classement facilite déjà la consultation des dossiers. cependant, le problème d'usure des dossiers au cours de manipulation n'est pas réglé car il fallait encore sortir une pile de dossiers pour en consulter un.
- **Classement des dossiers affaires** : environ 26000 dossiers affaires sont classés, dans la salle d'accueil, par district et par ordre chronologique. Aucun tri n'a été effectué avant le classement. Par conséquent des dossiers inactifs occupent une grande partie du rayonnage.

2.3.2.2 Appui à la modernisation de la Circonscription Topographique d'Ambatondrazaka

2.3.2.2.1 Elaboration des PLOF

Vers la fin de la tranche ferme du BV Lac II, le processus de validation des PLOFs ont montré un décalage assez important entre titres reportés au PLOF et titres inventoriés. Un travail complémentaire de report²⁶ avait justifié le prolongement du contrat du SIGiste mis à la disposition du Service. Ce travail a dû porter notamment sur la récupération auprès du service des domaines des plans individuels des titres qui ne figurent pas encore sur les plans de repérages et leur traitement avant de les intégrer dans le PLOF.

Les communes pour lesquelles les PLOF ont été établis et numérisés, ont reçus, selon l'équipement de leur guichet (informatisé ou « papier ») des exemplaires de ces PLOFs, soit sous forme de fichier

²⁶ Cf. Annexe planning des travaux d'élaboration PLOF

numérique et tirages papier, soit seulement sous format papier (en deux exemplaire, un de références devant rester dans le bureau, un autre devant servir pour les activités sur le terrain.

En 2008, un état des lieux des dossiers et plan au Service a été effectué.

181 plans de repérage ont été inventoriés dont 166 déjà scannés. Ces plans scannés englobent 65 plans des grandes propriétés individuelles qui sont aussi considérés comme plan de repérage en raison de leur échelle et des détails s'y trouvant.

Au niveau du Service, les fichiers des plans scannés restent inexploités faute de logiciel de traitement et de personnel adéquats.

Les copies de ces plans ont été envoyées aux guichets respectifs avec des cartes FTM au 50000ème et 100000ème pour leur servir de PLOF papiers. La version informatisée de PLOF issue de la digitalisation des Plans avec la table à digitalisation ont été mise à disposition des guichets informatisés.

Dès 2009, les AGF ont signalé un certain nombre de blocage par rapport à l'utilisation de ces « PLOFs ».

Des missions de recadrage et de mise en œuvre de nouveau processus d'élaboration de PLOFs ont été mises en œuvre à partir de février 2010. Les missions ont recommandé, entre autres, de :

- Recruter un SIGiste, et de le mettre à la disposition du Service pour refaire le PLOF en commençant par le géoréférencement des plans scannés au 20000e et 50000e.
- Doter le service d'un logiciel ArcGIS et établir un programme de formation du Logiciel pour les agents du Service

Le SIGiste a été identifié en mars 2010 et a commencé l'élaboration du PLOF. Un essai de validation des PLOFs a été organisé en mars 2011. 4651 titres sur les 9600 existants au niveau du Service ont été reportés dans le PLOF à l'issue du traitement des Plans de repérage déjà scannés au niveau du Service. Les PLOFs n'ont pas été validé, mais plutôt un processus de mise à jour a été recommandé.

Tableau 28 : Résultats PLOFs au 31 mai 2013

<i>Période</i>	<i>Prévision report</i>	<i>TF reportés sur PLOF</i>	<i>% report</i>	<i>Prévision validation</i>	<i>PLOFs validés</i>	<i>% validation</i>	<i>Plofs imprimés</i>	<i>Plofs livrés</i>
Date T0 (Mars 2011)		4651						
Cumul 2011	3109	2470	79%	31	26	84%	13	0
cumul 2012	2265	1422	63%	6	9	150%	16	24
Cumul 2013	0	216	0	0	0	0	4	9
TOTAL	5374	4108	76%	37	35	95%	33	33
TOTAL TF reportés sur PLOF		8759						

Le processus d'élaboration de PLOF a été poursuivi. Un planning d'activités a été convenu avec le Service. Les PLOFs ont été validés et remis aux communes au fur et à mesure de l'avancement du processus.

L'élaboration du PLOF pour toutes les Communes est pratiquement terminée. Le Service est actuellement en cours d'effectuer les dernières vérifications et contrôle qualité en vue de la validation des trois PLOFs restants.

- ✓ 37 PLOFs communaux ont été initialement prévu (pour les communes appuyées)
- ✓ 40 PLOFs ont été réalisés car certains PLOFs des communes non appuyées ont été effectués d'office suite à l'élaboration des PLOFs des communes avoisinantes. C'est le cas des communes d'Andilana Nord, de Vohimena et de Morarano Chrome.
- ✓ 37 sont déjà validés. Les PLOFs des Communes d'Ambatomainty, Ambatondrazaka Urbaine et Ambatondrazaka Suburbaine sont en cours de validation.
- ✓ 33 PLOFs version papier ont été livrés aux communes.

Le Responsable en SIG de CFA a participé dans le rétablissement de la Nouvelle Aire Protégée. En tant que responsable du PLOF, il a été désigné par le Chef Régional du Service topographique pour représenter ledit service dans tous les processus de délimitation de la NAP. Il a participé à toutes les réunions préparatoires et aux descentes sur terrain pour les levés. Il est chargé, par la suite, d'intégrer dans les PLOFs communaux la nouvelle délimitation.

Tous les PLOFs format A1 ont été achevés (80 cartes pour affichage dans les bureaux des guichets) pour toutes les communes d'intervention. La version électronique est disponible au Service et à CFA tandis que les versions papiers ont été déjà livrées aux communes.

La formation pour le transfert de compétence a démarré le 22 avril 2013. 4 agents et le Chef de Service poursuivent la formation. La formation est prévue pour un mois à raison de deux séances par semaines mais vu le volume des choses à apprendre, le Service a décidé de consacrer tout l'après midi à la formation. Les détails de la formation dispensée se trouve dans l'annexe 2, Rapport PLOF.

2.3.2.2.2 Sécurisation et aménagement du Service TOPO

L'importance des dossiers conservés au niveau du service et la valeur des matériels dotés au service pour la réalisation des PLOFs ont justifiés le financement par le Projet du renforcement de la sécurisation du bureau.

Les travaux ont été prévus au mois d'Août mais la réalisation n'était pas possible qu'au mois de décembre à cause du désistement du confectionneur qui a eu le marché. Le Service a dû consulter un autre confectionneur.

- ✓ Les 3 portes principales ont été changées par des portes métalliques.
- ✓ Toutes les fenêtres ont été renforcées et 6 grilles de protections ont été installées.
- ✓ Les peintures intérieures et extérieures ont été retouchées

- ✓ L'installation des réseaux d'ordinateurs pour le poste client a été effectuée. Cependant l'installation de l'ordinateur prévu pour la consultation publique des PLOFs n'est pas encore effectuée car cet ordinateur servira encore pour la formation.

A la fin du projet, il est plus simple de se référer à l'état des lieux tel qu'il a été établi le mardi 19 mars 2013 à l'occasion de la journée dite de « Clôture des travaux de modernisation », dont le libellé ne traduit que mal l'enjeu : permettre une gestion foncière aussi bien déconcentrée que décentralisée !

A l'occasion de cette journée, une restitution complète des travaux a été présentée et discutée, complétée par deux moments très importants, d'une part, la visite du service topographique rénové, avec la remise de leurs PLOFs aux communes qui ne les avaient pas encore reçus, d'autre part, la visite du Service des Domaines et de la Conservation foncière, avec l'inauguration, si on peut s'exprimer ainsi, de nouveaux aménagements de rangement des archives, livres fonciers et dossiers fonciers. Les participants ont pu constater que les deux services étaient dorénavant organisés, fonctionnels, modernisés, leurs archives réhabilitées (pour l'essentiel, à l'exclusion bien sûr des documents détruits ou totalement disparus), que les agents pouvaient répondre aux demandes plus facilement. L'ensemble des archives a été numérisé et constitué en banques de données spécifiques. Les plans de repérage ont désormais des coordonnées qui permettent de situer effectivement les terrains. Autrement dit, grâce à l'intervention du Projet, les services déconcentrés sont désormais en capacité d'être de véritables acteurs dans la nouvelle politique foncière et notamment de collaborer effectivement avec les services fonciers communaux, plus particulièrement pour la gestion des PLOFs, eux aussi numérisés et pour lesquels des échanges réguliers d'informations sont effectués.

Outres ces résultats rapportés, le projet avec les CFA ont pu produire :

- ✓ Une fiche technique relative à la reconnaissance locale
- ✓ Des outils d'intervention qui sont :
 - La mise en place d'une base de données foncières
 - La mise en place d'un guichet foncier
 - Le suivi d'un guichet foncier



Photo 5 : Ambatondrazaka ; la conservation foncière au début du Projet (Photo AR, 2004)



Photo 6 : Ambatondrazaka : la Conservation foncière à la fin du Projet (Photo AR 2013)

3 L'approfondissent du dispositif juridique et procédural

Diverses activités ont été menées d'une part, pour accompagner le processus de mise en œuvre des nouvelles procédures de la gestion foncière décentralisée, d'autre part, pour faciliter la compréhension, par les acteurs concernés, des implications des nouveaux dispositifs fonciers sur les textes législatifs et réglementaires régissant les ressources naturelles, renouvelables ou non.

3.1 Le travail d'accompagnement de la mise en œuvre de la gestion foncière décentralisée

Le travail effectué au Lac, notamment en profitant du dispositif d'appui régulier mis en place pour accompagner les services fonciers communaux, a permis d'élaborer progressivement une sorte de guide pratique de la gestion foncière décentralisée, permettant aux agents des guichets fonciers en place de trouver, dans la mesure du possible, et de manière aussi simple et compréhensible que possible, les réponses aux questions opérationnelles qu'ils pouvaient se poser. Ce document est disponible dans tous les guichets communaux accompagnés par les CFA, tel qu'il a été mis à jour et complété régulièrement comme on l'a indiqué plus haut.

Son utilité est claire dans la mesure où, bien évidemment, les formations dispensées, quelle que soit leur qualité, n'ont pu apporter des réponses à toutes les questions qui se posent. Les séances mensuelles de coordination dont on a traité plus haut ont donc aussi été l'occasion, sur un certain nombre de points, de fournir des réponses aux agents fonciers, mais aussi de compléter la documentation disponible. Cela a par exemple été le cas pour la question du contrôle de légalité des actes fonciers communaux, pour la question du degré de liberté du maire de signer ou de ne pas signer un certificat établi à l'issue d'une procédure conforme.

Le travail aurait mérité d'être finalisé mais cela devrait être fait dans le cadre d'une démarche nationale, tenant compte des autres documents similaires qui existent, pour arriver à un document unique, valable à l'échelle nationale, mais tenant compte de l'exigence de simplicité de lecture qui est une des conditions fondamentales de son utilité. Il conviendrait en ce sens d'y inclure toutes les notes techniques produites durant le projet sur un certain nombre de questions relatives à la gestion foncière confrontée à celle d'autres secteurs comme les mines ou la forêt ce qui sera évoqué ci-après, notes techniques mais surtout juridiques, permettant aux agents de mieux apprécier la cohérence entre diverses législations et celle foncière.

3.2 Les liens entre la gestion foncière et celle des autres ressources naturelles, renouvelables ou non

Comme déjà évoqué plus haut, le travail de ce qui va devenir au début de BV Lac 2 la cellule foncière du Lac Alaotra (CFA), inclut de multiples activités de mise en cohérence des réalités foncières et d'autres qui portent sur des domaines différents comme la forêt ou les mines.

Comme on le sait, les problèmes de frontières entre les différentes législations concernés qui partagent un point commun, celui de la nécessité de fixer les modalités d'accès au sol selon que celui-ci est l'objet principal ou simplement le support d'autres activités, sont souvent complexes. Pour illustrer le propos, si on parle de droit minier, il faut savoir que celui-ci, pourtant remanié en 2005 après la promulgation de la Loi 2005-19 portant statut des terres, ne tient pas compte du contenu de

celle-ci, ni concernant la disparition de la présomption de domanialité sur les terrains non titrés en vigueur depuis 1960, ni des nouvelles modalités permettant de certifier des « droits locaux ». Ces derniers dans le code minier sont encore appelés « droits de jouissance » et sont donc dotés d'un statut juridique qui ne les protège pas vraiment. Il était donc nécessaire de clarifier la lecture et l'utilisation du droit minier en expliquant comme le « lire » en tenant compte de l'évolution de la loi foncière. Cela a justifié la mise au point, dans le cadre du Projet, par l'équipe foncière, d'une note spécifique. Il en a été de même pour le droit forestier.

Il est important de souligner que ce guide a donc évolué, au rythme du projet et surtout des questions des agents, souvent posées lors de la réunion mensuelle de coordination organisé par la cellule foncière. Cette évolution a donc notamment consisté, comme on vient de l'expliquer, dans l'intégration de modules spécifiques, juridiques et institutionnels, notamment relatifs aux liens entre le droit forestier et le droit foncier, mais aussi entre celui-ci et le droit minier, sujet éminemment sensibles dans la Région Alaotra-Mangoro. Ces modules établis par le Consultant chargé de l'appui juridique et institutionnel, sur la demande de la Cellule foncière du Projet, incluent les références juridiques appropriées et ont toujours été élaborées après de longues discussions et concertations avec les Services déconcentrés régionaux compétents, Cadastre minier ou Service forestier par exemple, de manière à s'assurer que les indications données dans les notes pratiques correspondent bien à la compréhension des choses par les services responsables, partenaires naturels des agents des guichets fonciers communaux. Cela était d'autant plus important que ces différents acteurs sont appelés à collaborer sur le terrain, ne serait-ce que pour s'assurer de la validité des informations contenues dans les PLOFs communaux. Sur tous ces sujets, les notes ont été présentées et expliquées aux agents fonciers lors des journées de concertation mensuelles ou à l'occasion de journées spécifiques de formation complémentaires, animées généralement par la CFA et par des représentants des services concernés.

Autrement dit, le travail d'approfondissement de la compréhension juridique et institutionnelle de la réforme a toujours été conçu et mis en œuvre, dans le cadre du Projet, avec la double exigence de constituer une documentation spécifique appropriée, à la disposition des personnes intéressées, et d'assurer la formation nécessaire à la bonne compréhension par les acteurs concernés, de ces nouveaux documents de référence.

4 Une première évaluation de la nouvelle politique foncière à partir de l'expérience du Lac

Il peut paraître ambitieux de se livrer à une telle analyse. L'exercice mérite quand même d'être tenté. Il faudra pour ce faire mêler données acquises, images, impressions, intuitions aussi. Car il est sans doute trop tôt pour mesurer le travail accompli à défaut du chemin parcouru.

4.1 Appréciation d'ensemble

La situation de ce qu'il est convenu d'appeler le Foncier, dans la région du Lac, en 2004, lors de la première mission d'appui juridique et institutionnelle, était éminemment représentative de la situation nationale. Des services déconcentrés mal équipés, avec des archives quasiment inutilisables et voie

de détérioration avancée, des usagers en quête d'une sécurisation foncière véritable parcours du combattant, des conflits sur les terres aussi multiples que divers, des attentes de sécurité foncière mal exprimées mais constamment affirmées, tels étaient quelques-uns des éléments de cette situation.

Le paysage, en ce début d'année 2013 a radicalement changé. Comme on a pu le voir le 19 mars 2013, lors de la journée destinée à marquer la fin des opérations foncières, les services déconcentrés sont devenus opérationnels, les communes disposent pour la plupart d'entre elles de guichets fonciers capables de délivrer des certificats fonciers assurant une sécurité « relative » en attendant d'être transformés, si leurs détenteurs le souhaitent, en titres fonciers réputés marqueurs de sécurité « absolue », les différents acteurs de la société informés, pour un très grand nombre d'entre eux, des nouvelles modalités de la gestion foncière publique. Il faudrait y ajouter l'existence d'un capital de connaissances, d'expériences, considérable, matérialisé sous deux formes essentielles : les nombreux documents de toute nature produits durant l'existence du projet, mais aussi et peut-être surtout, la constitution d'une petite équipe née du projet, devenue la société CFA, capable d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle politique dans ses diverses dimensions, à commencer par celle de la formation. Un héritage important qu'il faut absolument faire fructifier ! Née en large partie des activités de son « laboratoire » du Lac, la nouvelle gestion foncière révèle des qualités mais aussi des défauts.

4.2 Des points positifs importants

Au rang des qualités, il faut absolument mettre en avant la possibilité désormais offerte aux usagers d'accéder plus facilement à la sécurité foncière, même si, pour l'heure, ils n'en exploitent pas toutes les valorisations possibles, du moins en terme de développement, que ce soit en zone rurale ou en zone urbaine. Le nombre des certificats émis depuis 2005 en est l'illustration. Certains critiques diront que le mouvement se ralentit, qu'il y a moins de demandes. Rappelons simplement, car ce n'est sûrement pas une simple coïncidence, que cette diminution est corrélative de l'évolution de la situation politique, dite de « Transition », depuis 2009, alors que le dispositif foncier communal commençait juste à s'étendre et à devenir opérationnel ; les communes ont été frappées budgétairement par cet état de fait et donc, leurs services communaux également. Rapprochons aussi ce nombre de certificats de celui des titres émis durant la même période ! Tenons compte aussi des attentes exprimées oralement et qui ne peuvent être satisfaites faute de ressources des principaux acteurs concernés, les paysans. Et, constatons aussi que, autre coïncidence, la production de titres s'est mise à augmenter, depuis 2009, fortement. Même si certains y voient le résultat d'actions « de promotion » menées par l'Administration foncière, il y a certainement un effet de « concurrence » qui a joué et qui continue de le faire. Au demeurant, dans la région du Lac, les appuis apportés aux services déconcentrés, nécessaires répétons-le encore une fois, pour la gestion foncière décentralisée, ont assurément facilité cette reprise de l'activité de ceux-ci.

Les visites des communes, celles des services déconcentrés, les discussions avec d'innombrables acteurs et usagers du foncier, attestent de ce bilan positif. La politique foncière nouvelle, si imparfaite soit-elle, est une réalité ; au demeurant, elle ne provoquerait pas tant de critiques si ce n'était le cas.

4.3 Des contestations discutables pour ne pas dire plus

La nouvelle gestion foncière, en particulier sous sa forme décentralisée, suscite un certain nombre de critiques, souvent des incompréhensions, qui sont de nature à la déstabiliser. Il paraît donc important ici de régler certains de ces problèmes.

4.3.1 Une réforme « importée »

Certains disent : une réforme « importée », voulue par des intellectuels, par des chercheurs. Le problème est que trop souvent ceux qui le disent ignorent ou veulent ignorer les réalités. Les besoins en sécurité foncière n'étaient pas un secret, loin de là. L'état des services chargés jusqu'en 2005 d'y répondre non plus, et les images témoignent, si il le faut, du délabrement, en particulier des archives foncières, qu'elles soient juridiques ou topographiques, pourtant éléments absolument nécessaires à cette gestion foncière. Il fallait donc agir. Les tentatives dans les années 80 et 90 pour améliorer cette situation ont toutes échoué, quel que soit le prix consenti, souvent par des Partenaires techniques et financiers.

Le débat sur la réforme foncière s'entendait, dès l'année 2000, sur un point, celui de la nécessité d'agir, à défaut d'accord sur les modalités de cette action, certains soutenant une nouvelle fois le renforcement des services existants, d'autres affirmant que le problème était plus profond et que le système devait être complètement révisé. Cette perception de la nécessité d'un changement devait se renforcer progressivement au début des années 2000, concrétisée dès 2003 par une loi fort « discrète » (on a évoqué celle-ci plus haut, en même temps que son décret d'application qu'il fallait lire pour en mesurer les conséquences), qui peut être considérée comme une sorte de « racine » de la réforme de 2005. Celle-ci est donc fort logiquement, par-delà son côté audacieux concrétisé par la gestion foncière décentralisée, exposée à la critique depuis sa validation dans la Lettre de politique foncière de 2005.

4.3.2 La critique de la gestion des guichets fonciers

Beaucoup de critiques portent aussi sur les guichets, leur fonctionnement, les certificats émis dans des conditions parfois « incertaines » pour ne pas dire plus. Là encore, quoi d'étonnant. Il s'agit d'une nouvelle manière de travailler, et même si on parle de gestion foncière décentralisée, il ne s'agit pas du transfert d'une compétence mais de la création d'une compétence nouvelle. Aucune expérience en la matière, même dans les pays qui depuis la fin des années 90 se sont lancés dans des réformes plus ou moins proches. Il a fallu tout inventer, tout tester, avec des réussites et des échecs, pour que la nouvelle politique devienne réalité. Le Projet a joué en toute cette dimension expérimentale un rôle essentiel.

Et de surcroît, comme l'auteur de ces lignes a eu l'occasion de le constater à maintes reprises, beaucoup de problèmes viennent, en la matière, de l'absence d'information institutionnelle et juridique d'acteurs publics qui devraient pourtant l'avoir. Un bon exemple est celui de la question du contrôle des actes des communes dans le cadre de l'exercice de leur nouvelle compétence foncière. De nombreuses personnes soulignent qu'aucun contrôle n'est possible puisque la loi foncière n'en dit rien. Il s'agit là, évidemment, d'une absurdité juridique. Pour leurs actes fonciers, les communes sont

évidemment soumises aux mêmes modalités de contrôle que pour leurs autres actes. Autrement dit, il faut se référer aux textes relatifs à la décentralisation, aux communes ; les dispositions qu'ils contiennent en matière de contrôle sont de droit commun et s'appliquent aussi, bien évidemment, aux actes fonciers.

Ce contrôle de légalité (vérification de la conformité de l'acte au dispositif légal en vigueur), exercé par le représentant de l'Etat (en l'occurrence, pour les communes, le Chef de district, donc une autorité relativement proche), peut (et devrait) être exercé aussi bien sur les délibérations créant le guichet que sur celles relatives aux modalités de fonctionnement de celui-ci, ou encore sur les décisions du maire pour convoquer une reconnaissance, sur la création et la signature des certificats. Et on rappellera aussi que ce contrôle, pour les questions relatives aux finances et aux questions patrimoniales, s'exerce a priori ; autrement dit, lorsque le budget incluant le coût et les recettes du guichet est voté, il ne devient exécutoire qu'après avoir été validé.

4.3.3 La polémique non fondée sur la valeur du CF au regard du TF

Parmi les nombreuses rumeurs, parfois destinées à disqualifier les certificats fonciers, figure celle selon laquelle le certificat ne constituerait pas une véritable garantie du droit de propriété foncière. Cette affirmation est évidemment absolument non fondée. D'abord au regard des textes. Ceux-ci sont clairs ; le certificat foncier établit le droit de propriété jusqu'à preuve contraire en justice ; autrement dit, il s'agit bien d'un titre légal reconnaissant au profit de son titulaire le droit de propriété sur son bien foncier, sous réserve bien sûr que celui-ci ait été établi conformément au processus fixé par la loi. La seule contestation peut être faite une décision de justice passée en force de chose jugée, autrement dit non susceptible d'être remise en cause par un appel voire par un recours en cassation.

Cette situation juridique n'a rien d'extraordinaire ni de réducteur. On doit rappeler ici que sur une bonne partie de la planète, à commencer par la majeure partie des pays dits développées, c'est de cette manière que s'établit le droit de propriété foncière et que le titre foncier, selon le modèle Torrens, si « réputé », n'est pas uniformément appliqué ; on le trouve surtout au demeurant dans des pays qui ont connu une présence coloniale ; il devait servir à garantir les droits fonciers des colons dont l'Administration coloniale mesurait bien évidemment la fragilité dans un contexte où la majeure partie des détenteurs fonciers, les « indigènes », disposaient de leurs propres droits, et étaient donc susceptibles de contester les attributions de leurs terres faites à des étrangers, au mépris des règles coutumières.

Par ailleurs, il faut rappeler aussi que le titre foncier, réputé un peu rapidement inattaquable, ne l'est pas complètement, en particulier à Madagascar, où ne sont qualifiées d'inattaquables que les informations juridiques établies lors de la création du titre. Sans compter qu'il existe d'autres limites, par exemple la possibilité, selon un texte de 1974²⁷, de permettre une prescription acquisitive sur un terrain titré pour défaut de mise en valeur.

²⁷ - Ordonnance 74-021 du 20 juin 1974, abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 62-110 du 1^{er} octobre 1962 sanctionnant l'abus de droit de propriété et prononçant le transfert à l'Etat des propriétés non exploitées

4.3.4 L'affirmation non conforme à la loi de la nécessité de passer désormais par le CF pour avoir un TF

C'est là un autre point de vue, trop souvent réaffirmé, que celui selon lequel depuis la loi de 2005, mais surtout depuis celle de 2006, les usagers seraient obligés de passer par le certificat pour obtenir un titre foncier. Autrement dit, à partir du moment où la présomption de domanialité a disparu, c'est celle de propriété foncière privée non titrée qui s'y substituerait. Autrement dit, à partir de là, il faudrait nécessairement en passer par la certification, quitte à transformer ultérieurement le CF en titre foncier comme cela est légalement prévu, et avec pour corollaire l'impossibilité de demander directement un titre foncier.

Cela est juridiquement faux, car si c'est bien la présomption de propriété qui peut jouer, elle n'est pas forcément privée car les acteurs publics bénéficient du même droit, et elle n'est pas forcément non titrée, les usagers pouvant requérir aussi bien un titre foncier qu'un certificat foncier, selon leur choix.

L'argument utilisé par les tenants de la thèse de la présomption exclusive de propriété non titrées consiste dans *l'article 33 de la Loi 2005-19*. Ce texte, juridiquement, précise ce que sont les terrains détenus en vertu d'un droit de propriété non titré, ceux qui sont donc susceptibles d'être l'objet d'un certificat foncier. Concrètement, il inclut donc tous les terrains qui peuvent être visés par la présomption de propriété privée, et il ne définit en aucun cas, le champ d'application exclusif de la certification. Celle-ci est une possibilité comme en dispose le texte en précisant bien que les modes de détention qui s'y exercent « *sont susceptibles d'être reconnus comme droit de propriété par un acte domanial* », et en aucun cas que les modes en question « devraient être ». C'est une faculté qui est offerte aux détenteurs, lesquels peuvent aussi, s'ils le souhaitent, recourir à l'immatriculation comme cela est indiqué à l'article 23. Au demeurant, les travaux du Comité de rédaction qui a élaboré le projet de la future loi de 2005 ont été très clairs sur le sujet ; il convenait d'offrir une option entre le CF et le TF, les usagers, selon leurs intérêts, devant pouvoir choisir entre l'un ou l'autre instrument.

4.4 De véritables points d'interrogation

4.4.1 La sous-estimation de la portée de la suppression de la présomption de domanialité

On peut remarquer d'ailleurs qu'une des grandes innovations de la réforme, la suppression de la présomption de domanialité sur tous les terrains non titrés, n'a guère fait l'objet de commentaires, alors même qu'elle était sans doute le point le plus important de la nouvelle loi de 2005, ouvrant la porte à toutes les autres innovations.

Elle a eu pour effet d'inverser totalement le regard juridique sur le droit foncier. Tous les terrains non objet d'un statut particulier (domaine public, aires protégées et autres, terrains titrés), sont désormais considérés comme présumés relevant de la propriété foncière ; et si l'Etat peut démontrer le contraire à l'issue d'une procédure ad hoc permettant d'établir que le terrain est totalement et effectivement vacant et sans maître, l'effet de cette démonstration sera de rattacher le terrain concerné à son

domaine privé, donc de le soumettre au régime de la propriété foncière, en l'occurrence obligatoirement immatriculée.

Autrement dit, ce qui existe désormais, c'est une présomption de propriété foncière, laquelle peut permettre aux détenteurs de droits fonciers, de faire constater ceux-ci soit par des titres, soit par des certificats, en fonction de leurs choix et de leurs moyens, mais aussi des modalités juridiques et pratiques de leur détention. Seule exception, les acteurs publics qui, pour les biens rattachés à leur domaine privé, sont tenus de les faire immatriculer au Livre foncier et donc d'avoir un titre foncier ; cette obligation fixée par la Loi concernant le domaine privé, s'applique, en vertu de la même Loi, mutatis mutandis, aux autres acteurs publics à commencer par les collectivités décentralisées.

En résumé, cette nouvelle position de principe devrait normalement être située dans une politique foncière dans laquelle les choix fonciers seraient fondés sur une régularisation maximale des situations foncières privées incertaines et elle devrait justifier que la régularisation des terrains titrés au nom de colons aujourd'hui partis, ou de grands terrains relevant de l'Etat (notamment suite aux nationalisations intervenues) soit entreprise en tenant compte de cette présomption, ce qui devrait entraîner une régularisation des occupations « légitimes » reconnues. Cela exige bien sûr un dispositif légal spécifique, mais celui-ci est une nécessité impérative. Des propositions avaient été élaborées dans la première version de la nouvelle loi sur la propriété titrée, mais à ce jour, elles demeurent sans suite alors que le problème est de plus en plus crucial et générateur de conflits.

4.4.2 La véritable portée de la réforme

Cette question constitue aussi un énorme problème dans la mesure où elle sert d'argument à la contradiction du bien-fondé de la réforme. Pour ceux qui l'invoquent, la réforme ne serait pas utile ; la preuve pour eux, est le relativement faible nombre des demandes de certificats fonciers au regard de l'argument de base de la nouvelle politique, à savoir le besoin généralisé de sécurisation foncière.

On remarquera d'abord que cet argumentaire confond, comme trop souvent « sécurisation » et « sécurité ». Les usagers étaient avant tout en quête de sécurité, autrement dit d'une situation de détention de leurs terres dans laquelle ils considèrent leurs droits fonciers comme établis, comme non susceptibles d'être remis en cause par une procédure, par un acteur mieux nanti ou par un acteur public, dans des conditions qu'ils considéreraient comme anormale. La suppression de la présomption de domanialité doit être située dans cette perspective ; il fallait écarter la menace d'une action de l'Etat visant à accaparer des terrains en se fondant sur l'absence d'un titre foncier légalement établi, équivalent légalement mais fictivement à une situation d'absence de droit.

Le passage à la phase de sécurisation, par l'obtention d'un document, est une autre dimension de la sécurité foncière. Il fallait donner aux usagers la possibilité, pour ceux qui en ont besoin ou le jugent nécessaire, d'obtenir plus facilement un document légal. Le titre foncier ne le permettant pas, sinon d'une manière restreinte, il fallait une alternative. Elle a consisté dans la Loi de 2005 à proposer aussi le CF, plus facile à obtenir (en fonction de la proximité du service compétent comme de la simplicité de la procédure), moins onéreux, plus conforme aux mœurs et aux compréhensions locales.

Cela explique les résultats des enquêtes menées dans différents points de l'île. Les demandes de certificats fonciers portent le plus souvent sur des terrains acquis, ceux qui justement échappent aux garanties fournies traditionnellement par les usages et les communautés qui les mettent en œuvre. Il y a donc un besoin de les sécuriser dans le contexte communautaire. Donc, cette situation des demandes n'a rien d'anormal pour ne pas dire qu'elle est une chose normale dans le contexte.

Et dans la même logique, rien d'étonnant à constater que les demandes de crédits garantis par des documents fonciers n'aient pas explosé. Cette démarche de valorisation de la terre, tellement prônée par De Soto, repose sur un postulat faux, celui que tout propriétaire foncier, surtout rural, serait a priori un investisseur potentiel. Cette vision strictement « intellectuelle » ignore totalement les multiples conditions et contraintes de ces investissements ruraux qui ne peuvent être envisagés que si les conditions du marché des produits le justifient. Par exemple, au Lac, le prix du riz, sa circulation comme produit pour accéder aux marchés, qui sont parmi les multiples autres considérations à prendre en charge. En outre, et sans doute surtout, pour beaucoup de ruraux malgaches, la priorité qui dicte leurs choix de gestion foncière reste avant tout celle de consolider autant que possible le patrimoine foncier familial pour préparer l'avenir des enfants.

4.4.3 L'élaboration et la mise à jour des PLOFS, une question fondamentale

Les PLOFs, condition sine qua non de la mise en œuvre de la gestion foncière décentralisée, posent un problème de confection (et donc d'implantation) mais aussi de mise à jour ; il doit y avoir une cohérence aussi permanente que possible entre ces documents topographiques communaux et ceux des services en charge du titre foncier, les services topographiques.

Pour créer et installer les PLOFs, responsabilité qui doit, selon la loi, être partagée entre services communaux et services déconcentrés, il est nécessaire que ces derniers disposent d'archives foncières, juridiques et topographiques, à jour, autant que possible. Ce qui n'était pas et n'est toujours pas le cas dans la quasi-totalité des services déconcentrés. Faire un PLOF exact relève donc largement de la mission impossible. Et pourtant, cela n'a pas empêché les mêmes services, dans nombre de régions, de valider les PLOFs²⁸, le plus souvent créés par des bureaux d'étude, ouvrant ainsi la porte à des conflits de limites, d'empiètement, de certificats sur les titres. Juridiquement, ce n'est pas dramatique puisqu'un certificat ainsi établi peut être annulé. Pratiquement, c'est un autre problème pour les communes appelées à rembourser les usagers pour le prix payé pour obtenir le même certificat. Outre le problème de trésorerie que cela peut poser, il y a principalement de multiples difficultés procédurales ; le système a été conçu pour recouvrer des paiements et non pas pour rembourser ceux-ci. Mais cela peut se traduire aussi par l'ouverture de procédure de création de titres fonciers sur des terrains déjà certifiés, faute de tenue à jour des PLOFs.

²⁸ Il est important de souligner ici qu'un PLOF, contrairement à ce que l'on entend souvent à Madagascar, ne peut pas être « finalisé », ne peut pas être « définitif ». Sa validation, lorsque l'on parle du PLOF initial, ne correspond qu'à un état domanial et foncier à la date de l'installation du document topographique au guichet foncier. Autrement dit, de manière plus générale, un PLOF ne peut être qu'une représentation **datée** de la situation foncière dans une commune. Chaque action menée sur un terrain, quel que soit le statut de celui-ci, a pour effet de périmé le PLOF et d'exiger une mise à jour de celui-ci.

Mais une fois les PLOFs installés, il convient de les tenir à jour, de même que les plans de repérage. C'est en ce sens que le Projet a mis en place, dans le cadre de son appui juridique, un formulaire ad hoc permettant la transmission des données des services communaux à ceux de l'Etat. Cela semble marcher, au moins dans la région du Lac, dans la mesure où les agents se retrouvent une fois par mois dans le cadre de réunions ad hoc, à Ambatondrazaka, et profitent de l'occasion pour aller échanger les informations avec les services déconcentrés, même si certains responsables déplorent l'insuffisance d'habillage administratif de l'opération. Mais là où il n'existe pas un tel dispositif permettant d'organiser les déplacements des agents communaux et donc les transferts de données, on se trouve confronté à un véritable goulot d'étranglement de la nouvelle législation foncière.

4.4.4 Le problème récurrent de la mise à jour des documents fonciers

Un des principaux problèmes posés par la gestion du système du livre foncier (donc des titres fonciers), est celui de la non mise à jour des documents au rythme des transactions foncières. On a rappelé plus haut l'histoire de ce paysan qui croyait être bien protégé parce qu'il détenait un titre sur sa parcelle, sans mesurer l'impact du fait que le titre était encore au nom du propriétaire précédent du terrain.

Dans la pratique, on constate que nombre de problèmes viennent d'indivisions qui perdurent et qui portent sur un terrain initial titré au nom d'une personne décédée. Légalement, il est impossible d'établir (ou de transférer) un titre foncier au nom d'une indivision, laquelle n'a pas de personnalité juridique. Pour les membres de l'indivision, légalement, une seule solution est possible, sortir de l'indivision en partageant et donc en démembrant le TF initial en autant de parties que nécessaire ; rester dans l'indivision a légalement pour effet de rendre impossible tout acte juridique (et donc pratique), par un des membres de l'indivision, sur le terrain. Et pourtant, concrètement, c'est bien ce qui se passe ; on reste dans l'indivision et on fonctionne dans le cadre de celle-ci, sans en respecter le cadre légal et sans en mesurer les conséquences. Et on a même constaté, à Ambatondrazaka, dans le Service de la Conservation foncière, que l'on n'hésitait pas à établir ou transférer des titres au profit au nom de multiples « propriétaires », membres d'une indivision de fait, même si juridiquement la loi ne le permet pas.

De multiples travaux existent sur le sujet, qui expliquent (ou tentent de la faire) les causes de ce maintien des indivisions, situation qui, au demeurant, n'est pas spécifiquement malgache. Parmi les causes, celle qui domine est liée à la succession ; les règles de l'héritage selon la tradition sont souvent opposées à celles légales ; autre cause, qui peut être liée à la précédente, le refus de faire bénéficier les femmes d'un accès à la terre ; on trouve aussi invoqués les complexités de la procédure, l'ignorance de celle-ci, le coût des frais d'enregistrement et de taxation des plus-values foncières. Il faudrait y ajouter l'absence presque générale, hormis dans les grandes villes, des professionnels du droit, comme les notaires, dont c'est le métier de procéder à la régularisation des actes juridiques, et d'abord fonciers. Cela évidemment n'aide pas à améliorer la régularisation foncière.

Comme le laissent penser les premières indications disponibles, notamment dans la région du Lac Alaotra, on peut craindre que les certificats fonciers soient exposés au même type de problème, ce qui ne devrait pas être surprenant si on tient compte des facteurs évoqués à l'alinéa précédent, et notamment la question de l'indivision des terres patrimoniales. Pourtant, lors de l'émission des certificats, il est clairement indiqué aux attributaires que tout acte portant sur la parcelle certifiée devra être enregistré au guichet communal, et que dans le cas d'une cession, onéreuse ou gratuite quelle qu'en soit la cause, il faudra procéder à une mutation du certificat. Et il est précisé qu'il s'agit d'une obligation légale, (comme c'est le cas pour le titre foncier).

CF ou TF, dans les deux cas, la non mise à jour des archives et des documents aura le même effet : créer des conditions génératrices de conflits fonciers, d'autant plus compliqués à régler qu'il y aura des documents légalement établis au départ du dossier. Il devrait donc s'imposer comme une priorité de réfléchir aux solutions possibles à ce problème. La CFA a hélas manqué de temps pour ce faire. L'entreprise CFA pourrait continuer utilement à s'y investir.

5 Les impacts et effets induits

L'appui de BV Lac et donc des CFA dans la mise en œuvre de la réforme foncière a beaucoup changé la pratique et l'habitude foncière au niveau du Foncier. L'appui a pu mettre en place notamment une vraie relation de collaboration et de partenariat entre les communes et les Services déconcentrés. Une nouvelle dynamique foncière est mise en œuvre. Toutefois, certains usagers voire même des personnes influentes interprètent négativement la dualité entre guichet foncier et Services fonciers déconcentrés.

5.1 Au niveau des Services Fonciers déconcentrés

Le cadre et les conditions de travail ont nettement évolué aussi bien au niveau de la CIRTOPO que de la CIRDOMA. Par conséquent, la qualité de service rendu au public est également améliorée. A titre d'illustration :

- la recherche d'un dossier foncier au niveau du Service des domaines est faisable en moins de **3 minutes**.
- L'édition d'un certificat d'immatriculation foncière et de situation juridique est faisable en moins de 5 minutes pour les données qui sont déjà validées dans BDF.
- La préparation des descentes de terrain au niveau de CIRTOPO se fait actuellement avec les PLOFs. Le Service utilise l'extrait de PLOF à chaque descente.

La mise en place des guichets libère beaucoup de responsabilités vis-à-vis de TOPO/DOMAINE car une grande partie de leurs anciennes tâches relèvent désormais de la compétence de la commune.

Cependant, certains responsables n'adhèrent pas encore à la réforme et considèrent les Guichets comme concurrents. Certains responsables arrivent à tirer profit de la situation d'avant et s'opposent à la modernisation.

5.2 Au niveau des communes en tant qu'institution

L'installation du guichet a permis aux Responsables communaux d'avoir plus de confiance vis-à-vis des usagers. Certains maires considèrent même le guichet comme « facteur de stabilité » car il permet de développer davantage leurs relations avec les Raiamandreny (membre des CRL) et les citoyens.

La compétence des AGF, les outils de travail du guichet sont exploités dans diverses activités. Certains agents sont devenus même agents de développements communaux et appuient les communes dans diverses activités de développement comme la fiscalité, la gestion et l'aménagement du territoire.

Le guichet constitue une source de recette pour les communes qui arrivent à bien motiver les AGF et assurent le suivi du guichet. C'est le cas des guichets d'Ambatondrazaka Urbain, Amparafaravola, de Morarano chrome. L'inverse est vrai, certaines communes n'arrivent pas à supporter le coût de fonctionnement du guichet et se trouvent même en situation de suspension des activités du guichet

5.3 Au niveau des usagers

Les guichets fonciers ont permis aux usagers de bénéficier d'une sécurisation foncière plus adaptée et plus accessible en termes de coût et de durée.

Les enquêtes menées depuis 2009 ont bien montré que la première utilité de certificat foncier est d'assurer la sécurité du patrimoine. C'est la raison pour laquelle les gens qui ont acheté leurs parcelles ou ceux qui s'exposent facilement au risque de conflit foncier (les Mpiavy, les héritiers,...) sont les principaux intéressés par le certificat foncier. L'utilisation des certificats fonciers dans l'investissement est fréquente mais vient en second plan (certificat mis en garantie auprès de l'OTIV).

En milieu urbain, l'installation du guichet a facilité l'accès au permis de construire et aux services de la JIRAMA. D'ailleurs, c'est la clé de réussite du guichet foncier de la Commune Urbaine d'Ambatondrazaka.

6 Conclusion

Tout est toujours possible dans le débat foncier, un débat complexe, fondamental pour toute société. Ce qui est certain, c'est que Madagascar n'avait plus le choix en 2005 ; il fallait avancer sur le chantier ou rester dans une situation de plus en plus difficile, de plus en plus tendue tant les conflits fonciers se multipliaient.

Le choix politique a été fait et comme tous les choix de ce genre, il peut être discuté. Mais ce devrait être pour l'améliorer et non pas pour le condamner à l'ineffectivité pour des raisons trop souvent partisans, ou parfois liée à une compréhension insuffisante du nouveau système foncier, dans sa double dimension, déconcentrée et décentralisée.

Le Projet BVLac se clôt et avec lui, une période de cette histoire de la réforme foncière qui aura été déterminante car elle a été celle de l'invention, de la construction, d'une nouvelle démarche qui, en dépit des critiques, est désormais citée comme une référence. Dans cette aventure, car cela en a été une pour ceux qui y ont participé, il fallait disposer de structures, d'acteurs, de lieux, susceptibles d'accueillir des expérimentations, dans le cadre d'un dispositif légal en évolution constante. Il fallait

pouvoir être présent auprès des communes, ces nouveaux acteurs de la gestion foncière. Cela a été une dimension, importante, pour ne pas dire plus, du Projet.

INFRASTRUCTURES HYDROAGRIQUES PC 15 VALLEE MARIANINA

1 Contexte :

La zone du Lac Alaotra peut être qualifiée comme un marécage aménagé pour produire du riz. Les successions de travaux d'aménagement qui y ont été réalisés ont eu pour objectif de rendre ces périmètres aménagés capables de produire, avec une performance voulue soutenue, du riz en une quantité suffisante pour nourrir les habitants du Lac, amis aussi surtout pour fournir un excédent qui sera mis sur le marché (avec une vision d'exportation dans la première partie de la SOMALAC). Ces aménagements ont fait de cette zone la réputation d'être un des greniers à riz de Madagascar.

Les premières infrastructures hydroagricoles ont été mises en place dans les années 1950, et ont été achevés dans les premières années de l'indépendance. Dans le cadre de la politique prévalent, une Entreprise d'Etat, la SOMALAC, a été créée qui gérait l'ensemble des la filière rizicole au Lac, de l'entretien des drains aux périmètres irrigués jusqu'à l'usinage et la commercialisation du riz. En contrepartie les riziculteurs, « usagers », ont du théoriquement se conformer à un cahier des charges, et s'acquitter d'une redevance qui intègre une contribution aux travaux d'entretiens périodiques et une partie qui représente le paiement partiel du droit foncier. La SOMALAC disposait des moyens conséquents pour ce faire : du personnel, un parc d'engins.

La SOMALAC disparaît brutalement en 1991, suite à la mise en œuvre de la recommandation de désengagement de l'Etat des activités de production, laissant un grand vide institutionnel et des riziculteurs désemparés. Le projet Vallée du Sud Est, et les différents programmes gouvernementaux ont essayé tant bien que mal a préserver les infrastructures hydroagricoles du PC 15 Vallée Marianina. Au départ de ce projet, et à la fin de ces programmes, le projet BV Lac venait en relais et a eu sous sa responsabilité un volet « infrastructures hydroagricoles », qui a eu pour mission d'appuyer la FAUR pour la réalisation des travaux d'entretiens, en renforçant la FAUR et ses AUE pour en disposer une organisation adéquate et un cadre administratif (contrat plan) pour assurer la gestion des infrastructures qui leur sont transférés (cf. volet renforcement des capacités), mais aussi de les appuyer à réaliser des travaux neufs ou de réhabilitation à travers des marchés d'études, des marchés de réalisation y compris les marchés de bureau d'études et de suivi. Un ingénieur en Génie Rural a accompagné le Service du Génie Rural de la DRDR et la FAUR pour ce processus de 2004 à 2009.

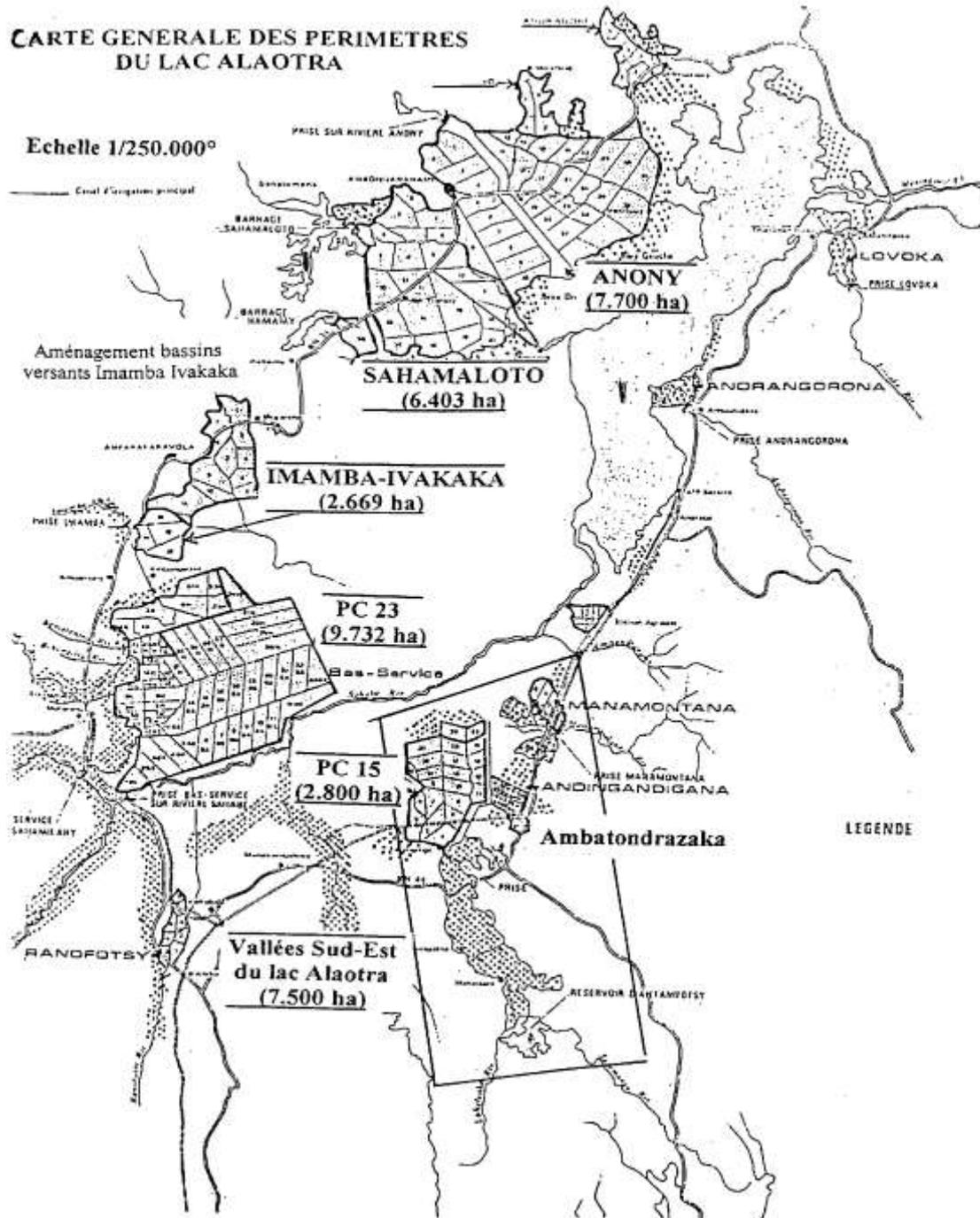
2 Les réalisations

2.1 En infrastructures hydroagricoles

Ainsi avec les AUE et la FAUR, il a été réalisé une étude et exécution de plusieurs lots de travaux de construction d'infrastructures hydroagricoles (principalement dans la Vallée Marianina) et de réhabilitation de canaux, drains et ouvrages sur PC 15, avec une extension de 120 ha au nord d'Ambohitanibe à partir du drain D8 (prise d'Ankinina).

A ces travaux s'ajoutent les travaux de curages de drains et exécution de travaux d'urgence à la suite du passage de plusieurs cyclones (Fame, Ivan, Indlala en particulier)

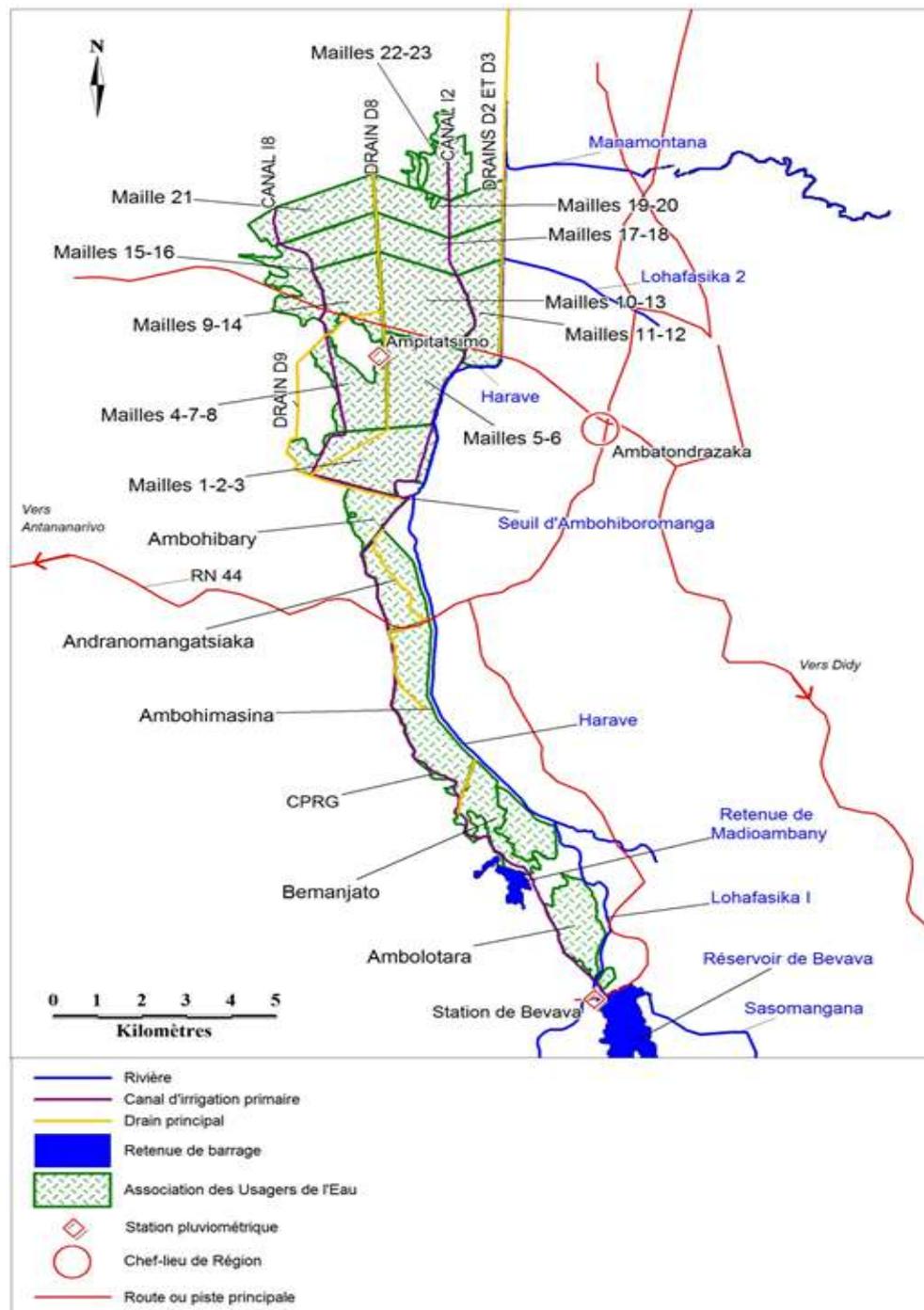
Carte 7 : Carte générale des périmètres du Lac Alaotra



En gros, les infrastructures des Périmètres PC15 – Vallée Marianina (3900 ha en 2013) sont composées de :

- Barrages : Retenue de Bevava (25 000 000 m³, retenue de Madioambany (750 000 m³), Barrage de dérivation Ambohiboromanga
- Canal principal : CPRG, canal I2, canal I8
- Une soixantaine de canaux secondaires
- Dignes de protection Vallée Marianina, PC15 et drains principaux D2, D3, D8 et D9, évacuateur de crue d'Ambohiboromanga

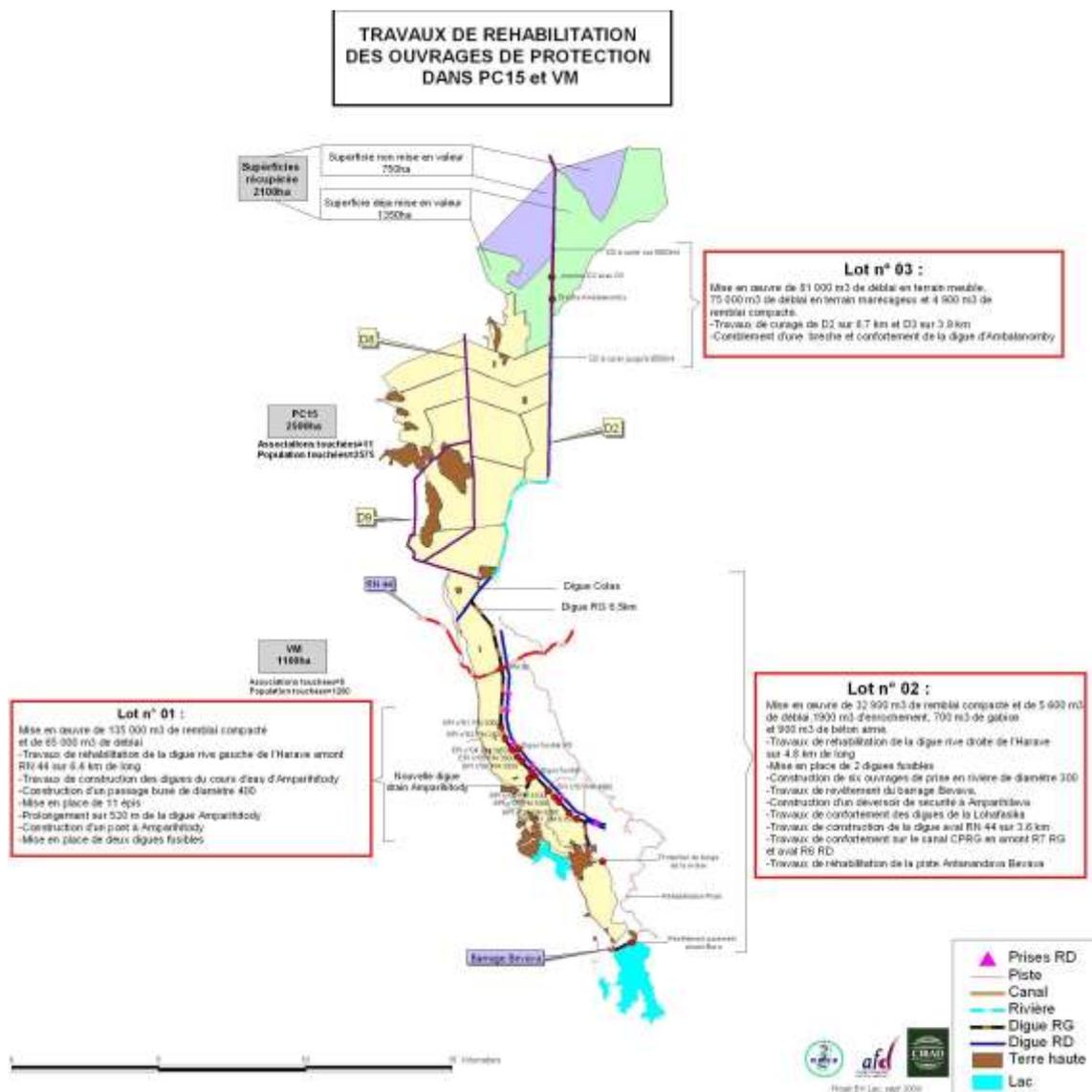
Carte 8 : Les infrastructures des périmètres PC 15 Vallée Marianina et les AUE



Le projet a aussi appuyé la FAUR dans le cadre des travaux qui sont cofinancés par la FAUR, les AUE et l'AFD. 3 Conventions de financement séparées ont été ainsi mises en œuvre entre 2004 et 2013, avec une participation des bénéficiaires passant de 20 à 50% entre 2004 et 2013. Ces travaux sont constitués principalement de construction de passages de zébus, des lavoirs, des ponceaux, et des petites infrastructures en complément des canaux et drains

Suite au passage du cyclone Fame, le projet a appuyé la FAUR et la Région Alaotra Mangoro pour formuler un plaidoyer en vue d'obtenir un appui de l'Union européenne pour la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles des périmètres PC 15 Vallée Marianina, qui ont subi des dégâts conséquents lors de ce passage. Cette demande a eu une réponse favorable, et a abouti à des travaux de réhabilitation des ouvrages de protection, et en accessoire une extension de 300 Ha en fin de périmètres, dans le cadre du Programme d'Appui à la Résilience aux Crises Alimentaires à Madagascar (PARECAM). Ces travaux sont matérialisés sur la carte suivante.

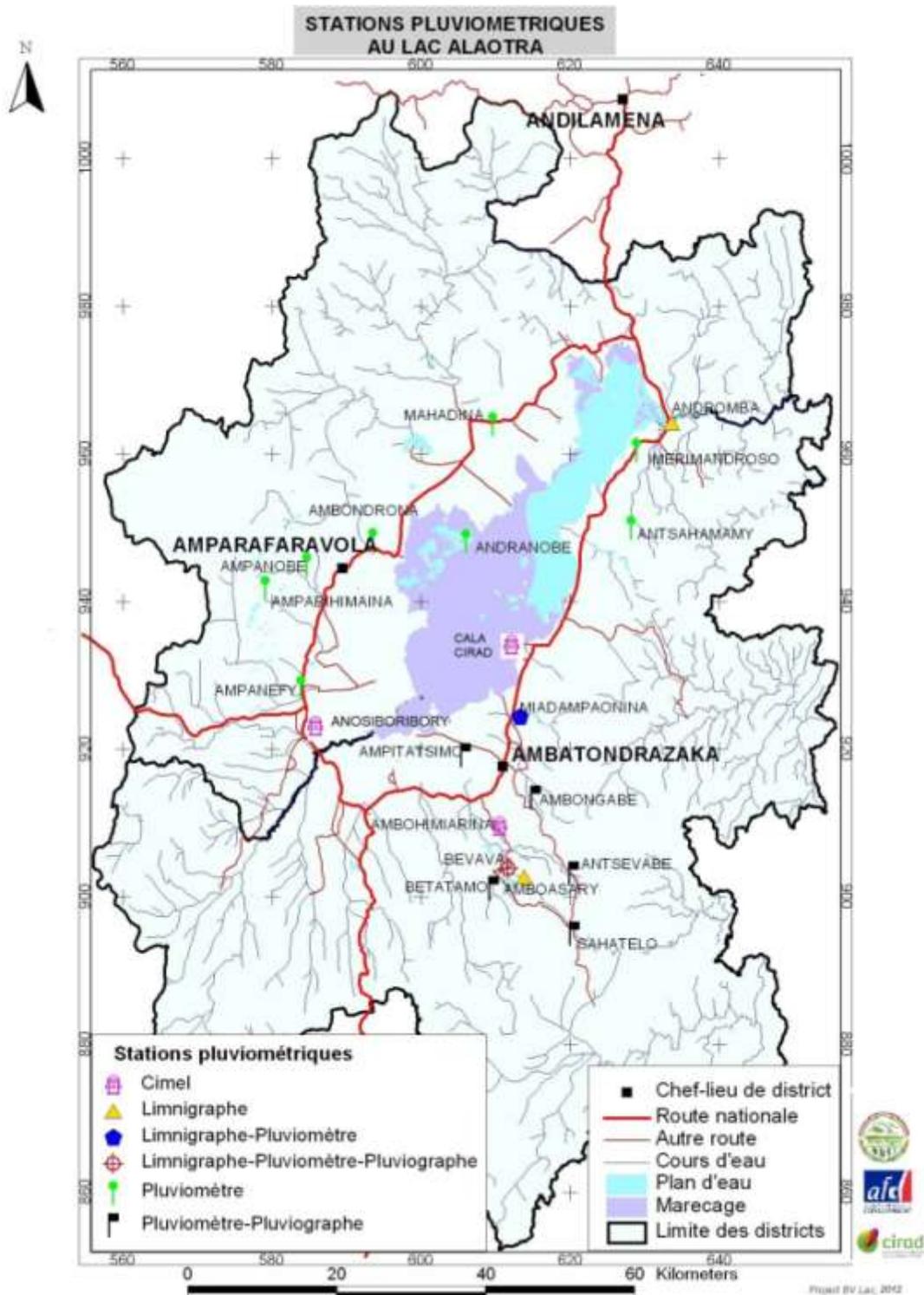
Carte 9 : localisations et caractérisations des travaux de réhabilitation prévus dans le cadre de PARECAM de 2009 à 2011



2.2 Réseau de collecte de données pluviométriques et hydrométriques

Le projet a mis en place un réseau de collecte des données pluviométrique, qu'il a utilisé pour le pilotage des activités agricoles, et en partie pour la gestion du réseau hydroagricole des périmètres PC 15 Vallée Marianina.

Carte 10 : localisation du dispositif de collecte des données pluviométriques et hydrométriques du projet



Les résultats de ces collectes ont permis d'établir pour la première fois un annuaire pluviométrique qui renseigne sur les données enregistrées sur la période 2000-2012, et leurs variabilités, interprète ces données en termes de moyenne interannuelle, et a tenté d'en déduire une modélisation spatiale de la répartition des pluies et une comparaison avec des cartes à l'échelle nationale.

Une reprise de cette activité par le ministère chargé de la météorologie a été négociée. Les négociations sont encore en cours et menées avec la Coordination Nationale du Programme BV PI.

3 Les impacts :

A la suite de ces travaux, les périmètres PC 15 Vallée Marianina ont pu bénéficier d'une manière générale à une irrigation et un drainage plus meilleurs que les autres périmètres du Lac Alaotra, et en assurer ainsi un rendement meilleur, bien que ces rendements ne sont pas encore au niveau attendu de 6tonnes /ha, qui ne sera atteint que si un véritable programme d'intensification de la production sera mis en place.

La prise en charge progressive par les bénéficiaires des charges liées à ces travaux ont permis de prouver la possibilité de mise en œuvre de la loi n° 90-016 relative à la gestion, l'entretien et la police des réseaux hydroagricoles, dans ses articles 8 et 9, et ont contribué pour entretenir l'obligation de paiement de redevances.

SIG ET BASE DE DONNEES

1 Contexte initial

L'utilisation du Système d'information géographique (SIG) et la tenue de la base de données (BD) a été initié au démarrage du Projet. Mais l'une des contraintes majeures a été l'absence des personnels qualifiés. Néanmoins, chaque opérateur a constitué sa propre base de données dans des formats différents qui sont essentiellement sous Excel ou sous Access, sans tenir compte de la méthode de spatialisation de ces données. Toutes les opérations cartographiques ont été traitées à Tananarive.

Cette situation rend difficile l'analyse globale des interventions au niveau du projet car, il est impossible de consolider l'information dans une base de données unique. De plus, la codification des enregistrements étant différente d'un opérateur à l'autre, il est impossible de réaliser des analyses de situation au niveau des exploitations et de croiser les données entre opérateurs.

A la fin de l'année 2007 est née l'idée de mettre en place une base de données géoréférencées communes aux opérateurs du projet. Elle résulte d'une longue réflexion menée par la cellule et les opérateurs, avec l'appui des consultants spécialisés.

En 2008, la mise en place d'un SIG et la tenue de la BD a été intégré dans le contrat des opérateurs. Dès lors, chaque opérateur dispose son propre technicien SIG et BD et doté des matériels appropriés : ordinateurs, logiciels SIG, GPS, imprimante A3 pour la sortie en papier des cartes.

2 Démarches

2.1 Acquisition des données de base

L'étape préliminaire a été l'acquisition des données de base auprès des différents fournisseurs, en l'occurrence MAPS GEOSYSTEM (fournisseur d'images satellite à haute définition) et FTM (Institut Géographique National). L'acquisition a été faite au fur et à mesure de l'avancement des activités du Projet.

Les données disponibles sont les suivants :

- Dans l'ensemble de la zone d'intervention du projet : cartes topographiques (FTM) 1/50 000 et 1/100 000^{ème} et données vectorielles correspondantes.
- Dans la zone d'Amparafaravola : orthophotos numériques (FTM) au 1/10 000
- Des images satellites Quickbird à 60 cm de résolution dont les étapes d'acquisition sont résumées dans le tableau ci-après

Tableau 29 : répartition des images satellites Quickbird à 60 cm de résolution dont la

Année d'acquisition	Zone	Superficie en km²
2004	Zone Sud-Est: communes d'Ambohitsilaozana, Ambandrika, Feramanga Nord, Ampitatsimo, Ilafy et Didy	954
2005	Zone Nord Est: Marololo, Zone Ouest: Ampanefy, Anandrobe	159
2006	Zone Nord 189 km ² : Vohitsara, Imerimandroso, Ambatosoratra Zone Ouest Amparafaravola 828 km ²	1017
2007	Zone Nord Est: Imerimandroso, Antanandava	163
	TOTAL	2 293

A titre indicatif, le prix des images satellites quickbird est de 35 USD/km².

L'une des étapes importante de l'acquisition concerne les travaux de photogramétrie (orthorectification et géoréférencement des images à l'échelle de 10.000) qui comprend :

- la levée topographique sur terrain au GPS différentiel
- la correction géométrique des images (à partir des levés de terrain : points d'amer et Track)
- l'implantation de 6 nouvelles points géodésiques (avec FTM) car les anciens bornes ont été tous détruits.

2.2 Détermination des objectifs

La première étape de la mise en place d'un SIG et BD consiste à identifier les objectifs auxquels il doit répondre. Plusieurs objectifs ont été alors identifiés, qui étaient de 2 niveaux :

- Suivi des activités au niveau des opérateurs pour faciliter :
 - la planification et le pilotage des interventions de terrain
 - la restitution des activités réalisées. Ces BD fournissent des données chiffrées pour les rapports d'activité.
- Suivi des réalisations au niveau cellule, ces BD sont utilisées comme:
 - un outil de suivi-évaluation des activités réalisées par les opérateurs. Ces BD permettent de quantifier l'apport du projet.
 - un outil d'analyse des résultats sur une ou plusieurs campagnes, avec une analyse spatiale en appui.

2.3 Inventaire des données existantes et évaluation de leur qualité

L'étape suivante consiste à la détermination de l'existant. Cette étape est importante afin d'éviter de refaire un travail qui a été réalisé auparavant.

Dans ce contexte, un inventaire des données disponibles et une évaluation de leur qualité a été nécessaire.

Suite à cet inventaire, il a été constaté en matière de SIG un problème de décalage entre les données de base en projection UTM (projection native des images) et les couches d'information en projection

Laborde Madagascar, rendant impossible la superposition des ces données. Il a été décidé de convertir l'ensemble des images à haute résolution en projection Laborde afin de disposer d'information dans un même système de projection. De la même façon, les données issues des levés de terrain, en projection WGS 84 sont reportées dans la même projection.

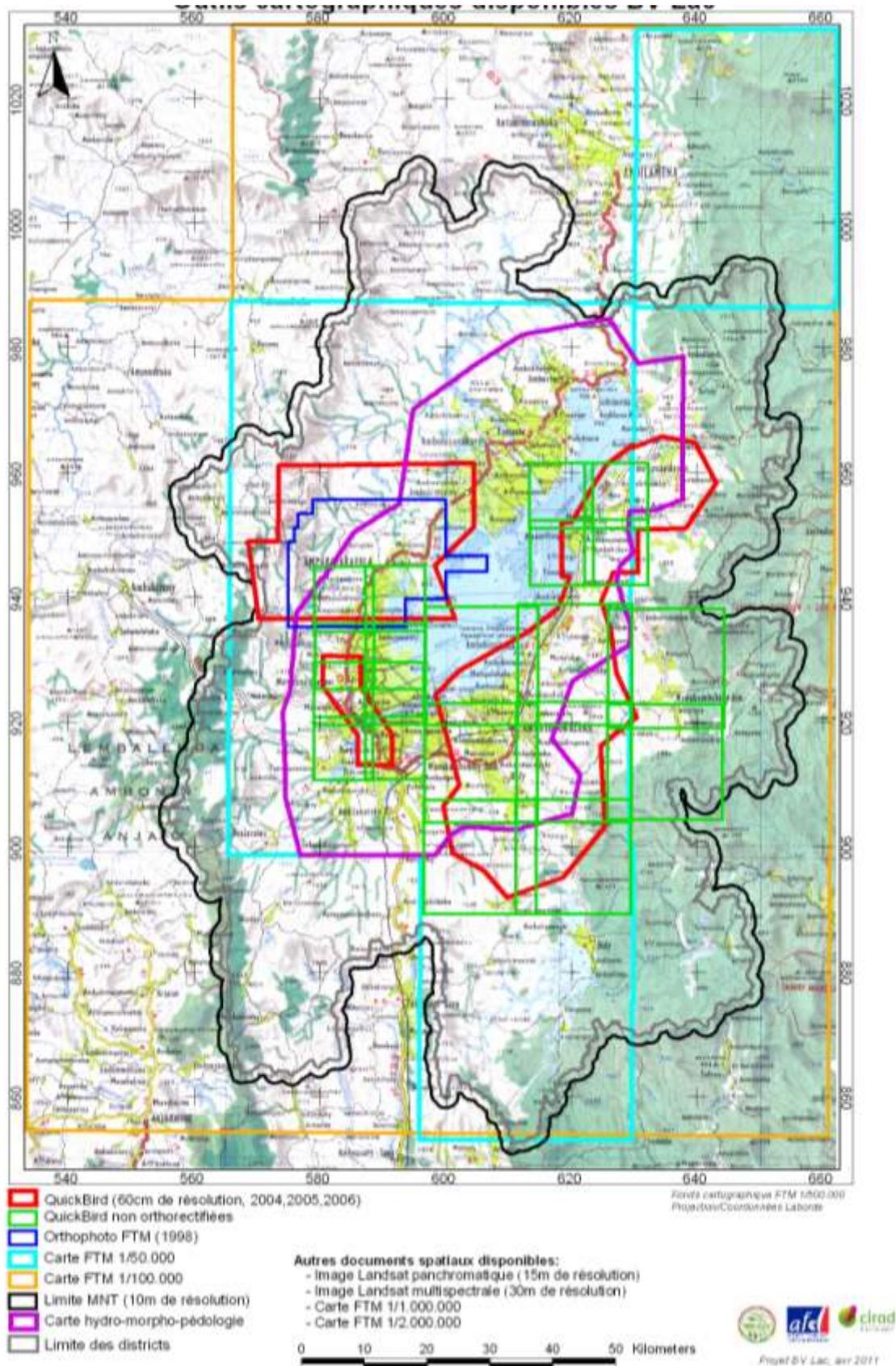
Cet inventaire révèle aussi que, plusieurs version d'un même thème provenant de sources diverses existent, à titre d'exemple: limite communale, localités, pistes.... Un travail de nettoyage et de correction a été nécessaire dans les cas similaires.

Il a été aussi constaté qu'un certain nombre de données existent avant le projet : plans scannés.

Par rapport à la base de données, il a été constaté que chaque opérateur a disposé d'une latitude pour établir ses bases de données de suivis de campagnes. D'où différences dans les rubriques enregistrées, méthode de travail, interprétations des données. D'où des différences d'appréciation des résultats.

La carte suivante montre la disponibilité des outils cartographiques du projet.

Carte 11 : Outils cartographiques disponibles auprès du projet Bv Lac



3 Activités

3.1 Harmonisation des bases de données

Le constat issu de l'inventaire a nécessité une harmonisation du contenu et des méthodes pour les bases de données. Une phase de réflexion préalable avec les différents acteurs et partenaires du projet a permis de définir les différents codes d'identification (parcelle et exploitant) ainsi que les unités d'enregistrement et les fréquences de mise à jour. Un protocole a été établi à cette fin et qui a permis d'améliorer la situation.

3.2 Cartographie

Du côté du SIG, l'information est produite essentiellement par le traitement d'images satellitaires quickbird, complété par la numérisation des cartes disponibles (plan scanné ...) et des levés de terrain. A titre d'exemple, pour les cartes de terrain, les images à très haute résolution sont utilisées en arrière plan pour digitaliser le contour des parcelles encadrées.

Ces travaux ont permis d'entreprendre un travail de Modèle Numérique de Terrain, qui donne une représentation en 3d du terrain, ce qui a permis à son tour de faciliter la délimitation des Bassins Versants. à partir BD 100 FTM et ses produits dérivés (pentes, toposéquence). Ces produits ont aidé dans les réflexions pluri-acteurs relatives à l'élaboration des schémas d'aménagement, et ultérieurement, à la production des atlas du terroir.

3.3 Formations

Les responsables SIG des opérateurs ont du être renforcés en matière de gestion des bases de données et en SIG. 8 SIGistes de ces opérateurs ont ainsi bénéficié de ces formations. En 2012, en vue de la pérennisation des actions du projet, les agents des divers services régionaux ont été formés sur le SIG et la tenue des bases de données.

4 Résultats

4.1 Résultats en SIG

Parmi les principaux résultats de l'utilisation du SIG, on peut citer :

- ✓ la délimitation précise de 112 fokontany d'intervention du Projet réparties dans 23 communes. La limite de ces fokontany ont été transféré au niveau du FTM et feront l'objet d'une validation au niveau nationale.
- ✓ l'élaboration des différentes cartes thématiques et mise à jour des anciennes cartes. A titre d'exemple le plan des mailles du PC 15 et de la Vallée Marianina.
- ✓ la réalisation des bases de données cartographiques thématiques : bassin versant, ouvrages hydrauliques du PC15 et de la Vallée Marianina...
- ✓ la réalisation de 90 zonages agro-écologiques et 26 schémas d'aménagement
- ✓ la capitalisation des acquis sous forme d'atlas pour 110 terroirs. Ces atlas présentent les connaissances du milieu physique, les ressources locales et les potentialités de développement.
- ✓ La contribution pour les certificats fonciers réalisés avec l'image à très haute résolution
- ✓ La contribution pour l'établissement des Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF) calé avec l'image à très haute résolution

Ces différentes couches d'information sont inventoriées dans 2 catalogues, en l'occurrence le catalogue des données thématiques et le catalogue des données de base.

Le catalogue des données thématique regroupent les couches thématiques élaboré par la cellule ou les opérateurs (parcellaire, PLOF, limite fokontany), ainsi que les données vecteurs issues de FTM (routes, limite communale, villages, hydrographie, altimétrie...)

Le catalogue des données de base contient la liste des images satellites, des orthophotos et des cartes topographiques et des cartes scannées.

Mais certaines difficultés ont été rencontrées telles que :

- La non disponibilité des données à jour qui nécessite parfois un travail de plus. A titre d'exemple les données démographiques au niveau des communes et des Districts ne sont pas à jour, une enquête au niveau de chaque fokontany a été réalisée pour y remédier.
- Les données cartographiques de base sont parfois non cohérentes nécessitant des vérifications et des corrections à l'exemple des limites communales...
- Pour les zones non couvertes par les images satellites, des descentes sur terrain ont été nécessaires pour compléter les données.

4.2 Résultats en BD

Les activités menées dans le cadre des bases de données ont pu entraîner :

- ✓ Une amélioration du suivi des réalisations des opérateurs en termes de performance, et évolution dans le temps et dans l'espace.
- ✓ Une facilité de présentation des résultats suite à l'harmonisation et la mise en place du SIG.
- ✓ Une mutualisation des données au niveau nationale : Les bases de données en saison et contre saison de 2008 à 2013 sont reprises dans la base de données mutualisées Manamora et sont accessibles en ligne. Les données sont sécurisées et l'analyse des résultats est désormais plus simple. La localisation précise des parcelles correspondantes sont intégrées dans l'onglet cartographie de Manamora.

Néanmoins, les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- La collecte des données selon les opérateurs prennent un temps non négligeable, d'où une difficulté de suivi instantané. Le processus de la collecte jusqu'à la remise au projet en est infecté. D'où les diverses réflexions menées par la Cellule avec les opérateurs pour trouver une optimisation de ces collectes.
- Les changements fréquents de responsable de base de données auprès des opérateurs nécessitent un travail intense de mise à niveau et de formation

Spécifiquement pour la mise en œuvre de Manamora, les difficultés suivantes ont été relevées :

- Les bases de données antérieures à la campagne 07/08 n'ont pas été intégrées dans la base de données mutualisée Manamora car le rapprochement impossible faute d'harmonie des données.
- Il était difficile de changer les méthodes et les habitudes que les opérateurs avait suivies auparavant : le passage entre l'ancien système excel et l'utilisation de la BD Manamora. Par conséquent, double saisie excel/Manamora : 2 fois plus de temps alloué rien que pour BD

- Le coût de connexion pour la saisie en ligne est conséquent pour assurer une vraie mutualisation instantanée.

5 Points forts et points faibles :

5.1 Points forts

L'utilisation du SIG dans le cadre du projet BVLAC présente plusieurs avantages. Il a permis d'avoir un outil de suivi renforcé. En fait, une base de données géoréférencée est un outil de suivi et d'analyse aussi bien dans le temps que dans l'espace. Elle permet également de superposer plusieurs couches d'information pour faciliter les analyses.

- Les bases de données « parcelle » et « exploitation » ont permis de globalement quantifier les apports du projet.
- Les produits élaborés ont facilité la communication du projet en terme de données chiffrés et spatialisées.
- Il y a eu création et renforcement de compétence locale en manipulation des outils et en dotation de matériel pour développement
- Une représentativité de ces données est acquise car les échantillons sont répartis autour du lac
- Ces données constituent une source d'informations importante pour le pilotage du développement régional et national. La cellule est devenue un centre de mise à disposition des informations. Les stagiaires, chercheurs, missionnaires, institutions publics ou privées et d'autres projets constituent les principaux utilisateurs (bénéficiaires) des données
- Les images à très haute résolution fournissent des informations précises comme les parcelles de culture, les routes, les canaux d'irrigation.....

5.2 Points faibles

On peut relever comme points faibles du SIG et BD les éléments suivants :

- Le système nécessite un temps d'appropriation lent pour plusieurs acteurs, un temps de compréhension, un temps d'assimilation, et un autre temps d'appropriation.
- Les données sont orientées par l'objectif du projet (les thématiques du projet), il faudra dans le futur les alimenter par les données liés aux objectifs régionaux, dont une partie a été déjà démarré par l'équipe de l'UGI de la Région Alaotra Mangoro,
- Cette activité est chronophage tant au niveau conception, qu'au niveau maintenance (opération de collecte, saisie et traitement)
- La Base de Données est encore sous exploitée, elle contient trop d'informations collectées, mais l'analyse reste limitée au niveau des opérateurs car ils doivent consacrer trop de temps alloué à la collecte des données sur terrain
- Au stade actuel, le coût des images satellites à très haute résolution reste assez élevé

6 Conclusion et perspectives en SIG et BD

L'utilisation d'une BD géoréférencée dans l'étude de bassins versants est très pratique grâce à ses fonctions de croisement d'informations pour aboutir à des cartes synthétiques. L'outil est capable de gérer une multitude de données, permettant ainsi de faire des analyses hydrologiques, économiques, environnementales et sociales, géomorphologiques, agronomiques.

La mise en place de cette BD au niveau du projet a porté ses fruits. Malgré les différents problèmes et les difficultés rencontrées au début, force est de constater que les résultats sont palpables et ils ont été un atout majeur pour les activités de la Cellule, des opérateurs, des acteurs régionaux et nationaux, et ce grâce à la motivation et la détermination de tous les partenaires et utilisateurs.

Au cours des 10 années du Projet, des données importantes ont été acquises et des résultats probants, riches en information obtenus.

La plupart de ces données ont été transférées au niveau de l'Unité de Gestion de l'Information (UGI) de la Région Alaotra Mangoro et au niveau de la DRDR. Une formation d'une durée d'un mois a été dispensée aux responsables de ces entités afin qu'ils puissent assurer la relève après le Projet. Toutefois nous estimons qu'un appui ponctuel est indispensable pour que les opérateurs puissent les valoriser convenablement.

CONCLUSION GENERALE

Le projet BV Lac a duré 10 ans. Il a été une des chevilles ouvrières de la Politique Nationale Bassins versants et Périmètres Irrigués, et a pu à son hauteur contribuer à l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre de cette politique. En effet, il a été promis qu'au moyen de cette nouvelle politique BVPI que :

La productivité agricole et notamment rizicole se trouvera fortement accrue par action d'intensification et maîtrise de nouvelles superficies, le projet a pu au mois assurer le maintien d'un niveau de production pour un des plus élevé en moyenne dans les périmètres à Madagascar (3,5T/Ha pour la campagne 2011-2012). Malheureusement, l'adoption des techniques du Système de Riziculture Intensive peine à se mettre en place en riziculture irriguée (1% des riziculteurs) pour diverses raisons, entre autres le ratio prix unitaire de l'engrais sur le prix du paddy trop élevé (supérieur à 6) et l'instabilité du prix du paddy, déjà évoquées par DABAT et RAZAFIMANDIMBY en 2005²⁹. Pour mieux gérer les risques, les riziculteurs optent pour les Systèmes de Riziculture Améliorée où ils ne prennent que certaines parties du paquet technique : plants jeunes, repiquage en ligne pour faciliter le sarclage et permettre un meilleur tallage, herbicidage, un meilleur approvisionnement en eau des parcelles.

Dans le cadre du projet, les 3600 Ha des périmètres Vallée Marianina et PC 15 ont pu être préservés, et une extension de ces derniers sur 300 Ha, grâce aux derniers travaux de réhabilitation des infrastructures du périmètre financés par PARECAM/UE a été permise (mailles 22-23, mais l'approvisionnement en eau n'y est pas encore maîtrisé du fait de sa situation géographique (en fin de périmètre) et de sa dépendance par rapport à un réseau de drainage).

Hors périmètres PC 15 Vallée Marianina, le projet, grâce à l'élargissement de l'appui vers un conseil à l'exploitation et l'appui aux grandes et moyennes exploitations, a pu encadrer un cumul de 3658 Ha de parcelles irriguées en saison, et 500 Ha de riz irrigué en contre saison sur sa deuxième phase 2008-2013. Ces exploitations peuvent obtenir en moyenne un niveau acceptable de rendement (3,1 à 3,6T/Ha) nettement supérieur au rendement moyen en pratique conventionnelle (3T/Ha). Les mêmes blocages pour une véritable intensification y sont rencontrées, dont les solutions dépendront d'une meilleure organisation de la filière riz.

Dans les autres zones, la promotion des pratiques des techniques sur RMME est une des pistes exploitables surtout quand les possibilités de mise en place de culture de vesce en contre saison sont rencontrées. Ces techniques, si elles sont appliquées (choix de variété, respect du calendrier cultural et suivi des cultures, couverture du sol en cas de conduite en pluvial) réduisent les risques de non production sur ces « rizières loteries », et procurent aux exploitants une stabilité de la production à une moyenne d'au moins 2,5T/ha chaque année, au lieu d'être aléatoire en pratique conventionnelle.

²⁹ DABAT et RAZAFIMANDIMBY, 2005, *Crise hier, opportunités aujourd'hui, défis pour demain : le cas de la filière riz à Madagascar Colloque scientifique, FOFIFA / SCAC, « Changements induits dans les campagnes malgaches par l'évolution des prix des produits agricoles », 6 – 7 décembre 2005, Antananarivo*

La reprise du riz pluvial, permise grâce aux techniques d'agriculture de conservation et la possibilité de traiter les semences a contribué à une amélioration de la production régionale en riz, et est porteuse d'espoir pour beaucoup de foyer car la production qui arrive plus tôt que le riz irrigué aide à surmonter la période de soudure, et si elle est mise sur le marché, bénéficie d'un prix plus meilleur. Sur la deuxième phase du projet, il a concerné en cumul 2730 Ha, et occupait chaque année plus de 1000 paysans.

Pour les autres produits végétaux, les efforts menés en termes de diversification des cultures (parfois imposée dans le cadre de la mise en œuvre de l'agriculture de conservation qui associe deux cultures ou les mettent en rotation sur la parcelle) ont permis de rendre les exploitations ouvertes à d'autres pratiques. Les produits issus de ces associations de cultures (niébé, vigna, doliques...) ont diversifié les offres en produits alimentaires pour les ménages, et certains ont pu faire valoir les excédents sur le marché. D'autres cultures, comme la vesce, ne sont pas appréciées par le fait qu'elles se consomment, mais par ses effets qui « boostent » la production de riz qui les suivent sur les parcelles. Quand les conditions les permettent, les cultures de contre saison, en progression continue dans le cadre du projet et au sein des exploitations ayant perçu les effets (790 ha impliquant plus de 2000 paysans si elles n'étaient que de l'ordre des 10 Ha avec près de 300 paysans en 2003). La reprise des cultures fruitières et les efforts de reboisement dans le cadre de la mise en œuvre des schémas d'aménagement complètent les dispositifs de conservation du sol, avec au total sur les 5 dernières années de projet plus de 900Ha reboisés, tant communautaire qu'individuel.

Quant à l'élevage, la productivité s'est trouvée améliorée à travers une meilleure couverture sanitaire grâce au réseau des auxiliaires communautaires de santé animale qui réduit les maladies et les risques de mortalité (59 ACSA formés durant les deux phases du projet et 48 en activités dans 21 communes, supervisés par 5 vétérinaires mandataires et la Direction Régionale de l'Élevage). Ces actions ont pu toucher 15.000 foyers éleveurs à travers le déparasitage (environs 12.000 bovins et 400 porcins), ou la vaccination (environ 40.000 volailles). Mais aussi grâce à l'amélioration de l'alimentation par l'installation des parcelles fourragères qui complètent les anciennes pratiques de pailles de riz et maigre parcours. En cumul sur les 5 dernières années du projet, ces cultures couvraient 460 ha, et a intéressé pour la campagne 2012-2013 170 agro-éleveurs, sur 71 ha. Ce concept intégration agriculture élevage a été promu au sein du projet pour donner un sens à l'intégrité d'une exploitation et la complémentarité des deux pratiques, surtout dans le cadre de l'agriculture de conservation. Le dispositif a été complété par l'amélioration des habitats de ces animaux domestiques où 483 parcs améliorés ont été mis en place durant les 5 dernières années.

Les revenus des producteurs seront améliorés soit directement par valorisation des récoltes obtenues soit au moyen des sources complémentaires ou alternatives de revenus, à travers les comparaisons des rendements obtenus, mais aussi de la diversification des produits, d'une exploitation agricole rizicole vers une exploitation « diversifiée », mais actions encore limitées sur la commercialisation. Néanmoins, les bénéficiaires de ces actions ont pu sentir les effets à travers la réduction de la période de soudure (une des principales sources de décapitalisation dans la région), et s'ouvrir sur d'autres marchés que le riz. La progression des cultures de contre saison a pu contribuer

pour la réduction de la vulnérabilité de certaines exploitations, pour autant que les terres et les conditions hydriques permettent cette pratiques. Les actions de promotion des petits élevages et le concept intégration agriculture élevage ont aussi eu des impacts sur la réduction des risques d'entreprise et une amélioration des sources de revenus dans les exploitations qui en ont bénéficié.

Les parties prenantes seront mieux responsabilisées sur les rôles qui leur incombent, mieux mobilisées pour des actions complémentaires et fortement interdépendantes, et mieux conscientisées sur l'essor attendu de ces zones à haut potentiel, dans les PI par les travaux de fond d'organisation de la Fédération et des AUE, appuyés par la DRDR, qui sont devenues actuellement actives dans leurs contributions à la gestion des infrastructures. Malgré tout, des actions de renforcements institutionnelles (révisions des textes, maîtrise de ces derniers et mise en œuvre du mécanisme de FERAH) restent encore à poursuivre. Hors PI, la structuration du monde rurale entamée depuis 2004 a permis de faire émerger des organisations paysannes qui rendent service à leurs membres (crédits, approvisionnement, organisation des formations et visites). Compte tenu de la nécessité d'avoir une masse critique de bénéficiaires pour assurer une pérennité des ces actions, les efforts ont été concentrés ces trois dernières années sur les 3 fédérations FVRVM, MIAY et FITAMITO et sa confédération VIFAM. La dynamique actuellement observée laisse espérer qu'au moins ces superstructures se débrouillent pour assurer au mieux ces services. Elles gèrent directement les opérations de crédits auprès de BOA, arrivent à négocier tant bien que mal les fournitures d'intrants avec les fournisseurs locaux, et ont l'intention de gérer le pool de compétences techniques paysannes (Co Agro, paysans modèles ou paysans des fermes de références) en intégrant la plateforme paysanne mise en place par le projet avec la Tâche 8 de l'ANR PEPITES du CIRAD. Ces institutions ont été dotées d'une capacité pour gérer indépendamment de la présence du projet ces fournitures de service et resteront sur place au départ de ce dernier pour être les représentants de leurs membres respectifs. Le projet reconnaît que les actions en matière de commercialisation avec ces structures ne sont pas encore suffisantes, mais qui nécessitent d'autres actions complémentaires telles que les organisations et réglementations des filières, et une grande promotion des commerces de groupes avec les supports infrastructurels y afférents (magasin centraux, organisations logistiques et administratives).

Du côté de la gestion foncière, les efforts menés sur ces 10 ans ont permis de mettre en place et mettre en œuvre une Réforme Foncière, qui donne une responsabilité aux communes pour gérer le patrimoine foncier qui lui est attribué par la nouvelle loi. 38 guichets fonciers communaux ont pu être ainsi mis en place dans la zone du Lac Alaotra, qui ont pu délivrer 3623 certificats fonciers sur les 10 ans. Une société de service en appui à la mise en œuvre de la réforme foncière a été mise en place et contribue avec le Programme National Foncier à l'extension de cette mise en œuvre sur le territoire nationale. En même temps, les services déconcentrés ont été modernisés et constituent des exemples pour le pays. La complémentarité entre les acteurs y est démontré car chacun apporte ses compétences pour une meilleure mise en œuvre de cette réforme.

Lors des journées de communication des résultats du projet à Antananarivo, les 3 et 4 juin 2013, les représentants des paysans et des institutions qui ont travaillé avec le projet ont déjà témoigné de leurs acquis avec le projet, et de leurs volontés de poursuivre ces actions au-delà de l'existence du projet.

Si le projet n'a pas changé tout le paysage du Lac Alaotra durant ces 10 ans d'activités, il a au moins apporté des nouvelles connaissances, a promu des nouvelles pratiques, et a contribué pour offrir une amélioration de la production agricole, végétale et animale, qui rallie une amélioration du revenu, une préservation des ressources eau et terre, et une prise de responsabilité des acteurs de base.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des CoAGro dans la zone Sud Est

N°	NOMS DES CoAGro	OP	Adresse	Fédération
1	Rasolofotiana Jérôme	FARIMBONA	Aambohimanga	Avotra
2	Andrianarivololona Soloarivonjy	FAFITIA	Ambodivoara	Avotra
3	Rakotonanahary Jean Davidson	EZAKA ZOKINY	Begoavy	Avotra
4	Rahajaniombonana Léonard	MANASOA	Andingadingana	Avotra
5	Ramarotafika Albert	VATSISOA	Mahatsara	FVRVM
6	Rafalimanatsoa Armand	MANASOA	Moratelo	FVRVM
7	Randriandahy Johnson Bien Aimé	TOKY	Ilafy	FVRVM
8	Rakotoarisoa Alain	TSINJOEZAKA	Andohasahabe	FVRVM
9	Rakotondravoary Daniel	FIMPAMIA	Amparihimaina	FVRVM

Annexe 2 : Liste des CoAGro dans la zone Nord Est

	Noms	Noms du groupement	Commune	Localisation du groupement
10	RAKOTONISAINANA Andrianjafilaza	FAMONJENA	Imerimandroso	Aambohijanaharikely
11	RANDRIAMIZANA Befiraisana Victor	ALPHA	Imerimandroso	Ambodivoarasoa
12	ANDRIAMIFIDY Harilala	VONONA	Amparihitsokatra	Ambavahadiromba
13	RABEVAHOAKA Marcel Armand	VERO	Antanandava	Ambodipaiso
14	RASOANIRINA Philomène	FANANTENANA	Amparihitsokatra	Betsianjava
15	RAZAFIADANANTSOA Silvient	NANTENAINA	Imerimandroso	Ambaniala
16	RASOLOFOMBOAHANGY Modeste	FANILO	Andromba	Manampisoa

Annexe 3 : Liste des fermes modèles dans la rive Est :

N°	NOMS DE FERMES MODELES	TYPE	COMMUNE	ADRESSE
ZONE DE NORD-EST				
1	Rabenjanahary Noelson Theophile	E3	Ambatosoratra	Aambohidava
2	Randriamahavelona Tojonirina Donatien	E3	Amparihitsokatra	Betsianjava
3	Rakotondrazafy Robert	E3	Amparihitsokatra	Amparihitsokatra
4	Randrianjaka Fabien	E3	Ambatosoratra	Andranomena
5	Rafaralahisoa Noel	E1	Amparihitsokatra	Aambohimirahavavy
6	Rafanomezantsoa Solofoniaina	E3	Amparihitsokatra	Ambalakondro
7	Randriatsimatahotra Solofoson	A11	Imerimandroso	Aambohibarikely
8	Ratodisihanaka Philbert	C22	Imerimandroso	Ambaniala
9	Razafiadanantsoa Silvient	E3	Imerimandroso	Ambaniala
10	Razafimahefa Pierre	D3	Imerimandroso	Ankasina
11	Randriamizana Befiraisana Victor	E3	Imerimandroso	Aambohitrapirana
12	Randrianandrianina Bernard	C21	Imerimandroso	Tsarahonenana

13	Raharijiny Holimalala	A21	Antanandava	Antetezambato
14	Randriamahavelona Donneur	C21	Antanandava	Antanandava
15	Ratsimanindry Celestin	C22	Antanandava	Antanandava
16	Rakotonirina Jean de Dieu	E1	Antanandava	Antanandava
17	Rabevahoaka Armand	E2	Antanandava	Antanandava
18	Herilalanirina	E3	Antanandava	Antanandava
19	Randriamalaza Prospere	E3	Andromba	Ambohitromby
20	Randriamasimanana Justin	E3	Andrebakely	Andrebakely
21	Rabetany Justin	E3	Andromba	Ambohitromby
22	Randrianarijaona	B23	Andromba	Ambohitromby
23	Rasolofomboahangy Modeste	C21	Andromba	Manampisoa
24	Randrianarisoa Edmond	C22	Andromba	Andromba
25	Ratovonirina Fenosoa Fanja Lucienne	E1	Andromba	Andromba
ZONE DE SUD-EST				
26	Raharimiahly Eugène	A22	Ilafy	Ankazotsaravolo
27	Randriamampihafa Ernest	B22	Ilafy	Mangabe
28	Randriambololomanana Ndimby	C21	Ilafy	Antongodovia
29	Rakotozandry Remy	C22	Ilafy	Andilapotsy
30	Randrianarison Avotra	E2	Ilafy	Ankazotsaravolo
31	Razafinandasana Clotilde	D3	Ilafy	Mangabe
32	Tolojanahary Tina Berger	E3	Ilafy	Mangabe
33	Randrianoavy Armand	A22	Didy	Behotraka
34	Rabenandrasana Rene Gilbert	C11	Ilafy	Ambohimanjaka
35	Razafisoa	C21	Didy	Belambo
36	Rakotondravelona	C22	Didy	Ambodivolosy
37	Todimahenintsoa Fenitra	E3	Ambohitsuilaozana	Ambohitrapirana
38	Rakotomalala Gervier	C22	Ambandrika	Ambandrika
39	Rakotonoely Jean Baptiste	E3	Ambandrika	Ambandrika
40	Francisco Arcadis	C22	Ambohitsuilaozana	Ambohitrapirana
41	Ravaoarisoa Martine	D3	Ambohitsuilaozana	Jiapasika
42	Randriamira Armé	E3	Ambohitsuilaozana	Jiapasika
43	Rasoanindriana	B21	Ilafy	Antananarivokely
44	Rakotondrabe Norbert	B22	Ilafy	Ambohimahavelona
45	Rakotondrabevola Tonnie	B23	Ilafy	Miaramasoandro
46	Ramilison Marie Adolphe	C22	Ilafy	Fierenana
47	Raherison Samuel	E1	Ilafy	Fierenana
48	Rabenarizaka Richard	E2	Ilafy	Ambohimiarina
49	Randrianajaina Joelson	E2	Ilafy	Ilafy
50	Rabearivola	E3	Ilafy	Ilafy
51	Rafanomezananahary Lova	C22	Ambandrika	Ambaniala
52	Rakotondranoro Gilbert	E3	Ambandrika	Ambaniala
53	Rafaliarimanana Arsène	E2	Ambandrika	Ambohibao

54	Randriamiarisoa	E3	Ambandrika	Ambohibao
55	Ramiadamahefa Andrianjafy	B23	Ambohitsilaozana	Mahatsinjo
56	Rakotoary Ernest	C22	Ambohitsilaozana	Ambohipasika
57	Ranivomanana Odette	E3	Ambohitsilaozana	Vohitsarakely
58	Rakotondrazafy Johny	C22	Suburbaine A/ka	Ambohipananina
59	Rakotoarivony Alain Henri	E2	Suburbaine A/ka	Lohafasika
60	Rambolamanana Jacquot	C22	Suburbaine A/ka	Ambongabe
61	Razanakoto Pascal	E3	Suburbaine A/ka	Tanambao

Annexe 4 : Liste des paysans pilotes dans la rive Ouest

N°	Nom paysan	Fokontany	Localisation
1	Rabemanjato Roger	Ambalamirahona	Ampasindava
2	Ralaiarisoana Vincent	Ambalamirahona	Ambohimahavelona
3	Ramarojaonina Jean Florent	Ambalamirahona	Ambohimahavelona
4	Rabearisoa Justin	Ambodifarihy	Ampanomaro
5	Rabemalaza Hiastin	Ambodifarihy	Ambodifarihy
6	Rabemazava	Ambohimandroso	Andilanomby
7	Rakotomanana Hery	Ambohimandroso	Ambohibary
8	Rakotondrasoa	Ambohimandroso	Andranomadio
9	Randriatsaroina Jules	Ambohimandroso	Andilanomby
10	Andrianifidy Jean Aimé	Ambohipeno	Ambohipeno kely (tranchée)
11	Andrianjafitseho Johnson	Ambohipeno	Ambohipeno tanana
12	Monjafitendry	Ampanobe	Ambongabe
13	Rafanomezantsoa Falimanana	Ampanobe	Andriakely
14	Rakotoarisoa Modeste	Ampanobe	Betatamo
15	Rakotondratsimba André	Ampanobe	Ampanobe
16	Rakotosolofo	Ampanobe	Betatamo
17	Rakotoarimosa Georges	Ampasikely	Ampasikely
18	Rakotonandrasana	Ampasikely	Ankadiefa Ambohimadera
19	Ratovoson Jean	Ampasikely	Ampasikely
20	Ravaoarimalala Lucie	Ampasikely	Ambatoafo
21	Rakotondratsimba Albert	Analamiranga	Ambatoharanana
22	Randriamiarisoa Jules	Analamiranga	Ampasika
23	Randrianasolo Alfred	Analamiranga	Ambatoharanana
24	Razafiarimanana Améline	Analamiranga	Ampasika
25	Zafitombo	Analamiranga	Andranovola
26	Rabehambara Benieremana	Andilana Sud	Secteur 1
27	Rabemahatsiaro Richard	Andilana Sud	Andilana Sud
28	Ramaherison Clément	Andilana Sud	Sefo Fkt (Andilana sud)
29	Ramaroson Anjaraso	Andilana Sud	Ambohitrinimamba
30	Ranarison Raymond	Andranombainga	Andranombainga
31	Raveloarison	Andranombainga	Sarobaratra
32	Ramarolahy Félix	Antsakoana	Ambodifiakarana
33	Randriampamonjy Gildas	Antsakoana	Maromena

34	Rabemahafaly Claude	Marotaolana	Marotaolana
35	Rafalimanana Zakandriny	Marotaolana	Marotaolana
36	Randrianarison Emile	Marotaolana	Ambaniavaratra
37	Ramboasolo	Morafeno	Ambolobe
38	Ramenjanahary	Morafeno	Morafeno
39	Ranaivojaonina	Morafeno	Morafeno
40	Ravelomanantsoa Michel	Morafeno	Ambatolampy

Annexe 5 : Liste des terroirs objets de schémas d'aménagement

ZONE	COMMUNE	FOKONTANY	TERROIR	Type de SA	Surface terroir (ha)	Nbre de ménages
AVSF Rive Ouest	Amparafaravola	Ambalamirahona	Ambalamirahona	FKT	3178	427
	Ambohimandroso	Ambohipeno	Ambohipeno	FKT	821	131
	Amparafaravola	Andilana Sud	Andilana Sud	FKT	1828	360
	Ambohimandroso	Marotaolana	Marotaolana	FKT	1100	247
	Amparafaravola	Analamiranga	Analamiranga	FKT	1405	360
	Ampasikely	Ampasikely	Ampasikely	FKT	3683	903
	Andrebakely Sud	Andranombainga	Andranombainga	FKT	3142	136
	Amparafaravola	Morafeno	Morafeno	FKT	4773	185
	Amparafaravola	Ampanobe	Ampanobe	FKT	4821	165
	Ambohimandroso	Ambohimandroso	Ambohimandroso	FKT	2503	534
	Amparafaravola	Antsakoana	Antsakoana	FKT	1750	617
	Andrebakely Sud	Ambodifarihy	Ambodifarihy	FKT	2030	317
BRL Sud Est	Ambandrika	Miadampahonina	Miadampahonina	FKT	353	152
	Ambatondrazaka Suburbaine	Ambohitranjakana	Ambodirotra	SBV	711	409
	Ambohitsilaozana	Ambohipasika	Ambohipasika	FKT	522	304
	Ambohitsilaozana	Ambohitriasana	Ambohitriasana	FKT	602	242

	Ambohitsilaozana	Tanambao Jiapasika	Tanambao Jiapasika	FKT	1065	1017
	Didy	Ambodivolosy	Ambodivolosy	FKT	1460	90
	Feramanga Avaratra	Avaradrano	Avaradrano	SBV	150	484
	Ilafy	Ambatomainty	Ambatomainty	SBV	268	55
	Ilafy	Ambohimiarina	Ambohimiarina	SBV	526	260
	Ilafy	Mangabe	Mangabe	FKT	657	320
BRL Nord Est	Amparihitsokatra	Amparihitsokatra	Bejofo	SBV	222	32
	Amparihitsokatra	Betsianjava	Betsianjava	FKT	999	168
	Antanandava	Antanandava	Antanandava	SBV	1168	320
	Imerimandroso	Ankasina	Ankasina	FKT	266	184

Annexe 6 : Résultat des enquêtes d'identification des OP, année 2003 (source : Rapport de réalisation BEST)

Communes	Nombre OP recensées	Nombre OP existantes réellement	Nombre OP enquêtées	Nombre OP non fonctionnelles	Nombre OP fonctionnelles	OP sélectionnées
Ambandrika	30	29	21	1	20	7
Ambatondrazaka Suburbaine	68	58	51	2	49	18
Ambohitsilaozana	114	104	78	11	67	22
Ampitatsimo	101	74	50	11	39	14
Feramanga Avaratra	84	48	35	8	27	10
Ilafy	122	95	81	7	74	32
TOTAL RIVE EST	519	408	316	40	276	103
Ambohimandroso	49	49	48	4	44	17
Amparafaravola	105	105	104	5	99	46
Sahamamy	19	19	19	1	18	10
Non enquêtées						4
TOTAL RIVE OUEST	173	173	171	10	161	77
TOTAL GENERAL	792	581	487	50	437	180

BOURSE DES PRODUITS AGRICOLES

DEFINITION

Système de commercialisation avec lequel les producteurs agricoles organisent ensemble (zone, région, ...) une rencontre directe avec les acheteurs éventuels pour vendre leurs produits à une date et à un lieu donné.

La bourse des produits constitue entre autres, un système d'informations des marchés agricoles d'une zone.

PRINCIPES

Pour un meilleur fonctionnement d'une bourse des produits agricoles, la mise en place des règles de base strictes et claires est nécessaire (charte de la bourse des produits) :

- Les offres sont présentées en public, avec les prix de référence,
- La garantie sur les quantités et les qualités annoncées : variété, disponibilité, normes et échantillons.
Lieu du stockage des produits doit être connu et de préférence à proximité du lieu de la bourse,
- La localisation des marchandises et spécifications (qualité, variété, dates de récolte, conditionnement),
- La référence précise des vendeurs,
- Les mandats des représentants des vendeurs ainsi que la durée de leur validité,
- La liste des acheteurs,
- Toute négociation se fait de préférence sur la place de la bourse,
- Information au préalable et à large diffusion de la tenue de la bourse : date, lieu, produits proposés.

REALISATIONS

Démarrée en début de l'année 2008, la bourse expérimentale des produits agricoles a été mise en place pour la première fois à Ambatondrazaka avec les fédérations des Organisations Paysannes : FITAMITO (rive ouest), FVRVM (Ilafy), MIRAY (Imerimandroso) et leur confédération VIFAM, ceci avec l'appui du Projet BV Lac, la DRDR et la Région Alaotra-Mangoro et la contribution de la Commune Urbaine d'Ambatondrazaka.

Préalablement à la tenue de la première bourse, des séances de préparation ont été conduites avec les Organisations Paysannes (OP) et les fédérations concernées sur :

- La notion de commercialisation ;
- Les principes et le fonctionnement d'une bourse des produits ;
- L'organisation à mettre en place ;
- La préparation des offres par les OP et les fédérations, l'information des partenaires (acheteurs, organismes d'appui, ...)

EVALUATION DU FONCTIONNEMENT (points à améliorer issus des premières séances de bourse)

- La périodicité de la bourse des produits doit tenir compte des disponibilités des produits à vendre,
- La charte de la bourse n'était pas encore établie (annexe : projet de charte)
- La notion du prix de revient n'était pas encore entièrement maîtrisée par les fédérations lors de la formulation des prix de vente,
- La compréhension de la notion de marché reste à acquérir pour certaines OP et fédérations,
- Certaines offres sont non disponibles,
- Différences entre prix de gros, prix de détail et qualités restent à acquérir pour les vendeurs comme pour les acheteurs,
- La pratique des techniques de négociation pour les OP et les fédérations est à renforcer,
- Le nombre des acheteurs présents à la bourse est faible.

Annexe : projet de Charte

Charte d'utilisation de la bourse de produits agricoles

Conditions générales :

La bourse de produits agricoles est avant tout un espace d'expression ouvert à toutes les personnes intéressées par la commercialisation de produits agricoles. Elle est accessible à tous les visiteurs.

Seuls les MEMBRES et les CLIENTS détenant une fiche d'identité préliminaire pour la bourse, ci après dénommés Participant, peuvent présenter leurs offres et demandes.

Il est entendu que les bourses de produits agricoles ne pourront être utilisées dans une logique de dénigrement ou de critique non constructive des services rendus. L'équipe de préparation des bourses de produits agricoles est à l'entière disposition de ses clients, membres et plus généralement visiteurs et répondra dans la mesure du possible à toutes les questions ou interrogation de chacun concernant ses services.

Les principes de cette charte concernent surtout l'engagement de promouvoir :

- la maîtrise de la commercialisation par l'innovation et le partage des connaissances des produits en quantité et en qualité
- la maîtrise des relations commerciales, par la transparence entre clients et fournisseurs, ainsi qu'une impartialité en cas de litige.

Inscription et acceptation des règles :

Les bourses de produits agricoles peuvent être fréquentées par n'importe quel visiteur. Pour y participer, le Participant doit accepter de fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes sur lui-même.

Le Participant doit accepter les règles de cette charte :

La participation aux bourses de produits agricoles implique la connaissance et l'acceptation des présentes règles ainsi que les conséquences encourues en cas de violation.

En s'inscrivant, chaque intervenant reconnaît plus particulièrement que :

- Les offres et les demandes peuvent être lus par tous librement.
- Il est responsable du contenu de ses offres et demandes.

Droit d'expression et limites acceptables

Il appartient aux Participants de concrétiser leurs négociations.

Les bourses de produits agricoles permettent à chacun de s'exprimer et de discuter librement.

L'utilisation de ce service nécessite toutefois le respect d'un code de bonne conduite.

Quelques règles à respecter dans les relations avec les entreprises

- Au moment de la recherche d'acheteurs ou de vendeurs :

- Si plusieurs entreprises répondent favorablement à votre offre ou demande, il est indispensable de les tenir toutes au courant de votre décision : celle dont vous acceptez l'offre ou la demande mais aussi les autres.
- Lorsqu'une entreprise vous laisse un délai de réflexion avant d'accepter ou de refuser une transaction, il est absolument impératif de respecter ce délai de réponse.
- Un accord verbal vaut engagement avec une entreprise, même si la transaction n'est pas encore signée.

Si une nouvelle proposition, qui peut vous sembler plus intéressante, vous est proposée après un engagement, il est trop tard pour l'accepter. Il vous est strictement interdit de contacter l'entreprise auprès de laquelle vous vous êtes engagé pour lui demander d'annuler l'engagement

- Pendant le déroulement des transactions :

- Lorsque vous avez un engagement avec une entreprise, vous devez respecter ce qui a été stipulé dans le contrat.
- Vous vous êtes engagé en signant une convention, vous ne pouvez pas décider d'interrompre votre engagement.
- S'il est nécessaire pour quelque raison que ce soit de modifier les dates, contacter l'entreprise concernée et une décision sera prise en accord avec elle.

En cas de retard ou d'impossibilité de livrer ou d'acheter (cas d'aléas climatique ou accident), vous devez absolument prévenir l'entreprise au plus tôt et lui préciser le motif et la durée du retard ou d'impossibilité de livrer ou d'acheter (fournir un justificatif

Il est interdit :

- de pratiquer la diffusion de fausses informations ou d'informations privilégiées, le délit de manipulation des cours, le délit de spéculation.
- D'être injurieux, à caractère diffamatoire, contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la réglementation en vigueur.

Le Participant assume l'entière responsabilité civile, pénale et administrative du contenu des offres ou demandes qu'il présente sur les bourses de produits agricoles.

Le non respect de ces règles ne peut être admis au sein de la bourse de produits. Il y a, en effet de graves répercussions : pertes de crédibilité auprès des entreprises et pertes de marchés pour les années futures.

Modération :

La présentation d'offres ou demandes est libre, néanmoins les modérateurs ou administrateurs veillent au respect des règles élémentaires de bonne conduite.

L'équipe de préparation se réserve la possibilité de détruire dès qu'elle en aura pris connaissance, avec ou sans préavis, la présentation d'offres ou de demandes qu'elle jugera non-conformes avec la présente charte.».

Référencement des offres et /ou demandes :

Toutes les offres et / ou demandes présentées sont référencées et peut donc être consultées par un public extérieur.

Modification :

L'équipe de préparation de la bourse se réserve le droit de modifier, d'interrompre temporairement ou de manière permanente leurs activités sans avoir à en informer préalablement.

Garantie :

Dans le cas où la responsabilité de l'équipe serait judiciairement impliquée en raison d'un manquement par un Participant aux obligations qui lui incombent aux termes du présent contrat, l'équipe préparant la bourse pourra appeler ce dernier en garantie.

Par conséquent, le Participant garantit l'équipe à l'occasion de tout trouble de droit ou de fait, et notamment de toute action dirigée contre ce dernier en relation avec le présent contrat, et en supporterait tous les frais, y compris les frais de procédure, dommages et intérêts y afférant.

Je soussigné(e).....

Fédération ou entreprise.....

Adresse :.....

Carte d'identité Nationale N°.....

participant à la bourse de produits agricoles, certifie avoir pris connaissance de cette charte de bonne conduite et est au courant des conséquences de son non respect.

Ambatondrazaka, le.....

Signature

Annexe 8 : Budgets des fédérations

1. Budget de la fédération FVRVM, 2012-2103

Thème	Désignation	Nature de dépenses	Unité	Quantité	Prix unitaire (Ar)	Montant (Ar)	Apport OPF (Ar)	Financement demandé (Ar)	
Mise en œuvre de PTA	Fonctionnement								
	Assemblée générale (3 fois)	Indemnités	Pers	72	1 500	108 000	108 000	0	
	Réunion des membres de Bureau (6 fois)	Indemnités	Pers	30	1 500	45 000	45 000	0	
	Contrôle financier et des activités (2 fois)	Indemnités	Pers	4	1 500	6 000	6 000	0	
	Information et communication	Indemnités	Pers	10	1 500	15 000	15 000	0	
	Bureau	Location	Mois	9	25 000	225 000	225 000	0	
	Cotisation VIFAM		forfait	1	50 000	50 000	50 000	0	
	Sous-total						449 000	449 000	0
	Mise en œuvre des activités								
	Commissions	Indemnités	Pers	88	1 500	132 000	132 000	0	
		Frais de déplacement	Pers	23	2 000	46 000	46 000	0	
	Responsable mercuriale	Indemnités	Pers	4	1 500	6 000	6 000	0	
		Frais de déplacement (Mangabe-Ambalavato-Ambatondrazaka-Ilafy)	Pers	4	5 000	20 000	20 000	0	
	Participation aux activités de représentation et économiques	Indemnités et diverses	Pers	4	4 500	18 000	18 000	0	
		Frais de déplacement	Pers	4	2 000	8 000	8 000	0	
	Filière "Riz biologique"	Salle de stockage	forfait	1	20 000	20 000	20 000	0	
	Filière "Pomme de terre "	Salle de stockage	forfait	1	20 000	20 000	20 000	0	
	Sous-total						270 000	270 000	0
	Renforcement de compétences								
	Formation des commissions de l'évaluation des OPB sur l'auto évaluation	Fourniture	forfait	1	34 200	34 200	0	34 200	
		Prise en charge	forfait	1	90 300	90 300	33 300	57 000	
	Sous-total						124 500	33 300	91 200
	Matérialisation de la fédération	Equipement et matériel							
		Matériel informatique et consommables	Ordinateur portable	unité	1	1 680 000	1 680 000	0	1 680 000
			Imprimante multifonction	unité	1	150 000	150 000	150 000	0
			Flacon encre externe (4 couleurs)	unité	2	32 000	64 000	0	64 000
			Flash disque 4G	unité	1	20 000	20 000	0	20 000

		Plaque solaire 120 W	unité	1	720 000	720 000	0	720 000	
		Installation panneau	forfait	1	300 000	300 000	0	300 000	
		Fil VGV 2x2,5 (50 m)	unité	2	27 500	55 000	0	55 000	
		Batterie 100 A	unité	1	295 000	295 000	0	295 000	
		Convertisseur 1000W	unité	1	180 000	180 000	0	180 000	
		Régulateur 20 A	unité	1	110 000	110 000	0	110 000	
		Prise multiple parafoudre	unité	2	18 000	36 000	0	36 000	
Thème	Désignation	Nature de dépenses	Unité	Quantité	Prix unitaire (Ar)	Montant (Ar)	Apport OPF (Ar)	Financement demandé (Ar)	
Matérialisation de la fédération	Matériel roulant	Achat moto	unité	1	2 050 000	2 050 000	0	2 050 000	
		Carburant moto et accessoires	Mois	8	60 000	480 000	480 000	0	
		Assurance Moto	forfait	1	98 000	98 000	0	98 000	
		Achat bicyclette VTT	unité	2	155 000	310 000	310 000	0	
	Equipement "vaccination de poulets"	Glacière 8 litres	unité	1	50 800	50 800	0	50 800	
		Réfrigérateur 130 litres	unité	1	430 000	430 000	0	430 000	
	Communication	Achat téléphone	unité	2	50 000	100 000	0	100 000	
		Crédit téléphone	Mois	9	24 000	216 000	216 000	0	
		Achat clé Orange	unité	1	49 000	49 000	0	49 000	
		Recharge Internet	Mois	9	10 000	90 000	90 000	0	
		Emission radiophoniques; annonces.....	Mois	9	50 000	450 000	450 000	0	
	Mobilier	Étagère	unité	1	140 000	140 000	140 000	0	
		Table de bureau	unité	1	140 000	140 000	140 000	0	
		Table de réunion	unité	2	50 000	100 000	100 000	0	
		Chaise	unité	12	8 000	96 000	39 000	57 000	
	<u>Frais de transport des matériels Tanà-Ambatondrazaka</u>								
	Frais du Responsable de la fédération pour l'achat des matériels à Tanà			forfait	1	80 000	80 000	80 000	0
	Frais de transport des matériels			forfait	1	200 000	200 000	0	200 000
	Sous-total						8 689 800	2 195 000	6 494 800
	<u>Personnel salarié</u>								
Personnel d'appui	Salaire brute, cnaps		Mois	8	270 000	2 160 000	0	2 160 000	
	Assurance médicale		Mois	8	30 000	240 000	240 000	0	
Gardiennage	Salaire		Mois	9	60 000	540 000	540 000	0	
Sous-total						2 940 000	780 000	2 160 000	
TOTAL GENERAL						12 473 300	3 727 300	8 746 000	

- Contribution de la FVRVM : *trois millions sept cent vingt sept mille trois cents Ariary (Ar 3 727 300)*
- Appui du Projet BV Lac Alaotra : *huit millions sept cent quarante six mille Ariary (Ar 8 746 000)*.

2. Budget de la fédération MIRAY, 2012-2013

Thème	Désignation	Nombre	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)	Apport OPF (Ar)	Financement demandé (Ar)	
Mise en œuvre du PTA	Fonctionnement						
	Assemblée générale ordinaire (2 fois)	48	2 500	120 000	120 000	0	
	Réunion des membres de bureau (9 fois)	45	2 500	112 500	112 500	0	
	Contrôle (4 fois)	16	2 500	20 000	20 000	0	
	Conférence des présidents (4 fois)	48	2 500	120 000	120 000	0	
	Indemnités "missions" (9 fois)	36	2 500	90 000	90 000	0	
	Déplacement divers (9 fois)	9	8 000	72 000	72 000	0	
	Annonces radio	9	3 000	27 000	27 000	0	
	Cotisation VIFAM	1	50 000	50 000	50 000	0	
				Sous-total	611 500	611 500	0
	Renforcement des capacités						
	Formation sur l'autoévaluation de l'OPF	1	86 550	86 550	7 500	79 050	
	Formation sur l'autoévaluation des OPB	1	120 500	120 500	11 000	109 500	
				Sous-total	207 050	18 500	188 550
	Mise en œuvre des services						
	Indemnités responsables mercuriale (9 fois)	72	2 500	180 000	180 000	0	
	Crédit de communication	8	24 000	192 000	192 000	0	
	Indemnités "commissions"	40	2 500	100 000	100 000	0	
	Déplacement "commissions"	20	8 000	160 000	160 000	0	
				Sous-total	632 000	632 000	0
Matérialisation	Investissement						
	<u>Mobiliers de bureau</u>						
		-	-	-	-	-	
	Table ordinateur	1	167 500	167 500		167 500	
	Tables de réunion	4	25 000	100 000		100 000	
	Bancs (2m)	5	20 000	100 000		100 000	
	Tables de bureau	2	20 000	40 000	40 000	0	
	Chaises	5	15 000	75 000	75 000	0	
	Mobilier d'archivage	1	140 000	140 000		140 000	
				Sous-total	622 500	115 000	507 500
	<u>Matériel informatique</u>						
		-	-	-	-	-	
	Ordinateur portable	1	1 680 000	1 680 000	0	1 680 000	
	Imprimante multifonction	1	230 000	230 000	0	230 000	
	Cartouche d'encre	2	32 000	64 000	0	64 000	
	Prise multiple	2	18 000	36 000	36 000	0	
Flash disc	1	20 000	20 000	0	20 000		
Clé Internet	1	49 000	49 000		49 000		

Thème	Désignation	Nombre	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)	Apport OPF (Ar)	Financement demandé (Ar)
		Recharge Internet	8	15 000	120 000	120 000
	Sous-total			2 199 000	156 000	2 043 000
Matérialisation	<u>Personnel salarié</u>					
	Salaire brut et CNAPS du technicien	8	200 000	1 600 000	0	1 600 000
	Assurance médicale	8	20 000	160 000	160 000	0
	Gardiennage	8	50 000	400 000	400 000	0
	Sous-total			2 160 000	560 000	1 600 000
	<u>Matériel roulant</u>					
	Moto tout terrain	1	2 050 000	2 050 000	0	2 050 000
	Carburant et lubrifiant	8	50 000	400 000	400 000	0
	Entretien et réparation	8	20 000	160 000	160 000	0
	Assurances	1	27 000	27 000	27 000	
	Sous total			2 637 000	587 000	2 050 000
	<u>Equipement électrique</u>					
	Branchement	1	94 400	94 400	0	94 400
	Equipement électrique	1	30 000	30 000	30 000	0
	Charge fixe	8	6 000	48 000	48 000	0
	Consommation	8	30 000	240 000	240 000	0
	Sous total			412 400	318 000	94 400
	<u>Equipement des CoAgro</u>					
	Vélo tout terrain	5	303 600	1 518 000	455 400	1 062 600
	Pulvérisateur	5	40 000	200 000	60 000	140 000
	Sous-total			1 718 000	515 400	1 202 600
	<u>Communication</u>					
	Téléphone mobile	2	57 000	114 000	57 000	57 000
	Sous-total			114 000	57 000	57 000
	<u>Equipement vaccination des poulets</u>					
	Frigidaire (140 L)	1	379 000	379 000	0	379 000
	Glacière (8 L)	2	50 800	101 600	0	101 600
	Sous-total			480 600	0	480 600
	<u>Frais de transport des matériels</u>					
	Frais de transport Tanà-A/zaka	1	260 000	260 000	60 000	200 000
Sous-total			260 000	60 000	200 000	
TOTAL				12 054 050	3 630 400	8 423 650

Annexe 9 : Note sur la situation de la FAUR, janvier 2013

Point de vue sur la situation à la FAUR concernant le problème du paiement des redevances d'eau

Au second trimestre 2012, durant la période de l'établissement des budgets pour la nouvelle campagne dans les AUE et la FAUR, un groupe d'usagers issus surtout du village d'Ambohiboatavo, commune d'Ampitatsimo, s'est manifesté pour déclarer leur refus de payer les redevances d'eau de 200 Kg/Ha fixées au niveau des périmètres de la Vallée Marianina – PC 15, avançant l'argument que ce montant est exagéré.

La manifestation soutenue par le Maire de cette commune, était ensuite officialisée par ses adhérents par la mise en place d'un comité de leurs dirigeants appelé « Comité ad hoc ». Le Comité ad hoc, une fois en place a déclaré que :

- le montant des redevances sera fixé à 50 000 Ariary dans toutes les AUE³⁰.
- il va saisir les autorités compétentes pour suspendre la FAUR en proposant qu'il aille la remplacer dans ses fonctions.

Ainsi, face à cette situation, des AUE du PC 15 ont été perturbées dans la collecte des redevances d'eau de leurs usagers.

Le « Comité ad hoc » pour valider son intervention, a saisi des autorités locales, notamment la Région et la Direction Régionale de la Population.

La situation était ensuite prise en main par les autorités locales sous l'égide de la Région (DRDR, District) pour mettre en discussion la FAUR et le Comité ad hoc afin de trouver un terrain d'entente³¹ mais sans succès.

Arrivée à la période d'irrigation, la FAUR a appliqué son Dina en fermant l'eau à toutes les AUE qui n'ont pas été en règle vis-à-vis de leur participation.

Entre temps, le Comité ad hoc a saisi directement la Primature pour présenter sa version du fait. Cette dernière a recommandé à tous les concernés de trouver le consensus mais en attendant d'ouvrir l'eau pour éviter le retard de la campagne signifiée par une lettre signée par le Premier Ministre.

Malgré cela, la FAUR a continué d'appliquer le Dina. Ainsi, pour les permettre de faire le repiquage, des usagers ont mis en place des batardeaux dans le drain D8 pour récupérer l'eau. La DRDR Alaotra – Mangoro et la FAUR ont saisi le tribunal face à ces infractions dont le résultat est la délivrance d'une grosse par le tribunal ordonnant l'enlèvement immédiat des batardeaux. La DRDR a pris en main la mise en exécution de la décision du tribunal avec l'aide des forces de l'ordre. Ce qui avait créé une atmosphère de tension au niveau du PC 15.

Le Projet BV Lac, en appui à la FAUR, a fait recours au service d'un juriste pour apporter un avis juridique sur la situation à la FAUR, de faire connaître les procédures légales au recouvrement des redevances d'eau et de déterminer les procédures et étapes requises à la demande de la prolongation du contrat de gérance des réseaux par la FAUR et les AUE.

³⁰ Le Comité ad hoc a fortement sensibilisé les usagers sur ces points en utilisant différents moyens de communication entre autres des communications radiophoniques locales qui s'avèrent très efficaces.

³¹ La 1^{ère} réunion sous l'égide de la Région a essayé de trouver des points d'accord mais sans succès : négociation pour rabaisser le taux des redevances d'eau de 200 kg/ha, retour au paiement en espèces, dissolution du bureau et des commissions de la FAUR et qui seront remplacés par un comité mixte de gestion issu des deux parties,...

Enfin, lors de la réunion entre les deux parties sous l'égide du District et de la DRDR en décembre 2012, les décisions suivantes ont été prises :

De différentes réunions et rencontres entre les deux parties sous l'égide du District et de la DRDR ont abouti à des décisions dont voici les principaux points et faits:

- En décembre 2012, le Comité ad hoc avec l'appui de la commune d'Ampitatsimo collecte une partie des redevances d'eau avec les usagers qui n'ont pas encore versé à leurs AUE respectives. Cette partie est évaluée à 50 000 Ariary/Ha, correspondant à la participation de chaque usager à la FAUR. En même temps, la FAUR doit ouvrir l'eau dans toutes les AUE. Une fois collectée, cette partie de redevances sera versée directement dans la caisse de la FAUR.
- les usagers sont tenus de régler le reste des redevances non payées à la récolte.
- En janvier 2013, il a été décidé que :
 - un comité intercommunal dont les membres seront désignés par les 04 communes auxquelles les périmètres Vallée Marianina – PC 15 sont rattachés³² sera mis en place pour contrôle et vérification de la gestion financière de la FAUR.
 - Le Comité ad hoc avec la commune d'Ampitatsimo effectue le versement des fonds qu'ils ont collectés suivant la décision en décembre 2012 sur les 50 000 Ariary/Ha au compte de la FAUR. A cet effet, la FAUR procède à un arrêt de son compte au préalable à ce versement.
 - Enfin, tous les concernés vont réfléchir sur l'organisation du renouvellement du bureau de la FAUR et sur des amendements à apporter à ses statuts, notamment le mode d'élection du président de la FAUR.

Et dernièrement, en réponse à la lettre de la Primature en décembre 2012, le Ministre de l'Agriculture précise qu'en vertu des textes en vigueur sur la GEP des réseaux hydroagricoles, la FAUR et les 16 AUE de la Vallée Marianina – PC 15 sont les seuls gérants légaux de la gestion des réseaux hydroagricoles de ces deux périmètres et que le Comité ad hoc mis en place qui n'a aucune existence légale doit être dissoute dans l'immédiat. Une mission du MinAgri fera une descente sur le terrain pour dénouer la situation.

Comme appréciation à cet événement, les points et faits suivants sont à mentionner :

- Il a été constaté que la plupart des leaders du groupe des meneurs qui ont contesté le paiement des redevances d'eau de 200 Kg/ha sont constitués par des mauvais payeurs de redevances d'eau depuis plusieurs années dont certains sont des gros propriétaires ;
- Après la déclaration du Comité ad hoc sur le montant des redevances à 50 000 Ariary par hectare et la suspension de la FAUR :
 - La manifestation s'amplifiait surtout au niveau de l'aval du PC 15, notamment dans les AUE qui sont dans la circonscription de la commune d'Ampitatsimo,
 - La FAUR qui a sous-estimé l'ampleur de la situation au départ, n'a pas beaucoup réagi face à la situation en espérant que les usagers n'iront pas suivre ce courant et n'a apporté les informations nécessaires que très tardivement (émissions radiophoniques pour rappel de la législation en

³² Ce sont les communes d'Ampitatsimo, Ifafy, Urbaine et suburbaine d'Ambatondrazaka

vigueur en matière de GEP des réseaux hydroagricoles et le statut légal de la FAUR et des AUE dans la Vallée Marianina – PC 15),

- Les 05 AUE de la Vallée Marianina n'ont pas adhéré à la déclaration du Comité ad hoc et ont continué la collecte des redevances d'eau de 200 Kg/ha dans leur zone respective³³.

Ce qui a provoqué une confusion totale au niveau de la plupart des usagers qui hésitent pour le paiement des redevances : à qui va-t-on payer et pour quel montant ? Ce qui a bloqué complètement la collecte des redevances d'eau surtout au niveau du PC 15.

- Tout au long de cette crise, l'AG de la FAUR qui avait tenu plusieurs fois des réunions de réflexion et de définition de stratégie, a toujours maintenu sa position et ses décisions sur le montant des redevances d'eau fixé à 200 Kg/ha et a rappelé que toute décision à prendre sur le fonctionnement, l'administration et les responsabilités de la FAUR doit s'appuyer sur les procédures légales en vigueur³⁴.
- Méconnaissance des textes en vigueur en matière de GEP des réseaux hydroagricoles pour la plupart des autorités locales, ce qui amène à la prise de dispositions non conformes aux lois et ne font que compliquer la situation lorsqu'elles se placent le en médiateurs entre la FAUR et le Comité ad hoc (Région et District) ou quand un service public fait une ingérence dans une situation qui ne le concerne pas du tout (validation du Comité ad hoc par le Service du Ministère de la Population).
Néanmoins la DRDR vient toujours en appui à la FAUR et aux AUE dès le début de cette affaire.
- La situation de fin décembre 2012 fait état d'insuffisance des redevances d'eau collectées au niveau des AUE à la fin décembre 2012, qui provoquera certainement un problème de gestion aussi bien pour la plupart des AUE que pour la FAUR. Inévitablement, la répercussion se traduirait par une défaillance dans la gestion de l'eau et des réseaux sur la campagne donc une baisse de la production.
- Une certaine lenteur au niveau du MinAgri dans la prise de décision face à des genres de situation qui peuvent provoquer des dégâts assez conséquents.

Il est donc d'urgence que tous les concernés par ce problème prennent les décisions et les dispositions nécessaires pour atténuer les dégâts dans le court-terme et pour préserver l'avenir des deux périmètres à long-terme par :

- L'application et le respect des textes en vigueur concernant la gestion, l'entretien et la police des réseaux. La méconnaissance ou l'interprétation de travers du contenu de ces outils constituent en grande partie l'origine du problème dans un périmètre irrigué. Si nécessaire, une campagne d'information sur ce sujet serait à organiser aussi bien pour les usagers que pour les autorités locales.
- Et dans le même ordre d'idée, appuyer la FAUR dans l'application des dispositions relatives en cas d'infraction à l'organisation et la gestion des réseaux, notamment dans le cas actuel où la mise en place de ce comité ad hoc a gravement perturbé la

³³ Les 05 AUE avaient même l'intention à ce moment, si le problème n'est pas résolu assez vite, de se séparer de la FAUR et de mettre en place leur propre fédération ; la FAUR deviendrait alors une confédération de la Vallée Marianina et du PC 15.

³⁴ A part l'application stricte des textes en vigueur (lois, textes internes de la FAUR), il reste que son AG est la seule et unique souverain pour prendre toutes décisions sur la vie de la FAUR : dissolution, mise en place d'un quelconque comité pour la remplacer,...

gestion des réseaux de la Vallée Marianina – PC 15. L'impunité en matière d'infraction sur les réseaux constitue toujours l'un des points de blocage au niveau de ces deux périmètres, et dans les autres périmètres.